

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE



XVIIe
CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE
INTERNATIONALE

7 – 11 mai

2007

MONACO
COMPTE RENDU DES
SEANCES
VOLUME 2

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE



XVII^e CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
Monaco, 7-11 mai 2007

COMPTE RENDU DES SEANCES

VOLUME 2

Publié par le
Bureau Hydrographique International
4, Quai Antoine 1er
B.P. 445 - 98011 MONACO Cedex
Principauté de Monaco
Télécopie : (377) 93 10 81 40
Mél : info@ihb.mc
Site Web : www.iho.shom.fr

VOLUME 2

TABLE DES MATIERES – VOLUME 2

DOCUMENTS DE LA CONFERENCE

No. du DOC. DE LA CONF.	TITRE	Pages
DOCUMENTS GENERAUX		
G/03 rev.3	Tableau des tonnages, parts et voix.....	1
PROGRAMMES DE TRAVAIL		
REP/01	Programme de travail de l'OHI proposé pour la période 2008 – 2012	5
WP.1	Coopération avec les Etats membres et les Organisations internationales...	45
WP.2	Renforcement des capacités et coopération technique	125
WP.3	Soutien apporté aux Techniques et aux Normes	141
WP.4	Gestion de l'Information et Relations publiques	219
WP.5	Développement général de l'Organisation.....	255
FINANCES		
F/01 rev.1	Rapport financier pour la période 2002-2006	261
F/02 rev.3	Budget quinquennal de l'OHI proposé pour la période 2008-2012	285
F/03 rev.1	Budget de l'OHI pour 2008	297
F/04 rev.1	Rapport du Groupe de travail sur les salaires du Secrétaire général et des Directeurs	305
F/05	Lettre du SHOM (France)	311
F/REP	Rapport de la Commission des finances.....	315
ELIGIBILITE		
E/REP	Rapport de la Commission d'Eligibilité.....	319

DOCUMENTS GENERAUX

CONF.17/G/03 rev. 3

TABLE OF TONNAGES, SHARES AND VOTES
TABLEAU DES TONNAGES, PARTS ET VOIX

(1) In accordance with Technical Resolution R2 1.1 (b)
 (1) Conformément à la Résolution Technique R2 1.1 (b)

Member Govern./ Gouvern. Membres	Updating Source/ Source /Maj	Tonnages Lloyd's List (1)	Tonnages reported	Shares - Parts			Votes - Voix		
				Fix.	Sup.	Tot.	Fix.	Sup.	Tot.
ALGERIA - ALGERIE	CCL9 - Tonnage	766 367	872 000	2	4	6	2	2	4
ARGENTINA - ARGENTINE	CCL9 - Tonnage	700 446	952 834	2	4	6	2	2	4
AUSTRALIA - AUSTRALIE	CCL9 - Tonnage	1 885 810	2 216 455	2	7	9	2	3	5
BAHRAIN - BAHREÏN	CCL9 - Tonnage	320 120	498 368	2	3	5	2	1	3
BANGLADESH	CCL9 - Tonnage	466 235	464 360	2	3	5	2	1	3
BELGIUM - BELGIQUE	CCL9 - Tonnage	4 128 123	4 232 236	2	10	12	2	3	5
BRAZIL - BRESIL	CCL9 - Tonnage	2 268 998	3 412 309	2	9	11	2	3	5
CANADA	CCL9 - Tonnage	2 812 634	4 562 470	2	10	12	2	3	5
CHILE - CHILI	CCL9 - Tonnage	904 856	769 015	2	4	6	2	2	4
CHINA - CHINE	CCL9 - Tonnage	22 793 671	43 790 000	2	25	27	2	4	6
COLOMBIA - COLOMBIE	CCL9 - Tonnage	96 087	154 984	2	1	3	2	1	3
CROATIA - CROATIE	Yearbook 2006	1 143 848	* 772 259	2	4	6	2	2	4
CUBA	Yearbook 2006	64 674	80 327	2	0	2	2	0	2
CYPRUS - CHYPRE	CCL9 - Tonnage	19 542 753	21 401 065	2	21	23	2	4	6
DENMARK - DANEMARK	CCL9 - Tonnage	8 809 560	8 135 744	2	14	16	2	4	6
D.P.R. OF KOREA - REP. DEM. DE COREE	Yearbook 2006	1 132 624	* 639 000	2	3	5	2	2	4
ECUADOR - EQUATEUR	CCL9 - Tonnage	275 786	456 757	2	3	5	2	1	3
EGYPT - EGYPTÉ	Yearbook 2006	1 129 868	1 297 789	2	5	7	2	2	4
ESTONIA - ESTONIE	CCL9 - Tonnage	425 093	439 077	2	2	4	2	1	3
FIJI - FIDJI	Yearbook 2006	30 246	34 953	2	0	2	2	0	2
FINLAND - FINLANDE	CCL9 - Tonnage	1 377 814	1 463 333	2	6	8	2	2	4
FRANCE	CCL9 - Tonnage	5 965 002	6 179 123	2	12	14	2	3	5
GERMANY - ALLEMAGNE	CCL9 - Tonnage	11 270 476	11 646 866	2	16	18	2	4	6
GREECE - GRECE	CCL9 - Tonnage	32 077 202	30 881 988	2	25	27	2	4	6
GUATEMALA	Yearbook 2006	5 528	1 586	2	0	2	2	0	2
ICELAND - ISLANDE	CCL9 - Tonnage	188 361	197 354	2	1	3	2	1	3
INDIA - INDE	CCL9 - Tonnage	8 372 729	14 296 628	2	18	20	2	4	6
INDONESIA - INDONESIE	Yearbook 2006	4 625 033	* 3 438 335	2	9	11	2	3	5

Member Govern./ <i>Gouvern. Membres</i>	Updating Source/ <i>Source /Maj</i>	Tonnages Lloyd's List (1)	Tonnages reported	Shares - <i>Parts</i>			Votes - <i>Voix</i>		
				Fix.	Sup.	Tot.	Fix.	Sup.	Tot.
IRAN (ISLAMIC REP. OF)– <i>IRAN (REP. ISLAMIQUE D')</i>	Yearbook 2006	5 2 61 319	4 691 986	2	11	13	2	3	5
ITALY - <i>ITALIE</i>	CCL9 - Tonnage	12 005 293	12 649 967	2	17	19	2	4	6
JAMAICA - <i>JAMAIQUE</i>	Yearbook 2006	127 741	10 000	2	0	2	2	0	2
JAPAN - <i>JAPON</i>	CCL9 - Tonnage	12 817 321	12 770 631	2	17	19	2	4	6
KUWAIT - <i>KOWEIT</i>	Yearbook 2006	2 477 064	2 354 000	2	7	9	2	3	5
LATVIA - <i>LETTONIE</i>	CCL9 - Tonnage	305 685	409 797	2	2	4	2	1	3
MALAYSIA - <i>MALAISIE</i>	Yearbook 2006	5 988 055	5 196 492	2	11	13	2	3	5
MAURITIUS - <i>MAURICE</i>	Yearbook 2006	70 936	150 000	2	1	3	2	1	3
MEXICO	Yearbook 2006	1 107 202	1 414 998	2	5	7	2	2	4
MONACO	Yearbook 2006		1 228	0	0	0	2	0	2
MOROCCO - <i>MAROC</i>	Yearbook 2006	542 625	342 470	2	2	4	2	1	3
MOZAMBIQUE	Yearbook 2006	35 768	45 581	2	0	2	2	0	2
MYANMAR	CCL9 - Tonnage	435 515	600 309	2	3	5	2	2	4
NETHERLANDS - <i>PAYS-BAS</i>	CCL9 - Tonnage	5 770 230	6 070 030	2	12	14	2	3	5
NEW ZEALAND - <i>NOUVELLE ZELANDE</i>	CCL9 - Tonnage	213 230	247 339	2	1	3	2	1	3
NIGERIA	Yearbook 2006	370 048	204 422	2	1	3	2	1	3
NORWAY - <i>NORVEGE</i>	CCL9 - Tonnage	18 311 170	18 648 155	2	20	22	2	4	6
OMAN SULTANATE - <i>SULTANAT D'OMAN</i>	Yearbook 2006	18 658	25 231	2	0	2	2	0	2
PAPUA NEW GUINEA - <i>PAPOUASIE NOUVELLE GUINEE</i>	CCL9 - Tonnage	83 977	148 238	2	1	3	2	1	3
PAKISTAN	CCL9 - Tonnage	415 617	434 967	2	2	4	2	1	3
PERU - <i>PEROU</i>	Yearbook 2006	234 698	272 750	2	2	4	2	1	3
PHILIPPINES	CCL9 - Tonnage	5 218 765	4 980 880	2	11	13	2	3	5
POLAND - <i>POLOGNE</i>	CCL9 - Tonnage	191 076	189 970	2	1	3	2	1	3
PORTUGAL	CCL9 - Tonnage	1 283 956	1 271 004	2	5	7	2	2	4
REPUBLIC OF KOREA - <i>REPUBLIQUE DE COREE</i>	CCL9 - Tonnage	9 488 345	16 831 000	2	19	21	2	4	6
REP. OF SOUTH AFRICA - <i>AFRIQUE DU SUD</i>	CCL9 - Tonnage	188 338	263 790	2	2	4	2	1	3
ROMANIA - <i>ROUMANIE</i>	Yearbook 2006	329 463	381 696	2	2	4	2	1	3
RUSSIA - <i>RUSSIE</i>	CCL9 - Tonnage	8 259 640	8 157 373	2	14	16	2	4	6
SAUDI ARABIA - <i>ARABIE SAOUDITE</i>	CCL9 - Tonnage	952 892	1 737 725	2	6	8	2	2	4

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI
PROPOSE POUR LA PERIODE 2008-2012**

CONF.17/REP.01

**PROGRAMME DE TRAVAIL QUINQUENNAL DE L'OHI
PROPOSE POUR LA PERIODE 2008 – 2012**

TABLE DES MATIERES

	Page
Préambule	7
Programme 1 Coopération avec les Etats membres et avec les Organisations internationales	9
Programme 2 Renforcement des capacités	17
Programme 3 Coordination et soutien apportés aux techniques et aux normes	23
Programme 4 Gestion de l'information et relations publiques	31
Programme 5 Développement général de l'Organisation	33
Annexe A - Tableau tâche/synchronisation	37
Annexe B - Références croisées Chapitres c. Programmes, Eléments et Tâches	43

PROGRAMME DE TRAVAIL QUINQUENNAL DE L'OHI 2008 – 2012

PREAMBULE

Conformément à l'Article 23 (c) du Règlement général de l'OHI, le Comité de direction, prenant en compte les travaux des Comités et des groupes de travail, devrait présenter à toutes les conférences hydrographiques internationales, le programme de travail à effectuer pendant la période suivante (2008-2012) avec les répercussions financières qui l'accompagnent.

Pour la préparation de ce document, le Comité de direction a demandé aux Présidents de tous les organes de l'OHI, en septembre 2005, de contribuer à cette tâche en fournissant des données pour que le programme de travail de l'OHI soit aussi complet que possible avec toutes les activités que l'Organisation envisage d'entreprendre au cours de la prochaine période quinquennale.

Comme vous le savez, l'OHI a identifié 5 Programmes pour atteindre ses objectifs, et pour chacun d'entre eux, un concept a été développé, pour mettre en relief l'objet du Programme. Chaque programme est composé de différents éléments, suivis de tâches qui constituent les actions à mener. Lors de l'identification des tâches, les données reçues des présidents des différents organes de l'OHI ainsi que toutes les autres informations du BHI, ont été prises en compte. Dans le cadre de la description de chaque tâche, sont indiquées la(les) année(s) au cours de laquelle/desquelles les activités doivent être exécutées.

L'Annexe A regroupe toutes les tâches avec une indication du délai de temps prévu pour l'exécution de chaque tâche. Ce tableau servira de base et de guide pour la préparation des programmes de travail annuels, au cours de cette période.

L'Annexe B contient des références croisées entre le budget et le programme de travail 2008 – 2012 proposés pour cette période. Ce document identifie d'un côté les chapitres et leurs éléments et, de l'autre, les programmes, les éléments et les tâches financés par les montants alloués dans le budget.

Le Comité de direction soumet le PROGRAMME DE TRAVAIL QUINQUENNAL DE L'OHI 2008-2012 à l'approbation de la XVIIe Conférence HI, en mai 2007.

PROGRAMME 1

Coopération avec les Etats membres et avec les Organisations internationales

Concept

Ce programme porte sur la volonté de l'Organisation d'améliorer la coopération entre les Etats membres (EM) de l'OHI, par le biais des travaux des Commissions hydrographiques régionales (CHR), en encourageant la coopération bilatérale et multilatérale entre les Services hydrographiques nationaux (SH). Il traite également de l'encouragement de la participation des EM aux organes et aux entités de l'OHI, de l'élargissement des CHR et de la coopération avec d'autres organisations internationales afin d'assurer une collaboration efficace et une bonne utilisation des ressources. Les principaux participants sont des Etats membres de l'OHI, des CHR, des Etats non membres de l'OHI, des Organisations internationales gouvernementales (OIG) et des Organisations internationales non gouvernementales (OING) ainsi que le BHI.

Elément 1.1 Coopération avec les Etats membres

Objectif

Faciliter la coordination, la coopération et la collaboration entre les EM de l'OHI, afin d'améliorer les services hydrographiques et la fourniture de produits hydro-cartographiques via la structure des CHR. Les rapports nationaux à chaque réunion des CHR doivent suivre un plan convenu par les EM.

Tâche 1.1.1 Commission hydrographique nordique (CHN)

Le président de la CHN, avec l'aide du BHI selon que nécessaire, organise, prépare et conduit les réunions prévues pour 2008, 2009, 2011 et 2012, et rend compte des résultats à ses membres ainsi qu'au BHI. Il effectue un suivi de la coordination requise pour mener à bien les listes d'actions convenues et un compte rendu à la CHI suivante et au Comité IRCC, lorsqu'établi.

Tâche 1.1.2 Commission hydrographique de la mer du Nord (CHMN)

Le président de la CHMN, avec l'aide du BHI selon que nécessaire, organise, prépare et conduit les réunions prévues pour 2008, 2010 et 2012, et rend compte des résultats à ses membres ainsi qu'au BHI. Il effectue un suivi de la coordination requise pour mener à bien les listes d'actions convenues et un compte rendu à la CHI suivante et au Comité IRCC, lorsqu'établi.

Tâche 1.1.3 Commission hydrographique de l'Asie orientale (CHAO)

Le président de la CHAO, avec l'aide du BHI selon que nécessaire, organise, prépare et conduit les réunions prévues pour 2009 et 2011, et rend compte des résultats à ses membres ainsi qu'au BHI. Il effectue un suivi de la coordination requise pour mener à bien les listes d'actions convenues et un compte rendu à la CHI suivante et au Comité IRCC, lorsqu'établi.

Tâche 1.1.4 Commission hydrographique des USA et du Canada (CHUSC)

Les coprésidents de la CHUSC, avec l'aide du BHI selon que nécessaire, organise, prépare et conduit les réunions prévues pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, et rend compte des résultats à ses membres ainsi qu'au BHI. Il effectue un suivi de la coordination requise pour mener à bien les listes d'actions convenues et un compte rendu à la CHI suivante et au Comité IRCC, lorsqu'établi.

Tâche 1.1.5 Commission hydrographique de la mer Méditerranée et de la mer Noire (CHMMN)

Le président de la CHMMN, avec l'aide du BHI selon que nécessaire, organise, prépare et conduit les réunions prévues pour 2009 et 2011, et rend compte des résultats à ses membres ainsi qu'au BHI. Il effectue un suivi de la coordination requise pour mener à bien les listes d'actions convenues et un compte rendu à la CHI suivante et au Comité IRCC, lorsqu'établi.

Tâche 1.1.6 Commission hydrographique de la mer Baltique (CHMB)

Le président de la CHMB, avec l'aide du BHI selon que nécessaire, organise, prépare et conduit les réunions prévues pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, et rend compte des résultats à ses membres ainsi qu'au BHI. Il effectue un suivi de la coordination requise pour mener à bien les listes d'actions convenues et un compte rendu à la CHI suivante et au Comité IRCC, lorsqu'établi.

Tâche 1.1.7 Commission hydrographique de l'Atlantique oriental (CHAtO)

Le président de la CHAtO, avec l'aide du BHI selon que nécessaire, organise, prépare et conduit les réunions prévues pour 2008 et 2010 et 2012, et rend compte des résultats à ses membres et au BHI. Il effectue un suivi de la coordination requise pour mener à bien les listes d'actions convenues et un compte rendu à la CHI suivante et au Comité IRCC, lorsqu'établi.

Tâche 1.1.8 Commission hydrographique du Pacifique sud-est (CHPSE)

Le président de la CHPSE, avec l'aide du BHI selon que nécessaire, organise, prépare et conduit les réunions prévues pour 2008, 2010 et 2012, et rend compte des résultats à ses membres ainsi qu'au BHI. Il effectue un suivi de la coordination requise pour mener à bien les listes d'actions convenues et un compte rendu à la CHI suivante et au Comité IRCC, lorsqu'établi.

Tâche 1.1.9 Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO)

Le président de la CHPSO, avec l'aide du BHI selon que nécessaire, organise, prépare et conduit les réunions prévues pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, et rend compte des résultats à ses membres ainsi qu'au BHI. Il effectue un suivi de la coordination requise pour mener à bien les listes d'actions convenues et un compte rendu à la CHI suivante et au Comité IRCC, lorsqu'établi.

Tâche 1.1.10 Commission hydrographique de la Mésio-Amérique et de la mer des Caraïbes (CHMAC)

Le président de la CHMAC, avec l'aide du BHI selon que nécessaire, organise, prépare et conduit les réunions prévues pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, et rend compte des résultats à ses membres ainsi qu'au BHI. Il effectue un suivi de la coordination requise pour mener à bien les listes d'actions convenues et un compte rendu à la CHI suivante et au Comité IRCC, lorsqu'établi.

Tâche 1.1.11 Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes (CHAIA)

Le président de la CHAIA, avec l'aide du BHI selon que nécessaire, organise, prépare et conduit les réunions prévues pour 2009 et 2011, et rend compte des résultats à ses membres ainsi qu'au BHI. Il effectue un suivi de la coordination requise pour mener à bien les listes d'actions convenues et un compte rendu à la CHI suivante et au Comité IRCC, lorsqu'établi.

Tâche 1.1.12 Commission hydrographique de la zone maritime ROPME (CHZMR)

Le président de la CHZMR, avec l'aide du BHI selon que nécessaire, organise, prépare et conduit les réunions prévues pour 2008, 2010 et 2012, et rend compte des résultats à ses membres ainsi qu'au BHI. Il effectue un suivi de la coordination requise pour mener à bien les listes d'actions convenues et un compte rendu à la CHI suivante et au Comité IRCC, lorsqu'établi.

Tâche 1.1.13 Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional (CHOIS)

Le président de la CHOIS, avec l'aide du BHI selon que nécessaire, organise, prépare et conduit les réunions prévues pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, et rend compte des résultats à ses membres ainsi qu'au BHI. Il effectue un suivi de la coordination requise pour mener à bien les listes d'actions convenues et un compte rendu à la CHI suivante et au comité IRCC, lorsqu'établi.

Tâche 1.1.14 Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest (CHAtSO)

Le président de la CHAtSO, avec l'aide du BHI selon que nécessaire, organise, prépare et conduit les réunions prévues pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, et rend compte des résultats à ses membres ainsi qu'au BHI. Il effectue un suivi de la coordination requise pour mener à bien les listes d'actions convenues et un compte rendu à la CHI suivante et au Comité IRCC, lorsqu'établi.

Tâche 1.1.15 Comité hydrographique sur l'Antarctique (CHA)

Le président du CHA, avec l'aide du BHI selon que nécessaire, organise, prépare et conduit les réunions prévues pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, et rend compte des résultats à ses membres ainsi qu'au BHI. Il effectue un suivi de la coordination requise pour mener à bien les listes d'actions convenues et un compte rendu à la prochaine CHI et au Comité IRCC, lorsqu'établi.

Tâche 1.1.16 Réunion du Comité de coordination inter-régional (IRCC) (sous réserve de sa création)

Le BHI et le président de l'IRCC (si et lorsque l'IRCC est créé) organisent, préparent et conduisent les réunions prévues pour 2009, 2010 et 2011. Ils rendent compte des résultats aux EM, adoptent la coordination requise pour mener à bien les listes d'actions convenues et effectuent un compte rendu à la CHI suivante.

Tâche 1.1.17 CHR œuvrant pour achever la couverture en ENC pour les engins à grande vitesse (HSC), avant le 1^{er} juillet 2008

Les présidents des CHR encouragent les EM au sein de leurs CHR à mettre à disposition les ENC, selon que de besoin, et à rechercher l'assistance du CBC, si nécessaire. Ils vérifient l'état d'achèvement et en rendent compte aux WEND/IRCC.

Tâche 1.1.18 CHR œuvrant pour achever la couverture en ENC pour tous les autres types de navires, avant le 31 décembre 2010

Les présidents des CHR encouragent les EM au sein de leurs CHR à mettre à disposition les ENC, selon que de besoin, et à rechercher l'assistance du CBC, si nécessaire. Ils vérifient l'état d'achèvement et en rendent compte aux WEND/IRCC.

Tâche 1.1.19 CHR œuvrant pour achever les programmes de couverture en ENC, avant le 31 décembre 2008

Les présidents des CHR encouragent les EM au sein de leurs CHR à développer des programmes nationaux de couverture en ENC, et à demander l'assistance du CBC, si nécessaire. Ils vérifient l'état d'achèvement et en rendent compte aux WEND/IRCC.

Tâche 1.1.20 Les CHR et le secteur hydrographique industriel

Les présidents des CHR envisagent la participation de représentants du secteur industriel de la communauté hydrographique à leurs conférences, afin de parvenir à une meilleure connaissance de l'état de l'hydrographie dans la région et des ressources potentielles supplémentaires pour les initiatives régionales (2008 à 2012).

Elément 1.2 Coopération avec les Organisations internationales

Objectif

Améliorer les relations avec les organisations internationales pertinentes afin de faciliter la représentation des intérêts de l'OHI ; mettre à profit leur structure et leur capacité de soutien à la mission et aux objectifs de l'OHI, et développer des projets d'intérêt commun.

Tâche 1.2.1 Nations Unies (NU)

Le BHI ou un EM participe en tant qu'observateur à l'Assemblée des NU, aux réunions DOALOS, UNICPOLOS et UNGEGN quand leurs ordres du jour respectifs incluent des questions directement liées aux objectifs de l'OHI. La participation doit être déterminée au cas par cas, et est approuvée uniquement si cela est strictement nécessaire.

Tâche 1.2.2 Organisation maritime internationale (OMI)

Le BHI participe aux réunions annuelles (2008 à 2012) de l'Assemblée, du Conseil, du Comité de la coopération technique (TCC), du Comité de la sécurité maritime (MSC), du Sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV), du Comité de la protection du milieu marin (MEPC) et du Sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR) quand leurs ordres du jour incluent des questions en rapport avec les objectifs de l'OHI ou à la suite d'une soumission de propositions de l'OHI à l'un, quelconque, de ces organes. Il se conforme aux objectifs énoncés dans l'accord passé entre l'OHI et l'OMI.

Tâche 1.2.3 Commission océanographique intergouvernementale (COI)

Le BHI participe aux Assemblées et aux Conseils exécutifs (de 2008 à 2012) ainsi qu'à d'autres organes subsidiaires, lorsque des questions relatives à la bathymétrie, au renforcement des capacités, à la cartographie côtière et à d'autres sujets intéressant directement l'OHI, sont prévues. Il se conforme aux objectifs énoncés dans le protocole d'accord conclu entre l'OHI et la COI.

Tâche 1.2.4 Association internationale de signalisation maritime (AISM)

Le BHI ou un EM participe aux réunions dont les ordres du jour incluent des questions en rapport avec les objectifs de l'OHI. La participation est déterminée au cas par cas, et est approuvée uniquement si cela est strictement nécessaire.

Tâche 1.2.5 Association cartographique internationale (ACI)

Le BHI ou un EM participe aux conférences et aux réunions du groupe sur la cartographie marine, coordonnent les expositions de cartographie marine lors de toutes les conférences de l'ACI et coopèrent aux efforts en matière de renforcement des capacités, en vue d'améliorer les capacités en cartographie marine. Ils se conforment aux objectifs énoncés dans le protocole d'accord existant. La participation est déterminée au cas par cas, et est approuvée uniquement si cela est strictement nécessaire.

Tâche 1.2.6 Fédération internationale des géomètres (FIG)

Le BHI participe aux activités d'intérêt commun avec la Commission 4 (hydrographie) de la FIG, chaque année (de 2008 à 2012), essentiellement pour les initiatives ayant une composante « renforcement des capacités » orientée vers le développement de capacités hydrographiques dans les pays en voie de développement. Il se conforme aux objectifs énoncés dans le protocole d'accord existant.

Tâche 1.2.7 Association internationale des ports (AIP)

Le BHI ou un EM participe aux réunions dont les ordres du jour incluent des questions en rapport avec les objectifs de l'OHI. La participation est déterminée au cas par cas, et est approuvée uniquement si cela est strictement nécessaire.

Tâche 1.2.8 Organisation internationale de normalisation (ISO)

Le BHI contribue à rechercher l'homologation internationale officielle pour les normes élaborées par l'Organisation et suit le développement des nouvelles normes, en participant à des réunions dont les ordres du jour incluent des questions en rapport avec les objectifs de l'OHI. La participation est déterminée au cas par cas, et est approuvée uniquement si cela est strictement nécessaire.

Tâche 1.2.9 Commission électrotechnique internationale (CEI)

Le BHI se tient au courant des développements électrotechnologiques et de leurs effets sur les travaux de l'OHI, en participant aux réunions dont les ordres du jour incluent des questions en rapport avec les objectifs de l'OHI. La participation est déterminée au cas par cas, et est approuvée uniquement si cela est strictement nécessaire.

Tâche 1.2.10 Réunions des parties consultatives du Traité sur l'Antarctique (RCTA)

Le BHI ou le président du CHA participe aux réunions annuelles (de 2008 à 2012) et rend compte des progrès réalisés en ce qui concerne les levés dans l'Antarctique et la production de cartes marines, et proposent des mesures et des initiatives visant à améliorer la sécurité de la navigation dans les eaux antarctiques par l'amélioration de la collecte et l'utilisation partagée de données hydrographiques. Ils coordonnent la mise au point d'une présentation spéciale, dans le cadre d'un séminaire lors de la RCTA de 2008, sur l'importance de l'activité hydrographique dans l'Antarctique.

Tâche 1.2.11 Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH)

Le BHI ou un EM participe aux réunions du Comité hydrographique de l'IPGH en 2009 et 2011, afin de rendre compte des progrès de l'OHI dans la région panaméricaine, et de promouvoir la collaboration pour éviter la duplication des activités et encourager les pays non membres de l'OHI à adhérer à l'Organisation.

Tâche 1.2.12 Association pour la gestion portuaire d'Afrique occidentale (AGPAOC) & Organisation maritime pour l'Afrique occidentale et centrale (OMAOC)

Le BHI ou le président de la CHAtO participe aux réunions du Conseil exécutif quand les ordres du jour incluent des questions en rapport avec les objectifs de l'OHI. Ils utilisent ces organes pour encourager les projets hydrographiques régionaux dans la région d'Afrique occidentale et centrale. Ils sont également tenus de se conformer aux objectifs énoncés dans le protocole d'accord conclu avec l'AGPAOC. La participation est déterminée au cas par cas, et est approuvée uniquement si cela est strictement nécessaire.

Tâche 1.2.13 Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique (COMNAP)

Le BHI ou le président du CHA entretient des contacts étroits avec le COMNAP en tant que fournisseur d'informations en retour sur les demandes de produits hydrocartographiques dans l'Antarctique. Ils participent aux réunions générales annuelles lorsque les ordres du jour incluent des questions en rapport avec les objectifs de l'OHI. La participation est déterminée au cas par cas, et est approuvée uniquement si cela est strictement nécessaire. Ils coordonnent la fourniture d'une présentation spéciale sous forme d'un séminaire lors de la réunion annuelle de 2009, sur l'importance des activités hydrographiques dans l'Antarctique.

Tâche 1.2.14 Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique (IAATO)

Le BHI ou le président du CHA entretient des contacts étroits avec l'IAATO en tant que fournisseurs d'informations en retour sur les demandes de produits hydrocartographiques dans l'Antarctique et en tant que soutien aux initiatives en matière de collecte des données. Ils participent à leurs réunions lorsque les ordres du jour incluent des questions en rapport avec les objectifs de l'OHI. La participation est déterminée au cas par cas, et est approuvée uniquement si cela est strictement nécessaire. Ils coordonnent également la fourniture d'une présentation spéciale, dans le cadre d'un séminaire lors de la réunion annuelle de l'IAATO pour 2010, sur l'importance des activités hydrographiques dans l'Antarctique.

Tâche 1.2.15 Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR)

Le BHI ou le président du CHA coopère avec le SCAR (de 2008 à 2012) afin d'améliorer la collecte des données bathymétriques dans les eaux antarctiques, à l'appui de la cartographie marine et d'autres projets bathymétriques présentant un intérêt scientifique. Ils participent à leurs réunions lorsque les ordres du jour incluent des questions en rapport avec les objectifs de l'OHI. La participation est déterminée au cas par cas, et est approuvée uniquement si cela est strictement nécessaire.

Tâche 1.2.16 Autres organisations internationales

Le BHI ou un EM participe aux réunions d'autres organisations internationales pertinentes comme par exemple GEO, ISCGM, IFHS, NATO, GEOSS, JBGIC, DGIWG, IMSO et EUROGI, lorsque leurs ordres du jour incluent des questions en rapport avec les objectifs de l'OHI. La participation est déterminée au cas par cas, et est approuvée uniquement si cela est strictement nécessaire.

Elément 1.3 Coopération avec les Etats non membres

Objectif

Sensibiliser davantage les autorités des Etats non membres à l'importance de l'hydrographie et de ses produits associés. Fournir des conseils aux pays maritimes sur la manière de se conformer aux réglementations internationales, comme le chapitre V de la Convention SOLAS, et souligner l'importance de mener des efforts coordonnés pour assurer la sécurité de la navigation et la protection du milieu marin. Mettre en avant l'importance d'accéder à la qualité d'Etat membre de l'OHI et d'intégrer les travaux des CHR.

- Tâche 1.3.1 Commission hydrographique de l'Atlantique oriental (CHAO)**
 Les membres de la CHR, avec le soutien du BHI, développent (2008-2009) et exécutent (2009/2012) une stratégie permettant d'accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'Organisation, continuent à fournir des conseils sur la manière de respecter les réglementations internationales tel le Chapitre V de la Convention SOLAS et les encouragent à assister et à participer aux réunions des CHR et à adhérer à l'Organisation.
- Tâche 1.3.2 Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest**
 Les membres de la CHR, avec le soutien du BHI, développent (2008-2009) et exécutent (2009/2012) une stratégie permettant d'accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'Organisation (comme par exemple dans le Samoa occidental, entre autres), continuent à fournir des conseils sur la manière de respecter les réglementations internationales tel le Chapitre V de la Convention SOLAS et les encouragent à assister et à participer aux réunions des CHR et à adhérer à l'Organisation. Ils assistent aux réunions pertinentes des ONG du Pacifique (par ex : SOPAC, PACMA et SPC) où des conseils pourraient parvenir à des officiers gouvernementaux de haut niveau.
- Tâche 1.3.3 Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes**
 Les membres de la CHR, avec le soutien du BHI, développent (2008-2009) et exécutent (2009/2012) une stratégie permettant d'accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'Organisation, continuent à fournir des conseils sur la manière de respecter les réglementations internationales tel le Chapitre V de la Convention SOLAS, les encouragent à assister et à participer aux réunions des CHR ainsi qu'à adhérer à l'Organisation.
- Tâche 1.3.4 Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes**
 Les membres de la CHR, avec le soutien du BHI, développent (2008-2009) et exécutent (2009/2012) une stratégie permettant d'accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'Organisation, continuent à fournir des conseils sur la manière de respecter les réglementations internationales tel le Chapitre V de la Convention SOLAS, les encouragent à assister et à participer aux réunions des CHR ainsi qu'à adhérer à l'Organisation.
- Tâche 1.3.5 Commission hydrographique de la zone maritime ROPME**
 Les membres de la CHR, avec le soutien du BHI, développent (2008-2009) et exécutent (2009/2012) une stratégie permettant d'accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'Organisation, continuent à fournir des conseils sur la manière de respecter les réglementations internationales tel le Chapitre V de la Convention SOLAS, les encouragent à assister et à participer aux réunions des CHR ainsi qu'à adhérer à l'Organisation.
- Tâche 1.3.6 Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional**
 Les membres de la CHR, avec le soutien du BHI, développent (2008-2009) et exécutent (2009/2012) une stratégie permettant d'accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'Organisation, continuent à fournir des conseils sur la manière de respecter les réglementations internationales tel le Chapitre V de la Convention SOLAS, les encouragent à assister et à participer aux réunions des CHR ainsi qu'à adhérer à l'Organisation.
- Tâche 1.3.7 Commission hydrographique de la mer Baltique**
 Les membres de la CHR, avec le soutien du BHI, développent et exécutent (2008-2009) une stratégie visant à faciliter l'adhésion de la Lituanie à l'Organisation.

Tâche 1.3.8 Commission hydrographique de la mer Méditerranée et de la mer Noire

Les membres de la CHR, avec le soutien du BHI, développent (2008-2009) et exécutent (2009/2012) une stratégie permettant d'accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'Organisation, continuent à fournir des conseils sur la manière de respecter les réglementations internationales tel le Chapitre V de la Convention SOLAS, les encouragent à assister et à participer aux réunions des CHR ainsi qu'à adhérer à l'Organisation.

PROGRAMME 2

Renforcement des capacités

Concept

Ce programme porte sur la volonté de l'Organisation d'aider les Etats Membres ainsi que les Etats non membres à créer des capacités hydrographiques nationales là où elles n'existent pas et à contribuer au renforcement des infrastructures hydrographiques déjà existantes. Il s'agit d'un effort collectif de l'OHI qui inclut principalement le Comité de l'OHI sur le renforcement des capacités, le BHI, les EM de l'OHI, les CHR, les agences de financement des Etats non membres et d'autres organisations internationales, ainsi que le secteur privé et les universités.

Elément 2.1 Gestion du renforcement des capacités

Objectif

Le maintien d'une stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités et la mise en place de procédures de coordination, d'actions et de contrôle dans le but d'arriver à une interaction effective et efficace entre les différentes parties concernées par l'effort de l'OHI en matière de renforcement des capacités.

Tâche 2.1.1 Comité de l'OHI sur le renforcement des capacités (CBC de l'OHI)

Le Président du CBC, avec le soutien du BHI si nécessaire, organise, prépare et dirige les réunions prévues pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, et informe les membres du CBC et le BHI des résultats obtenus. Il assure le suivi de la coordination nécessaire pour exécuter les listes d'actions acceptées et rend un rapport lors de la Conférence hydrographique internationale suivante et à l'IRCC, lorsqu'établi. Il tient dûment à jour la publication de l'OHI M-2 – Politiques maritimes nationales et Services hydrographiques.

Tâche 2.1.2 Fonds pour le renforcement des capacités (CBFund)

Le BHI administre le Fonds pour le renforcement des capacités en conformité avec les Résolutions administratives 6.1 à 6.4 de l'OHI, comme indiqué dans le Programme de travail de l'OHI et il rend compte aux Etats Membres dans le rapport annuel (2008-2012) de l'utilisation et de l'état du fonds.

Tâche 2.1.3 Réunions avec d'autres organisations, des agences de financement, le secteur privé et les universités

Le BHI ou le Président du CBC participe aux réunions de coordination avec des organisations internationales telles que la FIG, l'AMI et d'autres, ainsi qu'avec des agences de financement, le secteur privé et les universités, en rapport avec les initiatives ayant une composante « renforcement des capacités » visant à développer les capacités hydrographiques des pays en voie de développement et il informe les Etats Membres des résultats, en 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012.

Tâche 2.1.4 Stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités

Le CBC tient à jour la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités. A chaque réunion du CBC, le Comité est chargé de revoir la stratégie à la lumière des nouveaux éléments, de la mettre à jour en conséquence et de l'afficher sur le site Web de l'OHI. Il encourage la répétition des expériences positives résultant d'autres projets et expériences tel que le plan de nouveaux levés HELCOM 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012.

Tâche 2.1.5 Programme de travail sur le renforcement des capacités (CBWP)

Le CBC étudie les besoins du CB présentés au CBC par les CHR. Il développe et propose un programme de travail annuel de l'OHI sur le renforcement des capacités, à inclure dans le Programme de travail général de l'OHI. Il soutient et contrôle l'exécution du programme de travail approuvé en matière de renforcement des capacités 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012.

Tâche 2.1.6 Suivi des activités et des initiatives en matière de renforcement des capacités (CB)

Le CBC assure le suivi des activités et des initiatives en matière de CB, surtout en ce qui concerne celles auxquelles le Fonds du CB et les Etats Membres ont contribué (2008-2012). Il étudie et établit une procédure pour évaluer les avantages retirés de ces activités et initiatives (2008-2009). Il procède à une épreuve d'évaluation pour identifier les moyens d'améliorer la gestion du Fonds CB et d'autres ressources, y compris les ressources humaines (2010).

Tâche 2.1.7 Normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (CCI)

Le CCI FIG/OHI/ACI met à jour annuellement les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (publications de l'OHI M-5, M-6, M-8 et S-47) conformément aux avancées technologiques, tout en tenant informés des résultats les EM et les établissements d'enseignement, sur une base annuelle (2008-2012).

Tâche 2.1.8 Formation en hydrographie et en cartographie marine

Le CCI FIG/OHI/ACI conseille les institutions savantes déjà établies ou en cours de création sur l'enseignement et les programmes de formation en matière d'hydrographie et de cartographie marine. Une réunion annuelle est tenue afin d'homologuer les cours ou programmes qui satisfont aux normes de compétence internationales et pour prodiguer des conseils sur la structure et le contenu des programmes de formation de courte durée, comme demandé (2008-2012).

Elément 2.2 Evaluation du renforcement des capacités

Objectif

Evaluer l'état des levés hydrographiques, de la cartographie marine et de l'information maritime dans les pays et les régions où l'hydrographie se développe. Donner des lignes directrices pour le développement des capacités hydrographiques locales. Identifier les besoins régionaux et étudier les possibilités d'obtenir une assistance et une formation en matière de renforcement des capacités auprès du CBC et d'autres sources.

Tâche 2.2.1 Visites techniques et de conseil

Les CHR, avec l'appui du Président du CBC et du BHI, mettent en place des groupes d'experts appropriés, prévoient et effectuent des visites techniques et de conseil pour évaluer l'état de l'hydrographie, de la cartographie et des aides à la navigation dans les régions suivantes (identification des pays à un stade ultérieur) :

- 2008 CHPSO (visites techniques), CHAIA (visites de conseil) & CHAtO (évaluation).
- 2009 CHAO (visites techniques) & CHPSO (visites de conseil).
- 2010 CHMMN (visites techniques) CHAtO (suivi des visites techniques déjà effectuées et évaluation)
- 2011 CHAIA (suivi des visites techniques déjà effectuées)
- 2012 CHAtO (évaluation).

Tâche 2.2.2 S-55 Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde
Le BHI avec l'appui des CHR et du CBC tient à jour la S-55 (y compris l'information sur l'Antarctique et recommande ensuite la suppression de la S-59) ; collecte les données manquantes et traite les informations reçues, et établit pour l'OHI et d'autres organisations internationales comme les NU et l'OMI un rapport sur les résultats, comme demandé (2008-2012).

Tâche 2.2.3 Procédures d'évaluation
Le CBC, pour que soient établies (2008) et maintenues (2009-2012) les procédures à utiliser par les Présidents des CHR pour l'évaluation de l'état de l'hydrographie, des cartes et de la sécurité de la navigation, les a téléchargées sur le site Web de l'OHI. Les Présidents des CHR envisagent la participation du secteur industriel et du milieu universitaire dans le but de renforcer les appuis externes.

Elément 2.3 Apport en renforcement des capacités

Objectif

La programmation et l'exécution d'initiatives visant à apporter un appui, une formation et un enseignement en général pour pallier les lacunes identifiées du CB. L'identification d'agences dispensatrices d'aides et d'autres sources de financement. La liaison avec les Etats Membres, avec d'autres organisations et agences de financement susceptibles d'apporter leur contribution. La création et la participation à des projets de développement conjoints.

Tâche 2.3.1 Accroître la reconnaissance de l'importance de l'hydrographie
Le BHI, les présidents des CHR et les hydrographes nationaux, à titre individuel, fournissent aux autorités gouvernementales des pays en voie de développement l'information nécessaire pour accroître la reconnaissance de l'importance de l'hydrographie et de sa contribution au développement socio-économique (2008-2012).

Tâche 2.3.2 Ateliers techniques, Séminaires, Cours de brève durée
Les CHR, avec le CBC et l'appui du BHI, organisent des ateliers techniques, des séminaires et des cours de brève durée avec l'objectif de souligner les responsabilités des pays maritimes (SOLAS V) ; ils apportent les connaissances techniques de base et sont conjointement à la recherche d'initiatives, permettant ainsi d'apporter un minimum de réponses aux obligations nationales, régionales et internationales. Les événements suivants sont prévus :

- 2008 :
- Cours de formation technique RSM (CHMMN et CHOIS)
 - Cours sur les systèmes bathymétriques multifaisceaux (CHMAC, CHPSE et CHAtSO)
 - Atelier régional d'échanges de données (CHPSE)
 - Cours de remise à niveau en cartographie marine (CHMAC)
 - Atelier sur les levés en milieu portuaire et en eaux peu profondes S-44 (CHZMR)
 - Atelier sur la production d'ENC fluviales (CHAtSO)
 - Séminaire sur le projet d'Autoroute électronique maritime Banque Mondiale/OMI (à confirmer) (CHAO)
 - Cours élémentaire d'hydrographie pratique (CHAtO)

- 2009 : Atelier sur les levés en milieu portuaire et en eaux peu profondes, S-44 (CHMB, CHMAC, CHAtSO et CHPSE)
Séminaire pour les Présidents des Commissions hydrographiques nationales (CHPSO et CHAIA)
Cours de formation technique du RSM (CHZMR et CHAtO)
Atelier sur les opérations en équipes de levés au niveau régional (CHOIS)
Atelier sur les techniques et expériences des levés dans l'Antarctique (CHA)
- 2010 : Atelier sur les levés en milieu dangereux (CHAO)
Atelier sur le traitement et la gestion des bases de données spatiales (CHPSE, CHMAC, CHZMR et CHAtSO)
Atelier sur les levés en milieu portuaire et en eaux peu profondes, S-44 (CHAIA, CHOIS)
Production, distribution et maintenance des ENC, Cartes internationales (CHA)
- 2011 : Cours de formation technique RSM (CHPSO)
Atelier sur les levés en milieu portuaire et en eaux peu profondes, S-44 (CHMMN, CHAtO)
Cours de remise à niveau en cartographie marine ENC (CHPSE, CHMAC, CHAtSO)
Cours abrégé sur la transformation des systèmes géodésiques (CHPSO)
Cours de remise à niveau de cartographie marine (CHAIA)
Atelier sur le traitement et la gestion des bases de données spatiales (CHOIS)
Séminaire pour les Présidents des comités hydrographiques nationaux (CHZMR)
Séminaire sur les RSM/SMDSM pour l'Antarctique (CHA)
- 2012 : Atelier sur le traitement et la gestion des bases de données spatiales (CHMMN, CHAIA)
Séminaire sur l'hydrographie et sa contribution au développement durable. Perspectives socio-économiques. (CHPSE, CHMAC et CHAtSO)
Atelier sur les levés en milieu portuaire et en eaux peu profondes, S-44 (CHPSO)
Cours de remise à niveau en cartographie marine ENC (CHOIS et CHZMR).

Tâche 2.3.3 Cours d'hydrographie et de cartographie marine

Le BHI, conjointement avec le CCI et le CBC, encourage le développement et la livraison de nouveaux programmes hydrographiques et de cartographie marine, y compris la création de nouvelles Ecoles d'hydrographie là où cette capacité régionale n'existe pas. Rapport à l'OHI sur les résultats (2008, 2009 et 2010).

Tâche 2.3.4 Formation continue (sur terre et en mer)

Le CBC, avec l'appui du BHI, se renseigne sur les opportunités de formation continue sur terre et en mer (bâtiment d'opportunité) (2008). Il étudie et développe une procédure permettant d'utiliser cet outil de formation innovant et présente un rapport sur les résultats à l'OHI en proposant l'adoption d'une résolution administrative sur la question (2009).

Tâche 2.3.5 Projets nautiques et maritimes

Le BHI, avec l'appui des Présidents des CHR et du CBC, s'assure de l'importance donnée aux projets multilatéraux ou bilatéraux ayant une composante hydrographique ou cartographique, et conseille les gouvernements, directeurs de projets et agences de financement sur l'importance à y inclure une composante de renforcement des capacités. Rapport annuel à l'OHI sur les résultats obtenus (2008-2012).

Tâche 2.3.6 Accords bilatéraux

Le CBC étudie, développe et propose à l'OHI des procédures de transition qui pourraient être adoptées par les pays ayant des capacités hydrographiques en développement en vue de la fourniture de services hydrographiques conformément à SOLAS V. (2008-2009).

PROGRAMME 3

Coordination et soutien apportés aux techniques et aux normes

Concept :

Ce programme porte sur la volonté de l'Organisation d'établir de façon coordonnée un ensemble de méthodes et de normes qui faciliterait la compréhension globale et l'application des procédures mises en oeuvre dans les principaux domaines techniques pour lesquels l'OHI est l'organisation internationale compétente. Il tient compte également du suivi et des prescriptions nécessaires à la fourniture de ce service. Il implique principalement tous les organes techniques de l'OHI, le secteur industriel en matière d'hydrographie, le secteur privé et l'université.

Elément 3.1 Réunions des Comités et des groupes de travail

Objectif :

Répondre aux prescriptions du Programme de travail de l'OHI via la coordination et l'interaction des Comités et Groupes de travail pertinents.

Tâche 3.1.1 Comité sur les besoins hydrographiques pour les systèmes d'information (CHRIS)

Le Président du Comité CHRIS, avec l'appui du BHI le cas échéant, organise, prépare et dirige les réunions prévues chaque année, au cours de la période 2008-2012 ; il coordonne et exécute les éléments des points de l'ordre du jour du programme de travail de l'OHI approuvés ; il étudie les questions et fournit des directives et conseils aux organisations, organes et Etats membres concernés.

Tâche 3.1.2 Groupe de travail sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert (TSMAD)

Le Président du groupe de travail du TSMAD, sous la direction du CHRIS et avec l'appui du BHI le cas échéant, organise, prépare et dirige les réunions prévues tous les six mois au cours de la période 2008-2012 ; il coordonne et exécute les éléments des points de l'ordre du jour du programme de travail de l'OHI approuvés ; il étudie les questions et fournit directives et conseils aux organisations, organes et Etats membres concernés. Il tient à jour les publications suivantes de l'OHI : S-58, S-61, S-62 et S-63; cette dernière en coordination avec le CSMWG. Il réunit les sous-groupes de travail du TSMAD selon que de besoin.

Tâche 3.1.3 Groupe de travail sur la normalisation des cartes et les cartes papier (CSPCWG)

Le Président du CSPCWG, sous la direction du CHRIS et avec l'appui du BHI le cas échéant, organise, prépare et dirige les réunions prévues chaque année au cours de la période 2008-2012 ; il coordonne et exécute les éléments des points de l'ordre du jour du programme de travail de l'OHI approuvés ; il étudie les questions et fournit directives et conseils aux organisations, organes et Etats membres concernés. Il tient à jour la publication M-15 de l'OHI – Liste des brochures sur les symboles et abréviations pour les cartes marines. Il réunit les sous-groupes de travail du CSPCWG selon que de besoin.

Tâche 3.1.4 Groupe de travail sur la tenue à jour des signes conventionnels et des couleurs (CSMWG)

Le Président du CSM, sous la direction du CHRIS et avec l'appui du BHI le cas échéant, organise, prépare et dirige les réunions prévues chaque année au cours de la période 2008-2012 ; il coordonne et exécute les éléments des points de l'ordre du jour du programme de travail de l'OHI approuvés ; il étudie les questions et fournit directives et conseils aux organisations, organes, et Etats membres concernés. Il tient à jour la publication S-64 en coordination avec le TSEMA.

Tâche 3.1.5 Groupe de travail sur la normalisation des publications nautiques (SNPWG)

Le Président du SNPWG, sous la direction du CHRIS et avec l'appui du BHI le cas échéant, organise, préparer et dirige, selon que de besoin, les réunions prévues au cours de la période 2008-2012 ; il coordonne et exécute les éléments des points de l'ordre du jour du programme de travail de l'OHI approuvés ; il étudie les questions et fournit directives et conseils aux organisations, organes et Etats membres concernés. Il réunit les sous-groupes de travail du SNPWG selon que de besoin.

Tâche 3.1.6 Groupe de travail sur le dispositif de protection des données (DPSWG)

Le Président du DPSWG, sous la direction du CHRIS et avec l'appui du BHI le cas échéant, organise, prépare et dirige, selon que de besoin, les réunions prévues au cours de la période 2008-2012 ; il coordonne et exécute les éléments des points de l'ordre du jour du programme de travail de l'OHI approuvés ; il étudie les questions et fournit directives et conseils aux organisations, organes et Etats membres concernés.

Tâche 3.1.7 Groupe d'harmonisation OHI-CEI des objets sur l'information maritime (HGMIO)

Le Président du HGMIO, sous la direction du CHRIS et avec l'appui du BHI le cas échéant, organise, prépare et dirige, selon que de besoin, les réunions prévues au cours de la période 2008-2012 ; il coordonne et exécute les éléments des points de l'ordre du jour du programme de travail de l'OHI approuvés ; il étudie les questions et fournit directives et conseils aux organisations, organes et Etats membres concernés.

Tâche 3.1.8 Comité sur le dictionnaire hydrographique (S-32) (CHD)

Le Président du CHD assure la progression des travaux du Comité par correspondance et avec l'appui du BHI le cas échéant, organise, prépare et dirige les réunions selon que de besoin au cours de la période 2008-2012.

Tâche 3.1.9 Commission sur la diffusion des avertissements radio de navigation (CDARN)

Le Président de la CDARN, avec l'appui du BHI le cas échéant, organise, prépare et dirige, selon que de besoin, les réunions prévues tous les ans au cours de la période 2008-2012 ; il coordonne et exécute les éléments des points de l'ordre du jour du programme de travail de l'OHI approuvés ; il fournit directives et conseils aux organisations, organes et Etats membres concernés.

Tâche 3.1.10 Normes de l'OHI pour les levés hydrographiques (S-44) (GT sur la S44)

Le Président du groupe de travail sur la S-44, avec l'appui du BHI le cas échéant, organise, prépare et dirige, selon que de besoin, les réunions prévues au cours de la période 2008-2012 ; il coordonne et exécute les éléments des points de l'ordre du jour du programme de travail de l'OHI approuvés, et fournit directives et conseils aux organisations, organes et Etats membres concernés.

Tâche 3.1.11 Comité sur les marées (TC)

Le Président du Comité sur les marées, avec l'appui du BHI le cas échéant, organise, prépare et dirige, selon que de besoin les réunions prévues en 2009, 2010 et 2012 ; il coordonne et exécute les éléments des points de l'ordre du jour du programme de travail de l'OHI approuvés et fournit directives et conseils aux organisations, organes et Etats membres concernés.

Tâche 3.1.12 Comité sur la base de données mondiale pour les ENC (WEND)

Le Président du Comité WEND, avec l'appui du BHI le cas échéant, organise, prépare et dirige les réunions chaque année au cours de la période 2008-2012 ; il coordonne et exécute les éléments des points de l'ordre du jour du programme de travail de l'OHI approuvés ; il étudie les questions et fournit directives et conseils aux organisations, organes et Etats membres concernés. Il tient à jour la publication S-65 de l'OHI – Guide pour la production des ENC.

Tâche 3.1.13 Carte générale bathymétrique des Océans (Comité directeur de la GEBCO)

Le Président du Comité directeur de la GEBCO, avec l'appui du BHI et de la COI le cas échéant, organise, prépare et dirige les réunions prévues en 2009 et 2011 ; il coordonne et exécute les éléments des points de l'ordre du jour du programme de travail de l'OHI approuvés et fournit directives et conseils à l'OHI et la COI, à d'autres organes et aux Etats membres.

Tâche 3.1.14 Sous-comité de la GEBCO sur la bathymétrie numérique (GEBCO SCDB)

Le Président du SCDB, avec l'appui du BHI, de la COI et du Comité directeur de la GEBCO le cas échéant, organise, prépare et dirige les réunions prévues chaque année au cours de la période 2008-2012; il coordonne et exécute les éléments des points de l'ordre du jour du programme de travail de l'OHI approuvés ; il fournit directives et conseils à l'OHI et à la COI, à d'autres organes et aux Etats membres.

Tâche 3.1.15 Sous-comité sur les noms du relief sous-marin (GEBCO SCUFN)

Le Président du SCUFN, avec l'appui du BHI, de la COI et du Comité directeur de la GEBCO le cas échéant, organise, prépare et dirige les réunions prévues annuellement au cours de la période 2008-2012; il coordonne et exécute les éléments des points de l'ordre du jour du programme de travail de l'OHI approuvés ; il fournit directives et conseils à l'OHI et à la COI, à d'autres organes et aux Etats membres.

Tâche 3.1.16 Comité consultatif sur le Droit de la mer (ABLLOS)

Le Président du Comité ABLLOS, avec l'appui du BHI et de l'AIG le cas échéant, organise, prépare et dirige les réunions prévues annuellement au cours de la période 2008-2012; il coordonne et exécute les éléments des points de l'ordre du jour du programme de travail de l'OHI approuvés, et fournit directives et conseils aux organisations, organes et Etats membres concernés.

Elément 3.2 Levés hydrographiques**Objectif :**

Améliorer la qualité de la collecte des données hydrographiques via l'élaboration de spécifications et de normes pour l'exécution des levés hydrographiques et la fourniture d'assistance en vue d'arriver aux meilleures pratiques.

Tâche 3.2.1 Groupe de travail sur la S-44

Le groupe de travail sur la S-44 développe et tient à jour les spécifications et les directives techniques qui président aux levés hydrographiques et qui sont contenues dans la publication S-44 de l'OHI « Normes de l'OHI pour les levés hydrographiques (2008-2012).

Tâche 3.2.2 Manuel d'hydrographie

Etant donné que ce groupe de travail est dormant (ou probablement dissous par décision de la XVIIe CHI), le BHI collecte et regroupe les commentaires reçus des Etats membres et des utilisateurs du Manuel et propose et adopte les mesures nécessaires selon que de besoin pour tenir dûment à jour la publication M-13 de l'OHI «Manuel d'hydrographie». (2008-2012).

Tâche 3.2.3 Dictionnaire hydrographique (CHD)

Le CHD étudie et propose de nouveaux mandats nécessaires aux travaux de l'Organisation, et il tient à jour la publication S-32 de l'OHI "Dictionnaire hydrographique". (2008-2012).

Tâche 3.2.4 Publications du Comité sur les marées

Le Comité sur les marées tient à jour la liste standard des composantes harmoniques (2008-2012) et examine les Résolutions techniques de l'OHI relatives à la marée – Pub. M-3 - en proposant les changements nécessaires (2008-2009).

Tâche 3.2.5 Publications hydrographiques (dont aucun organe spécifique n'est chargé)

En l'absence d'un organe technique spécifique qui en est chargé, le BHI tient à jour les publications techniques suivantes : M-12 Normalisation des livres des feux et des signaux de brume ; S-23 Limites des océans et des mers et S-60 Transformations de systèmes géodésiques impliquant le WGS.

Elément 3.3 Cartographie marine et gestion des données maritimes

Objectif :

Faciliter la couverture mondiale en cartes marines de qualité pour satisfaire aux besoins du navigateur à l'appui d'une navigation sûre et efficace par l'élaboration de spécifications et de normes pour la production, la distribution et la mise à jour de produits cartographiques et de publications d'accompagnement.

Tâche 3.3.1 Publications nautiques

Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes de l'OHI avec l'aide de consultants le cas échéant (2008-2012 en permanence):

- a) M-4 2008-2012 en permanence
- b) M-11 2008-2012 en permanence
- c) S-52 2008-2012 en permanence
- d) S-57 2008
- e) S-100 2008
- f) S-101 2012
- g) S-10X 2008
- h) INT 1, INT2 et INT3

Tâche 3.3.2 Protection des données numériques

Le CHRIS assiste les utilisateurs en ce qui concerne la mise en oeuvre et le fonctionnement du dispositif S-63 de l'OHI pour la protection des données (2008-2012). Il élabore et tient à jour la S-63 à l'appui de la S-101 et d'autres spécifications pertinentes à partir de la S-100 (2012). Il fournit une assistance au BHI afin que ce dernier exploite le dispositif en tant qu'administrateur (2008-2012).

Tâche 3.3.3 Liaison et coopération avec les autres organisations

Le CHRIS développe et poursuit les contacts avec les organisations concernées dans le but d'harmoniser les normes, d'éviter les conflits potentiels, d'anticiper l'évolution et de maximiser la qualité et la disponibilité de produits et de services nautiques adéquats. Il invite les participants à assister aux forums pertinents de l'OHI (par exemple Open ECDIS Forum) et à participer aux groupes gouvernementaux et non gouvernementaux tels que : le TC80 de la CEI, le TC211 de l'ISO, le DGIWG, le GSDI, la Commission sur les normes des données spatiales de l'AIC, le GNSS-ICG (2008-2012).

Tâche 3.3.4 Production, distribution et tenue à jour des ENC

Les CHR oeuvrent à assurer la cohérence des ENC et un niveau de qualité commun aux données de l'OHI. Elles encouragent les Etats membres à travailler ensemble à assurer la cohérence des ENC par-delà les frontières nationales. Les CHR examinent la cohérence des ENC dans leurs régions et rendent compte au Comité WEND (2008-2012).

Tâche 3.3.5 Série de cartes INT

Les Etats membres améliorent la disponibilité des cartes incluses dans les plans de découpage pour les cartes INT, en particulier dans les zones éloignées (2008-2012). Les membres du CHA saisissent l'occasion de l'Année polaire internationale (2007-2008) pour encourager la production de cartes INT couvrant les eaux antarctiques (2008-2012).

Elément 3.4 Renseignements sur la sécurité maritime (RSM)**Objectif :**

Faciliter la fourniture efficace de RSM aux navigateurs via la coordination et l'établissement de normes pertinentes entre agences.

Tâche 3.4.1 Expansion de la CDARN

La CDARN cherche à couvrir en RSM les eaux arctiques tel que convenu par l'OHI, l'OMI et l'OMM et à établir des coordinateurs NAVAREA pour les eaux arctiques (2008-2009). Les CHR améliorent la couverture NAVTEX dans leurs zones respectives (2008-2012).

Tâche 3.4.2 Coordinateurs de zone NAVAREA

Le CDARN organisera ses réunions une année sur deux dans un des pays membres pour encourager l'Etat membre dans la région et pour renforcer la prise de conscience, la responsabilité et le droit de propriété en matière de RSM (2008-2012).

Tâche 3.4.3 Publications de la CDARN

La CDARN conserve, améliore et actualise des publications pertinentes comme :
S-53
Appendice 1 de la S-53

Elément 3.5 Données pour les applications géomatiques

Objectif :

Faciliter l'utilisation optimale des données hydrographiques à des fins autres que la navigation.

Tâche 3.5.1 Développement des normes

Le CHRIS élabore des processus pour créer des spécifications de produits pour l'échange des données hydrographiques conformément à la S-100. (2008 – 2009) Il élabore des normes pour les levés hydrographiques des zones côtières à l'appui de la gestion des zones côtières et de la protection de l'environnement et des risques naturels (par exemple les tsunamis) (2008-2012).

Tâche 3.5.2 Infrastructure maritime des données spatiales

Le CHRIS contrôle les développements géomatiques globaux, en particulier ceux liés à la gestion des données relatives à la zone côtière ainsi que la mise en oeuvre de l'infrastructure nationale, régionale ou mondiale des données spatiales et fournit des conseils aux Etats membres selon que de besoin (2008-2012).

Elément 3.6 Aspects techniques du Droit de la mer

Objectif:

Fournir, via le Comité ABLOS, les conseils d'experts aux organisations internationales concernées et aux Etats membres sur les aspects techniques de la Convention des NU sur le Droit de la mer.

Tâche 3.6.1 Conférences ABLOS

Le Président du Comité ABLOS, avec l'appui du BHI le cas échéant, organise, prépare et dirige les Conférences ABLOS, en 2008, 2009 et 2011 ; il examine l'inclusion de questions d'intérêt en matière d'hydrographie ; il rend compte des résultats aux organisations, organes et Etats membres concernés.

Tâche 3.6.2 Manuel sur les aspects techniques de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer (Manuel TALOS)

Le Comité ABLOS étudie les aspects techniques du Droit de la mer et tient à jour la publication S-51 de l'OHI – le Manuel TALOS (2008-2012).

Tâche 3.6.3 Assistance technique du Groupe de travail TALOS

Le Comité ABLOS prépare un programme de formation standard pour les membres de l'OHI sur les aspects hydrographiques de la détermination des limites maritimes (par exemple l'extension du plateau continental, les zones de pêche, les zones de protection); il identifie des conférenciers parmi les Etats membres et propose au Comité sur le renforcement des capacités des méthodes destinées à faire parvenir cette assistance en matière de formation (2008-2009).

Elément 3.7 Programme de cartographie océanique

Objectif :

Le développement de la Carte générale bathymétrique OHI/COI des Océans (GEBCO) et des cartes internationales bathymétriques (IBC), conformément aux décisions de la Conférence hydrographique internationale et de l'Assemblée de la COI, et, en particulier, l'encouragement de l'échange à titre gratuit de données traitées entre les deux organisations pour des usages différents.

Tâche 3.7.1 Bathymétrie en eaux peu profondes

Le Comité directeur de la GEBCO, avec l'appui du BHI le cas échéant, propose à l'OHI des méthodes visant à incorporer les mesures en eaux peu profondes aux cartes et quadrillages bathymétriques. Les Etats membres contribuent à l'élaboration d'une base de données bathymétriques validées à partir de données extraites de différentes sources, y compris les ENC. (2008-2010).

Tâche 3.7.2 Intégration des données bathymétriques

Le SCDB développe des moyens d'intégrer des zones fortement hydrographiées au moyen de sondes multifaisceaux et des zones n'ayant qu'une ligne de sonde à faisceau unique avec des données obtenues par altimétrie satellitaire. (2008-2012).

Tâche 3.7.3 Cartes et quadrillages numériques

Le Comité de la GEBCO produit et tient à jour les cartes en courbe et les données bathymétriques au format maillé. Il intègre et distribue des nouvelles versions par internet ou sur CD-ROM et incorpore des données acoustiques aux produits de la GEBCO. (2008-2012).

Tâche 3.7.4 Nouveaux produits

Le Comité directeur de la GEBCO identifie et propose à l'OHI et à la COI de nouveaux produits pour la description des profondeurs globales de l'Océan, à réaliser principalement à des fins scientifiques et de recherche. (2008, 2009 et 2010).

Tâche 3.7.5 Enseignement global

Le Comité directeur de la GEBCO prépare un produit visant à l'insertion de l'Index du SCUFN dans des projets globaux qui sont en cours ou en développement, tels que le site de Google Earth et la cartographie globale. Il prépare des produits médiatiques destinés aux écoles primaires et au grand public. (2008-2009).

Tâche 3.7.6 Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique

Le DCDB poursuit l'incorporation de nouvelles données bathymétriques obtenues à partir de profils de sonde (et autres sources pertinentes de données) à la banque de données des centres de données ainsi que la mise à disposition de ces données aux EM via un service Web en ligne. Le BHI doit indiquer l'ensemble de données incorporé le plus récemment au centre de données, sur le serveur Web de cartes en ligne (B-4). (2008-2012).

Tâche 3.7.7 Projets de cartes bathymétriques internationales

Le Comité directeur de la GEBCO établit une liaison avec les Comités d'édition des Cartes bathymétriques internationales afin d'assurer la cohérence de l'ensemble de données et éviter une duplication des travaux. Les Etats membres et le DCDB de l'OHI fournissent des données bathymétriques à l'appui des projets de cartes bathymétriques internationales et, si cela est faisable, ils produisent des séries régionales de cartes bathymétriques à l'échelle de 1:1 million. (2008-2012).

Tâche 3.7.8 Publications de la GEBCO

Le Comité directeur de la GEBCO et ses Sous-Comités, avec l'appui du BHI, le cas échéant, est chargé de :

- a) conserver, améliorer et tenir à jour les publications pertinentes telles que :
 - B-6 Normalisation des noms des formes du relief sous-marin
 - B-7 Directives pour la GEBCO
 - B-8 Index des noms géographiques des formes du relief sous-marin
 - B-9 Atlas numérique de la GEBCO

- b) d'étudier le futur des premières publications suivantes et de proposer des actions au BHI :
- B-1 Minutes de rédaction de la GEBCO.
 - B-2 Catalogue des minutes de rédaction bathymétriques de l'OHI
 - B-4 Renseignements relatifs aux données bathymétriques récentes
-

PROGRAMME 4

Gestion de l'information et relations publiques

Concept

Ce programme porte sur le rôle de l'Organisation dans la diffusion d'informations pertinentes pour les Etats membres de l'OHI, les Organisations et les particuliers.

Elément 4.1 Gestion de l'information

Objectif

Tenir les EM bien informés, en temps voulu, des questions relatives aux travaux et aux objectifs de l'OHI.

Tâche 4.1.1 Maintenance et développement du site Web de l'OHI

Le BHI doit assurer la tenue à jour du site Web de l'OHI avec l'aide d'un consultant, lorsque requis (2008-2012) et étudier et mettre en œuvre un mécanisme sûr permettant aux présidents des CHR et des GT d'accéder directement au site Web (2009-2010). Les Etats membres et les organes de l'OHI doivent fournir au BHI les informations nécessaires pour la tenue à jour du site Web de l'OHI (2008-2012). Le CHA doit développer sa composante correspondante pour le site Web de l'OHI (2011).

Tâche 4.1.2 Communications entre le BHI et les Etats membres par lettres circulaires

Le BHI doit conserver le système de lettres circulaires (2008-2012), pour évaluer son efficacité, étudier et proposer des changements visant à améliorer cette dernière (2009-2010). Le BHI doit normaliser le système de vote par correspondance et les dates limites de réponse (2009).

Tâche 4.1.3 Publications de l'OHI

Le BHI doit assurer la tenue à jour des publications numériques suivantes dûment actualisées : Catalogue des Publications (P-4 de l'OHI) et Annuaire de l'OHI (P-5 de l'OHI). Le BHI doit préparer et distribuer chaque année le Rapport annuel (P-7 de l'OHI) avant le 1^{er} mai et les comptes rendus des séances de la CHI (P-6 de l'OHI), dès que possible (2008-2012). Le BHI doit développer et proposer de nouveaux critères de classification de l'OHI ainsi qu'une nouvelle politique tarifaire (2010). Le BHI doit, avec l'aide des organes de l'OHI, préparer une nouvelle édition de la M-3 « Résolutions techniques et administratives de l'OHI » (2008-2009) et en assurer la tenue à jour (2010-2012).

Tâche 4.1.4 Bibliothèque technique du BHI

Le BHI doit tenir à jour une bibliothèque technique avec la contribution des Etats membres et quelques abonnements (2008-2012). Le BHI doit revoir et mettre à jour le registre des ouvrages (2009). Le BHI doit effectuer une étude et proposer les mesures requises pour moderniser la bibliothèque technique, y compris un programme concernant son fonctionnement (2010).

Elément 4.2 Relations publiques

Objectif

Accroître la reconnaissance de l'importance de l'hydrographie et s'assurer que les besoins et les responsabilités des Services hydrographiques sont bien compris, notamment au sein des gouvernements et de la communauté des utilisateurs.

Tâche 4.2.1 Relations avec le gouvernement de Monaco et les autres Autorités

Le BHI entretient des communications et des relations suivies avec le Gouvernement de Monaco, les corps diplomatiques monégasques, les autorités des EM de l'OHI et les organisations parentes. Le BHI doit être tenu informé de la situation des demandes d'adhésion à l'Organisation et à la Convention y relative (2008-2012).

Tâche 4.2.2 Journée mondiale de l'hydrographie

Le BHI coordonne avec les EM de l'OHI, les Etats non membres et d'autres organisations internationales pertinentes, la célébration de la Journée mondiale de l'hydrographie (21 juin), et organise également au BHI, une rencontre afin de favoriser cette commémoration (2008-2012). Les Etats membres de l'OHI célèbrent la Journée mondiale de l'hydrographie.

Tâche 4.2.3 Communication avec l'industrie hydrographique

Le BHI et les Etats membres de l'OHI facilitent la communication avec les parties prenantes de l'industrie hydrographique, et encouragent la participation avec ces dernières, sur des sujets intéressant l'Organisation (2008-2012). Le BHI organise, tous les deux ans, avec l'aide des organes appropriés de l'OHI, les « Journées de l'industrie » (2009-2011).

Tâche 4.2.4 Communiqués de presse

Le BHI, les Etats membres et les organes de l'OHI préparent des communiqués de presse pour la plus large distribution possible à chaque fois qu'une activité de l'OHI a lieu, à l'échelle nationale, régionale ou internationale (2008-2012).

Tâche 4.2.5 Fourniture d'articles sur l'OHI

Les directeurs des Services hydrographiques des Etats membres, le BHI et les présidents des organes de l'OHI fournissent des articles dans leurs domaines de compétence, lors de tous les principaux événements auxquels l'OHI est représentée. Le BHI envisage de faire la plus large utilisation possible de la publication B-10 – Histoire de la GEBCO (2008-2012).

Tâche 4.2.6 Soutien aux relations publiques

Le BHI produit (2008) et tient à jour une série de présentations et de brochures (numériques et imprimées) sur l'OHI, concernant son activité et les bénéfices retirés d'une adhésion à l'OHI (2009-2012).

Tâche 4.2.7 Publicité

Le BHI conserve et/ou conclut des accords avec des éditeurs de journaux et de revues consacrés aux questions maritimes, selon que nécessaire, pour faire la publicité de l'OHI ainsi que de ses travaux et de ses objectifs. Participer au Comité de rédaction de la Revue hydrographique internationale. (P-1 de l'OHI) imprimée, sous licence, deux fois par an (2008-2012). Le BHI établit, avec l'approbation des Etats membres, une procédure pour attribuer la Médaille « Prince Albert 1^{er} pour l'Hydrographie » (2008).

PROGRAMME 5

Développement général de l'information

Concept

Ce programme porte sur la maintenance et le développement de la structure de l'Organisation. Il comprend à la fois l'OHI et le BHI. Ce programme inclut également les Conférences HI.

Elément 5.1 OHI

Objectif

S'assurer que le développement de l'OHI réponde aux défis du troisième millénaire et aux techniques modernes, en apportant les solutions les meilleures pour répondre aux demandes des EM. Cet élément porte essentiellement sur la mise en œuvre des décisions prises par la 3^e CHIE et par la XVII^e CHI.

Tâche 5.1.1 Nouvelle structure de l'OHI

Le BHI (et le SPWG s'il continue) supervise et dirige la mise en œuvre de la nouvelle structure de l'OHI, comme décidé par la 3^e CHIE et par la XVII^e CHI. Les organes de l'OHI organisent des réunions, comme requis, afin de superviser le plan de mise en œuvre convenu (2008?).

Tâche 5.1.2 Programme de travail et budget de l'OHI

Le BHI exécute le programme de travail et le budget de l'OHI, tels qu'approuvés par les Etats membres, lors de la XVII^e CHI, et propose des mises à jour annuelles, selon que nécessaire, à soumettre à l'approbation des EM (2008-2012).

Tâche 5.1.3 Plan stratégique de l'OHI

Le groupe de travail établi par la XVII^e CHI (le cas échéant) ou par le BHI, révisé et actualise le plan stratégique de l'OHI en vue de l'adoption de la version modifiée, lors de la 4^e CHIE (2008-2009) s'il en est ainsi décidé, ou lors de la XVIII^e CHI (2008-2012).

Tâche 5.1.4 Comité consultatif juridique de l'OHI

Le Comité consultatif juridique de l'OHI fournit des directives et des conseils à l'OHI sur des questions techniques, selon les demandes (2008-2012).

Elément 5.2 BHI

Objectif

S'assurer que le développement du BHI corresponde aux priorités établies par les EM, en vue d'assurer le meilleur service (qualité, opportunité, coût raisonnable) en fonction des ressources disponibles.

Tâche 5.2.1 Administration du BHI

Le Comité de direction du BHI gère le BHI conformément à la Convention relative à l'OHI et aux Règlements de l'OHI, prépare chaque année, le programme de travail et le budget de l'OHI, et le soumet à l'approbation des EM. Il rend compte des résultats par le biais du Rapport annuel et de la situation financière de l'Organisation, avec les conseils de la Commission des finances et le rapport du Commissaire aux comptes. Il pratique l'amortissement sur les valeurs immobilisées. Il tient la publication de l'OHI M-1- Documents de base de l'OHI, dûment actualisée (2008-2012).

Tâche 5.2.2 Règlement du personnel du BHI

Le groupe de travail établi par la XVIIe CHI (le cas échéant) prépare une nouvelle édition du Règlement du personnel du BHI (2008-2012).

Tâche 5.2.3 Service de traduction du BHI

Le BHI assure des services de traduction, conformément aux obligations mentionnées dans les Documents de base de l'OHI et conformément aux Résolutions de l'OHI. Il coordonne avec les EM leur contribution potentielle aux besoins de l'Organisation en traduction (2008-2012).

Tâche 5.2.4 Procédures financières du BHI

Le BHI prépare, avec l'aide de la Commission des finances, un manuel interne des procédures financières consistant en une compilation structurée de toutes les procédures financières en vigueur (2008-2009).

Tâche 5.2.5 Manuel des procédures du BHI pour les activités permanentes

Le BHI prépare un manuel des procédures pour les activités permanentes consistant en une compilation structurée des procédures internes relatives à toutes les activités qui se répètent (2009-2010).

Tâche 5.2.6 Formation du personnel

Le personnel du BHI suit différents cours de formation afin de conserver et d'améliorer ses compétences dans l'utilisation de la technologie, des équipements et des systèmes existants et récemment introduits.

Tâche 5.2.7 Maintenance

Le BHI prend les mesures requises pour entretenir les locaux (bâtiment), l'équipement informatique existant et les meubles afin d'assurer un service adéquat aux EM et principalement aux divers organes de l'OHI qui se réunissent au BHI. Le BHI souscrit des services d'assurance, conserve un fonds de rénovation pour les imprévus à moyen terme, par le transfert de ressources vers ce fonds.

Tâche 5.2.8 Achat d'équipements, de mobilier et d'autre matériel

Le BHI renouvelle comme requis, le matériel informatique, le mobilier ainsi que d'autres équipements, afin de s'assurer que le service offert aux EM et aux organes de l'OHI est assuré avec efficacité et dynamisme, en fonction des technologies disponibles.

Tâche 5.2.9 Déménagement des Directeurs et des AT bénéficiaires

Le BHI conserve un fonds pour les dépenses liées au déménagement des Directeurs et des adjoints techniques, en transférant des ressources vers ce fonds.

Elément 5.3 Conférences hydrographiques internationales

Objectif

S'assurer que ces importants événements seront organisés de manière à faciliter le processus de prise de décision des Etats membres de l'OHI et la participation de toutes les parties intéressées.

Tâche 5.3.1 4^e Conférence extraordinaire

Le BHI organise la 4^e Conférence hydrographique internationale extraordinaire de 2009 (s'il en est ainsi convenu lors de la XVII^e CHI) en fonction de l'expérience passée et des instructions reçues de la XVII^e CHI. Le BHI conserve un fonds pour les dépenses liées à l'organisation et au déroulement de la 4^e CHIE en transférant des ressources vers le fonds de la Conférence.

Tâche 5.3.2 XVIII^e Conférence hydrographique internationale

Le BHI organise la XVIII^e Conférence hydrographique internationale de 2012 en fonction de l'expérience passée et des instructions reçues de la XVII^e CHI. Le BHI conserve un fonds pour les dépenses liées à l'organisation et au déroulement de la 4^e CHIE en transférant des ressources vers le fonds de la Conférence.

Annexe A : Tableau tâches/synchronisation.

Annexe B : Références croisées Chapitres c. Programmes, Eléments et Tâches.

ANNEXE "A"
TABLEAUX TÂCHES/SYNCHRONISATION

Programme 1 "Coopération avec les Etats membres et avec les Organisations internationales"						
Elément 1.1 Coopération avec les Etats membres						
		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 1.1.1	Commission hydrographique nordique (CHN)	X	X	NON	X	X
Tâche 1.1.2	Commission hydrographique de la mer du Nord (CHMN)	X	NON	X	NON	X
Tâche 1.1.3	Commission hydrographique de l'Asie orientale (CHAO)	NON	X	NON	X	NON
Tâche 1.1.4	Commission hydrographique des USA et du Canada (CHUSC)	X	X	X	X	X
Tâche 1.1.5	Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire (CHMMN)	NON	X	NON	X	NON
Tâche 1.1.6	Commission hydrographique de la mer Baltique (CHMB)	X	X	X	X	X
Tâche 1.1.7	Commission hydrographique de l'Atlantique oriental (CHAtO)	X	NON	X	NON	X
Tâche 1.1.8	Commission hydrographique du Pacifique sud-est (CHPSE)	X	NON	X	NON	X
Tâche 1.1.9	Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO)	X	X	X	X	X
Tâche 1.1.10	Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes (CHMAC)	X	X	X	X	X
Tâche 1.1.11	Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes (CHAIA)	NON	X	NON	X	NON
Tâche 1.1.12	Commission hydrographique de la zone maritime ROPME (CHZMR)	X	NON	X	NON	X
Tâche 1.1.13	Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional (CHOIS)	X	X	X	X	X
Tâche 1.1.14	Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest (CHAtSO)	X	X	X	X	X
Tâche 1.1.15	Comité hydrographique sur l'Antarctique (CHA)	X	X	X	X	X
Tâche 1.1.16	Réunion du Comité de coordination inter-régional (IRCC) (sous réserve de sa création)	NON	X	X	X	NON
Tâche 1.1.17	CHR oeuvrant pour achever la couverture des ENC pour les engins à grande vitesse (HSC)	X	NON	NON	NON	NON
Tâche 1.1.18	CHR oeuvrant pour achever la couverture des ENC pour tous les autres types de navires	X	X	X	NON	NON
Tâche 1.1.19	CHR oeuvrant pour achever les programmes de couverture en ENC	X	NON	NON	NON	NON
Tâche 1.1.20	Les CHR et le secteur hydrographique industriel	X	X	X	X	X

Elément 1.2 Coopération avec les Organisations internationales						
		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 1.2.1	Nations Unies (NU)	?	?	?	?	?
Tâche 1.2.2	Organisation maritime internationale (OMI)	X	X	X	X	X
Tâche 1.2.3	Commission océanographique intergouvernementale (COI)	X	X	X	X	X
Tâche 1.2.4	Association internationale de signalisation maritime (AISM)	?	?	?	?	?
Tâche 1.2.5	Association cartographique internationale (ACI)	?	?	?	?	?
Tâche 1.2.6	Fédération internationale des géomètres (FIG)	X	X	X	X	X
Tâche 1.2.7	Association internationale des ports (AIP)	?	?	?	?	?
Tâche 1.2.8	Organisation internationale de normalisation (ISO)	?	?	?	?	?
Tâche 1.2.9	Commission électrotechnique internationale (CEI)	?	?	?	?	?
Tâche 1.2.10	Réunions des parties consultatives du Traité sur l'Antarctique (RCTA)	X	X	X	X	X
Tâche 1.2.11	Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH)	NON	X	NON	X	NON

Tâche 1.2.12	Association pour la gestion portuaire d'Afrique occidentale (AGPAOC) et Organisation maritime pour l'Afrique occidentale et centrale (OMAOC)	?	?	?	?	?
Tâche 1.2.13	Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique (COMNAP)	?	X	?	?	?
Tâche 1.2.14	Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique (IAATO)	?	?	X	?	?
Tâche 1.2.15	Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR)	?	?	?	X	?
Tâche 1.2.16	Autres organisations internationales	?	?	?	?	?

Elément 1.3 Coopération avec les Etats non membres

		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 1.3.1	Commission hydrographique de l'Atlantique oriental	X	X	X	X	X
Tâche 1.3.2	Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest	X	X	X	X	X
Tâche 1.3.3	Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes	X	X	X	X	X
Tâche 1.3.4	Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes	X	X	X	X	X
Tâche 1.3.5	Commission hydrographique de la zone maritime ROPME	X	X	X	X	X
Tâche 1.3.6	Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional	X	X	X	X	X
Tâche 1.3.7	Commission hydrographique de la mer Baltique	X	X	NON	NON	NON
Tâche 1.3.8	Commission hydrographique de la mer Méditerranée et de la mer Noire	X	X	X	X	X

Programme 2 "Renforcement des capacités"

Elément 2.1 Gestion du renforcement des capacités

		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 2.1.1	Comité de l'OHI sur le renforcement des capacités (CBC de l'OHI)	X	X	X	X	X
Tâche 2.1.2	Fonds pour le renforcement des capacités (CBFund)	X	X	X	X	X
Tâche 2.1.3	Réunions avec d'autres organisations, des agences de financement, le secteur privé et les universités.	X	X	X	X	X
Tâche 2.1.4	Stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités	X	X	X	X	X
Tâche 2.1.5	Programme de travail sur le renforcement des capacités (CBWP)	X	X	X	X	X
Tâche 2.1.6	Suivi des activités et des initiatives du CB	X	X	X	X	X
Tâche 2.1.7	Normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (CCI)	X	X	X	X	X
Tâche 2.1.8	Formation en hydrographie et en cartographie marine	X	X	X	X	X

Elément 2.2 Evaluation du renforcement des capacités

		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 2.2.1	Visites techniques et de conseil	X	X	X	X	X
Tâche 2.2.2	S-55 Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde	X	X	X	X	X
Tâche 2.2.3	Procédures d'évaluation	X	X	X	X	X

Elément 2.3 Apport en renforcement des capacités

		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 2.3.1	Accroître la reconnaissance de l'importance de l'hydrographie	X	X	X	X	X
Tâche 2.3.2	Ateliers techniques, Séminaires, Cours de brève durée	X	X	X	X	X
Tâche 2.3.3	Cours d'hydrographie et de cartographie marine	X	X	X	NON	NON
Tâche 2.3.4	Formation continue (sur terre et en mer)	X	X	NON	NON	NON
Tâche 2.3.5	Projets nautiques et maritimes	X	X	X	X	X
Tâche 2.3.6	Accords bilatéraux	X	X	NON	NON	NON

Programme 3 "Coordination et soutien apportés aux techniques et aux normes"
Elément 3.1 Réunions des Comités et des groupes de travail

		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 3.1.1	Comité sur les besoins hydrographiques pour les systèmes d'information (CHRIS)	X	X	X	X	X
Tâche 3.1.2	Groupe de travail sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert (TSMAD)	X	X	X	X	X
Tâche 3.1.3	Groupe de travail sur la normalisation des cartes et les cartes papier (CSPCWG)	X	X	X	X	X
Tâche 3.1.4	Groupe de travail sur la tenue à jour des signes conventionnels et des couleurs (CSMWG)	X	X	X	X	X
Tâche 3.1.5	Groupe de travail sur la normalisation des publications nautiques (SNPWG)	X	X	X	X	X
Tâche 3.1.6	Groupe de travail sur le dispositif de protection des données (DPSWG)	X	X	X	X	X
Tâche 3.1.7	Groupe d'harmonisation OHI-CEI des objets sur l'information maritime (HGMI)	X	X	X	X	X
Tâche 3.1.8	Comité sur le dictionnaire hydrographique (S-32) (CHD)	X	X	X	X	X
Tâche 3.1.9	Commission sur la diffusion des avertissements radio de navigation (CDARN)	X	X	X	X	X
Tâche 3.1.10	Normes de l'OHI pour les levés hydrographiques (S-44) (GT sur la S44)	X	X	X	X	X
Tâche 3.1.11	Comité sur les marées (TC)	NON	X	X	NON	X
Tâche 3.1.12	Comité sur la base de données mondiale pour les ENC (WEND)	X	X	X	X	X
Tâche 3.1.13	Carte générale bathymétrique des Océans (Comité directeur de la GEBCO)	NON	X	NON	X	NON
Tâche 3.1.14	Sous-comité de la GEBCO sur la bathymétrie numérique (GEBCO SCDB)	X	X	X	X	X
Tâche 3.1.15	Sous-comité sur les noms du relief sous-marin (GEBCO SCUFN)	X	X	X	X	X
Tâche 3.1.16	Comité consultatif sur le Droit de la mer (ABLOS)	X	X	X	X	X

Elément 3.2 Levés hydrographiques

		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 3.2.1	Groupe de travail sur la S-44	X	X	X	X	X
Tâche 3.2.2	Manuel d'hydrographie	X	X	X	X	X
Tâche 3.2.3	Dictionnaire hydrographique (CHD)	X	X	X	X	X
Tâche 3.2.4	Publications du Comité sur les marées	X	X	X	X	X
Tâche 3.2.5	Publications hydrographiques (dont aucun organe spécifique n'est chargé)	X	X	X	X	X

Elément 3.3 Cartographie marine et gestion des données maritimes

		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 3.3.1	Publications nautiques	X	X	X	X	X
Tâche 3.3.2	Protection des données numériques	X	X	X	X	X
Tâche 3.3.3	Liaison et coopération avec les autres organisations	X	X	X	X	X
Tâche 3.3.4	Production, distribution et tenue à jour des ENC	X	X	X	X	X
Tâche 3.3.5	Série de cartes INT	X	X	X	X	X

Elément 3.4 Renseignements sur la sécurité maritime (RSM)

		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 3.4.1	Expansion de la CDARN	X	X	X	X	X
Tâche 3.4.2	Coordinateurs de zone NAVAREA	X	X	X	X	X
Tâche 3.4.3	Publications de la CDARN	X	X	X	X	X

Elément 3.5 Données pour les applications géomatiques

		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 3.5.1	Développement des normes	X	X	X	X	X
Tâche 3.5.2	Infrastructure maritime des données spatiales	X	X	X	X	X

Elément 3.6 Aspects techniques du Droit de la mer

		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 3.6.1	Conférences ABLOS	X	X	NON	X	NON
Tâche 3.6.2	Manuel sur les aspects techniques du Droit de la mer (Manuel TALOS)	X	X	X	X	X
Tâche 3.6.3	Assistance technique du Groupe de travail TALOS	X	X	NON	NON	NON

Elément 3.7 Programme de cartographie océanique

		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 3.7.1	Bathymétrie en eaux peu profondes	X	X	X	NON	NON
Tâche 3.7.2	Intégration des données bathymétriques	X	X	X	X	X
Tâche 3.7.3	Cartes et quadrillages numériques	X	X	X	X	X
Tâche 3.7.4	Nouveaux produits	X	X	X	NON	NON
Tâche 3.7.5	Enseignement global	X	X	NON	NON	NON
Tâche 3.7.6	Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique	X	X	X	X	X
Tâche 3.7.7	Projets de cartes bathymétriques internationales	X	X	X	X	X
Tâche 3.7.8	Publications de la GEBCO	X	X	X	X	X

Programme 4 "Gestion de l'information et relations publiques"**Elément 4.1 Gestion de l'information**

		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 4.1.1	Maintenance et développement du site Web de l'OHI	X	X	X	X	X
Tâche 4.1.2	Communications entre le BHI et les Etats membres par lettres circulaires	X	X	X	X	X
Tâche 4.1.3	Publications de l'OHI	X	X	X	X	X
Tâche 4.1.4	Bibliothèque technique du BHI	X	X	X	X	X

Elément 4.2 Relations publiques

		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 4.2.1	Relations avec le gouvernement de Monaco et les autres Autorités	X	X	X	X	X
Tâche 4.2.2	Journée mondiale de l'hydrographie	X	X	X	X	X
Tâche 4.2.3	Communication avec l'industrie hydrographique	X	X	X	X	X
Tâche 4.2.4	Communiqués de presse	X	X	X	X	X
Tâche 4.2.5	Fourniture d'articles sur l'OHI	X	X	X	X	X
Tâche 4.2.6	Soutien aux relations publiques	X	X	X	X	X
Tâche 4.2.7	Publicité	X	X	X	X	X

Programme 5 " Développement général de l'Organisation "
Elément 5.1 OHI

		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 5.1.1	Nouvelle structure de l'OHI	X	X	X	X	X
Tâche 5.1.2	Programme de travail et budget de l'OHI	X	X	X	X	X
Tâche 5.1.3	Plan stratégique de l'OHI	X	X	X	X	X
Tâche 5.1.4	Comité consultatif juridique de l'OHI	X	X	X	X	X

Elément 5.2 BHI

		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 5.2.1	Administration du BHI	X	X	X	X	X
Tâche 5.2.2	Règlement du personnel du BHI	X	X	X	X	X
Tâche 5.2.3	Service de traduction du BHI	X	X	X	X	X
Tâche 5.2.4	Procédures financières du BHI	X	X	NON	NON	NON
Tâche 5.2.5	Manuel des procédures du BHI pour les activités permanentes	NON	X	X	NON	NON
Tâche 5.2.6	Formation du personnel	X	X	X	X	X
Tâche 5.2.7	Maintenance	X	X	X	X	X
Tâche 5.2.8	Achat d'équipements, de mobilier et d'autre matériel	X	X	X	X	X
Tâche 5.2.9	Déménagement des Directeurs et des AT bénéficiaires	X	X	X	X	X

Elément 5.3 Conférences hydrographiques internationales
--

		2008	2009	2010	2011	2012
Tâche 5.3.1	4e Conférence extraordinaire	X	X	NON	NON	NON
Tâche 5.3.2	XVIIIe Conférence hydrographique internationale	NON	NON	X	X	X

LEGENDES DES COULEURS	
------------------------------	--

	Tâche pour laquelle les ressources ont été estimées.
	Tâche pour laquelle il est estimé qu'aucune ressource budgétaire directe n'est requise.
	Tâche pour laquelle aucun fonds n'a été attribué étant donné que l'on ne dispose pas de suffisamment d'informations; tâche considérée comme "seulement si nécessaire".

ANNEXE "B"
REFERENCES CROISEES CHAPITRES c. PROGRAMMES, ELEMENTS ET TÂCHES

CHAPITRE I	Point	PROGRAMME	ELEMENT	TÂCHES
DEPENSES DE PERSONNEL	a	1 à 5	Tous	Toutes
	b	1 à 5	Tous	Toutes
	c	1 à 5	Tous	Toutes
	d	1 à 5	Tous	Toutes
	e	1 à 5	Tous	Toutes
	f	1 à 5	Tous	Toutes
	g	1 à 5	Tous	Toutes
	h	1 à 5	Tous	Toutes
	l	1 à 5	Tous	Toutes
	j	1 à 5	Tous	Toutes
	k	1 à 5	Tous	Toutes
	m	1 à 5	Tous	Toutes
	n	1 à 5	Tous	Toutes
	o	5	5,2	5.2.3
	p	5	5,2	5.2.6
CHAPITRE II	Point	PROGRAMME	ELEMENT	TÂCHES
DEPENSES DE GESTION COURANTE	a	5	5,2	5.2.7
	b	1 à 5	Tous	Toutes
	c	1 à 5	Tous	Toutes
	d	5	5,2	5.2.1
	e	5	5,2	5.2.1
	f	3	3,3	3.3.1
		4	4,1	4.1.1
	g	5	5,2	5.2.1
	h	4	4,2	4.2.1; 4.2.2; 4.2.3; 4.2.6
	i	5	5,2	5.2.1
	j	2	2,1	2.1.1; 2.1.3; 2.1.7; 2.1.8
			2,2	2.2.1
	k	1	1,1	1.1.1; 1.1.2; 1.1.3; 1.1.4
				1.1.5; 1.1.6; 1.1.7; 1.1.8
				1.1.9; 1.1.10; 1.1.11; 1.1.12
				1.1.13; 1.1.14; 1.1.15; 1.1.16
			1,2	1.2.2; 1.2.3; 1.2.6; 1.2.10
				1.2.11; 1.2.13; 1.2.14; 1.2.15
				1.2.16
		3	3,1	3.1.1; 3.1.2; 3.1.3; 3.1.4
				3.1.5; 3.1.6; 3.1.7; 3.1.9
				3.1.10; 3.1.11; 3.1.12; 3.1.13
				3.1.14; 3.1.15; 3.1.16

CHAPITRE II (suite)	Point	PROGRAMME	ELEMENT	TÂCHES
			3,3	3.3.3
			3,4	3.4.1
		5	5,1	5.1.1
l		4	4,2	4.2.7
m		3	3,2	3.2.4
			3,3	3.3.1
			3,4	3.4.3
			3,7	3.7.8
		4	4,1	4.1.3

CHAPITRE III	Point	PROGRAMME	ELEMENT	TÂCHES
DEPENSES D'EQUIPEMENT	a	5	5,2	5.2.8
	b	5	5,2	5.2.8
	c	4	4,1	4.1.4
	d	5	5,2	5.2.1

CHAPITRE IV	Point	PROGRAMME	ELEMENT	TÂCHES
DOTATIONS AUX FONDS	a	3 GEBCO	3,7	3.7.4/3.7.5
	b	5 Rénovation	5,2	5.2.7
	c	5 Conférences HI	5,3	5.3.1/5.3.2
	d	5 Déménagement	5,2	5.2.9
	e	2 Fonds CB	2.2/2.3	2.2.1/2.3.2

**DOCUMENTS DU
PROGRAMME DE TRAVAIL No. 1**

**COOPERATION AVEC LES ETATS MEMBRES ET LES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

CONF.17/WP.1

TABLE DES MATIERES

COOPERATION ENTRE LES ETATS MEMBRES ET AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	
	Page
Rapport de la Commission hydrographique nordique (CHN)	47
Rapport de la Commission hydrographique de la mer du Nord (CHMN)	48
Rapport de la Commission hydrographique de l'Asie orientale (CHAO)	52
Rapport de la Commission hydrographique USA/Canada (CHUSC)	55
Rapport de la Commission hydrographique de la mer Méditerranée et de la mer Noire (CHMMN)	56
Rapport de la Commission hydrographique de la mer Baltique (CHMB)	62
Rapport de la commission hydrographique de l'Atlantique oriental (CHAtO)	63
Rapport de la Commission hydrographique du Pacifique sud-est (CHPSE)	71
Rapport de la Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO)	72
Rapport de la Commission hydrographique de la Méso-amérique et de la mer des Caraïbes (CHMAC)	77
Rapport de la Commission hydrographique de l'Afrique et des îles Australes (CHAIA)	79
Rapport de la Commission hydrographique de la Zone maritime ROPME (CHZMR)	83
Rapport de la Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional (CHOIS)	85
Rapport de la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA)	95
COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	
Coopération avec les Nations Unies (NU) (UNICPOLOS, DOALOS & UNGEGN)	105
Coopération avec l'Organisation maritime internationale (OMI)	107
Coopération avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI)	110
Coopération avec l'Association internationale de signalisation maritime (AISM)	112
Coopération avec l'Association cartographique internationale (ACI)	113
Coopération avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO)	114
Coopération avec la Commission électrotechnique internationale (CEI)	116
Coopération avec la Réunion des Parties consultatives du Traité sur l'Antarctique (RCTA), le Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique (COMNAP) et l'Association internationale des Organisateurs de voyages dans l'Antarctique (IAATO)	117
Coopération avec l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH)	119

Coopération avec la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées (SOPAC)	120
Coopération avec la Fédération internationale des géomètres (FIG)	121
Coopération avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM)	122
Coopération sur les activités relatives à l'infrastructure des données spatiales (SDI)	123

RAPPORTS DES COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES REGIONALES DE L'OHI

RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE NORDIQUE (CHN) par le Président, M. Svend ESKILDSEN, Danemark

1. **Président :** M. Svend ESKILDSEN, Danemark.
2. **Membres :** Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède.
3. **Réunions**

Depuis la XVI^e Conférence hydrographique internationale organisée à Monaco, en 2002, la CHN a tenu les réunions suivantes :

46 ^e réunion de la CHN, Danemark,	2002.
47 ^e réunion de la CHN, Suède,	2003.
48 ^e réunion de la CHN, Finlande,	2004.
49 ^e réunion de la CHN, Islande,	2005.
50 ^e réunion de la CHN, Norvège,	2006.

4. **Points de l'ordre du jour**

La CHN est un forum d'échange de points de vue sur des questions stratégiques, politiques et techniques se rapportant à l'exécution de levés hydrographiques, à la production et à la distribution de cartes papier et aux ENC. Il s'agit de renforcer la coopération entre les SH par le partage des connaissances et des expériences, et d'accroître l'efficacité des travaux des SH.

Les principaux points discutés au cours des cinq dernières années ont porté sur des thèmes tels que :

- La réorganisation des travaux au sein des SH, y compris la réalisation sous contrat d'une partie des travaux associés à la collecte et au traitement des données ainsi qu'à la production cartographique.
- La coordination des programmes de levés, incluant l'échange de données hydrographiques et le développement d'une position commune sur la mise à jour de la S-44, de la M-4, de la WEND et des questions RENC.
- La préparation du futur à partir des travaux du SPWG.

5. **Conclusion**

6. **Propositions**

La CHN n'a pas soumis de proposition pour adoption à la XVII^e Conférence hydrographique internationale.

**RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MER DU NORD (CHMN)
par le Président, le Dr. D. Wynford WILLIAMS, Royaume-Uni**

1. **Président :** Dr. D. Wynford Williams (RU) jusqu'en juillet 2006
Prof. Dr. Peter Ehlers (Allemagne) à compter de septembre 2006
- Vice-président :** Prof. Dr. Peter Ehlers (Allemagne) jusqu'en septembre 2006
(Danemark) à compter de septembre 2006
2. **Composition :** Allemagne, Belgique, Danemark, France, Islande, Pays-Bas, R.U.,
Norvège, Suède.

Note : L'Irlande a maintenant reçu suffisamment de voix pour adhérer à l'OHI mais doit encore déposer son instrument d'adhésion avant de devenir membre.

3. **Réunions**

25e réunion – du 9 au 12 septembre 2002 (Göteborg, Suède)
26e réunion – du 21 au 23 septembre 2004 (Cardiff, RU)
27^e réunion – du 4 au 6 septembre 2006 (Rostock, Allemagne)

4. **Points de l'ordre du jour**

L'ordre du jour de la CHMN a évolué afin de faciliter un large échange d'informations techniques dans le cadre des programmes de travail de l'OHI. Les principaux points discutés sont les suivants :

Questions de cartographie dans la région (Programme de travail 1)

- Groupe de cartographie européen du Nord Ouest – Le GT doit continuer à coordonner la production de cartes INT dans la zone de la CHMN et à s'assurer que le catalogue de cartes INT (Zone D) soit tenu à jour ; président du RU.

Questions techniques affectant l'hydrographie et la cartographie (Programme de travail 1)

- Expérience dans le traitement des données numériques des levés hydrographiques bathymétriques.
- Cadre de référence verticale offshore.
- Réduction de la marée offshore en temps réel.
- Expérience acquise en ce qui concerne de nouveaux systèmes de détermination de la position.
- Systèmes informatiques de production des cartes et bases de données hydrographiques.
- Utilisation des données par satellite communément disponibles et problèmes y relatifs.
- Groupe de travail créé en vue d'examiner la « Normalisation de l'échange numérique des Avis aux navigateurs », présidé par l'Allemagne.
- Le groupe de travail sur les marées doit continuer dans le cadre de la CHMN – un lien avec le Comité de l'OHI sur les marées est à l'étude.
- Progrès accomplis par les membres de la CHMN en matière d'assurance de la qualité à l'aide des normes ISO9001.

Développement des ENC (Programme de travail 1)

- Etat d'avancement de la « production avancée des ENC ».
- Sécurité des systèmes électroniques – le président du CHRIS a été averti de cette question.
- ENC/ECDIS – discussion sur leur emport obligatoire et sur la couverture mondiale.
- Questions du groupe de travail du WEND - production, qualité et distribution des ENC.

- Le RU doit coordonner la production des ENC à petites échelles pour la zone de la CHMN.

Développement des publications nautiques numériques (Programme de travail 1)

- Publications nautiques numériques – développement par divers Etats membres et disponibilité auprès de ces derniers.
- Publication d’Avis aux navigateurs sur Internet.

Questions de réglementation (Programme de travail 1)

- Les règlements nécessaires aux documents nautiques numériques considérés comme satisfaisant aux prescriptions d’emport contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS – voir Conclusion 78 (ci-dessous).
- Questions relatives à la responsabilité gouvernementale des produits et à la possibilité d’inclure une note de décharge de cette responsabilité.
- L’impact des mesures de protection environnementales maritimes de la mer du Nord, à la lumière des décisions de la Commission d’Helsinki (HELCOM) – voir Conclusion 79 (ci-dessous).
- Réunion ministérielle de la mer du Nord – la CHMN a fourni des données hydrographiques, sous forme d’une proposition au groupe de travail sur la navigation, concernant l’état des levés et la disponibilité des ENC dans la mer du Nord. Les membres de la CHMN ont contacté leurs ministères concernés en vue d’obtenir un soutien. Lors de la réunion ministérielle sur la mer du Nord (mai 2006), la proposition de la CHMN a été acceptée par les ministres.
- Un nouveau groupe de travail de la CHMN doit être créé afin de mettre au point une stratégie en matière de levés pour la zone de la mer du Nord.

Questions plus larges sur les activités marines et la gestion maritime (Programme de travail 1)

- Directive INSPIRE – Un séminaire intitulé « Le rôle des Services hydrographiques dans la planification géospatiale maritime et les infrastructures de données » a eu lieu à Rostock, Allemagne, les 8 et 9 novembre 2005.
- Le RU fournira un document sur les implications d’INSPIRE pour l’hydrographie marine, pour discussion par les membres de la CHMN.
- Livre vert maritime de l’UE – la CHMN enverra des commentaires (coordonnés par le RU) à l’UE sur cette initiative en matière de gestion marine et de planification spatiale maritime.
- La discussion d’initiatives nationales similaires affectant l’hydrographie – « UK Marine Bill », « Norway Digital », « French coastal reference initiative (Litto3D) », « UK Integrated Coastal Hydrography ».
- La CHMN ouvre la voie en matière de participation des SH au-delà des questions de sécurité de la navigation (ce qui deviendra plus important). Les membres de la CHMN ont été encouragés à mettre en avant ces nouvelles obligations auprès d’autres nations.
- Un nouveau groupe de travail de la CHMN doit être établi (sous la présidence de la France) afin de coordonner les réponses aux initiatives de l’UE (et celui-ci partagera ses découvertes avec d’autres pays de l’UE par le biais de l’OHI) – voir Conclusion 81 (ci-après).

Renforcement des capacités (Programme de travail 2)

En plus des informations disponibles dans le rapport du Comité sur le renforcement des capacités :

- La situation actuelle de la S-55 et l’importance de la mise à jour des entrées.
- Les discussions sur la manière dont les Etats membres de la CHMN peuvent contribuer au renforcement des capacités par exemple en offrant une formation, un financement, en soutenant des projets spécifiques (identifiés par le CBC de l’OHI).

- Les discussions sur la manière dont les Etats membres de la CHMN peuvent aider les Etats émergents à satisfaire aux prescriptions du Chapitre V de la Convention SOLAS, en matière de services hydrographiques.
- La formation internationale : RU – le traitement des données hydrographiques et la cartographie marine, la production d'ENC (possibilités de bourses); Norvège – formation aux systèmes multifaisceaux; France – cours de l'OHI de Cat. A et B et formation spécifique en cartographie.

Les membres de la CHMN ont convenu qu'il était important de faire davantage la publicité de l'hydrographie; lors de la 27^e réunion, il a été décidé d'envisager de célébrer conjointement la Journée mondiale de l'hydrographie avec la CHMN – la France doit en assurer la coordination.

5. Conclusion et recommandations

Conclusion 78 (2002) : reconnaissant le nouveau chapitre V de la Convention SOLAS, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2002, la CHMN recommande que les SH de tous les EM prennent leurs dispositions pour que leurs Administrations maritimes nationales avisent l'OMI de toute publication nautique numérique qu'ils acceptent comme répondant aux prescriptions du Chapitre V de la Convention SOLAS sur les obligations d'emport, et d'en informer le BHI en conséquence.

Conclusion 79 (2002) : la CHMN décide que les Services hydrographiques des Etats membres demandent à leurs autorités nationales pertinentes de soutenir une initiative au sein de la Commission OSLO-PARIS (OSPAR), à l'occasion de la réunion ministérielle conjointe d'OSPAR et HELCOM prévue pour juin 2003, visant à incorporer les obligations de levés hydrographiques adéquats, à terminer la couverture en ENC de la mer du Nord et des zones adjacentes et à promouvoir l'utilisation des ECDIS, comme déjà adopté dans le cadre de la Convention d'Helsinki.

2004 : les membres de la CHMN soutiennent en général les propositions présentées par le SPWG, notamment les modifications à la Convention relative à l'OHI. Les membres sont encouragés à faire leur possible afin de convaincre d'autres Etats membres de l'OHI de l'importance des propositions.

Conclusion 80 (2004) : la CHMN recommande que le BHI, aidé du coordinateur de projet de la S-55, élabore la stratégie de l'OHI visant à remédier aux insuffisances en hydrographie, en cartographie et en couverture en renseignements sur la sécurité maritime, à l'échelle mondiale, en utilisant la base de données S-55.

La CHMN décide que les SH des Etats membres : 1) Utilisent la base de données en ligne et la portent à l'attention des autorités nationales appropriées; 2) mettent en place une procédure systématique pour la mise à jour régulière des données nationales dans la S-55.

Conclusion 81 (2006) : la CHMN décide d'établir un groupe de travail sur les politiques marines et maritimes de l'UE afin de contrôler leur impact sur les SH, avec le mandat suivant :

1. *identifier les activités et les procédures de l'UE sur des questions d'intérêt pour les SH;*
2. *établir une compréhension commune de ces questions, lorsque possible;*
3. *examiner et proposer des manières et des circuits pour se mettre en interface avec les activités et les procédures (mécanismes) de l'UE par des initiatives de la CHMN ou par l'intermédiaire de l'OHI en général.*

6. Propositions pour adoption par la XVIIe Conférence

Il est proposé que la Conférence adopte le présent rapport.

**RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'ASIE ORIENTALE (CHAO)
par le Président, M. Parry OEI, Singapour**

- 1. Président :** M. Parry OEI, Singapour (à compter du 22 sept. 2006)
M. You-sub JUNG, République de Corée (14 nov. 2004 – 22 sept. 2006)
- Vice-président :** Vice-Amiral Saneh SOONTONGMONGKOL, Thaïlande (à compter du 22 Sept. 2006)
M. Parry OEI, Singapour (14 nov. 2004 – 22 sep. 2006)
- 2. Membres :** Chine, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée (depuis le 16 août 2005), Singapour et Thaïlande.

3. Réunions

Date	Lieu	Nom de la conférence/ réunion
Conférences de la CHAO		
11-14 nov. 2003	Shanghai, Chine	8 ^e conférence de la CHAO.
22-24 fév. 2005	Séoul, Corée	Conférence Extraordinaire.
19-22 sept. 2006	Jeju, Corée	9 ^e conférence de la CHAO.
Activités du groupe de travail de la CHAO		
4-5 mars 2004	Tokyo, Japon	Séminaire en matière de publication des ENC pour la navigation internationale dans la mer de Chine méridionale.
23-24 juillet 2004	Bangkok, Thaïlande	Réunion sur les ENC en mer de Chine méridionale.
23-24 sept. 2004	Singapour	1 ^{ère} réunion d'un groupe de travail sur les ENC en Mer de Chine méridionale (SET).
2-3 déc. 2004	Hong-Kong	2 ^e réunion SET.
19-20 février 2005	Daejon, Corée	3 ^e réunion SET.
28-29 juillet 2005	Bangkok, Thaïlande	Réunion sur l'harmonisation des ENC.
1-2 juin 2006	Kuala Lumpur, Malaisie	Réunion sur l'harmonisation des ENC.
17-18 sept. 2006	Jeju, Corée	Réunion sur l'harmonisation des ENC.

4. Points de l'ordre du jour

Principaux points :

- a) Conférence Extraordinaire de la CHAO (2005), Séoul-Corée
 - i) Questions liées aux tsunamis.
 - ii) Compte-rendu du Groupe de travail (SET) sur les ENC en mer de Chine méridionale.
 - iii) Production des ENC suite au SET.
- b) 9^e conférence de la CHAO (2006), Jeju - Corée
 - i) Questions relatives aux ENC
 - Harmonisation des ENC.
 - Promotion de l'utilisation des ENC.
 - ii) Questions levé
 - Evaluation des risques de navigation sur les principales routes de navigation en mer de Chine méridionale (SCS).
 - iii) Renforcement des capacités au sein de la CHAO.

5. Conclusion

- a) Conférence Extraordinaire de la CHAO (2005), Séoul-Corée

A la Conférence Extraordinaire, la CHAO a convenu d'adopter les recommandations suivantes :

- i) La mise en œuvre d'un dispositif régional pour la communication et la coordination entre les EM de la CHAO et les utilisateurs pendant une catastrophe naturelle. Le dispositif a été appelé Assistance régionale de la CHAO pour intervenir en cas de désastre (READI).
- ii) La CHAO a adopté le rapport et les recommandations du SET et les ENC de la mer de Chine méridionale sont, par la suite parues conjointement le 31 mars 2005.
- iii) Pour le groupe de travail : étudier l'harmonisation des ENC à petites échelles de la SCS avec les ENC à grandes et moyennes échelles.

- b) 9^e conférence de la CHAO (2006), Jeju- Corée

A la 9^e conférence, la CHAO a convenu d'adopter les résolutions suivantes :

- i) D'élaborer des directives sur les travaux d'harmonisation des ENC, d'optimiser et d'avancer les ENC de la SCS et de promouvoir l'utilisation des ENC.
- ii) D'évaluer et d'identifier les dangers pour la navigation dans les principales routes de navigation de la SCS.
- iii) De créer un comité permanent pour aider la CHAO à coordonner les projets en matière de renforcement des capacités dont la liaison avec le CBC de l'OHI.

- c) 10^e conférence de la CHAO

La 10^e Conférence de la CHAO s'est tenue à Singapour en octobre 2009.

6. Propositions pour adoption par la XVIIe Conférence HI

Aucune.

**RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE USA/CANADA (CHUSC)
par les Coprésidents, le Dr. Savithri NARAYANAN, Canada et
le Capitaine de vaisseau Steve BARNUM, USA**

1. Coprésidents

Dr. Savithri NARAYANAN
Dominion Hydrographer & Director General
Ocean Science/Canadian Hydrographic Service
Department of Fisheries and Oceans
Canada

Capitaine de vaisseau Steve BARNUM
Director, Office of Coast Survey
National Oceanic and Atmospheric
Administration (NOAA)
Department of Commerce
USA

2. Composition :

Canada, Etats-Unis d'Amérique.

3. Réunions

mai 2002	Toronto, Ontario, Canada
mars 2003	Biloxi, Mississippi, Etats-Unis d'Amérique
mai 2004	Ottawa, Ontario, Canada
mars 2005	San Diego, Californie, Etats-Unis d'Amérique
juin 2006	Halifax, Nouvelle Ecosse, Canada

4. Points de l'ordre du jour

La CHUSC continue de traiter d'activités ENC transfrontières, d'échanges de personnel, de domaines de coopération et de programmes ainsi que de participation à de nombreux groupes de travail de l'OHI. En participant en collaboration à des réunions et ateliers externes au Canada et aux Etats-Unis, la CHUSC continue également de renforcer l'initiative de gestion intégrée de l'OHI avec d'autres groupes nationaux dont les activités se sont concentrées sur la planification des urgences.

Les conférences hydrographiques annuelles, organisées à tour de rôle par chaque pays, constituent un forum pour le développement professionnel de la communauté hydrographique en Amérique du Nord. Ces conférences incluent également un salon commercial industriel à forte fréquentation et une démonstration sur l'eau qui a constitué un lieu de rendez-vous non seulement pour les fournisseurs d'équipements et de services mais également pour la présentation des dernières innovations.

La CHUSC qui s'est réunie pour la première fois en 1974, renouvelle son protocole d'accord qui inclut les activités du groupe de travail des conseillers cartographiques de la CHUSC. Les réunions annuelles de la CHUSC voient la participation d'un représentant du BHI qui apporte une actualisation, et les représentants des Services hydrographiques des Etats membres sont également invités à y participer en tant qu'observateurs.

5. Conclusions

La CHUSC qui travaille en étroite coopération, durant toute l'année sur diverses activités opérationnelles, termine un rapport sur les demandes en ressources et sur le développement d'activités ENC transfrontières.

6. Propositions soumises en vue de leur adoption par XVIIe Conférence HI

La CHUSC ne soumet pas de proposition à la Conférence.

**RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MER MEDITERRANEE
ET DE LA MER NOIRE (CHMMN)
par le Président, le capitaine de vaisseau Fernando QUIRÓS, Espagne**

1. Président : CV. Angelo AGLIATA (Italie) (du 28 septembre 2001 au 1er juillet 2002)
CA. Pierpaolo CAGNETTI (Italie) (du 1^{er} juillet 2002 au 6 juin 2003)
Ing Gén. Yves DESNÖES (France) (du 6 juin 2003 au 30 septembre 2005)
Ing. Gén Gilles BESSERO (France) (du 30 septembre 2005 au 5 octobre 2005)
CV. Fernando QUIRÓS (Espagne) (à compter du 5 octobre 2005)

Vice-président : CV. A. AGLIATA (Italie) (du 11 juin 1999 au 28 septembre 2001)
Ing. Gén. Yves DESNÖES (France) (du 28 septembre 2001 au 6 juin 2003)
Aucun Vice-président pour la période 2003-2007.

2. Membres : Algérie, Croatie, Chypre, Egypte, Espagne, Fédération de Russie, France, Grèce, Italie, Monaco, Maroc, Serbie et Monténégro, Slovénie, Syrie, Tunisie, Turquie, Ukraine.

Membres associés : Autorité palestinienne, Bulgarie, Géorgie, Israël, Malte, Roumanie, RU, USA.

Observateurs : Albanie, Allemagne, Liban, DINMA-Trieste (Prof. C. MORELLI), AMI-Trieste (CA. Francesco SPANIO), COI UNESCO (France, M. D. TRAVIN), PRIMAR (Norvège, M. R. SANDVIK)

Représentants du BHI : Vice-amiral Alexandros MARATOS, CV. Federico BERMEJO BARO.

3. Réunions

La XIIIe réunion de la CHMMN a eu lieu à Brest, France, du 2 au 5 juin 2003.
La XIVE réunion de la CHMMN a eu lieu à Monaco, les 4 et 5 octobre 2005.

4. Points de l'ordre du jour

4.1. XIIIe REUNION

La XIIIe réunion de la CHMMN a eu lieu à Brest, France du 1^{er} au 4 juin 2003 sous la présidence du Directeur du Service hydrographique italien, le CA Pierpaolo Cagnetti. Les discussions ont essentiellement porté sur les points suivants :

4.1.1 Cartes internationales. Mise en œuvre et nouvelles demandes. La France préparera une nouvelle édition du catalogue MEDINTCHART en tenant compte des commentaires des participants à la réunion.

- 4.1.2 Le statut des levés hydrographiques dans la zone et la manière de parvenir à une représentation plus claire et plus exacte ont fait l'objet de discussions. Les Etats membres et les EM associés doivent compiler et envoyer à l'Espagne, chaque année, avant fin février, l'état de leurs levés au 31 décembre de chaque année.
- 4.1.3 Le capitaine de vaisseau Mike Baritt a expliqué en détails les procédures qui seront suivies pour la mise à jour de la Publication S-55 de l'OHI, comme annoncé dans la LC N° 23/2003.
- 4.1.4 Le statut de la production des ENC a été examiné. La Commission a chargé la France, en tant que nouveau président de la Commission, de faire savoir au CHRIS que tout changement aux normes existantes auraient des conséquences sur la progression de leur production d'ENC. L'Italie a fait une présentation des développements intervenus en vue de l'établissement du V-RENC.
- 4.1.5 On a discuté du statut de la diffusion des RSM et des décisions ont été prises en vue de trouver une manière plus efficace de diffuser les avertissements.
- 4.1.6 L'AMI a présenté les développements et les progrès réalisés en ce qui concerne les projets financés par l'Union européenne, ainsi que les programmes de formation qui seront proposés par l'AMI.
- 4.1.7 Des représentants de PRIMAR Stavanger et d'IC-ENC ont exposé les progrès accomplis par les deux RENC.
- 4.1.8 Au cours de la réunion, le GT pour la sécurité de la navigation dans la mer Noire et dans la mer d'Azov (BASWG) a tenu sa 6^e réunion sous la présidence de l'hydrographe turc, le CA Nazim Cubukcu. Les actions suivantes ont été décidées :
- 4.1.9 Les pays de la mer Noire doivent définir leurs besoins hydrographiques et cartographiques, notamment pour la production d'ENC, et les envoyer à la Turquie avant la prochaine réunion du GT.
- 4.1.10 L'AMI doit faire un rapport au BASWG à l'issue de la réunion avec les représentants de l'UE et doit définir un calendrier pour la mise en œuvre du projet dans un délai de deux mois.
- 4.1.11 Les frontières de production des ENC doivent être définies. La Turquie doit préparer un projet de découpage cartographique pour la mer Noire avant la prochaine réunion du GT.
- 4.1.12 La prochaine réunion aura lieu en Ukraine, au printemps 2004. L'Ukraine transmettra les informations nécessaires.
- 4.1.13 Le Président du SPWG, M. Frøde Klepshvik, et le Vice-président, le Dr. Wyn Williams, ont informé les représentants de la CHMMN des développements et de la progression des travaux du SPWG.
- 4.1.14 La France est le nouveau président de la CHMMN et la prochaine réunion aura lieu soit en Tunisie, soit au Maroc, au printemps 2005.

4.2. XIVe REUNION

La XIVe réunion de la CHMMN a finalement eu lieu au BHI, à Monaco, les 4 et 5 octobre 2005, sous la présidence du Directeur du Service hydrographique et océanographique français (SHOM), l'Ingénieur Général de l'Armement Gilles Bessero. Les discussions ont essentiellement porté sur les points suivants :

4.2.1. GESTION DE LA LISTE DES ARMATEURS

La décision 13-2 de la CHMMN a été discutée dans le cadre des « questions diverses ». Etant donné qu'aucune nation ne s'est portée volontaire pour gérer le développement de la liste des armateurs, et qu'il s'agit d'une activité très prenante qui constitue une gageure, la CHMMN a décidé de ne pas poursuivre.

4.2.2. RAPPORT DU BHI SUR LE STATUT DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OHI

Le Président du BHI a présenté les principaux points : Le processus de ratification des modifications à la Convention, les progrès du SPWG et l'étape suivante, les procédures et la représentation au Conseil, les principes WEND, la réponse de l'OHI en cas de catastrophes, la coopération et la liaison avec l'OMI, la COI, l'AIMS et d'autres organisations internationales.

4.2.3. STATUT DU SPWG. (Elément 5.1 du programme de travail de l'OHI)

Les Etats membres ont été invités à apporter des commentaires en ce qui concerne les documents du SPWG (Décision 14-1 de la CHMMN) et l'Italie (IT), représentant la Commission au SPWG, fera le rapport à la prochaine réunion du SPWG pour laquelle la CHMMN soutient la "Nouvelle stratégie du BHI en ce qui concerne la Convention" – option 1 (Décision 14-2 de la CHMMN).

4.2.3. a. PROCEDURE DE DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CHMMN AU CONSEIL (Elément 5.1 du programme de travail de l'OHI)

La Commission a décidé de désigner les représentants selon un processus à deux étapes : demander des candidats et ensuite procéder à une élection des représentants de la CHMMN par les Etats membres (Décision 14-3 de la CHMMN).

4.2.3. b. STATUT DU PROCESSUS D'ADOPTION DE LA NOUVELLE CONVENTION (Elément 5.1 du programme de travail de l'OHI)

Les Etats membres ont signalé les progrès réalisés dans leurs pays en vue de ratifier les modifications à la Convention. Avant la prochaine réunion du SPWG, les EM sont invités à informer l'Italie de la situation (Décision 14-4 de la CHMMN).

4.2.4. AMENDEMENTS PROPOSES AUX STATUTS DE LA CHMMN. (Tâche 1.1.5 du programme de travail de l'OHI)

Il est proposé de donner la possibilité aux Etats membres associés d'accueillir les réunions de la CHMMN. Les statuts de la CHMMN seront révisés en conséquence (Décisions 14-5 et 14-6 de la CHMMN).

4.2.5. MISE EN PLACE DE PLANS ET DE NOUVELLES DEMANDES POUR LES CARTES INT : MEDINTCHART – RAPPORT DE LA FRANCE. (Tâche 3.3.4 du programme de travail de l'OHI)

La France (FR) a fait un rapport sur la dernière édition du catalogue MEDINTCHART. Une nouvelle édition sera distribuée en temps utile.

Après des débats fructueux et des déclarations officielles faites par les représentants nationaux, la Grèce et la Turquie (GR/TR) d'un côté et la Russie et l'Ukraine (RU/UA) de l'autre, se sont mises d'accord sur l'étape suivante. Ces nations apporteront leurs propositions pour modifier et corriger le catalogue dès qu'elles seront tombées d'accord (processus décrit dans les décisions de 14-7 à 14-10 de la CHMMN). Si la production de cartes INT donnait lieu à quelque conflit que ce soit, les nations seraient invitées à se conformer aux procédures de la M-11 et à résoudre leurs problèmes en premier lieu par l'intermédiaire du coordinateur MEDINTCHART (Recommandation 14-1 de la CHMMN). Dans ces cas difficiles, il en va de notre responsabilité collective de définir, soutenir et mettre en place des plans et des programmes cartographiques en coproduction afin de résoudre de tels problèmes.

- 4.2.6. a. PROGRESSION DANS LA PRODUCTION NATIONALE DES ENC, LA FORMATION, LA MISE A L'ESSAI ET LA DISTRIBUTION (Tâche 3.3.1 du programme de travail de l'OHI)
Les derniers mois, les RENC et les EM ont identifié quelques incohérences.

La plupart de ces problèmes concernent le chevauchement de la couverture des données ENC, produite et distribuée par deux pays voisins ou, les conflits à propos des frontières des ENC. Cela n'est donc pas acceptable et ces problèmes doivent être résolus dans le cadre d'accords bilatéraux techniques.

- 4.2.6. b. SITUATION du V_RENC. (Tâche 3.3.1 du programme de travail de l'OHI)
L'Italie (IT) a donné un bref rapport de la situation sur le développement du V_RENC et sur les liens avec le projet MEDCHARTNET. L'AMI a été invitée à fournir à la CHMMN un rapport sur les progrès, y compris l'état de la production des ENC et la disponibilité de ces dernières (Décision 14-14 de la CHMMN).

- 4.2.6. c. PRESENTATION DES PRINCIPES WEND REVISES (Elément 3.3 du programme de travail de l'OHI)
Le Bureau a redistribué l'édition révisée des principes WEND (réf. LC 39/2005 du 18 avril 2005). La Commission a pris la décision de mettre au point un plan des ENC couvrant la mer Méditerranée et la mer Noire (MMN). Ce plan reposera sur les principes WEND et conformément à ces principes, le coordinateur MEDINTCHART fera des propositions prenant en compte, en premier lieu, les plans existants des cartes INT. En second lieu, les responsabilités en matière de production (ou de coproduction) seront abordées (Décisions 14-11 et 14-12 de la CHMMN).

- 4.2.7. REVISION DE LA PUBLICATION S-55. ETAT DES LEVES HYDROGRAPHIQUES DANS LA ZONE DE LA CHMMN : RAPPORT DE L'ESPAGNE. (Elément 3.2 du programme de travail de l'OHI)

Le Vice-président du CBC de l'OHI a prié les Etats membres qui sont en contact avec les pays de la région du sud-est de la mer Méditerranée de leur demander d'envoyer les informations nécessaires afin de mettre à jour la publication S-55.

- 4.2.8. MISE EN PLACE DU SMDSM (Tâche 3.4.3 du programme de travail de l'OHI)
L'Espagne a annoncé qu'en sa qualité de coordinateur régional de la zone NAVAREA III, elle s'efforcera d'organiser une réunion avec la participation des représentants de la zone NAVAREA et du groupe NAVTEX CONTROL PANEL de l'OMI afin de mettre au point un nouveau plan des zones de services NAVTEX MNN recherchant à la fois le meilleur service possible pour les navigateurs et essayant d'accepter les propositions nationales.

Finally, this meeting took place at BHI in January 2006 and was crowned with success. The participants agreed on new service zones for NAVTEX in the Mediterranean centre and west which will be put in place soon.

- 4.2.9. FORMATION ET ENSEIGNEMENT. (Tâche 2.3.2 du programme de travail de l'OHI)
Le Bureau a annoncé que le premier séminaire de l'OHI sur le renforcement des capacités s'est tenu à Trieste du 10 au 14 octobre 2005, afin de fournir aux représentants des comités hydrographiques nationaux des pays de l'Afrique de l'Ouest, une vue d'ensemble de l'hydrographie, de la cartographie et des RSM, ainsi que des responsabilités, des exigences et des développements récemment intervenus dans ce domaine. Beaucoup de pays ont aussi fait ressortir leurs actions actuelles menées en matière de formation et d'enseignement, en coopération avec d'autres pays de la zone MMN.

4.2.10. ASSISTANCE TECHNIQUE ET COOPERATION

- 4.2.10. a PROJET MEDA MEDCHARTNET ET AUTRES PROJETS DE SOUTIEN DANS LE DOMAINE DE L'HYDROGRAPHIE (Elément 1.2 du programme de travail de l'OHI).
Le CA Spanio de l'AMI a fourni aux participants de la CHMMN un rapport sur le réseau MEDA MEDCHARTNET. La décision a été prise d'étudier la meilleure manière de fournir un soutien durable aux associés au projet (Décision 14-14 et Rec. 14-4 de la CHMMN).
- 4.2.10. b PROJETS BILATERAUX ET MULTILATERAUX. PROPOSITIONS EN VUE D'UNE COOPERATION RENFORCEE. (Elément 1.1 du programme de travail de l'OHI)
Les nations ont présenté certains projets en coopération. La Slovénie a exprimé le souhait d'obtenir une assistance de la part des pays voisins afin de procéder à l'exécution d'un levé hydrographique. L'Italie et la Croatie examineront la demande en liaison avec le CBC de l'OHI (Rec.14-7 de la CHMMN).
- 4.2.11. STATUT ET RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION EN MER NOIRE. (Elément 1.1 du programme de travail de l'OHI).
La Turquie a fait un bref rapport dans lequel elle a exposé que le TN-DNHÖ (Service hydrographique) a présenté le projet de plan de production des ENC pour la région de la Mer noire pour les cartes à moyennes échelles. Le Président du GT BAS fera un rapport à la prochaine réunion de la CHMMN concernant le plan des ENC à moyennes échelles du GT BAS qui, dans l'avenir, pourra être rattaché à la région méditerranéenne. L'Ukraine a signalé qu'elle avait aussi préparé un plan pour les ENC la rattachant à la région méditerranéenne.
- 4.2.12. INTERNATIONAL SEAPOWER SYMPOSIUM. (Elément 1.1 du programme de travail de l'OHI)
Il a été souligné à tous les participants que ce symposium a donné à la communauté hydrographique une excellente occasion de mettre davantage en avant ses activités de manière plus concrète aux plus hauts niveaux de décision. Le prochain symposium est prévu en octobre 2006. Si le besoin se fait sentir, les nations sont invitées à présenter leurs cas au Bureau ou par l'intermédiaire de la marine italienne.

5. Conclusions

Ce sont les conclusions les plus importantes adoptées depuis la dernière CHI, à la XIVe réunion :

Décision 14-2 de la CHMMN : que l'Italie signale au SPWG la décision de la CHMMN de soutenir la stratégie de mise en place du BHI (c'est à dire l'option « 1 »).

Recommandation 14-1 de la CHMMN : les Etats membres sont cordialement invités à se conformer aux directives de la M-11 au moment des propositions de changements dans le catalogue MEDINTCHART. Si des conflits interviennent concernant la production des cartes INT, les membres concernés seront priés, tout d'abord, de résoudre les problèmes par l'intermédiaire du coordinateur MEDINTCHART

Décision 14-11 de la CHMMN : que le coordinateur MEDINTCHART dresse un projet de plan ENC qui reposera sur les principes WEND à travers toutes les bandes d'usage (1^{ère} étape).

Rec.14-5 de la CHMMN : les Etats membres et les Etats membres associés sont encouragés à contribuer aux projets régionaux d'observation du niveau de la mer, dans le cadre de la réponse de la CHMMN à la CL 89/2005.

6. Propositions pour adoption par la XVIIe Conférence HI

Aucune.

**RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MER BALTIQUE (CHMB)
par le Président, M. Janis KRASTINS, Lettonie**

1. **Président :** M. Janis KRASTINS (Lettonie)
Vice-président : M. Victoras LIULYS (Lituanie)
2. **Membres :** Allemagne, Danemark, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Lettonie, Pologne, Suède.
Membre associé : Lituanie – non membre de l'OHI.
Observateurs : Vice-amiral Alexandros MARATOS, Président du BHI, M. Dimitri TRAVIN (UNESCO), CV Michael BARRITT, Vice-président du CBC, SH du RU.
3. **Réunions**

10^e réunion de la CHMB – Fédération de Russie (Saint-Petersbourg), 2-5 septembre 2003

Certains des points de l'ordre du jour sont énumérés ci-dessous :

- Aspects stratégiques du développement plus poussé de l'OHI
- Aspects stratégiques concernant les questions techniques relatives aux travaux des SH
- Aspects stratégiques concernant les activités des SH dans le domaine de l'administratif et du marketing
- Projets de coopération de la CHMB avec d'autres organisations
- Etat de l'hydrographie et de la cartographie marine dans le monde S-55
- Actions liées à la déclaration HELCOM de Copenhague

11^e réunion de la CHMB - Lettonie (Jurmala) 14-17 juin 2005

Au cours de la réunion les différents points de l'ordre du jour suivants ont été discutés :

- Aspects stratégiques du développement de l'OHI;
- Aspects relatifs aux questions techniques portant sur les activités des SH (comme par exemple le niveau moyen de référence de la mer Baltique, le soutien en matière de navigation et d'hydrographie avec la pose de canalisations sur les fonds marins de la Baltique, l'utilisation d'Internet pour la diffusion de renseignements provenant des SH et de diverses autres autorités) ;
- Diffusion de renseignements sur la sécurité maritime dans la mer Baltique;
- Activités liées à la Déclaration HELCOM de Copenhague (laquelle a inclus le rapport du groupe de travail chargé de la supervision HELCOM, l'éventualité d'une approbation d'un plan de travail révisé pour le groupe de travail chargé de la supervision, des informations sur la situation concernant l'exécution de nouveaux levés, la production d'ENC au sein des SH, et les échanges bilatéraux d'ENC à des fins administratives);
- Progression dans la création de cartes internationales pour la mer Baltique;
- Publication spéciale de l'OHI S-55;
- Autres questions connexes.

**RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE
DE L'ATLANTIQUE ORIENTAL (CHAtO)
par le Président, l'Ingénieur général de l'Armement Gilles BESSERO, France**

1. **Président :** Ingénieur général de l'armement Gilles BESSERO (France – depuis le 1/10/2005)
Ingénieur général de l'armement Yves DESNOES (France – jusqu'au 30/09/2005)
- Vice-président :** Capitaine de vaisseau Fernando QUIRÓS Cebriá (Espagne)
2. **Membres :** Espagne, France, Maroc, Nigéria, Portugal
- Organisations représentées :** AISM/IALA, AGPAOC/PMAWCA (Association des Gestions des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre), UNESCO/COI.
3. **Réunions**
- | | | |
|------------------------|------------------------------|----------------------|
| 7e Réunion | Lisbonne (Portugal) | 15 - 17 octobre 2002 |
| 8e Réunion | Brest (France) | 28 - 29 octobre 2004 |
| 9 ^e Réunion | Dakar ¹ (Sénégal) | 6 – 8 décembre 2006 |

4. **Synthèse des activités**

La zone de la CHAtO est caractérisée par une grande hétérogénéité :

- 24 pays riverains (24 sont membres de l'OMI mais seulement 6 sont membres de l'OHI),
- 4 langues principales,
- 4 services hydrographiques à vocation quasi-mondiale, et de nombreux pays encore dépourvus de toute capacité hydrographique,
- au moins 6 pays ne disposent pas de liaisons de communications fiables.

Suite à la réunion de Lisbonne fin 2002, et prenant en compte l'état critique de l'hydrographie dans une grande partie de la zone d'une part et l'évolution de la convention SOLAS d'autre part, tous les efforts de la commission ont été orientés vers :

Programme OHI n° 2 « Renforcement des capacités »

- a) La sensibilisation à l'importance de l'hydrographie des autorités des pays de la côte ouest de l'Afrique.

Programme OHI n° 3.4 « Renseignements sur la sécurité maritime »

- b) L'importance et l'obligation d'informer rapidement et systématiquement le coordonateur NAVAREA II de la zone de toutes informations nautiques ainsi que les services hydrographiques producteurs des cartes et documents nautiques,

¹ Option confirmée à la date de rédaction de la version 2 de ce rapport.

- c) Des progrès ont été réalisés par le Nigéria pour la mise en œuvre d'un site Internet pour la diffusion de l'information nautique.

Programme OHI n° 2 « Renforcement des capacités »

- d) Le développement d'une méthodologie pour l'aide à la mise en place de services hydrographiques de base (au sens de la Convention SOLAS).
- e) La possibilité d'élaborer des arrangements bilatéraux entre Etats, pour que les états côtiers soient en mesure d'assumer leurs responsabilités en matière de « services hydrographiques » au sens de la Convention SOLAS.

A cet effet, les actions suivantes ont été conduites avec une forte implication des services hydrographiques britannique (UKHO), espagnol (IHM), portugais (IHPT), américain (NAVOCEANO) et français (SHOM) :

Programme OHI n° 2 « Renforcement des capacités » : actions de sensibilisation

- f) 4 missions initiales par un groupe d'experts (WAAT = West Africa Action Team) pour rencontrer les autorités dans 17 pays à trois niveaux :
- autorités politiques (en général ministre des transports ou son chef de cabinet),
 - secteur économique maritime et principalement portuaire,
 - services techniques : service ou unité hydrographique (quand il existe, il est en général rattaché à l'autorité portuaire).
- g) 2 séminaires techniques :
- l'un à Brest en octobre 2004, couplé à la 8^{ème} réunion de la CHAtO,
 - l'autre à Trieste en octobre 2005, sous forme d'un atelier destiné à former les responsables du comité national hydrographique ou de sécurité maritime.

Ce dernier séminaire a été l'occasion de présenter le projet CHARMER couvrant la majeure partie de la zone de la CHAtO. Ce projet est destiné aussi bien :

- à donner à tous les membres de la CHAtO une vision globale de la sécurité maritime dans la zone,
- à faciliter la nécessaire coopération entre services hydrographiques,
- à saisir les opportunités de financements importants, qui demeurent inaccessibles pour des petits projets nationaux.

La poursuite de ce projet est suspendue à une véritable prise de conscience régionale qui fait défaut aujourd'hui, et à la disponibilité à temps complet d'un chef de projet pour entreprendre la recherche des financements nécessaires.

h) 2 missions de soutien :

- l'une menée par deux experts du SH du RU en novembre 2005 dans 4 pays anglophones,
- l'autre par un conseiller du SHOM en mars 2006 dans 3 pays francophones.

Programme OHI n° 3.2 «Levés hydrographiques»

- i) Parallèlement, et durant cette période, des campagnes hydrographiques ont été menées par les principaux services hydrographiques disposant de moyens hauturiers :
- les bâtiments du SHOM : au Gabon, Togo, Bénin, et Cameroun,
 - les bâtiments de la Royal Navy : en Gambie et Sierra Leone,
 - les bâtiments de l'IHPT : au Cap-Vert,
 - le service hydrographique espagnol pour des levés conjoints avec le Maroc dans le détroit de Gibraltar (mai-juin 2005) dans le cadre d'un projet relevant du Symposium - Seapower.
- j) Il convient également de mentionner la campagne de positionnement de plus de 180 épaves dans le chenal de Lagos menée par les autorités nigérianes, marquant ainsi une implication significative du Nigéria dans le domaine de l'hydrographie, depuis son adhésion à l'OHI.

Programme OHI n° 2.3 «Fourniture de renforcement des capacités»

- k) Les services hydrographiques suivants ont formé des hydrographes:
- SHOM : de catégorie B, 2 pour le Maroc, 2 pour la Côte d'Ivoire,
 - IHPT : de catégorie A, 2 pour le Maroc,
 - UKHO : de catégorie A, 1 pour le Nigéria, et en cartographie marine, 1 pour le Nigéria,
 - IHM : de catégorie A, 2 pour le Maroc, et de catégorie B, 2 pour le Maroc.
- l) Des négociations ont été lancées pour la signature d'accords bilatéraux de coopération en hydrographie et cartographie marine (tel que définis par la Convention SOLAS) entre plusieurs pays de la côte ouest d'Afrique et certains pays européens.

Programme OHI n° 3.3 «Cartographie marine»

- m) Concernant la cartographie, pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 1^{er} septembre 2006, les publications et éditions suivantes ont été réalisées :
- 22 cartes papier INT par le SHOM,
 - 55 nouvelles cartes par l'IHM dont 27 nouvelles publications,

- 40 cartes ENC par l'IHPT, 58 cartes ENC par le SHOM (voir couverture ENC en appendice),
- 4 Instructions Nautiques et 2 Livres des feux par le SHOM,
- 1 Instruction Nautique produites par le SH du RU.
- 6 Instructions Nautiques, 9 Livres des feux et signaux de brume, 2 livres de radiosignaux par l'IHM.

Programme OHI n° 1.3 «Coopération avec les Etats non membres»

- n) Les demandes d'adhésion à l'OHI de la république du Cameroun et du Sierra Leone sont en cours d'approbation.

Pour mémoire l'adhésion de la république islamique de Mauritanie a été approuvée en février 1991 le gouvernement mauritanien n'a pas déposé son instrument d'adhésion à ce jour.

Programme OHI n° 1.2 «Coopération avec les Organisations internationales»

- o) Un arrangement a été signé entre l'OHI et l'Association des Gestions des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC, en anglais : Port Management Association of West and Central Africa , PMAWCA).

Programme OHI n° 5.1 «Développement de l'OHI»

- p) La CHAtO a été représentée par le Portugal aux différentes réunions du SPWG.

5. Conclusions

Les actions et recommandations décidées à l'occasion de la 8^{me} réunion de la CHAtO sont plus que jamais d'actualité ; les plus importantes sont listées ci-après :

- 5.1. Les pays de la CHAtO doivent contribuer à la mise à jour de la S-55 (partiellement réalisé) ;
- 5.2. Les pays de la CHAtO doivent parvenir aux phases 1 et 2 du développement de leurs capacités (progrès limités) ;
- 5.3. Les pays de la CHAtO doivent rendre compte des questions CBC/WAAT au président de la CHAtO, en temps utile, pour les réunions annuelles du CBC (retours limités) ;
- 5.4. La S-55 doit être utilisée pour accorder la priorité aux plans hydrographiques et au renforcement des capacités dans la zone de la CHAtO (en cours) ;
- 5.5. Les pays de la CHAtO doivent établir des accords avec les SH avancés (en cours) ;
- 5.6. L'assistance technique et la formation doivent constituer un point permanent de l'ordre du jour des réunions de la CHAtO (fait) ;
- 5.7. Les pays de la CHAtO doivent collaborer à l'établissement d'un programme d'ENC à petites échelles (fait, voir appendice) ;

- 5.8. Les pays de la CHAtO doivent fournir des données, des produits et des services autres que ceux pour la navigation, par exemple la gestion de la zone côtière (limité);
- 5.10. Utilisation d'Internet et des nouvelles technologies (limité);
- 5.11. La CHAtO doit développer un projet d'«autoroute maritime électronique» pour l'Afrique occidentale et centrale, avant 2006 (couverture partiellement achevée).

Malgré les efforts déployés par les équipes WAAT de la CHAtO et le BHI, le bilan au niveau du développement des capacités en zone CHAtO est plutôt mitigé depuis la dernière conférence, malgré un excellent accueil et l'enthousiasme suscité par les visites auprès des autorités locales concernées. Le démarrage de réalisations concrètes, comme la création d'un comité national d'hydrographie par exemple, et leur suivi, demeurent généralement laborieux, tout particulièrement pour deux raisons :

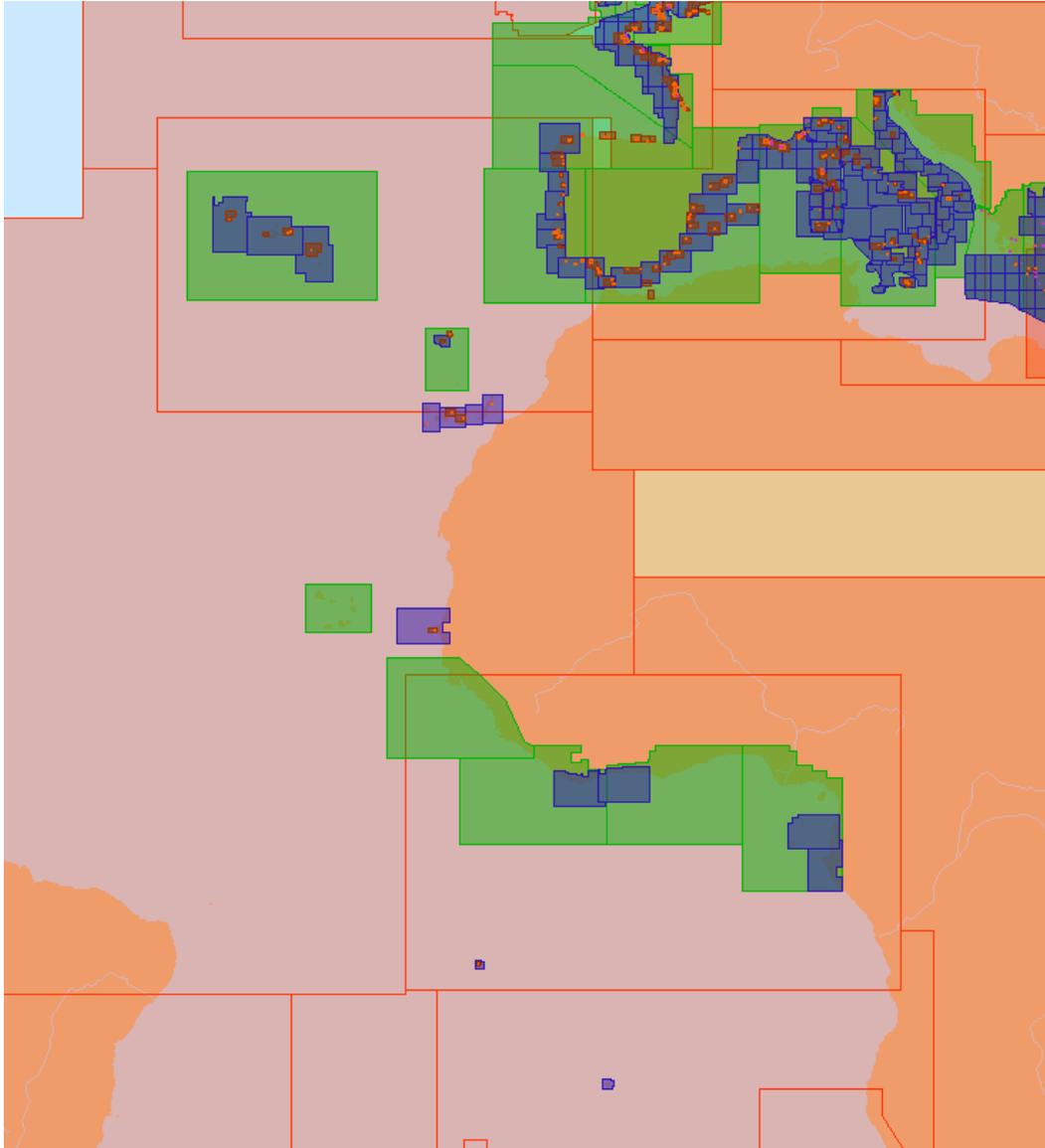
- une fiabilité aléatoire des moyens de transmissions à l'intérieur des territoires nationaux et avec un grand nombre de pays africains, et tout particulièrement Internet,
- des difficultés certaines à travailler entre ministères et/ou organismes nationaux différents, dans des domaines transverses.

6. Propositions pour adoption par la XVIIe Conférence Hydrographique Internationale

Néant.

APPENDICE

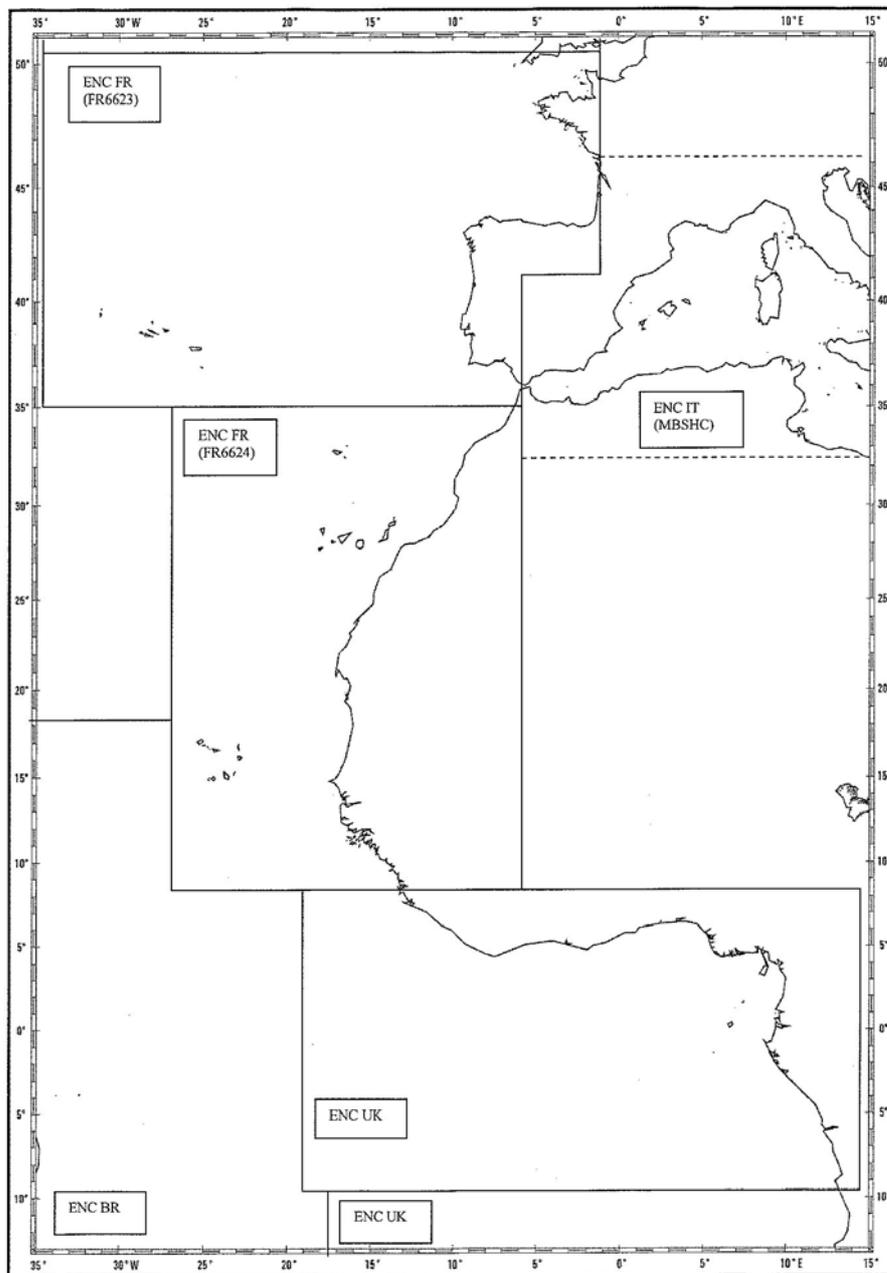
COUVERTURE ENC EN ZONE CHATO



Deleted: Approbation du rapport du président de la CHAtO pour la XVII^{ème} conférence hydrographique internationale¶
<#>Poursuite des actions décidées par la Commission, et rappelées au paragraphe 5¶
<#>Poursuite du développement des capacités en zone CHATO subordonné au franchissement de jalons (Etape 1, Renseignements de sécurité maritime)¶
<#>Poursuite de la sensibilisation des autorités nationales avec le concours d'associations régionales (AGPAOC/PMAWCA) et d'organisations internationales (IALA, COI, OMI)¶
<#>Poursuite du développement de la couverture en ENC, selon les priorités fixées par l'OMI (règles d'emport, lignes de navires à grande vitesse en particulier)¶
<#>Soutien des actions pilotées par le CBC.¶

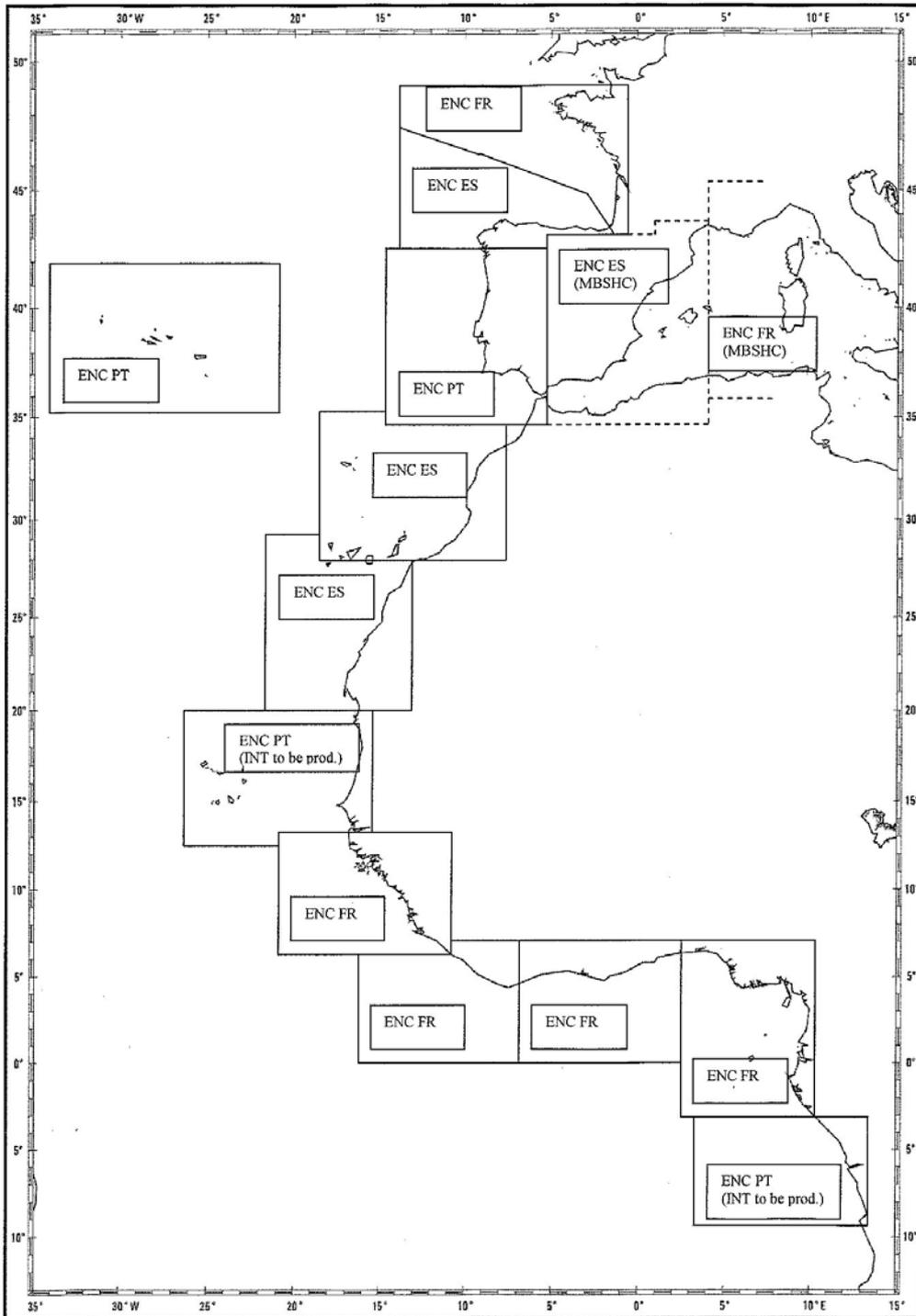
**SCHEMA DES ENC A PETITES ECHELLES
(APPROUVE A LA 8e REUNION DE LA CHATO, 28-29 OCT. 2004, BREST, FRANCE,
AVEC QUELQUES RESERVES EXPRIMEES PAR LE PORTUGAL²)**

Schéma ENC à l'échelle ~ 1 : 3000000 (Vue d'ensemble)



² Réserves portées au compte rendu de la 8e conférence et rappelées par télécopie IHPT en date du 18 février 2004.

ENC à l'échelle ~ 1 : 1000000 (général)



**RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE
DU PACIFIQUE SUD-EST (CHPSE)
par le Président, le Capitaine de frégate Mario PROAÑO SILVA, Equateur**

1. **Président :** Capitaine de frégate Mario PROAÑO SILVA (Marine équatorienne)
2. **Composition :** Chili, Colombie, Equateur, Pérou.
3. **Réunions**
 - 6^e réunion Lima, Pérou 29 octobre - 5 novembre 2003
 - 7^e réunion Guayaquil, Equateur 7-8 juillet 2005
 - Séminaire sur la carte électronique (Protection des données);
 - Norme S-57 : organisée dans les locaux du Service hydrographique et océanographique de la Marine chilienne (SHOA), du 21 au 25 août 2006.
4. **Points de l'ordre du jour**
 - Aspects concernant la distribution et la sécurité des données S-57 data. Droit d'auteur.
 - Développement de la norme S-57.
 - Forum d'échange pour les expériences régionales dans l'adoption de la norme S-57.
 - Informations sur l'état de la production des ENC, dans chaque pays, et aspects relatifs aux développements internes.

5. **Conclusions**

Dans le cadre du Séminaire sur la carte électronique, la technologie existante en matière de production, protection et distribution des cartes marines électroniques, a été prise en considération et l'on a envisagé d'organiser de futurs séminaires, étant donné que ceux-ci peuvent aider les pays participants à prendre des mesures, à l'avenir, en ce qui concerne la cartographie marine électronique et ses progrès technologiques.

**RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE
DU PACIFIQUE SUD-OUEST (CHPSO)
par le Président, M. John SPITTAL, Nouvelle-Zélande**

- 1. Président :** M. John SPITTAL, Directeur, Autorité topographique/hydrographique (Nouvelle-Zélande)
- Vice-Président:** M. F. R. MAHARAJ – Directeur, SH (Fidji)
- 2. Composition:** Australie, France, Fidji, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Royaume-Uni, Tonga, USA.
- Observateurs:** Commission du Pacifique sud pour les géosciences appliquées (SOPAC), Iles Salomon (avant 2005), Kiribati, Samoa, Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SPC), Tokélaou, Vanuatu.
- 3. Réunions**

Pays	Institutions organisatrices	Date
Australie - Wollongong	Service hydrographique australien	avril 2003
Fidji - Suva	Fiji Islands Marine Safety Administration	novembre 2005
Nouvelle-Zélande-Wellington	Land Information New Zealand	novembre 2006
Tonga ³ (ou France-Tahiti)	<i>A déterminer</i>	<i>Pas plus tard que septembre 2007</i>

4. Points de l'ordre du jour (depuis 2003)

Les réunions de la CHPSO sont organisées selon un ordre du jour standard avec des modifications incluant de nouvelles questions, s'il y en a. Les principaux points débattus sont les suivants

▪ **Les rapports nationaux comme moyen d'échange d'information**

Les rapports nationaux sont un outil de communication important pour les Etats membres et les Observateurs qui, en tant qu'autorités hydrographiques, sont séparés par de grandes distances et, dans certains cas, des accès difficiles. Pour certains Directeurs de Services hydrographiques régionaux, les communications électroniques restent encore difficilement accessibles. Les Etats membres vont de superpuissances hautement développées jusqu'aux plus petits pays du monde. Il existe un besoin permanent d'adapter les systèmes, les processus et les approches hydrographiques de haute technologie aux besoins pratiques des pays qui gèrent la navigation dans des régions isolées et souvent peu cartographiées.

▪ **Rapports des Agences régionales et des Observateurs**

La CHPSO offre aux pays et aux agences qui ne font pas partie de l'OHI une possibilité de prendre part à ses activités et de contribuer à la sécurité de la vie en mer. Ces derniers appuient sans réserve les principes de l'OHI et utilisent les cartes et les publications standard, qui sont, dans la plupart des cas, produites par des Autorités hydrographiques nationales étrangères.

³ Simultanément à la réunion annuelle de la SOPAC, si possible.

Les Agences régionales, telles que la Commission du Pacifique sud pour les géosciences appliquées (SOPAC) réalisent un grand nombre de levés bathymétriques dans le Pacifique et souhaitent pouvoir mettre leurs données à la disposition des Autorités hydrographiques nationales. Lorsque les Agences régionales et les Etats membres travaillent dans des zones similaires, il convient d'éviter une duplication des efforts.

- **Etude du plan de découpage des cartes INT pour la zone "L"**

Contrôle permanent des progrès et avancement de la couverture en cartes.

- **Coopération régionale en matière de levés hydrographiques et de production de cartes**

Compte rendu des activités et optimisation du rendement grâce à la coopération. L'Australie a apporté son assistance à la PNG dans le domaine de la préparation et de la modernisation des cartes hydrographiques. La Nouvelle-Zélande soutient les Tonga en matière de production et d'impression de cartes. Elle met également en place un levé portuaire pour les Samoa. Le RU coopère avec les Fidji à la production de cartes. Bien que la France soit juridiquement responsable des Services hydrographiques en Nouvelle-Calédonie et dans les eaux de la Polynésie française, des accords officiels ont été conclus en concertation avec les autorités gouvernementales afin d'élever leur prise de conscience dans le domaine.

- **Progrès dans la production et la distribution des ENC**

Contrôle des progrès et soutien à l'élargissement de la couverture. L'Australie est le pays de la région le plus avancé en ce qui concerne la production d'ENC. La Nouvelle-Zélande possède une couverture complète en RNC. Conformément aux règles de l'OMI sur les prescriptions relatives à l'export en matière d'ECDIS, la France fera en sorte que toutes les lignes NGV en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie soient couvertes en ENC avant 2008.

- **Protocoles d'accord avec les Agences régionales**

Le BHI et la SOPAC ont signé en 2004 un important Protocole d'accord, qui facilite l'échange d'informations hydrographiques et assure une représentation mutuelle aux réunions de la CHPSO et de la SOPAC. Il favorise l'utilisation de normes communes pour les levés hydrographiques.

- **Publication spéciale de l'OHI S-55**

Les discussions sont allées d'une introduction initiale à la révision et à la réédition de la publication jusqu'à la fourniture et la tenue à jour des informations. La nécessité pour les Etats membres de revoir régulièrement leurs données nationales et d'établir des procédures de mise à jour systématique a été identifiée.

A la réunion de Wellington, un accord a été obtenu quant à l'utilisation de la S-55 comme point de départ à l'établissement de priorités relatives aux levés hydrographiques régionaux. Un projet d'ensemble de priorités a été extrait de la S-55 pour examen par les Etats membres.

Formation et assistance technique

Le Pacifique sud-ouest commence à gravement manquer de personnel qualifié. Même des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande luttent pour attirer des hydrographes et des cartographes qualifiés. Un Service hydrographique au sein de la région a fermé depuis la dernière conférence.

Le CBC qui s'est réuni aux Fidji en 2004 a alloué des fonds destinés à une visite technique dans plusieurs pays du Pacifique sud. Des questions de financement et de logistique empêcheront le Président de faire progresser ces visites avant 2007.

La PNG a réalisé de gros efforts pour rétablir son administration hydrographique dans le cadre de l'Autorité de la sécurité maritime nationale. Elle a créé un Comité national de données qui traite de questions telles que les avantages de la cartographie marine sur le développement économique. Un système de courrier électronique a été mis en place pour communiquer les aides à la navigation et les avertissements de danger aux navigateurs. Ce système sera ensuite mis à disposition sur le web. Le Service hydrographique australien propose une formation hydrographique sur le lieu de travail.

Le Groupe de travail de l'OHI sur la Planification stratégique

Compte rendu sur les progrès réalisés et les implications pour la Région. Des informations en retour ont été fournies au représentant de la CHPSO au sein du SPWG.

5. Conclusions adoptées depuis la dernière Conférence

Les conclusions portant sur les questions courantes des trois dernières réunions de la CHPSO sont exposées à la Section 4. D'autres questions de nature plus stratégique ont également été discutées et les Etats membres réfléchissent actuellement à leurs implications à long terme. Il s'agit des questions suivantes:

- **Adoption de la nouvelle Convention relative à l'OHI et participation à l'Assemblée, au Conseil, aux Comités et autres groupes**

Les Etats membres ont été tenus informés des travaux du SPWG et ont été vivement encouragés à ratifier la nouvelle Convention, le plus tôt possible. Un ensemble de principes a été discuté à la réunion de 2005 eu égard à la représentation de la CHPSO au Conseil. En pratique, le choix en matière de représentation pourrait se trouver limité car certains EM ne seront pas éligibles du fait qu'ils représenteront d'autres commissions régionales. D'autres EM n'auront pas les ressources nécessaires pour participer aux réunions annuelles du Conseil et, de même, leur participation régulière à d'autres comités et groupes de travail sera vraisemblablement faible. La représentation régionale risque de ne pas dépasser un ou deux pays seulement durant de longues années. Il a été reconnu indispensable qu'un plus grand nombre de pays du Pacifique deviennent membres de l'OHI.

- **Réduction de l'écart technologique**

Les EM sont tout-à-fait conscients des développements technologiques dans le domaine de l'hydrographie et de la navigation ainsi que dans celui des données géospatiales en général. L'impact d'Internet et les changements qu'il entraîne dans la recherche et la diffusion des données est ressenti par tous les pays. Il existe cependant une grande diversité dans la façon dont ces derniers mettent en oeuvre des technologies telle que les ENC, l'ECDIS ou les systèmes de gestion des données géospatiales. Les pays les plus avancés disposent de systèmes électroniques pour les affaires courantes. D'autres se

battent pour se conformer aux prescriptions les plus élémentaires de l'OHI. La CHPSO a identifié un accroissement constant de l'écart technologique et examinera les différentes stratégies visant à le réduire.

- **Estimation de la pénurie de personnel qualifié**

La Région du Pacifique sud-ouest montre les premiers signes d'un risque de pénurie caractéristique de personnel qualifié dans les prochaines années. Les raisons en sont les suivantes : manque d'hydrographes et de cartographes diplômés, forte demande en personnel de la part du secteur privé, départ à la retraite des "baby boomers" et attrait des jeunes pour des emplois mieux rémunérés en Europe et en Amérique du Nord. Dans le passé, les pays des îles du Pacifique bénéficiaient d'une formation sur le terrain dispensée par des hydrographes expatriés, en détachement d'autorités plus importantes. Le surcroît de personnel qualifié n'est plus mis à disposition de cette manière. Les travaux du CBC sont particulièrement importants pour la CHPSO. Ils devront être accompagnés d'une aide étrangère pour maintenir le niveau de personnel qualifié indigène. Le Forum du Pacifique sud a envisagé de faire une étude afin de déterminer le rapport coûts-avantages d'un service hydrographique régional.

- **Accès aux données bathymétriques**

Au cours des dernières années, une tendance s'est manifestée pour les navires à passagers de grandes dimensions qui explorent des régions isolées non touchées par la civilisation. La pêche, la récolte des perles et l'exploitation des minéraux se sont développés dans les zones les plus reculées du Pacifique. Les scientifiques ont recherché dans des zones éloignées des signes du réchauffement climatique mondial, de la formation des tsunamis, de la vie aquatique inexplorée, etc. De nombreux levés bathymétriques sont entrepris et seuls quelques-uns sont mis à la disposition des autorités hydrographiques. Il existe peu de normes ou de systèmes de données communs pour découvrir, évaluer et accéder aux informations. Des progrès en matière d'échange de données ont été réalisés *via* le protocole d'accord entre le BHI et la SOPAC. Cet effort doit être poursuivi avec d'autres organisations. Il convient d'identifier et d'évaluer une norme simple de métadonnées au niveau de la recherche ainsi qu'un portail de données.

- **Accès aux autres données**

Il y a beaucoup d'agences scientifiques, militaires, industrielles et dispensatrices d'assistance qui travaillent dans le Pacifique sur un grand nombre d'autres projets maritimes. La plupart ont une certaine base géospatiale et fournissent des informations sur le fond marin, la sub-surface ou la colonne d'eau. La nature des données saisies est souvent différente de celle sur laquelle travaillent les hydrographes habituellement mais les données peuvent être traitées de manière à donner des informations sur la profondeur du fond marin, comme par exemple, les données sismiques. Les EM de la CHPSO connaissent les avantages qu'il y a à utiliser de telles données pour améliorer la connaissance du fond marin dans les grands intervalles situés entre les levés de navigation tels qu'ils sont rapportés dans la S-55. A ce jour, seulement des discussions très préliminaires ont eu lieu pour comprendre comment cela pourra être réalisé. Une étude à long terme sera nécessaire.

6. Propositions soumises pour adoption à la XVIIe Conférence

- (a) Il est proposé que la Conférence adopte ce rapport.
 - (b) Il n'est soumis aucune proposition à la Conférence.
 - (c) Il n'est proposé aucun amendement aux Résolutions techniques ou administratives.
-

**RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MESO-AMERIQUE
ET DE LA MER DES CARAIBES (CHMAC)
par les Présidents, le contre-amiral C.G.DEM. Javier del ANGEL RIVAS, Mexique
et le Vice-amiral Edgar Augusto CELY NÚÑEZ, Colombie**

- 1. Présidents :** Contre-amiral C.G. DEM. Javier del ANGEL RIVAS (Mexique), depuis avril 2006.
Vice-amiral Edgar Augusto CELY NÚÑEZ, Director General Marítimo (Colombie), 2005-2006.
Vice-amiral Carlos Humberto PINEDA GALLO Director General Marítimo (Colombie), 2004.
Contre-amiral THOMAS DONALDSON, Directeur du Service hydrographique de l'US Navy (USA), 2002-2003.
- 2. Membres :** Brésil, Colombie, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Jamaïque, Mexique, Pays-Bas, République dominicaine, Royaume-Uni, Suriname, Trinité et Tobago, Venezuela.
- Membres associés :** Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Guyana, Haïti, Honduras, Nicaragua, Panama, Sainte Lucie.
- Observateurs :** Bahamas, Costa Rica, Dominique, El Salvador, Grenade, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Saint Kitts et Nevis.

3. Réunions

1. Ve réunion de la CHMAC	3-4 novembre 2002	Biloxi, Mississippi, USA
2. VIe réunion de la CHMAC	30 août - 3 septembre 2004	Cartagena de Indias, Colombie
3. Réunion de la CHMAC	31 mai 2005	Cartagena de Indias, Colombie
4. Réunion extraordinaire de la CHMAC	7 – 11 novembre 2005	Veracruz, Mexico
5. VIIe Conférence de la CHMAC	4 – 7 octobre 2006	Acapulco, Mexique

4. Points de l'ordre du jour : (Note : principaux points de l'ordre du jour traités depuis la précédente Conférence HI)

1. Révision et signature des Statuts de la Commission.
2. Gestion du plan de cartes INT.
3. Renforcement des capacités. Coopération et assistance techniques dans la région.
4. Examen des routes maritimes et des zones de priorité pour la production d'ENC.
5. Contribution aux travaux du SPWG.
6. Composante hydrographique du Projet du golfe du Honduras.
7. Elaboration des cartes internationales (INT).
8. Système régional de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) /Etat des Services d'avertissements de navigation.
9. Etat des levés hydrographiques et de la cartographie [marine] dans la région.
10. Disponibilité et expérience à l'aide des nouvelles techniques et des nouveaux équipements.

11. Discussion sur l'utilité d'établir un RENC dans la zone.
12. Etablissement de procédures de sélection pour la composition future du Conseil.

5. Conclusions (Principales conclusions adoptées depuis la dernière Conférence HI)

1. Les Statuts de la Commission ont été modifiés pour faciliter la participation d'El Salvador et du Brésil, en qualité de nouveaux membres. Ceci a justifié la nouvelle appellation correspondante de la Commission et l'identification d'une zone plus large.
 2. Propositions au Groupe de travail sur la planification stratégique.
 3. La création du Comité de la CHMAC sur le renforcement des capacités et la restructuration des Comités et groupes de travail de la CHMAC afin de parvenir à une meilleure coordination.
 4. La détermination des besoins et des projets régionaux et leur soumission au CBC de l'OHI en sollicitant des actions. Les visites suivantes ont été effectuées :
 - a. Visites techniques aux pays d'Amérique centrale et des Caraïbes.
 - b. Visites aux organisations régionales (CARICOM (en attente), COCATRAM etc.).
 - c. Visites de haut niveau par le BHI en République dominicaine, à El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Panama.
 5. Maintenance et tenue à jour des entrées dans la publication S-55 de l'OHI pour les pays de la CHMAC.
 6. Encouragement aux pays de la région à adhérer à l'OHI.
 7. Liaison avec l'IPGH afin d'identifier des projets communs.
 8. Identification de la nécessité d'établir un programme de travail de la CHMAC.
 9. Soutien du projet du golfe du Honduras.
-

**RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE
ET DES ÎLES AUSTRALES (CHAIA)
par le Président, le Capitaine de vaisseau Abri KAMPFER, Afrique du Sud**

1. **Président :** M. Albano GOVE, Mozambique (1999 – 2003)
Capitaine de vaisseau Abri KAMPFER SAN, Hydrographe
d'Afrique du Sud (depuis 2003)
2. **Membres :** Afrique du Sud, France, Ile Maurice, Mozambique, Norvège, et
Royaume-Uni.

Membres associés : Angola, Kenya, Malawi, Madagascar, Portugal, Seychelles, Tanzanie.
3. **Réunions**
4^e réunion de la CHAIA tenue à Swakopmund en Namibie 25 et 26 septembre 2003.
5^e réunion de la CHAIA tenue à Simon's Town en Afrique du Sud 27 et 28 septembre 2005.
Réunion spéciale de la CHAIA tenue à Maputo au Mozambique 6 juin 2006.

4. **Points de l'ordre du jour**

Les principaux points traités durant les réunions mentionnées ci-dessus sont les suivants :

4.1 **Quatrième réunion de la CHAIA**

- Présentation des rapports nationaux sur les activités de la zone H.
- Rapport du BHI incluant les travaux du SPWG.
- Révision de la publication S-55 avec une référence spécifique à la LC 23/2003 du BHI.
- Renseignements sur la sécurité maritime (RSM) dont la diffusion de renseignements cruciaux sur la sécurité.
- Etat du Plan de cartes INT dans la région H.
- Questions relatives aux ENC incluant le groupe de travail du WEND.
- Initiatives en matière de renforcement des capacités.
- Hydrographie et aides à la navigation dans la région SADC, profil du projet.
- Rétroaction sur le projet d'autoroute maritime.

Conclusions

Les principales conclusions ont été les suivantes :

- Encourager et aider les Etats membres à adhérer aux conventions de l'OHI et de l'AIMS et travailler pour établir des institutions d'aides à la navigation et d'hydrographie.
- Il est vivement conseillé aux Etats membres de commencer la procédure de détermination des limites du plateau continental. Des levés hydrographiques complets

sont nécessaires. Les Etats membres doivent sensibiliser les gouvernements sur les capacités et données hydrographiques nécessaires pour entreprendre ces tâches.

- Distribuer aux Etats membres les résolutions de l'OHI. Encourager l'échange d'informations appropriées sur l'hydrographie et stimuler la communication entre les Etats membres.
- Il est vivement conseillé aux Etats membres de contribuer au développement de la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités. Les CHR détiennent un rôle important, celui de coordonner les demandes de formation et d'aider les Etats membres à obtenir des formations spécialisées. Les Etats membres doivent identifier les possibilités de financement existantes pour les projets régionaux.
- Les principes du WEND obligent les Etats membres à fournir des ENC conformes aux normes de l'OHI/OMI pour leurs propres eaux et qui doivent être distribuées grâce à un réseau de RENC.
- L'importance de la révision et de la réédition de la publication S-55 a été soulignée. Les CHR doivent encourager et aider les Etats membres à compléter et à rendre le questionnaire pour la mise à jour des informations S-55. Toutes les nations doivent compléter la section relative aux renseignements sur la sécurité maritime (RSM).
- Projet d'autoroute maritime électronique. Le nom complet du projet est : « Western Indian Ocean Marine Electronic Highway and Coastal and Marine Contamination Prevention Project ». Une équipe de travail, financée par la Banque mondiale rencontrera les chefs d'Etats afin de promouvoir le projet. Les hydrographes nationaux doivent être invités à de telles réunions.
- L'article 1A, ligne 3, des statuts de la CHAIA doit être modifié : "1.2" doit être remplacé par "1.3" et la page affectée par le changement 1 doit être rééditée.
- L'Ile Maurice a présenté sa demande d'adhésion à l'OHI. Le statut du Mozambique doit être modifié sur le site Web de l'OHI pour figurer en tant que membre à part entière. Le Malawi doit être intégré comme membre associé de la CHAIA.

4.2 5e réunion de la CHAIA :

- Révision des statuts de la Commission.
- Renseignements sur la sécurité maritime (RSM).
- Plan de cartes INT pour la région H : progression réalisée depuis la dernière réunion; état actuel de la cartographie (S-55); état de la production des ENC; nouvelles demandes et modifications proposées au plan.
- Etats des levés hydrographiques (publication S-55).
- Accords de coopération bilatéraux et régionaux, projets et initiatives en cours en matière de renforcement des capacités.
- Présentation des rapports nationaux : levés hydrographiques, cartes marines, informations et publications nautiques.

- Rétroaction sur le projet de l'autoroute maritime.
- Risque de tsunami dans la région.

Conclusions

Les principales conclusions ont été les suivantes :

- L'AIMS doit être invitée aux prochaines réunions de la CHAIA telle que celle de l'atelier technique du CBC à Maputo en 2006 en raison de son engagement en ce qui concerne les aides à la navigation dans la région.
- L'article présenté sur les RSM a donné une vue d'ensemble sur les RMS du monde entier avec une attention plus particulière sur la région de la CHAIA. Les Etats membres sont encouragés à effectuer des auto évaluations de leurs RSM.
- Distribuer les résolutions de l'OHI aux Etats membres. Encourager l'échange d'informations hydrographiques appropriées et stimuler les communications entre les Etats membres. Les opportunités de formation offertes par les Etats membres de l'OHI revêtent une importance particulière pour contribuer au renforcement des capacités hydrographiques dans la région.
- Il a été vivement conseillé aux Etats membres de la CHAIA de profiter pleinement des opportunités offertes par les visites techniques planifiées en 2006. Tous les prochains rapports nationaux doivent inclure les demandes nationales en matière de renforcement des capacités pour aider à la préparation du plan régional de renforcement des capacités et à l'établissement de priorités pour les demandes de renforcement de capacités pour la contribution de la CHAIA au CBC de l'OHI.
- Le plan de cartes INT sur la côte occidentale de l'Afrique peut nécessiter certaines modifications pour prendre en compte les développements dans l'industrie du gaz et du pétrole offshore. Les Etats membres doivent développer un plan d'action comportant des responsabilités cartographiques dans la zone H pour terminer les cartes en suspens des côtes de l'Angola et du Mozambique.
- L'importance de la publication S-55 a été rappelée puisqu'elle constitue la base de la détermination des besoins en matière de renforcement des capacités dans les différentes régions. Il a été vivement conseillé à tous les Etats membres de tenir à jour la publication S-55 avec des corrections en ligne ou à l'aide du questionnaire annuel sur la S-55.

4.3 Réunion spéciale de la CHAIA

- Fonctionnement et structure de la CHAIA. Statuts et situation des signatures des Statuts.
- Progression depuis la 5e réunion de la CHAIA. Révision des points d'action.
- Rapport du BHI sur les initiatives en matière de renforcement des capacités.
- Visites techniques. Etat régional de l'hydrographie.
- Visites techniques. Discussion avec tous les pays participants dans lesquels des visites ont été effectuées (Séance de remue-méninges).
- Projets régionaux en cours et/ou planifiés.

- Initiatives régionales en matière de renforcement des capacités. Présentation, analyse, accords et établissement des priorités.

Conclusions

Les principales conclusions ont été les suivantes :

- Tous les bénéficiaires des visites techniques de l'OHI ont salué à l'unanimité l'utilité de ces visites qui ont permis d'accroître la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie auprès des autorités supérieures responsables des prises de décision dans leurs pays respectifs.
- Un plan de gestion du renforcement des capacités de la CHAIA a été développé à partir des recommandations et des résultats des équipes qui ont effectué les visites. Ce plan servira de base pour toutes les contributions au CBC de l'OHI concernant les demandes de la CHAIA et reflétera aussi les initiatives en matière de renforcement des capacités que la CHAIA gèrera et mènera dans la région, sans l'assistance du CBC.

5. Date et lieu de la prochaine réunion

La 6e réunion de la CHAIA se teindra à Monkey Bay, au Malawi, en août 2007.

6. Propositions pour adoption par la XVIIe Conférence hydrographique internationale

Aucune.

**RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE
DE LA ZONE MARITIME ROPME (CHZMR)
par le Président, le Commodore Muhammad ZAFARYAB, Pakistan**

- 1. Président :** Commodore Muhammad ZAFARYAB (Pakistan)
- Vice-président :** Contre-amiral Abdul Rahman Mohammad AL SHEHRI (Arabie saoudite)
- 2. Membres :** Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Pakistan, République islamique d'Iran
- Membres associés :** Arabie saoudite, Etats-Unis d'Amérique (USA), Qatar, Royaume-Uni (RU),
- Observateurs :** Organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME), Middle East Navigation Service « Service de navigation du Moyen-Orient » (MENAS)
- Représentants du BHI :** Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA (Directeur du BHI)
Capitaine de corvette Steve SHIPMAN (BHI)

3. Réunions

1 ^{ère} réunion	République islamique d'Iran	du 7 au 10 octobre 2000
2 ^e réunion	Téhéran, République islamique d'Iran	du 2 au 3 mai 2006

4. Points de l'ordre du jour

Ordre du jour No	Points de l'ordre du jour	Remarques
Point 5 de l'ordre du jour	Révision des statuts	Les statuts de la CHZMR ont été révisés.
Point 8 de l'ordre du jour	Formation et enseignement	Les Etats membres n'ont pas encore fourni l'information sur les capacités en matière de formation et les conditions requises. Le 31 décembre 06 est la date limite pour soumettre les informations en matière de formation.
Point 9 de l'ordre du jour	S-55	Certains des Etats membres ont soumis des données pour la publication S-55 et d'autres sont en cours de soumission.
Point 10 de l'ordre du jour	Renforcement des capacités	Le projet de Programme de travail du CB pour la période 2008 à 2012 qui a été soumis est en cours de finalisation.
Point 11 de l'ordre du jour	SMAN – Rapport de Navarea IX	Les points de contact pour les RSM et la liste à jour pour tous les Etats de Navarea IX sont en cours de préparation.
Point 12 de l'ordre du jour	Rapport par le coordinateur des cartes Internationales	Un projet de publication M-11 a été soumis au coordinateur de cartes internationales (République islamique d'Iran)

Ordre du jour No	Points de l'ordre du jour	Remarques
Point 13 de l'ordre du jour	Questions relatives aux ENC	Le statut des ENC de la CI et la possibilité de faire une simple distribution pour la CHZMR, sont à l'étude.
Points 17 et 18 de l'ordre du jour	Prochaine réunion, lieu et date ; élection du président et du vice-président	Les préparations de la 3e CHZMR à Karachi sont en cours de finalisation.

5. Conclusions

Depuis la dernière conférence HI, une seule réunion de la CHZMR a eu lieu. Pratiquement toutes les actions de suivi de la première réunion de la CHZMR qui s'est tenue en 2000 ont été réalisées pendant la période quinquennale. De nouveaux points de l'ordre du jour ont été discutés lors de la deuxième réunion de la CHZMR en 2006. Les principaux points sont répertoriés au paragraphe 4.

6. Propositions pour adoption par la Conférence HI

Aucune.

**RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE
DE L'OCEAN INDIEN SEPTENTRIONAL (CHOIS)
par le Président, le Dr. D. Wynford WILLIAMS, Royaume-Uni**

1. Président: Dr. D. Wynford WILLIAMS (RU), jusqu'en juillet 2006
Contre-amiral Ian MONCRIEFF (RU), à partir de décembre 2006

Vice-Président: M. M. ARIYAWANSA (Sri Lanka)

2. Membres: Bangladesh, Egypte, Inde, Myanmar, RU, Sri Lanka, Thaïlande.

Membres associés: France, Pakistan, Seychelles, USA

3. Réunions

3 ^e réunion - du 17 au 19 janvier 2003	(Goa, Inde)
4 ^e réunion - les 24 et 25 mars 2004	(Mumbai, Inde)
5 ^e réunion - du 28 février au 1er mars 2005	(Jeddah, Arabie saoudite)
6 ^e réunion - du 14 au 16 mars 2006	(Colombo, Sri Lanka)
7 ^e réunion - prévue du 28 février au 2 mars 2007	(Bangkok, Thaïlande)

4. Points de l'ordre du jour

- Examen et modification des statuts de la Commission
- Progrès en matière de cartes INT dans la région
- Progrès en matière de développement des ENC dans la région, y compris la distribution
- Renforcement des capacités dans la région, y compris la formation
- Rapport sur les dommages relatifs au tsunami dans l'océan Indien et à l'assistance dans la région

Progrès en matière de cartes INT dans la région (Programme de travail 1)

Un programme de cartes INT révisé pour la zone J a été préparé par la Commission et adopté par l'OHI.

Les limites de la zone J ont été revues suite à la création de la zone I couvrant le golfe Persique.

L'attribution aux pays producteurs est achevée (cartes INT à produire par pays: Bangladesh – 3; Inde – 54; France - 4; Oman – 5; Pakistan – 3; Thaïlande – 5; RU – 69).

Environ la moitié des cartes INT de la zone ont été produites.

Progrès en matière de développement des ENC dans la région (Programme de travail 1)

Les routes de navigation et les ports principaux ont été identifiés.

Un programme d'ENC a été produit, sur la base du programme de cartes INT pour la région et de la couverture minimum en ENC requise pour la navigation internationale. La nécessité de produire un schéma d'ENC afin de répondre aux questions de chevauchement, a été identifiée.

Le calendrier de production a été discuté.

Les pays producteurs ont été identifiés, en fonction des pays producteurs des cartes papier INT correspondantes.

Plus de la moitié des ENC de la zone ont été produites.

Une assistance en matière de production d'ENC a été proposée par la France, l'Inde et le RU.

Il a été discuté des services de distribution. L'importance des RENC en matière de contrôle de la qualité, d'assurance de la cohérence et de distribution des ENC a été soulignée.

Renforcement des capacités dans la région (Programme de travail 2)

La mise en oeuvre du Chapitre 5 révisé de la Convention SOLAS de l'OMI (en particulier les dispositions relatives aux Règles 4 et 9) a été utilisée dans le but de développer une prise de conscience nationale en matière d'hydrographie.

Des discussions ont eu lieu sur la question de la pénurie de personnel compétent en matière d'hydrographie dans divers pays.

Des contributions relatives à la S-55 ont été fournies par la plupart des membres, et l'importance des mises à jour annuelles a été confirmée.

Un processus d'examen et de hiérarchisation des soumissions au CBC de l'OHI a été établi.

Il est prévu qu'un groupe de l'OHI pour le renforcement des capacités, composé de représentants du RU et de la France, effectuera, début 2007, une visite technique au Soudan et au Yémen.

La région reconnaît la nécessité d'une action en faveur de la mise en oeuvre du SMDSM et de l'amélioration des dispositions relatives aux RSM. Un atelier technique de Phase 1 pour les pays de la mer Rouge et un cours de formation de la CDARN sont prévus pour 2007.

La formation en matière de cartographie et de production d'ENC (Cours homologués en catégorie A et B) a été assurée par la France, l'Inde, le RU et les USA.

La France, l'Inde, le Pakistan, l'Arabie saoudite, le Sri Lanka, la Thaïlande, le RU et les USA proposent des formations dans certains – ou dans tous - les domaines suivants : levés hydrographiques, cartographie, production d'ENC et océanographie. La COI a informé les membres qu'elle met à leur disposition des bourses d'études.

Le Tsunami dans l'océan Indien (Programme de travail 2)

Suite au tsunami dans l'océan Indien, le CV Barritt (pour le BHI) a réuni l'ensemble des rapports relatifs aux dommages et aux offres d'assistance - voir tableau en Annexe A – lesquels ont alimenté les discussions au cours d'une session spéciale sur le tsunami à l'issue de la 3^e Conférence hydrographique internationale extraordinaire.

La coordination des offres d'assistance au sein de la CHOIS a été assurée par l'Inde, tandis que l'Allemagne coordonnait les offres d'assistance extérieures à la zone de la CHOIS.

Au titre de l'assistance principale, on peut inclure:

- L'Allemagne a remplacé des équipements au Service hydrographique national du Sri Lanka.

- Des plans français en vue d'exécuter des levés hydrographiques au Sri Lanka qui ont malheureusement été interrompus pour des raisons de sécurité.
- Outre les travaux réalisés dans les îles Andaman, l'Inde a mené à bien des levés de contrôle des ports de Colombo et de Galle, ainsi qu'un levé du port de Kankesanthurai.
- Le RU a exécuté un levé de l'épicentre du séisme dans le but d'améliorer la connaissance des séismes et de fournir de l'aide en matière de prévision de phénomènes de ce type à l'avenir.
- Les USA ont réalisé des levés hydrographiques au large de Sumatra.

5. Conclusions

Les principales conclusions et recommandations découlant des réunions de la CHOIS sont les suivantes:

3^e réunion (2003)

Recommandation que le BHI adresse une lettre à l'OMI lui demandant d'encourager les navigateurs à transmettre leurs notes hydrographiques afin d'aider à tenir à jour les cartes marines. De la même manière, les Etats membres devront contacter les autorités maritimes nationales pour qu'elles publient les notes relatives à la sécurité maritime sur le même sujet.

Recommandation que l'OHI établisse des contacts avec les autorités météorologiques afin d'améliorer les informations météorologiques et la précision des messages Navarea.

5^e réunion (2005)

Résolution de soutenir, en principe, les propositions soumises à la Conférence extraordinaire par le SPWG.

Résolution d'approuver le programme de la COI relatif à la collecte des données et à l'établissement de bases de données pour la bathymétrie côtière dans l'océan Indien en vue d'appuyer la création d'un système d'alerte contre les tsunamis.

Adoption de la réponse de l'OHI en cas de désastres, suite au tsunami dans l'océan Indien.

Recommandation au BHI de préparer un formulaire proforma pour les rapports nationaux, afin d'obtenir une homogénéité des contributions des Commissions hydrographiques régionales. La CHOIS accueille favorablement les conseils subséquents en matière de format standard pour les rapports nationaux et les ordres du jour des CHR et demande instamment aux autres CHR de les adopter afin d'encourager la coordination au sein de l'OHI.

6. Propositions pour adoption par la XVII^e Conférence H.I.

Il est proposé que la Conférence adopte le présent rapport.

ANNEXE A
 Mise à jour le 15 mars 2006

REUNION SPECIALE DE L'OHI– 16 avril 2005
Tableau des dommages rapportés et des demandes d'assistance

Pays	Référence	Dommages rapportés	Demandes d'assistance (a) Nouveau levé urgent (b) Levé de première importance (c) Conseil (d) Equipement	Commentaires
Bangladesh	Rapport verbal à la CHOIS.	Pas de dommage significatif.	(d) Besoin en stations marégraphiques.	Doivent être fournis par la COI en 2006.
Inde	Rapport verbal à la CHOIS.	Plan national de réhabilitation en cours, centré sur les îles Andaman et Nicobar.	Pas de demande.	Assistance disponible pour d'autres Etats de la CHOIS.
Maldives	Rapport du groupe de visite du RU.	Pas de dommages aux aides à la navigation. Dommages mineurs aux ouvrages maritimes. On n'attend pas de modifications significatives des profondeurs.	Pas de demande.	
Myanmar		Pas de dommage significatif?	Pas de demande?	Pas de réponse à la lettre du BHI.
Oman	Rapport verbal à la CHOIS.	Pas de dommage significatif.	Pas de demande.	
Sri Lanka	Rapport à la réunion spéciale de l'OHI, 16 avr. 05	Perturbation des ports de pêche et modification du fond marin.	(a) Levés côtiers, spécialement au N et au NE.	(a) La France prévoit un levé en sept. 06. L'Inde examinera les travaux de Trincomalee à l'automne 06. Proposition du RU d'un levé LIDAR/SMF à venir.

Pays	Référence	Dommages rapportés	Demandes d'assistance (a) Nouveau levé urgent (b) Levé de première importance (c) Conseil (d) Equipement	Commentaires
Sri Lanka (suite)	<p>Courrier électronique du 26 jan. 05.</p> <p>Lettre du SH national en date du 29 déc.04.</p> <p><i>Ibid.</i></p>	<p>Evaluation des approches de 3 ports principaux en ce qui concerne les modifications de profondeur.</p> <p>Chavirement du SV SAYURI.</p>	<p>(b) Levé des approches de 3 ports principaux.</p> <p>(c) Rétablissement des capacités hydrographiques et cartographiques du SH national, y compris le renforcement à plus long terme d'un Programme de cartographie national.</p> <p>(d) Réparation/remplacement du SV SAYURI et des équipements, y compris les SMF. A plus long terme, plate-forme de collecte de données additionnelles multi-fonctions.</p>	<p>(b) Levés exécutés. L'Inde doit fournir des données numériques.</p> <p>(c) L'Allemagne a fourni des équipements. Le RU a proposé de la formation et des conseils. Besoin en formation au logiciel CARIS. L'Inde est en mesure de la fournir. L'Allemagne et la Norvège envisagent une assistance à plus long-terme. A distinguer de l'assistance post-tsunami.</p> <p>(d) Le RU est prêt à examiner une option d'achat d'un bâtiment d'occasion. L'Allemagne dispose de €300k pour équiper le bâtiment (A dépenser en 2006). Financement de l'OMI mis à disposition pour les équipements sous réserve de la demande de l'OHI en mars 06.</p>
Somalie				Pas d'information disponible.
Yémen	Information de la France.	Pas de dommage significatif.	Pas de demande.	

Pays	Référence	Dommmages rapportés	Demandes d'assistance (a) Nouveau levé urgent (b) Levé de première importance (c) Conseil (d) Equipement	Commentaires
Pakistan (CHZMR)	Rapport verbal à la CHOIS.	Pas de dommage.	Pas de demande.	
Indonésie (CHAO)	Rapport à la CHAO.	15 ports endommagés dans la province d'Aceh. Nouveaux dangers dans les zones de modifications côtières. 27 aides à la navigation endommagées.	(a) Nouveaux levés de 15 ports dont 4 en priorité maximum. (b) Levé géodésique et de la ligne de côte.	(a) Liste à transmettre à l'OHI Coordination de l'AISM en cours.
Malaisie (CHAO)	Rapport à la CHAO. Mise à jour du Président du BHI et de Singapour à la réunion spéciale du 16 avr.05.	Pas de dommage aux systèmes de levés. Pas de besoin en nouveaux levés suite à la catastrophe du 26 déc.	Pas de demande. Pas de rapport de problèmes. Levés de contrôle à terminer.	Les options relatives au détroit de Malacca sont l'accélération du projet « Marine electronic highway » du FEM de l'OMI/Banque mondiale, ou de nouveaux levés en coopération avec 4 pays. Réunions prévues les 26-27 avril afin de discuter des levés de zones critiques situées au sud de One Fathom Bank.
Réunion, France (CHAIA)	Rapport de la France à la CHOIS.	Pas de dommage significatif.	Aucune demande.	

Pays	Référence	Dommages rapportés	Demandes d'assistance (a) Nouveau levé urgent (b) Levé de première importance (c) Conseil (d) Equipement	Commentaires
Seychelles (CHAIA)	NH/1454/NIOHC en date du 17 janvier 2005. Rapport verbal à la CHOIS.	Pas de dommage aux systèmes de levés. Quelques dommages dans le port de pêche, et nouveau levé nécessaire une fois les réparations terminées. Levé de contrôle de 2 épaves nécessaire.	Assistance nécessaire avec un nouveau levé du port et des épaves.	Toutes les aides à la navigation ont été remplacées. Levés exécutés par l'Inde et le RU.
Thaïlande (CHAO)	Rapports à la CHAO et à la CHOIS.	Plan national de réhabilitation en bonne voie.	(c) Images satellite et demandes d'assistance pour un plan de nouveaux levés répartis sur 3 ans. Cours de formation aux SMF et conseils	

TABLEAU DES OFFRES D'ASSISTANCE

Pays bénéficiaire	Donneur	Référence	Assistance	Commentaires
Sri Lanka	(a) France	(a) Courrier électronique du 22 jan.05.	(a) Assistance pour les levés à partir de bâtiments naviguant dans l'OI. Peut aussi assurer des formations. <u>Disponible pour tout autre pays de la CHOIS.</u>	
	(b) Allemagne	(b) Courriers électroniques des 26 janv. et 1 fév. 05. Mise à jour verbale du 13 avril 05.	(b) Remplacement d'équipements de levés mobiles (SBES, DCSS, DGPS, sondes CTD, TG, systèmes d'acquisition des données, CARIS pour la production des minutes). Financement prévu pour les achats à long terme d'équipement pour les levés et la cartographie ainsi que pour la formation.	(b) Equipement en transit. Les conseillers s'installeront dans la semaine du 18 avr. Après la réhabilitation, un programme est nécessaire pour renforcer les capacités.
	(c) Inde	(c) Offre à la CHOIS.	(c) Peut répondre aux besoins en levés à court et plus long terme, en formation et en conseils.	
	(d) Japon	(d) Rapport à la réunion spéciale.	(d) Levé aéroporté de la JICA	d) Pas de commentaire.
	(e) Norvège	(e) Mise à jour par le BSH le 13 avr. 05.	(e) Contribution à l'achat d'une plateforme et remplacement de stations marégraphiques pour le GLOSS.	(e) Plus ample examen des faits nécessaire avant que l'assistance puisse être engagée.
	(f) Pakistan	(f) Offre à la CHOIS.	(f) Peut proposer une assistance pour les levés et la cartographie.	

Pays bénéficiaire	Donneur	Référence	Assistance	Commentaires
Sri Lanka (suite)	(g) RU	(g) Courrier électronique du 17 fév. 05.	(g) Appui aux levés et à la production des cartes, y compris la contribution à l'acquisition d'une plate-forme, la fourniture d'équipements, de conseils et de formation.	
Seychelles	(a) Inde		(a) Levés.	
Bangladesh	(a) COI		(a) Assistance pour l'installation d'un réseau de marégraphes. Egalement réhabilitation et renforcement des capacités, développement de la bathymétrie côtière, gestion de la zone côtière et formation en bathymétrie côtière <u>pour tout pays de la CHOIS.</u>	
Indonésie	(a) USA		(a) Bâtiment hydrographique dans la zone. Equipes volantes à disposition <u>pour la CHOIS.</u> Formation en Cat A et B disponible <u>pour tout pays de la CHOIS.</u>	

Note:

1. Les offres surlignées ont été acceptées par le pays bénéficiaire.

**RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE SUR L'ANTARCTIQUE (CHA)
par le Président, le Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA, Directeur du BHI**

1. **Président :** Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA, Directeur du BHI
- Vice-Président :** Capitaine de vaisseau Rod NAIRN (Australie)
- Secrétaire :** Ing. en chef Michel HUET (BHI)
2. **Composition :** Allemagne, Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Chili, Chine, Equateur, Espagne, France, Grèce, Inde, Italie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Royaume-Uni et Russie.
3. **Réunions**

Depuis la XVI^e Conférence hydrographique internationale, Monaco 2002, la CHA a tenu les réunions suivantes:

3 ^e Réunion,	BHI, Monaco,	8 – 10 septembre 2003
4 ^e Réunion,	Kythnos, Grèce,	6 – 8 septembre 2004
5 ^e Réunion,	Christchurch, Nouvelle-Zélande,	2 – 4 novembre 2005
6 ^e Réunion,	Punta Arenas, Chili	6 – 8 novembre 2006

Note: La 7^e Réunion aura lieu à Buenos Aires, Argentine, au cours de la première semaine d'octobre 2007.

4. Points de l'ordre du jour

4.1 Mise à jour et signature des Statuts

La Commission a poursuivi la mise à jour des Statuts. Plusieurs pays qui avaient initialement participé aux travaux de l'ancien « Groupe de travail permanent sur la coopération en matière de levés hydrographiques et de cartographie marine en Antarctique » ne les ont pas encore signés. Depuis 2002, le BHI a enregistré une augmentation des membres de la CHA, qui sont passés de 12 à 17.

Au cours des discussions qui ont eu lieu, un membre de la CHA a fait part de son intention de proposer des amendements aux Statuts; la CHA semble cependant être d'avis qu'il n'est pas urgent d'y apporter des changements; en outre, un membre a fait savoir qu'il lui avait fallu près de deux ans pour obtenir la signature/approbation de l'autorité pertinente, et, qu'en conséquence, il ne souhaitait pas recommencer ce processus. Néanmoins, il a été convenu que le Vice-Président évaluerait les amendements nécessaires qui pourraient être requis après l'entrée en vigueur des modifications à la Convention relative à l'OHI.

4.2 Présidence du Comité

Les Statuts stipulent que la Commission est présidée par un Directeur du BHI nommé par le Président du Comité de direction du BHI. Cette situation a largement été discutée et la majorité des membres de la CHA a préconisé que la pratique en vigueur continue, étant donné que l'Antarctique est une zone internationale, et que la disposition actuelle facilite également les liaisons avec les autres organisations internationales.

4.3 Production de cartes INT et d'ENC

La production de cartes INT continue de progresser. Sur les 98 cartes INT du plan de découpages des cartes INT pour la Région « M », 54 ont déjà été publiées. La production d'ENC a également augmenté et 5 cartes ENC sont disponibles. L'achèvement du plan de découpage des cartes INT pour la Région « M » demeure l'objectif prioritaire de la CHA. Un plan de découpage d'ENC pour la Région 'M', prenant en compte les approches adoptées par les autres CHR, est en préparation au BHI.

4.4 Levés hydrographiques en Antarctique

Les discussions conduites par le Président de la CHA sur la manière d'accroître la sécurité de la navigation dans l'Antarctique ont conclu que, sans nouveaux levés, la situation ne pourrait pas être améliorée de façon significative. Le plan de découpage de cartes INT indique clairement les grandes priorités, mais une étude détaillée des besoins et des priorités en matière de levés hydrographiques est nécessaire. Pour ce faire, la CHA a établi le Groupe de travail sur le Programme de levés hydrographiques avec les objectifs suivants:

- a) Etablir un état prioritaire de la CHA en ce qui concerne les besoins en matière de levés hydrographiques.
- b) Développer des directives, complétant la S-44, pour le recueil et la présentation des observations hydrographiques à bord des bâtiments d'opportunité.
- c) Promouvoir et coordonner les activités hydrographiques pour un résultat maximum pendant l'Année polaire internationale (2007-2008), en plaidant pour une initiative hydrographique de l'IPY.

A partir des travaux réalisés par le GT, la CHA a progressé comme suit :

- Les directives pour le recueil et la présentation des données hydrographiques dans les eaux Antarctiques ont été approuvées.
- 20 cartes additionnelles ont été approuvées et ajoutées au plan de découpage des cartes INT.
- Un plan de levés à long terme assignant des valeurs relatives à la catégorie d'usage et à la catégorie d'état des levés pour chacun des couloirs a été approuvé.
- Une liste de sélection de levés prioritaires a été établie et soumise pour approbation au Comité de coordination de l'IPY, à l'ATCM et au COMNAP et a été communiquée aux Etats membres pour information et pour éventuelle inclusion dans les programmes nationaux de levés, dans le but de mettre en évidence l'hydrographie de ces zones à l'occasion de l'IPY.

Le GT poursuit ses travaux. L'identification de besoins spécifiques en matière de renforcement de capacités est en cours.

4.5 Impact des levés multifaisceaux sur l'environnement maritime

C'est une question importante et préoccupante du fait de ses implications éventuelles sur les levés hydrographiques. Les restrictions sur l'utilisation des systèmes multifaisceaux dans les eaux antarctiques, décrétées par l'Agence fédérale allemande de l'environnement, jettent un signal d'alarme sur les activités de coordination de la CHA. La question a été largement examinée par la communauté scientifique (SCAR) et les résultats des recherches ont été soumis à la RCTA. Les dernières conclusions en matière d'évaluation des risques montrent que :

- a) Les risques liés à la plupart des techniques scientifiques acoustiques susceptibles d'être utilisées dans l'Antarctique sont moins nombreux que les activités maritimes proprement dites.
- b) La planification des levés (pour éviter duplication/chevauchement) pourrait être exigée dans le but de réduire les risques.
- c) Le bruit du navire ne semble pas être un problème dans la plupart des eaux antarctiques.

Il est évident que la planification des levés est une tâche que la CHA va mettre en avant dans le but, entre autres, d'éviter des duplications tout en réduisant les risques sur l'environnement.

4.6 Renseignements sur l'Antarctique

La CHA a convenu de tenir à jour sur la page CHA du site web de l'OHI un registre des publications des Etats membres sur les eaux antarctiques, accompagné d'un bref résumé de leur contenu ainsi que des liens avec les autres sites web fournissant des renseignements sur les activités en Antarctique. Ce service est en fonction et constitue un outil valable pour les personnes qui recherchent des informations sur l'Antarctique.

4.7 Intégration de la S-59 dans la S-55

La CHA a étroitement collaboré avec le BHI en vue de la mise au point d'un prototype d'une base de données SIG de la S-55, sur une base de cartes historiques et de couches pour les levés hydrographiques (à partir des données incluses dans la partie II de la S-59), pour les cartes INT (à partir des données contenues dans la M-11), pour les ENC (à partir de la couverture en ENC, telle qu'elle apparaît sur le site web de l'OHI), et pour les RNC (à partir des ARCS). Cette base de données progresse et sera bientôt disponible. Le premier bénéficiaire en sera la CHA, mais son application pourrait également être utile aux autres CHR qui souhaitent étendre les informations contenues dans la S-55 à différentes couches.

A l'heure actuelle, l'Antarctique est absente de la base de données de la S-55. Il a été demandé aux membres de la CHA, qui n'ont pas soumis leurs données dans le cadre de la révision de la S-55, de bien vouloir le faire afin d'avancer dans la préparation de celle-ci. En tant que mesure provisoire, il a été convenu d'utiliser les données contenues dans la S-59, lesquelles devront être affinées lorsque tous les Etats ayant un programme de levés et de cartographie marine dans la région fourniront des informations actualisées.

4.8 Aides à la Navigation

La Commission, notant qu'il est extrêmement difficile et onéreux de mettre en place et de maintenir des structures sur la ligne de côte de l'Antarctique, a estimé que l'installation d'une nouvelle AN devait être limitée aux zones de danger et de forte navigation. Afin d'identifier les priorités, la CHA a demandé au COMNAP et au SCAR de consulter les navigateurs engagés dans leurs projets sur les priorités relatives aux aides à la navigation terrestres. Il en est résulté une liste de recommandations qui ont été mises à la disposition des Etats membres pour qu'ils les portent à l'attention de leurs administrations maritimes nationales.

4.9 Interaction avec les autres organisations internationales

4.9.1 OMI

Il n'y a pas trace de participation de l'OMI aux réunions de la CHA jusqu'en 2004, lorsque cette dernière a bénéficié de la participation active de l'OMI. A cette occasion, un message clair sur les travaux en cours visant à améliorer la sécurité de la navigation dans les zones reculées telles que

l'Antarctique a été reçu. La CHA a fait part de ses préoccupations quant à l'applicabilité du Chapitre V de la Convention SOLAS dans l'Antarctique, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services hydrographiques. Qui est responsable lorsqu'il n'existe pas d'Etat côtier reconnu ni de ZEE? Il semble que cette situation mérite d'être étudiée plus avant par l'OMI et la RCTA conjointement.

Le Programme de levés hydrographiques de la CHA – liste de sélection des priorités - a été fourni à l'OMI ainsi qu'à d'autres organisations internationales, pour examen et promotion.

4.9.2 COI

4.9.2.1 GEBCO

La CHA note que, dans l'Index de la GEBCO sur les noms géographiques des formes du relief sous-marin, la partie relative à l'Antarctique ne comprend qu'un petit nombre de noms (moins de 200) par rapport aux 17 000 noms contenus dans le 'SCAR composite Gazetteer', la plupart d'entre eux situés à « terre ». Il est prévu qu'en fonction des récents levés, il pourrait être nécessaire d'attribuer aux nouvelles formes sous-marines des noms qui seraient soumis au SCUFN. Pour ce faire, des directives sur les procédures de soumission ont été fournies aux Etats membres pour être distribuées aux institutions scientifiques.

4.9.2.2 Carte bathymétrique internationale de l'océan Austral (IBCSO)

Compte tenu des bons résultats d'un projet similaire dans l'océan Arctique (IBCAO), durant la période interconférences, la COI, l'OHI et le SCAR ont approuvé l'établissement de l'IBCSO. Le SCAR appuie le recueil d'informations bathymétriques sur tous ses navires, y compris lorsqu'ils sont en transit. Les données en résultant sont régulièrement fournies au Centre de données pour la bathymétrie numérique (DCDB) de l'OHI.

Le plan de travail de l'IBCSO prévoit:

- a. La création et la mise à jour d'une base de données exhaustive;
- b. Le contrôle de la qualité et l'évaluation, l'analyse et l'édition des données bathymétriques disponibles;
- c. Le développement d'une nouvelle méthode pour l'interpolation morphologique des courbes bathymétriques en utilisant les données sonar et les anomalies de gravité obtenues par altimétrie radar satellitaire;
- d. La détermination de modèles de terrain numériques autour de l'Antarctique ;
- e. La création d'un ensemble de minutes de rédaction traditionnelles à échelle de 1:1 million sous forme numérique et;
- f. Dans les zones de levés multifaisceaux systématiques, la préparation de cartes bathymétriques à grande échelle.

Les membres de la CHA sont en faveur de la nomination d'un représentant de l'IBCSO.

4.9.3 Le Système du Traité sur l'Antarctique & la Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA)

En 2004, le Système du Traité sur l'Antarctique (ATS) a établi son Secrétariat à Buenos Aires, Argentine. La participation du Secrétaire général de l'ATS à la CHA5 a marqué une étape importante dans les relations entre l'OHI et la RCTA. Sa contribution a principalement porté sur l'aspect procédural, fournissant des informations-clés sur la manière dont le message de la CHA pourrait avoir un impact supérieur dans le cadre du processus de prise de décision de la RCTA.

Le Système du Traité sur l'Antarctique (ATS) envisage de tenir des réunions annuelles appelées RCTA. La XXVe réunion s'est déroulée à Varsovie, Pologne, en septembre 2002, alors que l'OHI n'y était pas représentée et, en conséquence, aucun rapport n'a été fourni sur les progrès réalisés en matière de cartographie marine dans les eaux antarctiques. Depuis 2003, le Président de la CHA a représenté l'OHI aux réunions annuelles de la RCTA.

A la XXVIe réunion, l'OHI a eu la possibilité de faire une présentation sur le statut de l'hydrographie et de la cartographie dans l'Antarctique. Les recommandations proposées ont été adoptées, y compris la mise à jour de la Résolution No. 1 (1995) de la RCTA. La RCTA XXVI a approuvé la Résolution 3 (2003) sur la Co-opération en matière de levés hydrographiques et de cartographie marine des eaux antarctiques et a décidé qu'il était nécessaire d'améliorer l'hydrographie en Antarctique (**Voir Annexe A**).

La XXVIIe réunion qui s'est tenue en Afrique du Sud a donné lieu, en séance plénière, à une présentation sur les progrès réalisés à ce jour. La RCTA a soutenu les recommandations faites par l'OHI ainsi que les commentaires énergiques de la délégation du RU engageant les Etats membres à accroître les levés hydrographiques dans l'Antarctique.

La XXVIIIe réunion s'est tenue à Stockholm, Suède, et une mise à jour y a de nouveau été présentée. La RCTM a accueilli favorablement le rapport et a approuvé ses recommandations. La réunion a encouragé l'OHI à poursuivre sa planification des activités hydrographiques en liaison avec l'Année polaire internationale

A la XXIXe réunion tenue en 2006 à Edimbourg, RU, le représentant de l'OHI a présenté son rapport et a fourni des informations sur la première Journée mondiale de l'Hydrographie. La réunion a pris bonne note de la demande accrue en matière de cartes hydrographiques internationales et des progrès réalisés à ce jour eu égard à leur production. Elle a accueilli avec satisfaction la procédure mise en place pour le recueil et la restitution des données hydrographiques approuvée par la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA), ainsi que la liste de sélection des levés prioritaires identifiés par la CHA. En outre, la réunion a invité l'OHI à poursuivre ses efforts visant à accroître la couverture en renseignements hydrographiques en Antarctique, particulièrement dans les passages et les ports importants et là où il existe des zones maritimes vulnérables ou protégées, et elle a poussé toutes les parties consultatives à s'engager plus avant dans les travaux de la CHA.

4.9.4 COMNAP

Le COMNAP contribue grandement aux travaux de la CHA en partageant son expérience et en aidant à identifier les besoins et les priorités. Le Programme de levés hydrographiques de la CHA a été fourni au COMNAP pour examen et promotion parmi les croisiéristes de navires nationaux de l'Antarctique. Le COMNAP en tant qu'"observateur" à la RCTA a présenté des documents de travail qui mettent l'accent sur les travaux de la CHA ainsi que sur la bonne collaboration avec cette dernière.

4.9.5 IAATO

La Commission a pris note des préoccupations de l'IAATO à propos de l'entrée de nouveaux croisiéristes dans l'Antarctique n'ayant aucune expérience des conditions de navigation dans la zone et souvent une planification inadéquate et elle a communiqué avec les Etats membres de l'OHI sur l'importance de maintenir des échanges avec l'IAATO et le COMNAP afin d'aider à encourager les meilleures pratiques.

Au cours de cette période, le BHI et l'IAATO ont mis en place un dispositif destiné à embarquer des hydrographes sur les bâtiments d'opportunité de l'IAATO pour mener à bien des activités hydrographiques en Antarctique, et la Commission encourage les Etats membres à tirer profit de cette occasion. Le BHI a développé un formulaire de protocole standard à l'usage des SH pour qu'ils

indiquent leurs besoins relatifs à l'embarquement de spécialistes en levés hydrographiques sur les bâtiments d'opportunité de l'IAATO dans le cadre du recueil de données hydrographiques à bord. Le Secrétariat de l'IAATO fournit tous les ans le planning des mouvements de navires de l'IAATO au BHI pour diffusion à tous les Etats membres de la CHA, à charge pour ces derniers de le contacter par la suite directement.

Notant que les croisiéristes de l'IAATO n'ont pas une bonne connaissance du plan de découpage de cartes INT de l'OHI, il a été convenu de tenir l'IAATO informée en détail des efforts de l'OHI en Antarctique, et de solliciter ses commentaires sur la manière de donner une plus grande priorité à la production des cartes INT et des ENC dans la région. Les réponses en la matière ont permis à la CHA d'améliorer le plan de découpage de cartes INT, en tenant compte des besoins et des priorités des utilisateurs.

Dans tous les débats où la sécurité de la navigation dans les eaux antarctiques a été discutée, l'IAATO a été un excellent allié. Elle a grandement contribué aux travaux de la CHA en partageant son expérience et en identifiant les besoins et les priorités. Le Programme de levés hydrographiques de la CHA et les directives pour le recueil des renseignements hydrographiques par les navires de tourisme a été fourni à l'IAATO pour examen et promotion auprès des croisiéristes dans l'Antarctique.

4.9.6 Année polaire internationale (IPY) 2007/2008

La CHA a convenu de tirer avantage de l'«Année polaire internationale» (IPY, 2007-2008) pour signaler les besoins les plus importants en ce qui concerne les levés en Antarctique. Il a été proposé au Comité de coordination de l'IPY de coordonner la planification des programmes régionaux de levés hydrographiques dans le but d'éviter une duplication des travaux, d'appuyer les propositions qui comprennent des levés bathymétriques détaillés et systématiques, d'encourager les scientifiques à recueillir de façon continue des données sonar multifaisceaux et à faisceau unique et d'envisager une liaison avec la CHA en matière de planification des campagnes et d'échange des métadonnées. La CHA propose de fournir des informations pour appuyer l'échange de données entre les organisations hydrographiques et scientifiques. En dépit du fait qu'aucune réponse n'a été reçue au BHI de la part de la Commission, il a été décidé de donner au Comité de planification une liste de sélection des levés prioritaires identifiés par la CHA.

4.10 Questions relatives au SPWG

La CHA a été tenue informée des progrès réalisés par le SPWG dans la mise en oeuvre des décisions adoptées à la 3e CHIE et de l'élaboration d'un plan à suivre lorsque les modifications à la Convention entreront en vigueur.

A la dernière réunion, la question de la représentation au Conseil a été discutée. La CHA coordonne une zone qui, en raison de ses caractéristiques particulières, exige une coopération et une collaboration internationale, et, en conséquence, il a été jugé important qu'elle puisse être représentée au Conseil, organe de coordination de l'Organisation. La CHA a convenu et proposé au SPWG que la représentation des questions relatives à la CHA au Conseil soit assurée par un Etat désigné ayant un siège au Conseil et qu'elle devrait être partie prenante de l'élaboration des indicateurs de performance concernant les institutions subordonnées de l'OHI.

5. Conclusions

5.1 Les membres de la 17e CHA ont coordonné avec succès ses activités entre eux et avec les organisations internationales appropriées, conformément au but de la CHA défini dans l'Article 3 de ses statuts.

- 5.2 La tenue de réunions annuelles a donné à la CHA la possibilité d'assurer le suivi des décisions adoptées, d'interagir avec les organisations internationales qui se réunissent également une fois l'an et de suivre les progrès de la production des cartes INT et des ENC.
- 5.3 Le plan de découpage de cartes INT pour la région "M" a été mis à jour avec de nouvelles exigences et sa mise en oeuvre repose sur les efforts déployés par les Etats membres de la CHA en matière de levés hydrographiques. La préparation d'un « liste de sélection de levés prioritaires » devrait fournir des conseils sur les zones où des efforts doivent être faits et l'IPY offre une bonne occasion pour ce faire.
- 5.4 La coopération avec les organisations internationales a été remarquable avec des contributions de l'ATS, de l'IAATO et du COMNAP, auxquelles l'OHI exprime sa reconnaissance.
- 5.5 L'impact potentiel des systèmes multifaisceaux sur l'environnement maritime ne doit plus être considéré comme un facteur limitatif à l'exécution des levés hydrographiques dans les eaux antarctiques.

6. Propositions soumises pour adoption à la XVIIe Conférence HI

- 6.1. Il est proposé à la XVIIe Conférence H.I.:
 - a) D'adopter le présent rapport de la Commission hydrographique sur l'Antarctique.
 - b) D'inviter les Etats membres de l'OHI à accroître leurs activités hydrographiques dans l'Antarctique en tirant avantage de l'IPY, dans le but de terminer leur programme de cartes INT le plus tôt possible.
 - c) De demander à la CHA de continuer à améliorer les relations entre les organisations internationales pertinentes, dans le but de développer des projets d'intérêt commun, particulièrement avec l'ATS, la COI, le COMNAP, le SCAR et l'IAATO.
 - d) De remercier l'IAATO d'avoir mis à disposition ses navires afin qu'ils puissent être utilisés en tant que "bâtiments d'opportunité" pour les hydrographes et de s'être proposée volontaire pour le recueil des données hydrographiques.
-

RESOLUTION 3 (2003)

**CO-OPERATION EN MATIERE DE LEVES HYDROGRAPHIQUES
ET DE CARTOGRAPHIE MARINE DES EAUX ANTARCTIQUES**

Les représentants,

Notant qu'en vertu de la recommandation XV-19 et de la résolution 1 (1995), l'Organisation hydrographique internationale (OHI) a établi, parmi ses Etats membres, une Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA) en vue de coordonner les levés hydrographiques dans la région et de produire des cartes marines internationales aux normes de l'OHI;

Accueillant avec satisfaction le rapport présenté par le directeur de l'OHI sur les progrès qu'a réalisés la CHA dans la production d'un programme de cartes marines internationales (INT) des eaux antarctiques, mais notant qu'un travail considérable reste à faire;

Rappelant que le programme international de cartes marines INT pour l'Antarctique est un projet issu d'un accord entre les Etats membres de l'OHI et qu'un certain nombre de ces Etats se sont proposés de participer à la production de cartes à titre bénévole ;

Reconnaissant que la CHA a des contacts réguliers avec le SCAR pour appuyer la recherche scientifique qui nécessite des ressources hydrographiques;

Notant aussi la précieuse contribution du SCAR, du COMNAP et de l'IAATO au programme international (INT) de cartes nautiques des eaux antarctiques;

Notant en outre l'entrée en vigueur d'une version révisée du chapitre V de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et, en particulier, l'Article 9 sur les Services hydrographiques;

Reconnaissant l'importance de cartes précises et actualisées en tant qu'instruments essentiels permettant de garantir la sécurité de la navigation dans les eaux antarctiques;

Recommandent que:

1. Toutes les Parties consultatives disposant de ressources en matière de cartographie et de levés hydrographiques des eaux antarctiques encouragent leurs autorités nationales à redoubler d'efforts afin de :
 - Coordonner leurs activités relatives aux levés hydrographiques et à la cartographie avec la Commission hydrographique de l'OHI sur l'Antarctique;
 - Prêter leur appui et contribuer au développement du programme de cartes INT pour les eaux antarctiques approuvé par l'OHI;
 - Promouvoir le caractère international des activités antarctiques, notamment lorsqu'il s'agit d'obtenir l'appui des autorités nationales aux priorités dans le domaine des levés hydrographiques et de la cartographie marine.
2. La Commission hydrographique de l'OHI sur l'Antarctique poursuive ses efforts visant à parvenir à une couverture totale et actualisée de cartes hydrographiques par le biais du programme de cartes INT pour les eaux antarctiques;

3. Le point consacré à la coopération en matière de levés hydrographiques et de cartographie marine des eaux antarctiques soit inscrit à nouveau à l'ordre du jour de la XXVIIe Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique.

COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

COOPERATION AVEC LES NATIONS UNIES (NU)

L'OHI a entretenu une relation étroite et particulièrement fructueuse avec les Nations Unies pendant la période 2002-2007. Le potentiel de cette relation s'est accru lorsque l'OHI a obtenu le statut d'observateur à l'Assemblée générale des NU, en novembre 2001. Ce statut d'observateur a permis à l'OHI d'accéder à de nombreux forums des NU, lorsqu'il était possible de souligner l'importance de l'hydrographie et la nécessité d'accroître les capacités hydrographiques, à travers le monde. Bien que les contacts aient été essentiellement entretenus avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, l'OHI a également travaillé avec la Division du développement durable. L'OHI a fait des déclarations lors des principaux événements suivants des NU :

- Le Sommet mondial sur le développement durable, à Johannesburg, Afrique du Sud (août 2002),
- L'Assemblée générale des NU à l'occasion du 20^e anniversaire de la Convention des NU sur le droit de la mer (novembre 2002),
- La réunion sur le développement durable des petits Etats insulaires en voie de développement, Maurice (janvier 2005).

Par ailleurs, l'OHI a activement participé au Processus consultatif officieux ouvert à tous des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer (UNICPOLOS) en juin 2003, juin 2005 et juin 2006. Il convient de noter en particulier que la quatrième réunion UNICPOLOS (juin 2003) a consacré la moitié de ses délibérations sur la question du renforcement des capacités pour la production de cartes marines. La participation à UNICPOLOS a abouti aux résultats suivants :

- Résolution de l'Assemblée générale des NU A/58/240 par laquelle l'Assemblée générale :
 - Accueille avec satisfaction les travaux de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et de ses 14 Commissions hydrographiques régionales et encourage une adhésion accrue des Etats à l'Organisation, notant la capacité qu'elle a de fournir une assistance technique, faciliter la formation et identifier des sources potentielles de financement pour la mise en place ou l'amélioration de services hydrographiques, et demande aux Etats et organismes d'appuyer le fonds d'affectation spéciale de l'organisation et d'examiner la possibilité de partenariats avec le secteur privé ;
 - Invite l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et l'Organisation maritime internationale (OMI) à poursuivre leurs efforts coordonnés pour prendre de concert des mesures visant à susciter une coopération et une coordination internationales accrues pour le passage aux cartes marines électroniques, et à étendre le champ de données hydrographiques au niveau mondial, particulièrement dans les zones de navigation et les ports internationaux et là où se trouvent des étendues maritimes vulnérables ou protégées ;
 - Encourage des efforts plus soutenus en vue de doter de capacités les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement ainsi que les Etats côtiers d'Afrique, d'améliorer les services hydrographiques et la production de cartes marines, y compris la mobilisation de ressources et la création de capacités, avec l'appui d'institutions financières

internationales et de la communauté des donateurs, en reconnaissant que des économies d'échelle peuvent résulter dans certains cas au niveau régional du partage d'installations, de moyens techniques et d'informations pour la fourniture de services hydrographiques et l'établissement et la consultation de cartes marines.

- Résolution de l'Assemblée générale des NU A/59/24 par laquelle l'Assemblée générale :

Consciente de l'importance des relevés hydrographiques et de la cartographie marine pour la sécurité de la navigation, la sauvegarde de la vie humaine en mer, la protection de l'environnement, y compris celle des écosystèmes marins vulnérables, ainsi que pour les transports maritimes mondiaux, et reconnaissant à cet égard que l'emploi croissant de la cartographie marine électronique est non seulement très utile pour la sûreté de la navigation et la gestion des mouvements des navires, mais fournit aussi des données et informations qui peuvent servir à une exploitation durable des pêcheries et à d'autres exploitations du milieu marin, à la délimitation des frontières maritimes et à la protection de l'environnement,

Encourage des efforts plus soutenus en vue de doter de capacités les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ainsi que les États côtiers d'Afrique, d'améliorer les services hydrographiques et la production de cartes marines, y compris la mobilisation de ressources et la création de capacités, avec l'appui d'institutions financières internationales et de la communauté des donateurs, en reconnaissant que des économies d'échelle peuvent résulter dans certains cas au niveau régional du partage d'installations, de moyens techniques et d'informations pour la fourniture de services hydrographiques et l'établissement et la consultation de cartes marines ;

- Résolution de l'Assemblée générale des NU A/60/30 par laquelle l'Assemblée générale :

Se félicite que l'Organisation hydrographique internationale ait institué la « Journée mondiale de l'hydrographie », qui sera célébrée chaque année le 21 juin en vue d'attirer comme il convient l'attention sur ses travaux à tous les niveaux et d'étendre les zones pour lesquelles on dispose de données hydrographiques à l'échelle mondiale, et engage vivement tous les États à collaborer avec cette organisation à la promotion de la sécurité de la navigation, particulièrement dans les zones de navigation internationale, dans les ports et là où se trouvent des étendues maritimes vulnérables ou protégées.

L'OHI qui abrite le Secrétariat du sous-comité OHI-COI de la GEBCO sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN), entretient également d'étroites relations avec le groupe d'experts des NU sur les noms géographiques (UNGEEN). L'OHI qui était représentée aux réunions suivantes a fourni des rapports sur l'attribution de noms aux formes du relief sous-marin :

- ✓ 8^e Conférence des NU sur la standardisation des noms géographiques, à Berlin, Allemagne (août-septembre 2002).
 - ✓ 22^e session de l'UNGEEN, New York, USA (avril 2004).
 - ✓ 23^e Session de l'UNGEEN, Vienne, Autriche (mars-avril 2006).
-

COOPERATION AVEC L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)

1. Le BHI a participé, au titre d'observateur, aux réunions de l'Assemblée, du Comité de la sécurité maritime (MSC), du Comité de la coopération technique (TCC), du Sous-Comité de la sécurité de la navigation (NAV), du Sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR) et à une réunion du Sous-comité de l'application des instruments par l'État du pavillon (FSI). Il a accueilli les deux réunions du groupe de correspondance (CG), créé pour réviser les normes de fonctionnement des ECDIS.

2. Parmi les questions pertinentes pour l'OHI qui ont découlé de ces réunions, dont certaines sont encore en cours, les plus importantes étaient :

- La publication de la 2e Edition (2003) du Manuel SafetyNET International.
- La publication de la 4e Edition (2005) du Manuel Navtex International.
- L'adoption de la Résolution A.958(23) sur la fourniture de services hydrographiques qui rappelle aux Etats leurs obligations aux termes du Chapitre V de la Convention SOLAS, et, en outre, les invite urgemment à promouvoir l'utilisation des ECDIS et la production d'ENC ; à coopérer avec d'autres Etats ayant peu de moyens hydrographiques ou n'en ayant aucun ; à prêter leur concours aux gouvernements qui sollicitent une assistance technique en matière d'hydrographie ; à mettre en place des services hydrographiques là où il n'en existe pas, et, pour les Etats qui ne sont pas encore membres de l'OHI, à envisager de le devenir.
- A la suite de la catastrophe du tsunami de 2004 et de la coopération qui s'en est suivie avec l'OMI, l'AISM et la COI, la publication de la circulaire COMSAR/Circ.36, laquelle autorise la mise à disposition du SMAN pour la diffusion, si besoin est, d'avertissements en cas de tsunami.
- La publication par le MSC, à la demande de l'OHI, de la circulaire MSC/Circ.1118, rappelant aux Etats côtiers leurs obligations conformément au Chapitre V de la Convention SOLAS.
- A la demande de l'OHI, la publication de la circulaire MSC/Circ.1179 sur les lacunes observées dans les levés hydrographiques et la cartographie marine dans le monde et leur incidence sur la sécurité de la navigation et la protection du milieu marin, telle que mises en évidence dans la 3^e édition de la publication S-55 de l'OHI.
- La mise en œuvre du Programme facultatif d'audit des Etats membres de l'OMI auquel l'OHI a fourni un questionnaire destiné aux auditeurs et aux entités contrôlées aux fins d'évaluer sa conformité avec le Chapitre V de la Convention SOLAS et de fournir des contributions à la publication No. 55 de l'OHI.
- La révision et l'adoption de nouvelles mesures d'organisation du trafic ainsi que des amendements aux dispositifs de séparation du trafic. L'OHI peut être consulté par les gouvernements qui font des propositions et également par le Secrétariat de l'OMI.
- La préparation des directives pour la planification du voyage des navires à passagers opérant dans des zones éloignées. Le BHI a participé au groupe de travail du NAV qui a élaboré ces directives.

- L'évaluation de l'utilisation de l'ECDIS et de l'évolution des ENC ainsi que l'examen des prescriptions d'emport obligatoire pour l'ECDIS. L'OHI a soumis plusieurs documents sur ce sujet et a participé au groupe de travail créé par le Comité NAV. Il est prévu que le MSC adopte, en décembre 2006, une résolution introduisant l'emport obligatoire d'ECDIS pour les navires à grande vitesse à compter du 1^{er} juillet 2010. L'emport obligatoire par d'autres classes de navires est encore à l'examen.
- La révision des Normes de fonctionnement des ECDIS, à la suite d'une proposition de l'OHI. Le BHI a accueilli deux réunions du CG qui révisent ces normes. Il est prévu que les normes de fonctionnement révisées soient adoptées par le MSC en décembre 2006.
- L'élaboration d'un catalogue de l'OHI en ligne pour les ENC, RNC et cartes papier disponibles comme secours. Ceci a été demandé à l'OHI au cours des débats sur l'« évaluation de l'utilisation de l'ECDIS et de l'évolution des ENC » et il est prévu de faire une démonstration du catalogue en ligne au cours du Comité NAV53, en juillet 2007.
- La révision de la SN/Circ.207 sur les différences entre les RCDS et les ECDIS suite à la révision des normes de fonctionnement des ECDIS. Un texte révisé a été approuvé et, maintenant que les normes de fonctionnement des ECDIS sont adoptées par le MSC, il sera publié par le Comité NAV.
- La préparation d'une SN/Circ. "Guide additionnel sur les systèmes de référence utilisés sur les cartes marines et la précision des positions indiquées". Ceci a été préparé à la demande de la Fédération de Russie dans le but de rappeler aux navigateurs les implications des différents niveaux de référence utilisés sur les cartes marines papier et raster (RNC).
- L'étude de la navigation électronique. Le Comité NAV a été chargé de développer une stratégie en matière de navigation électronique et de rendre compte au MSC en 2008. Un groupe de correspondance a été établi en vue de l'étude préliminaire de cette question. Le BHI a participé aux travaux du groupe de correspondance.
- La création d'un groupe de correspondance mixte OMI/OHI/OMM, sous la présidence de Peter Doherty, Président du CDARN, pour examiner la fourniture de services de RSM dans les eaux arctiques. Par rapport à la période de création du SMAN, la navigation maritime se développe de plus en plus dans les eaux arctiques. Un accord sur la nécessité d'étendre le SMAN a été obtenu et les coordinateurs ont été identifiés. Il reste encore à convenir des frontières entre les nouvelles Navareas et à confirmer les moyens de transmission des messages.
- La révision de la résolution A.888 (21), "Critères applicables à la fourniture de systèmes mobiles de communication par satellite dans le cadre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)". La résolution révisée est destinée à permettre que les services SMDSM soient fournis par d'autres compagnies qu'Inmarsat. En novembre/décembre 2006, le MSC a décidé que les candidatures au titre de fournisseur de services pour le SMDSM seraient examinées/approuvées par le MSC et, ultérieurement, supervisées par l'IMSO. Le Comité de la sécurité maritime a donné instruction au COMSAR de réviser le projet de résolution à la lumière de ces décisions et de les adresser à la 25^e Assemblée pour adoption.
- Un amendement à la note de bas de page de l'alinéa 2.1.5 de la règle V/19 de la Convention SOLAS concernant la définition du terme "portefeuille approprié de cartes papier à jour" a été approuvé aux fins de clarifier la signification de « approprié ».

- Une participation active aux réunions du Comité de coopération technique en y soumettant des rapports aussi bien sur le développement du renforcement des capacités de l'OHI que sur les relations entre l'OHI et l'Académie maritime internationale (AMI).
- Participation du Secrétariat de l'OMI aux travaux du Programme de travail de l'OHI sur le renforcement des capacités dans le but d'encourager le développement de l'hydrographie et de la sécurité de la navigation dans les Etats en développement. Le soutien de l'OMI a été particulièrement apprécié en ce qui concerne le déroulement des visites et des ateliers techniques, organisés pour différentes régions des Commissions hydrographiques de l'OHI (les rapports y relatifs sont inclus dans le rapport du Comité sur le renforcement des capacités) ainsi que pour ce qui concerne les deux séminaires à l'intention des Présidents des Comités hydrographiques nationaux, organisés en 2005 pour la région de la CHAtO et en 2006 pour la région de la CHMAC.
- Soutien continu de l'OHI aux cours d'hydrographie de l'AMI (Général et Portuaire), à ceux de gestion des données hydrographiques et ceux de cartographie marine. L'OHI espère que la ré-organisation de l'AMI qui a conduit à la suspension actuelle de ces cours importants sera bientôt achevée et qu'ils reprendront.

3. L'OHI a soumis trois documents d'information au nom des Etats membres.

- La production de cartes électroniques de navigation (ENC) en mer de Chine méridionale
- Un exemple de coopération au sein de la Commission hydrographique de l'OHI de la mer Baltique – Le plan de nouveaux levés harmonisés HELCOM;
- Diffusion des cartes électroniques de navigation pour les détroits de Malacca et de Singapour (MSS ENC)

4. Il est demandé à la Conférence d'adopter ce rapport.

COOPERATION AVEC LA COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE (COI)

Immédiatement après avoir été chargé de la gestion des relations avec la COI, le Capitaine de vaisseau Gorziglia, Directeur du BHI, a organisé une réunion de coordination avec le Secrétaire général de la COI, le Dr. Patricio Bernal, en décembre 2002. Lors de cette réunion, le protocole d'accord (MOU) signé en 2000 par l'OHI et la COI, a été examiné et considéré comme suffisamment étendu pour couvrir toute nouvelle question qui nécessiterait la mise en œuvre d'une coordination. Il a été convenu que si le besoin s'en faisait ressentir, des annexes seraient ajoutées au MOU.

A l'occasion d'une brève réunion de coordination organisée chaque année, les relations entretenues entre les deux organisations sont examinées.

Sur la base du MOU, les relations entre les deux organisations ont été concentrées sur les aspects suivants :

- a) Projets de cartographie océanique
 - i. Projet conjoint de la GEBCO
 - ii. Projets de Cartes bathymétriques internationales (IBC)
 - b) Comité consultatif sur le droit de la mer (ABLOS)
 - c) Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS)
 - d) Renforcement des capacités
 - e) Tsunami
- a) Dans le cadre des **Projets de cartographie océanique** il convient de souligner que le centenaire du **projet de la GEBCO** a été célébré avec l'organisation d'une Conférence à Monaco. Cet événement a été organisé par le BHI en étroite coopération avec la COI, incluant une contribution financière. La Conférence a remporté un vif succès.

A l'issue de cette rencontre, le BHI et le Secrétariat de la COI ont entamé des discussions sur la manière dont l'efficacité et le dynamisme des projets de cartographie océanique pourraient être améliorés. Il a ensuite été décidé de travailler sur un document qui recommanderait la fusion des projets IBC et GEBCO. Etant donné que les deux projets sont associés à la même activité concernant la bathymétrie, il a semblé évident que ceci entraînait une duplication des travaux non souhaitable ainsi qu'un chevauchement des activités. Le premier projet d'une nouvelle structure en cartographie océanique a été soumis au Comité directeur de la GEBCO et au CGOM en 2004, aux fins de commentaires et de rétroaction. A la suite des commentaires reçus du Comité directeur de la GEBCO (GGC), la proposition a été améliorée et à nouveau présentée. Cette dernière qui a de nouveau été discutée lors de la réunion du GGC en 2006, est actuellement examinée par le GGC, et constitue une tâche à inclure dans le programme de travail de l'OHI pour la période 2008/2012.

Le SCUFN et le SCDB ont conduit des travaux très efficaces et la contribution de la COI a été apportée essentiellement au SCUFN aux travaux duquel 5 représentants de la COI participent. Les rapports complets de la GEBCO et de ses sous-comités sont fournis par leurs présidents, dans le cadre du Programme 3.

En ce qui concerne les **projets IBC**, l'OHI a contribué directement au soutien de la formation visant à améliorer les capacités de production des IBC, sous l'angle de la cartographie. L'OHI et la COI ont convenu de lancer une IBC pour l'océan Austral. La première réunion de travail

officielle découlant de cette initiative n'a pas encore eu lieu, mais il est prévu qu'elle se déroulera très prochainement. Le président de l'IBCSO participe déjà aux réunions du HCA visant à coordonner les travaux.

Il convient de mentionner qu'en raison d'importantes contraintes économiques au sein de l'UNESCO, le budget de la COI a été réduit et il a été proposé de supprimer le programme de cartographie océanique à l'Assemblée de la COI, en 2005. Le représentant de l'OHI et les Directeurs des Services hydrographiques présents ont fait part leur préoccupation à l'Assemblée. Fort heureusement, la situation a été à nouveau examinée et un très faible budget a été attribué au programme mais ce qui importe le plus est que ce poste n'ait pas été supprimé. Cette situation devrait donc être attentivement examinée par l'OHI, étant donné que, dans l'hypothèse où la COI se retirerait du programme de cartographie océanique, l'OHI devrait alors décider de soutenir ou pas, elle seule, cette initiative.

- b) Le **Comité consultatif sur le droit de la mer** (ABLOS), qui est un Comité consultatif mixte a travaillé conformément à son mandat. La participation de la COI a été moindre notamment parce que ses ressources ont été attribuées au fonctionnement d'ABE-LOS, un autre comité sur le droit de la mer au sein de la COI. ABE-LOS s'intéresse aux questions sur la recherche scientifique marine et il semblerait approprié que l'OHI et l'AIG soient responsables des aspects techniques hydrographiques et géodésiques, c'est-à-dire que l'on retourne aux origines de TALOS. Tous les participants d'ABLOS ont travaillé sur une nouvelle édition du « Manuel sur les aspects techniques de la Convention des NU sur le droit de la mer » et ont tenu plusieurs conférences à ce sujet.

Un rapport complet sur les activités d'ABLOS est fourni par son président dans le cadre du Programme 3.

- c) Le **Système mondial d'observation du niveau de la mer** (GLOSS) est un programme de la COI avec lequel l'OHI entretient des contacts. Le Comité de l'OHI sur les marées traite de questions susceptibles de présenter un intérêt pour le GLOSS. Diverses initiatives ont été prises en vue de travailler de manière plus proche mais l'interaction a été plutôt minimale. Il s'agit d'un domaine qui peut être exploré étant donné qu'il existe de nombreux sujets d'intérêt commun comme la formation, la collecte, le traitement et l'échange de données et les nouvelles technologies, pour n'en mentionner que quelques unes.
- d) Le **renforcement des capacités**. La COI développe des principes et une stratégie pour le renforcement des capacités ainsi qu'un plan de mise en œuvre dans ce domaine. Ces documents identifient l'OHI comme un « partenaire » pour plusieurs initiatives, comme des ateliers de formation sur la bathymétrie & la cartographie côtières, le programme de cartographie côtier. En réalité, l'OHI et la COI participent à des visites techniques permettant d'évaluer les capacités et d'identifier des moyens d'améliorer la disponibilité des données hydrographiques à l'appui d'un état de préparation devant permettre une meilleure gestion de la situation en cas de tsunamis.
- e) Les **tsunamis**. Comme indiqué au paragraphe précédent, l'OHI et la COI ont participé à des visites techniques dans le cadre du projet COAST-MAP-IO IOC. L'état de préparation devant permettre une meilleure gestion de la situation en cas de tsunamis repose sur une bonne connaissance des profondeurs sous-marines. Ceci signifie que la bathymétrie des océans, la bathymétrie côtière et la bathymétrie détaillée des côtes sont des éléments clés pour l'exploitation de modèles qui fourniraient des renseignements pour l'évaluation des risques, la planification de l'évacuation et la gestion de la zone côtière, entre autres.

L'OHI est représentée à tous les Conseils exécutifs et aux Assemblées de la COI.

COOPERATION AVEC L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SIGNALISATION MARITIME (AISM)

L'OHI et l'IALA ont entretenu des rapports très fructueux pendant la période 2002-2007. Pendant cette période l'OHI a coopéré à différents projets et programmes, soit bilatéralement ou avec d'autres organisations internationales.

L'OHI a participé aux travaux du Groupe de travail e-ANSI (Service d'informations électroniques sur les aides à la navigation) de l'AISM, afin d'apporter un support aux questions relatives aux ECDIS/ENC. L'objectif de ce GT est d'établir un service d'informations électroniques sur les aides à la navigation qui permettrait que la situation de toutes les aides à la navigation soit transmise en mer en temps réel, par SIA, et apparaisse sur l'ECDIS à bord en tant que niveau distinct d'information ou objets sur l'information maritime (MIO). La contribution de l'OHI consiste à définir un niveau spécifique MIO pour l'e-ANSI, basé sur la S-57/S-100, créant un registre pour les objets et les attributs de l'e-ANSI et définissant la meilleure approche pour visualiser l'information de l'e-ANSI.

L'OHI a participé à deux réunions, l'une à Portsmouth, Angleterre, en septembre 2004 et l'autre en janvier 2005 au siège de l'AISM à Paris, France. Un atelier et une réunion sur ce sujet se sont également tenus au BHI, à Monaco, en juin 2005.

L'OHI participe en tant qu'observateur aux réunions du Comité directeur du guide des services de trafic maritime (STM), de l'AISM ainsi que les Etats Membres de l'OHI l'ont décidé conformément aux LC 60/2003 et 78/2003, afin d'apporter un soutien technique quand cela est nécessaire. Cette publication fournit de l'information écrite et sous forme de diagrammes relatifs aux demandes en matière de navigation des centres STM participants, avec une insistance particulière sur les demandes de communication.

L'OHI et l'AISM ont coopéré en donnant leurs conseils experts, dans leurs domaines de compétence respectifs à la communauté d'Afrique de l'Est à l'appui d'une initiative de l'OMI, financée par le ministre français des Affaires Etrangères, visant à établir une structure dans laquelle la sécurité de la navigation sur le lac Victoria puisse être améliorée. Ces conseils ont été donnés au cours de réunions avec des décideurs régionaux à Nairobi, Kenya (février 2003) et à Arusha, Tanzanie (février 2003 et octobre 2005). L'OHI et l'AISM ont également prodigué des conseils et dans le cadre de leurs programmes de travail existants, ont apporté une assistance à la Banque mondiale dans la mise en place et le financement du développement d'une autoroute maritime dans l'Océan indien occidental et du projet de prévention de contamination côtière et maritime. Des réunions de coordination ont eu lieu au Cap (décembre 2004) et à l'OMI, Londres (avril 2005).

En 2004 et 2005, l'OHI a participé à des réunions du Comité SIA de l'AISM afin de le soutenir et de le conseiller dans ses efforts pour inclure des avertissements de navigation dans les SIA. En 2005, l'OHI a soumis à l'AISM un document sur la question du niveau de référence sur les cartes marines. En septembre 2006, l'OHI a participé à la réunion du Comité de l'AISM sur la navigation électronique et prévoit également de participer à un séminaire sur la navigation électronique qui doit se tenir à Trinity House à Londres en juillet 2007.

L'OHI et l'AISM ont coopéré très étroitement avec l'OMI afin de définir les besoins des Etats qui ont été frappés par la catastrophe du tsunami dans l'Océan indien et ont apporté leur soutien pour répondre aux demandes et aux besoins en matière d'hydrographie, de navigation et d'aides à la navigation. Dans ce but, le Secrétaire général de l'AISM a participé à des réunions de la CHOIS.

Le Comité de direction exprime sa reconnaissance aux Services hydrographiques du Royaume-Uni et de la France pour avoir fourni des experts pour participer à des réunions avec l'AISM, soutenant de cette façon les efforts du Bureau pour une coopération plus étroite avec les Etats Membres.

COOPERATION AVEC L'ASSOCIATION CARTOGRAPHIQUE INTERNATIONALE (ACI)

l'OHI a bénéficié d'une période de coopération très fructueuse et constructive avec l'ACI entre 2002 et 2007. L'événement principal à souligner a été la signature, en janvier 2004, du Protocole d'accord entre l'OHI et l'ACI, approuvé par les Etats Membres sous couvert des LC 69/2003 et 2/2004.

Dans le cadre de cette coopération, il convient de noter les points suivants :

- a. L'OHI a participé aux réunions suivantes de la Commission de l'ACI sur les normes en matière de données spatiales :
 - Brno, République Tchèque, juillet 2002.
 - Ithala, Afrique du Sud, août 2003.
 - BHI, Monaco, juillet 2004.
 - La Corogne, Espagne, juillet 2005.

Les questions abordées par cette Commission comprenaient l'évaluation des normes relatives aux métadonnées internationales, en particulier la modélisation de l'infrastructure des données spatiales (SDI). La SDI est un concept nouveau et en pleine croissance au sein de la communauté de l'OHI et la participation à la Commission de l'ACI est importante car elle permet la sensibilisation des délégués de l'OHI aux questions relatives à la SDI, même si la Commission aborde principalement les aspects théoriques et scientifiques de la SDI. Les travaux de cette Commission sont publiés dans des publications et ouvrages scientifiques.

- b. L'OHI participe aux Conférences biennales de l'ACI lors desquelles l'ACI organise également une exposition. Conjointement avec l'exposition de l'ACI, l'OHI organise une exposition de cartes de navigation où les Etats Membres peuvent présenter leurs produits cartographiques. Ces expositions qui permettent une meilleure visibilité des produits et réalisations de l'OHI, sont organisées avec l'aide grandement appréciée des Services hydrographiques des pays où se tiennent les Conférences, soutenus par le Bureau. En 2003 et 2005, le Service hydrographique d'Afrique du Sud et le Service hydrographique d'Espagne ont soutenu les expositions tenues respectivement à Durban et à la Corogne. Un prix est attribué à la meilleure exposition, choisie par un jury ad hoc. Dans ce contexte :
 - Les Services hydrographiques d'Afrique du Sud et d'Ukraine ont reçu conjointement en 2003 le prix de l'OHI pour la meilleure exposition, les deux Directeurs recevant leur prix lors de la Conférence hydrographique internationale extraordinaire de 2005.
 - Le Service hydrographique australien a remporté le prix de l'OHI pour la meilleure exposition en 2005, lequel prix sera remis au Directeur du SH au cours de la cérémonie d'ouverture de la XVIIe Conférence hydrographique internationale en 2007.

La prochaine exposition cartographique OHI de cette sorte aura lieu à Moscou, Russie, en août 2007.

L'OHI coopère également très étroitement avec l'ACI au sein du JB-GIS (Joint Board of Geospatial Information Societies) et du Comité consultatif international restreint OHI/FIG/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine.

COOPERATION AVEC L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION (ISO)

1. Membres présents

M. Barrie GREENSLADE (SH du RU)
M. Anthony PHARAOH (BHI)

2. Contexte

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) est une organisation internationale non-gouvernementale comprenant une fédération internationale d'organismes nationaux de normalisation d'environ 130 pays.

La coopération de l'OHI avec cette organisation s'est faite surtout par l'intermédiaire du Comité technique de l'Organisation internationale de normalisation l'ISO (CT) 211 dont la tâche est d'établir une série de normes structurées pour l'information géographique numérique. Ce Comité technique cherche également à harmoniser le développement de normes pour la technologie de l'information, et fournit quand il y a lieu un cadre pour le développement d'applications sectorielles spécifiques qui utilisent des données géographiques.

L'OHI a participé en tant que membre de liaison de Classe A aux réunions plénières CT 211 de l'ISO et à celles de ses GT, listées ci-dessous, et a contribué à l'élaboration de plusieurs des normes de la série ISO TC 211 19000.

3. Réunions

15ème Plénière	14-15 novembre 2002	Gyeongju, Rép. de Corée
16ème Plénière	22-23 mai 2003	Thun, Suisse
17ème Plénière	30-31 octobre 2003	Berlin, Allemagne
18ème Plénière	27-28 mai 2004	Kuala Lumpur, Malaisie
19ème Plénière	2-08 octobre 2004	Pallanza, Italie
20ème Plénière	09-10 juin 2005	Stockholm, Suède
21ème Plénière	15-16 septembre 2005	Montréal, Canada
22ème Plénière	25-26 mai 2006	Orlando, FL, USA
23ème Plénière	14-15 novembre 2006	Riyad, Arabie saoudite

Le CT 211 de l'ISO produit une série complète de normes et de spécifications techniques, beaucoup d'entre elles ayant servi de documents de référence pour l'élaboration de la norme S-100 de l'OHI. Voir ci-dessous certains des documents TC211 les plus pertinents :

19101:2002	- Modèle de référence
19103:2005	- Langage de schéma conceptuel
19106:2004	- Profils
19107:2003	- Schéma spatial
19108:2002	- Schéma temporel
19109:2005	- Règles pour schéma d'application
19110:2005	- Méthodologie de classement des éléments
19111:2003	- Référencement spatial au moyen de coordonnées
19115:2003	- Métadonnées (Parties 1 et 2)
19117:2005	- Représentation

19118:2005	- Codage
19119:2005	- Services
19121:2000	- Imagerie et données maillées
19135:2005	- Procédures d'enregistrement des points

4. Conclusion

Au sein de la communauté de l'OHI, l'utilisation de l'information géographique s'est dans une large mesure universalisée. Les normes ISO/TC211 fournissent un cadre important dans lequel l'OHI et de nombreuses organisations similaires élaborent les profils correspondant à leur communauté. Cela donnera un niveau d'interopérabilité plus élevé entre les données, les produits et les services fournis par ces organisations.

COOPERATION AVEC LA COMMISSION ELECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE (CEI)

Comme indiqué dans le Programme de travail de l'OHI pour 2002-2008, le BHI a contacté le président du Comité technique 80 de la CEI afin de mettre en place un Protocole d'Accord entre les deux organisations. Après examen de cette question il est apparu que le Secrétariat de la CEI estimait que le statut de liaison en Classe A de l'OHI avec le CT 80 de la CEI et le statut d'observateur de la CEI à l'OHI définissaient des droits et responsabilités suffisants pour chaque organisation dans leurs relations mutuelles et qu'un Protocole d'Accord n'était pas justifié. Par conséquent, aucune suite n'a été donnée à la mise en place d'un tel Protocole et il est recommandé de supprimer ce point dans le programme de travail.

La coopération de l'OHI et la CEI pour le développement d'objets sur l'information maritime (MIO), destinés à être utilisés dans l'ECDIS en association avec les ENC, s'est poursuivie par le biais du groupe d'harmonisation conjoint OHI-CEI sur les MIO. Les progrès à ce jour accomplis par le HGMIO portent notamment sur la couverture des glaces, sur la météorologie, sur le niveau des eaux, sur les courants, sur l'océanographie, sur la protection du milieu marin et sur le statut des aides à la navigation. Voir également le rapport du CHRIS à la 17e CHI.

**COOPERATION AVEC LA REUNION DES PARTIES CONSULTATIVES
DU TRAITE SUR L'ANTARCTIQUE (RCTA),
LE CONSEIL DES DIRECTEURS DES PROGRAMMES NATIONAUX RELATIFS
A L'ANTARCTIQUE (COMNAP) ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
ORGANISATEURS DE VOYAGES DANS L'ANTARCTIQUE (IAATO)**

L'OHI coopère avec le système de Traité sur l'Antarctique, par le biais de la participation aux réunions des parties consultatives du Traité sur l'Antarctique (RCTA), avec le Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique (COMNAP) et avec l'Association internationale des organisateurs de voyage dans l'Antarctique (IAATO). Les contacts s'effectuent principalement par le biais du HCA et du BHI.

RCTA. Le Directeur du BHI, (également président de la CHA), a représenté l'OHI aux quatre réunions RCTA organisées en 2003, 2004, 2005 et 2006, fournissant à chaque occasion, un rapport sur l'état des levés hydrographiques et de la production de cartes INT.

La présentation effectuée par l'OHI lors de la XXVI^e réunion RCTA a abouti à l'adoption de la Résolution 3 (2003), recommandant à toutes les parties consultatives ayant des capacités en levés hydrographiques et en cartographie d'encourager leurs autorités nationales à :

- a) Intensifier leurs efforts en vue de coordonner leurs activités en matière de levés hydrographiques et de cartographie, par le biais du Comité hydrographique de l'OHI sur l'Antarctique;
- b) Soutenir et contribuer au développement permanent du programme de cartes INT pour les eaux antarctiques convenu par l'OHI et ;
- c) Promouvoir la nature internationale de leurs activités antarctiques, notamment lorsqu'ils recherchent un soutien national pour les priorités en matière de levés hydrographiques et de cartographie.

et recommandant, en même temps, au Comité de l'OHI sur l'Antarctique de poursuivre ses efforts afin de parvenir à une couverture complète et à jour en ce qui concerne les cartes hydrographiques et la production de cartes, par le biais de leur programme de cartes INT pour les eaux antarctiques.

Lors de la XXVII^e réunion RCTA, les recommandations de l'OHI visant à soutenir le lancement du projet IBCSO, l'utilisation continue des systèmes multifaisceaux pendant les levés et l'accroissement du nombre de levés hydrographiques dans l'Antarctique ont été approuvées.

En 2005, lors de la XXVIII^e réunion RCTA, l'OHI a annoncé la création du groupe de travail sur le programme de levés hydrographiques visant à intensifier les activités en matière de levés hydrographiques dans l'Antarctique, une initiative très bien perçue par les représentants de la RCTA.

Lors de la XXIX^e RCTA, le rapport de l'OHI a inclus une déclaration sur la journée mondiale de l'hydrographie et a fourni des détails sur les priorités pour les levés hydrographiques aux fins d'examen pendant l'année polaire internationale. La réunion a pris note de la demande croissante en cartes INT hydrographiques et a accueilli avec satisfaction la procédure établie pour la collecte et la restitution des données hydrographiques ainsi que la liste de sélection des priorités en matière de levés, identifiées par la CHA. La réunion a invité l'OHI à poursuivre ses efforts visant à accroître la couverture en informations hydrographiques dans l'Antarctique, notamment des les principaux passages et ports et là où il existe des zones maritimes vulnérables ou protégées, et elle a vivement incité toutes les parties consultatives à s'engager davantage dans les travaux de la CHA.

COMNAP. Profitant des réunions RCTA et CHA, le Directeur du BHI chargé des questions antarctiques a rencontré le Secrétaire général du COMNAP et le Président du groupe de travail sur les opérations de navires (SHIPOPS), afin de discuter de la manière dont le COMNAP pourrait contribuer à accroître la prise de conscience de l'importance qu'il y a à améliorer la sécurité de la navigation en Antarctique, grâce à la possibilité d'exécuter de nouveaux levés et grâce à la production de cartes marines. Le COMNAP a examiné toutes les initiatives de la CHA à cet égard et, l'hydrographie est inscrite à l'ordre du jour de sa réunion. Le COMNAP s'est porté volontaire pour participer, à titre d'observateur, au groupe de travail sur le programme de levés hydrographiques, et a permis à l'OHI de se faire une large publicité pendant les discussions tenues au sein de son organisme et pendant les discussions du RCTA. En résumé, le COMNAP est un très bon allié pour encourager le développement de l'hydrographie dans l'Antarctique.

IAATO. Comme pour le COMNAP, le Directeur du BHI chargé des questions relatives à l'Antarctique a tiré partie des réunions de la RCTA et de la CHA pour se réunir avec le Directeur général de l'IAATO. A cette période, l'IAATO a activement participé aux activités du GT de l'OHI sur le programme de levés de la CHA en apportant sa contribution et un soutien aux activités hydrographiques. Les données de leurs croisiéristes ont contribué à améliorer le plan de cartes INT de la région. L'IAATO a distribué à ses partenaires le formulaire de « Collecte et restitution des données hydrographiques », pour présentation de nouvelles données. Il convient de souligner l'offre de l'IAATO de mettre à disposition des bâtiments d'opportunité pour utilisation à l'appui des activités hydrographiques en Antarctique. Les relations entretenues avec l'IAATO peuvent être considérées comme excellentes et sa position constitue un véritable soutien aux activités de l'OHI.

COOPERATION AVEC L'INSTITUT PANAMERICAIN DE GEOGRAPHIE ET D'HISTOIRE (IPGH)

Le BHI a entretenu, au nom de l'OHI, des contacts avec l'IPGH, par le biais de son Comité sur l'hydrographie. Ce Comité s'est réuni à deux reprises au cours de la période, en 2003 (Chili) et en 2005 (Equateur). Un Directeur du BHI a participé à ces deux événements.

En 2003, le BHI a fait un exposé sur les «Plan stratégique, programme de travail et budget de l'OHI» et a présenté un rapport couvrant les principaux aspects des travaux de l'OHI. A cette occasion, il a été proposé d'accroître la participation des EM de l'OHI au processus de prise de décision de l'Organisation, de passer en revue les avantages associés à la qualité de membre de l'OHI (pour ceux qui n'en sont pas encore membres), de demander aux autorités de l'IPGH de changer le statut de ce Groupe de travail afin qu'il devienne un Comité (ce nouveau statut a par la suite été obtenu), de participer à des demandes de projets de l'IPGH.

En 2005, le sujet mis en avant par le BHI a été un article sur le «renforcement des capacités, un défi pour l'OHI» ainsi qu'un rapport complet sur les activités de l'OHI. Les principaux points convenus lors de cette réunion ont été : la traduction du Manuel d'hydrographie (activité finalisée et impression en cours), une demande au BHI de contacter Haïti et de voir quels sont les besoins technique requis pour le développement d'une infrastructure hydrographique et de travailler sur un projet visant à préparer un manuel pratique des procédures pour l'amélioration de la collecte, du traitement et de la gestion des données multifaisceaux. Ces dernières activités sont en cours.

**COOPERATION AVEC LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD POUR LES
GEOSCIENCES APPLIQUEES (SOPAC)**

La SOPAC, une organisation intergouvernementale qui comprend des Etats du Pacifique sud, assure la coordination de nombreux relevés géophysiques de la région susceptibles de rapporter des données utiles pour les Services hydrographiques tandis que les données collectées par les SH seraient importantes pour le scientifique géophysique. Pour ces raisons, entre autres, un protocole d'accord entre l'OHI et la SOPAC a été signé le 10 novembre 2004. Depuis lors, la SOPAC et la Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest ont été représentées à leurs réunions réciproques et ont échangé des informations sur leurs activités respectives dans la région. Cet échange d'informations et de coopération ouverte est essentiel pour remédier à la pénurie de données pour la région.

COOPERATION AVEC LA FEDERATION INTERNATIONALE DES GEOMETRES (FIG)

Le BHI a entretenu, au nom de l'OHI, de très bonnes relations de travail avec les autorités de la FIG et principalement avec le Président de sa Commission 4 "Hydrographie".

Au début de cette période, la situation était plutôt complexe, étant donné que l'OHI avait été informée que la FIG allait se retirer du Comité de coordination de l'assistance technique et de la coopération mais qu'il continuerait de participer activement aux travaux du Comité consultatif international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (CCI). Les difficultés de la FIG à soutenir une participation plus active au sein du Comité ont été bien comprises par l'OHI et le CCAT a été dissous, tandis que le CCI n'a rencontré aucun problème et a continué d'être très actif.

En novembre 2003, une réunion de coordination s'est tenue au BHI en présence du Président de la Commission 4 de la FIG et du Directeur du BHI chargé des questions relatives au renforcement des capacités (CB). Cette réunion a marqué le début d'une nouvelle ère dans les relations entre la FIG et l'OHI, étant donné que plusieurs initiatives ont été convenues, comme par exemple la volonté de signer un protocole d'accord (MOU), une participation et une contribution actives aux efforts de l'OHI en matière de CB, l'organisation de réunions de coordination annuelles visant à encourager des activités variées, la confirmation de l'important soutien au CCI. Tous ces exemples démontrent clairement cette nouvelle approche.

Au cours de la période les principaux accomplissements ont été les suivants :

- a) La signature du protocole d'accord à Athènes, Grèce, en mai 2004.
- b) La contribution de la FIG aux séminaires organisés par le CBC de l'OHI (2005 & 2006).
- c) La participation de l'OHI à plusieurs semaines et conférences de travail organisées par la FIG (2004, 2005 et 2006), y compris la participation au groupe de travail 4.2 sur la « Surface de référence verticale pour l'hydrographie ».
- d) Les travaux conjoints de la FIG, de l'OHI et de l'ACI concernant le Comité consultatif international sur les normes de compétence, avec l'organisation de réunions annuelles.
- e) La production et distribution par la FIG d'un CD contenant les comptes rendus, documents et rapports de la Conférence publiés par la Commission 4.

Le protocole d'accord a contribué à fournir une plate forme d'amélioration des bonnes relations entretenues entre la FIG et l'OHI, facilitant ainsi la participation à différents événements organisés par les deux organisations. La FIG et notamment la Commission 4, constituent un bon partenaire pour toutes les initiatives en matière de renforcement des capacités ainsi que pour certains aspects techniques pour lesquels un dialogue et une expérience peuvent être partagés.

COOPERATION AVEC L'ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE (OMM)

L'OMM a régulièrement assisté aux réunions de la Commission de l'OHI sur la diffusion des avertissements radio de navigation (CDARN). La CDARN a été représentée par le CF. Godsiff (SH du RU), coordinateur NAVTEX de l'OMI, lors de la réunion du groupe d'experts sur les services de sécurité maritime de la Commission technique mixte COI-OMM pour l'océanographie et la météorologie maritime (JCOMM).

A la suite de demandes de l'OMM, l'OHI a informé les Etats membres, sous couvert de la LC 38/2004 du 21 juin 2004 et de la LC 60/2006 du 8 septembre 2006 d'actes de vandalisme sur les bouées de recueil des données de l'OHI. Il a été demandé aux Etats membres de l'OHI de porter cette question à l'attention de la plus large audience maritime possible, afin d'éviter d'autres dommages/destructions des bouées qui recueillent et transmettent des données d'observation maritime essentielles à la sécurité maritime, aux études sur le climat global et à d'autres applications utiles pour les navigateurs.

L'OMM travaille avec l'OHI et l'OMI sur la révision de tous les documents relatifs au SMAN.

COOPERATION SUR LES ACTIVITES RELATIVES A L'INFRASTRUCTURE DES DONNEES SPATIALES (SDI)

L'OHI a commencé à envisager le développement d'infrastructures de données spatiales (SDI), en particulier des composantes maritimes et hydrographiques des SDI et la manière dont celles-ci peuvent contribuer aux efforts nationaux, régionaux et globaux. De nombreux points doivent être pris en considération lors du développement de cette infrastructure qui devrait s'assurer que les données spatiales sont stockées, mises à disposition et tenues à jour au niveau le plus approprié, afin de rendre possible la combinaison de données spatiales de différentes sources, de façon cohérente, et de les partager entre plusieurs utilisateurs et applications. La mise en œuvre effective d'une infrastructure pour les informations spatiales nécessite la coordination de toutes les personnes intéressées par la création de ces infrastructures, et à ce titre, l'OHI et ses Etats membres ont un important rôle à jouer.

En novembre 2005, le premier séminaire sur cette question avait été organisé par l'OHI et par le Service hydrographique allemand (BSH) à Rostock, Allemagne, sous la présidence du Prof. Dr. Peter Ehlers, le directeur du BSH. Le thème de la conférence était « le rôle des Services hydrographiques en ce qui concerne les données géospatiales et la planification d'une Infrastructure ». Cinquante représentants issus de vingt Services hydrographiques, d'organisations internationales, ainsi que d'Etats et de sociétés privées intéressés ont participé au séminaire. Tous les participants ont reconnu que ce premier séminaire avait été un succès pour les échanges de points de vue sur le développement des SDI aux niveaux national, régional et global, notamment en ce qui concerne les composantes maritimes et hydrographiques. Le CHRIS a été identifié comme la commission idoine pour l'examen de cette question et pour la fourniture de conseils à l'Organisation. Le séminaire a identifié les actions spécifiques suivantes devant être entreprises par le CHRIS :

- a. Définir les besoins des clients;
- b. Définir les données principales détenues par les SH ;
- c. Créer un cadre pour les SDI;
- d. Définir des stratégies et mécanismes pour la mise en œuvre des SDI;
- e. Développer un plan de communication pour les parties prenantes internes et externes.

Le détail du séminaire a été fourni aux Etats membres sous couvert de la lettre circulaire 119/2005 du 30 novembre 2005.

En février 2007, un atelier a été organisé par l'OHI et par le Service hydrographique cubain, à La Havane, Cuba, en conjonction avec le Ve congrès international GEOMATICA 2007, avec pour thème « l'infrastructure des données spatiales maritimes/hydrographiques », et l'accent a été placé sur l'Amérique latine et les Caraïbes. Cet atelier qui a constitué un suivi du premier séminaire était placé sous la présidence de M. Horst Hecht du BSH. Environ 40 personnes y ont participé, et une interprétation anglais-espagnol a été fournie. L'atelier a proposé :

- a. un renforcement de la nécessité pour l'OHI de progresser dans le développement d'une stratégie pour la conception et la mise en œuvre des SDI maritimes, incluant une évaluation des avantages associés pour la société;
- b. que les Commissions hydrographiques régionales aient pour point permanent de l'ordre du jour de leurs réunions : « Progrès en matière de développement des SDI maritimes et d'intégration des données terrestres-maritimes » ; et
- c. que le BHI établisse sur le site Web de l'OHI une page spéciale consacrée aux développements des SDI maritimes, y compris les résultats des ateliers et des séminaires régionaux sur la question.

Le détail de l'atelier sera communiqué aux Etats membres sous couvert de la lettre circulaire 24/2007 du 21 février 2007.

En mars, un atelier a été organisé par EuroSDR (European Spatial Data Research) à Dublin, Irlande et coparrainé par l'OHI, avec pour thème « l'intégration des informations maritimes et terrestres ». **(détail donné à l'issue de l'atelier).**

Afin de suivre les développements internationaux en matière de SDI et avec l'accord des Etats membres, l'OHI a été :

- a. inscrite dans les Communautés d'intérêt des données spatiales (SDIC) dans le cadre de l'Infrastructure pour les informations spatiales en Europe (INSPIRE), laquelle repose sur les infrastructures pour les informations spatiales établies et gérées par les Etats membres de l'Union européenne. L'hydrographie a été reconnue comme un thème des données spatiales d'INSPIRE.
- b. reconnue comme une organisation participant au Groupe sur l'observation terrestre (GEO), lors de sa réunion de novembre 2006 à Bonn, Allemagne.

L'OHI est membre du Conseil mixte des associations d'informations géospatiales (JB GIS), ainsi que de l'Association internationale de géodésie (AIG), de l'Association cartographique internationale (ACI), de la Fédération internationale des géomètres (FIG), de l'« International Mapping Trade Association » (IMTA), du Comité directeur international pour la cartographie globale (ISCGM) et de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (ISPRS). Le Comité se réunit une fois par an, en parallèle avec un événement majeur des membres, et les Etats membres sont informés des développements et des discussions.

Le Bureau supervisera, en étroite coopération avec le CHRIS, les développements et en tiendra informés les Etats membres. En ce qui concerne l'horizon de ce sujet, tous les commentaires de la conférence susceptibles d'être examinés par le CHRIS et par le Bureau seront les bienvenus.

**DOCUMENTS DU
PROGRAMME DE TRAVAIL No. 2**

**RENFORCEMENT DES CAPACITES ET COOPERATION
TECHNIQUE**

CONF.17/WP.2

TABLE DES MATIERES

RENFORCEMENT DES CAPACITES COOPERATION TECHNIQUE	
	Page
Rapport du Comité sur le renforcement des capacités	127
Rapport sur la coopération technique, les visites techniques, les séminaires et les ateliers de l'OHI	133

RENFORCEMENT DES CAPACITES ET COOPERATION TECHNIQUE

RAPPORT DU COMITE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES par le Président, le Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA, directeur du BHI

- 1. Président :** Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA, Directeur du BHI
- Vice-Président :** Capitaine de vaisseau Mike BARRITT (RU)
- Secrétaire :** Capitaine de vaisseau Fédérico BERMEJO, BHI
- 2. Membres :**
- | | |
|--------------------|------------------------|
| CV. R. Nairn | Australie |
| CV. W. Cavalheiro | Brésil |
| CC. A. Enriquez | Chili |
| ICETA. Y. Guillam | France |
| M. T. Dehling | Allemagne |
| CV. V. Badhwar | Inde |
| M. S. Kato | Japon |
| M. J. Kim | République de Corée |
| M. J. Krastins | République de Lettonie |
| CF. M. Gongora | Mexique |
| M. Select Mundlovo | Mozambique |
| M. John Spittal | Nouvelle-Zélande |
| M. Frode Klepsvik | Norvège |

3. Réunions

Le Comité de l'OHI sur le renforcement des capacités (CBC de l'OHI) a été créé en 2003 à la suite d'une proposition que le BHI avait soumise (LC 7/2003) et que les EM avaient approuvée massivement lors d'un vote qui avait remporté plus des deux tiers de voix et aucun membre ne s'est opposé à cette initiative, selon la LC 30/2003 du BHI. Jusqu'à présent le Comité a tenu quatre réunions:

- CBC1 (Monaco, les 11 et 12 septembre 2003)
- CBC2 (Fidji, les 11 et 12 novembre 2004).
- CBC3 (Colombie, les 1er et 2 juin 2005).
- CBC4 (Mozambique, les 7 et 8 juin 2006).

La prochaine réunion du CBC de l'OHI se tiendra en juin 2007 à Karachi, au Pakistan. Ce lieu a été choisi pour suivre l'habitude, désormais bien établie, de se réunir dans une région qui offre, aux pays ayant besoin d'aide en matière de renforcement des capacités, la possibilité de recevoir une formation et d'assister aux sessions de travail du CBC de l'OHI. A cette occasion, les membres de la CHZMR ont demandé la mise en place d'un atelier technique traitant de questions cartographiques.

4. Les points de l'ordre du jour

- a) Mandat : le mandat et les règles de procédure approuvés par les Etats membres, ont été analysés et adoptés lors de la première réunion. Le texte a été intégré au Répertoire des résolutions techniques de l'OHI (T.R. K 2.36).

- b) Publication M-2 de l'OHI : un groupe a étudié cette publication et a recommandé des mises à jour qui ont été examinées de manière plus approfondie et approuvées par le comité. Une nouvelle version de la publication a été préparée et sa nouvelle édition, jointe à la LC 62/2004, a été mise en circulation pour les EM.
- c) Définition de "Renforcement des capacités": lors de la première réunion du comité, les membres ont discuté de l'étendue du terme et du concept de renforcement des capacités et sont tombés d'accord pour une définition qui a été envoyée aux Etats membres dans la LC 70/2003 qui demandait des commentaires. Seuls les commentaires positifs ont reçus et le comité a adopté la définition précédemment proposée, du renforcement des capacités (la définition telle que fournie en annexe du rapport)
- d) Stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités : le comité a réalisé un projet de document de l'OHI en matière de stratégie de CB. Ce document traite de la philosophie, des projets, des buts et des procédés prévus pour le travail du CBC de l'OHI. Le document a été soumis aux Etats membres pour approbation sous couvert de la LC 88/2004. Ne s'étant heurté à aucune objection, la stratégie est donc entrée en vigueur le 1^{er} mars 2005. Lors de la dernière réunion en 2006, il a été convenu de mettre en place un GT par correspondance ad hoc pour réviser les papiers relatifs à la stratégie du CBC et vérifier les documents du CBC diffusés sur le site Web de l'OHI. Ceci, afin d'améliorer la communication avec l'extérieur et de digérer les leçons tirées des deux dernières années.
- e) Plan de gestion du CB : la création d'un plan de gestion qui répondrait à toutes les demandes, tous les projets et toutes les initiatives identifiées par les CHR, a été considérée primordiale pour le travail du comité. Le premier sujet du plan qui est ressorti lors de la seconde réunion du CBC de l'OHI, a été communiqué dans la lettre circulaire 88/2004. La dernière version, née des décisions prises lors de la quatrième réunion du CBC de l'OHI, a été transmise dans la LC 58/2006.
- f) Programme de travail du CB : le comité, ayant comme source d'information la publication S-55, les évaluations faites lors des visites d'équipes techniques internationales désignées par la CHI et d'autres sources, a préparé et convenu du programme de travail en matière de renforcement des capacités pour 2005, 2006 et 2007. Chaque année, ces programmes sont inclus dans le Programme de travail général de l'OHI et sont approuvés par les Etats membres de l'OHI.
- g) Fonds pour le renforcement des capacités : le comité a chargé son président de créer un fonds de l'OHI pour le renforcement des capacités. Dans la lettre circulaire 87/2004, le président a préparé et soumis une proposition aux Etats membres. Les Etats membres ont accueilli la proposition avec enthousiasme (avec une majorité de plus de deux tiers de voix). Le fonds a été créé et les détails en ont été fournis dans la résolution A.R R6.1 du répertoire des résolutions administratives de l'OHI. Ces règlement détaillés ont favorisé l'allocation de ressources financières supplémentaires par les Etats membres, venant ainsi soutenir les activités du CB en contribuant directement au fonds du CB. Cet apport notoire direct vient en supplément et renforce chaque activité identifiée dans le programme de travail du CB.
- h) Soumissions de la CHR : le comité a mis au point un format de présentation pour toutes les demandes relatives au renforcement de capacités soumises au comité par les CHR. Cela vise à standardiser les soumissions et à faciliter la procédure de sélection et d'évaluation.

- i) Programme de travail du CBC 2008-2012: le comité a demandé à toutes les CHR de faire connaître leurs besoins les plus urgents en matière de renforcement des capacités afin de les intégrer dans le programme du CB de 2008 à 2012, une sous-division du PT de l'OHI. Au moment même où nous sommes en train de rédiger ce rapport, cette activité est toujours en cours et en attente d'information.
- j) Directives pour les critères d'évaluation : le comité a préparé un document intitulé "Directives pour les critères d'évaluation" dans le but de fournir une sorte de mode d'emploi pour identifier des options adéquates lors des visites d'évaluation techniques et les différentes étapes d'analyse au sein des CHR et du CBC de l'OHI. Ce document révisé et approuvé lors de la dernière réunion, constitue une annexe de la stratégie du CB.
- k) S-55 : comme l'indique la lettre circulaire 23/2003 et avec l'aide du SH du RU (Capitaine de vaisseau M. Barritt), la S-55 "Etats des levés hydrographiques et de cartographie marine dans le monde" a été révisée et diffusée sur le site Web de l'OHI. La lettre circulaire 35/2004 soulignait l'importance d'une actualisation périodique et attirait l'attention sur le nouveau format. Suivant les lignes de son mandat, le CBC soutiendra cet effort en demandant des commentaires sur les points de l'ordre du jour permanent des CHR. Les présidents des CHR sont tout particulièrement invités à encourager l'apport de données qui sont manquantes et à souligner les points qui posent un souci majeur. Ils ont proposé des mesures correctives.
- l) Structure de l'OHI : le SPWG a demandé au président du CBC d'étudier et de proposer la composition d'un nouveau comité de l'OHI qui doit être appelé « Comité de coordination interrégional (CCIR) ». Le travail a été terminé et le rapport final a été soumis au SPWG le 19 juillet 2006. Le CBC de l'OHI a également considéré le processus d'évaluation des performances et a expédié ses conclusions au SPWG en ce qui concerne l'élaboration d'un tableau de bord de performance de l'IHO avec indicateurs d'exécution pour des institutions subordonnées.

Le CBC a aussi reçu des directives sur la façon dont les secteurs industriel et universitaire pourraient contribuer aux efforts du CB de l'OHI. En effet, leurs points de vue se sont révélés utiles dans l'élaboration de la stratégie du CB. A l'intérieur de la CHR, des initiatives sont actuellement menées pour que les relations avec les principaux organismes donateurs et les organismes maritimes régionaux, soient plus étroites.

Le comité a été particulièrement sensible au fait que les résolutions des Nations Unies (A/RES/57/141; A/RES/58/240; A/RES/59/24; A/RES/60/30) reconnaissent le travail de l'OHI et encouragent de réels efforts en vue de renforcer les capacités de pays en voie de développement, particulièrement pour les pays les plus nécessiteux, pour de petits Etats insulaires en développement ainsi que pour des Etats africains avec une façade maritime. Tous ces efforts sont à mener dans le but d'améliorer les services hydrographiques et la production de cartes marines.

L'OMI a été tenue au courant des efforts menés par le CB de l'OHI par des brèves communications au NAV et au SMC. Le coordinateur régional de l'OMI pour l'Afrique du Sud et de l'Est a rejoint l'équipe technique de la CHAIA pour des visites consultatives dans sa région. Il est à noter que sa participation a considérablement favorisé les entrées et a eu une grande influence. Le CBC de l'OHI continuera son travail d'équipe en collaboration la plus étroite possible avec l'OMI.

Les efforts prodigieux qui ont été réalisés par l'OHI en matière de renforcement des capacités sont indiscutables dans des domaines d'activités qui ont été organisés et réalisés au moment où ce rapport était en préparation :

- **Visites techniques:**

Des visites techniques ont été effectuées dans les 52 pays suivants : Anguilla(*), Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Bénin, le Belize, les Iles vierges britanniques(*), Brunéi Darussalam, le Cameroun, le Cap-Vert, les Iles Caïmanes (*), la République démocratique du Congo, la Dominique, la République dominicaine, El Salvador, l'Estonie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Grenade, le Guatemala, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Honduras, la Jamaïque, le Kenya, la Lettonie, la Lituanie, Madagascar, le Malawi, la Mauritanie, l'Ile Maurice, Montserrat(*), le Panama, la Namibie, le Nicaragua, le Nigéria, la République du Congo, Sainte Lucie, Saint Kitts-et-Nevis, Saint Vincent-et-les Grenadines, le Sénégal, les Seychelles, la Sierra Leone, la Tanzanie, la Thaïlande, le Togo, la Trinité-et-Tobago, les Iles Turks & Caïques (*), l'Ouganda et le Vietnam.

Note : (*) Corresponds aux territoires d'outre-mer britanniques.

- **Ateliers techniques :**

A la suite de l'analyse des comptes rendus des visites techniques faites dans les pays de la Commission hydrographique de l'Atlantique oriental (CHAtO), le premier atelier technique concernant les RSM et le SMDSM a été organisé. Celui-ci a été tenu à Brest, en France, au même moment que la conférence 2004 de la CHAtO.

De ce fait et conjointement avec les réunions du CBC, les ateliers techniques concernant la création de la première phase des capacités hydrographiques, ont été organisés dans le but de s'adresser aux représentants des pays des Commissions hydrographiques du Pacifique Sud-Ouest (CHPSO 2004), de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes (CHMMC 2005) et de l'Afrique et des îles australes (CHAIA 2006).

- **Séminaires techniques :**

En 2005 à l'AMI à Trieste en Italie, un séminaire a été organisé et a eu lieu pour les pays de la CHAtO. Il avait comme objectif d'accroître la prise de conscience à un niveau gouvernemental, de l'importance de l'hydrographie pour la sécurité de la navigation et pour le développement économique national et d'examiner des initiatives d'intérêt régional commun.

Un séminaire semblable à celui-ci a eu lieu à Acapulco au Mexique en octobre 2006.

- **Cours :**

Les cours ont été essentiellement axés sur les capacités de l'AMI. Malheureusement, en raison d'une réorganisation en cours au sein de l'AMI, seulement deux cours ont pu être donnés depuis la création du CBC. Il est à noter que la situation devrait bientôt changer.

D'autres cours multi-faisceaux financés en partie par le fonds du CB, ont été dispensés à 10 étudiants, provenant chacun de l'un des pays suivants : le Chili, la Chine, l'Equateur, la Malaisie, Oman, le Pakistan, les Philippines, la République de Corée, la Thaïlande et l'Uruguay.

Un cours expérimental d'hydrographie pratique de base a dû commencer à la fin du mois d'août 2006 au Nicaragua, pour les pays de la région. Le cours est subventionné en partie par le fonds du CB. De même, un séminaire sur la cartographie électronique pour les

pays de la CHPSE qui a dû commencer à la fin du mois d'août, est financé en partie par le fonds du CB.

5. Conclusions

- 5.1 La création du CBC de l'OHI s'est révélée une excellente décision puisqu'en seulement deux ans, de réels progrès ont été constatés dans différents domaines (S-55, prise de conscience des situations, formation, etc.) Les membres du CBC, avec un esprit d'équipe très poussé, ont énormément travaillé pour arriver à mettre en place les principes et les procédures.
- 5.2 Le CBC est un organe efficace et efficient de l'OHI qui est géré par un mandat et par des règles de procédure appropriés qui ont permis d'éviter la bureaucratie et de faciliter le processus de prise de décision de l'OHI.
- 5.3 La création d'un fonds pour le CB de l'OHI a également été une merveilleuse idée puisque des activités limitées certes, mais importantes ont été entreprises, offrant ainsi des opportunités d'accroître la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie et de son énorme impact sur le développement socio-économique.
- 5.4 Le succès et l'efficacité dus aux efforts du CB de l'OHI dépendent de plusieurs facteurs dont les plus importants sont entre les mains des CHR. Les CHR doivent faire de leur mieux pour identifier et déterminer les priorités parmi leurs besoins régionaux.
- 5.5 La nouvelle version de la publication S-55, qui paraît sous forme numérique, constitue un excellent outil pour, entre autres, identifier les besoins pour le renforcement des capacités. Un très gros effort doit être apporté pour garder cette publication à jour.
- 5.6 Aujourd'hui, si l'importance de l'hydrographie dans les pays en voie de développement est considérée plus sérieusement, cela vient aussi du fait que le CBC a clairement attiré l'attention de la politique nationale et de celle des décideurs sur les obligations que les services hydrographiques doivent tenir, comme il est stipulé dans le chapitre V de la Convention SOLAS. Cet effort et la majorité des activités décrites dans ce rapport ont été soutenus par une contribution et une participation importantes des pays volontaires.

Formatted: Bullets and Numbering

6. Propositions pour adoption à la XVII^e Conférence hydrographique internationale

- 6.1. Il est proposé que la Conférence adopte le rapport présent du Comité de l'OHI sur le renforcement des capacités.
- 6.2. Il est proposé que la Conférence :
 - a) Invite les Etats membres de l'OHI à profiter de l'opportunité qu'offrent la structure et le système en place de l'OHI, pour soutenir leurs besoins en matière de renforcement des capacités et pour envisager de canaliser ces besoins par le biais des CHR.
 - b) Demande aux présidents des CHR de tenir le CBC informé en permanence sur les besoins en matière de renforcement des capacités régionales et sur les opportunités que d'autres régions peuvent offrir.
 - c) Invite les Etats membres de l'OHI à remarquer l'utilité du procédé de mesure des performances du CBC et à considérer si des mesures identiques doivent être adoptées pour d'autres organes subsidiaires et institutions subordonnées de l'OHI.

ANNEXE

DEFINITION DU RENFORCEMENT DES CAPACITES

Dans le contexte de l'OHI, la définition du "renforcement des capacités" est le procédé par lequel l'organisation évalue et contribue au développement et à l'amélioration durables des capacités des Etats. Ceci, dans le but d'atteindre les objectifs de l'OHI et de satisfaire aux obligations et aux recommandations en matière d'hydrographie, de cartographie et de sécurité maritime, telles que contenues dans le chapitre V des Conventions SOLAS et UNCLOS et dans d'autres documents internationaux.

RAPPORT SUR LA COOPERATION TECHNIQUE, LES VISITES TECHNIQUES, LES SEMINAIRES ET LES ATELIERS DE L'OHI

NB: Ce rapport couvre la période de septembre 2002 à décembre 2006.

1. Coopération technique

La coopération technique est assurée sous la forme de « conseils » Elle facilite l'élaboration de projets et identifie les demandes relatives au renforcement des capacités. Au cours de cette période, l'OHI a participé d'une façon notoire aux projets suivants :

Projet hydrographique de l'Amérique centrale

La Commission centraméricaine pour le transport maritime (COCATRAM) et l'OHI ont préparé un projet commun en 2001 qui était destiné à développer les capacités hydrographiques de la région de l'Amérique centrale. Plus tard, l'Académie maritime internationale (AMI) a rejoint la COCATRAM et l'OHI en tant que troisième partenaire du projet. Elle a proposé de soumettre le projet à la Commission européenne et a recherché le financement nécessaire pour la formation ainsi que la fourniture d'équipement hydrographique de base. Malheureusement, le projet de financement par la CE n'a pas été approuvé.

En 2003, à Saint Domingue, en République dominicaine, le BHI a participé à une réunion de Vice-ministres des Transports de 6 pays d'Amérique centrale. Ils avaient l'intention de remodeler le projet mais à ce jour, aucun progrès supplémentaire n'a été accompli dans ce domaine, probablement à cause du début du projet du « Golfe du Honduras » (voir ci-dessous)

Projet d'autoroute maritime électronique passant par les détroits de Singapour et de Malacca

C'est un projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) mis en oeuvre par la Banque mondiale (BM) et qui a pour objectif global de développer et de mettre en place un système d'autoroute maritime électronique. Cette autoroute maritime électronique devrait permettre d'accroître les services maritimes, d'améliorer la sécurité de la navigation, d'intégrer la protection de l'environnement marin et développer les ressources marines et côtières d'une façon durable. Le BHI participe activement aux discussions et aux réunions du Comité directeur du projet en apportant des conseils techniques et en offrant son assistance pour planifier les levés et produire des cartes électroniques et pour se conformer aux systèmes exigés dans le domaine et aux normes qui doivent être utilisées.

Projet MEDA - MEDCHARTNET

Le projet MEDA est un projet de coopération technique élaboré par l'OMI, l'OHI et l'AMI qui a été approuvé et financé par la Commission européenne pour développer l'hydrographie dans les pays du sud de la Méditerranée. Grâce à ce projet, l'Algérie, Chypre, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, Malte, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Syrie, la Tunisie et la Turquie ont reçu de l'équipement et une formation.

La première phase du projet MEDA s'est achevée au début de l'année 2002 et une seconde phase appelée MEDChartNet, visant à augmenter les capacités cartographiques des pays impliqués, est dorénavant en cours sous couvert des projets EUMEDIS.

Projet du Lac Victoria

Ce projet qui a vu le jour après le naufrage du paquebot MV BUKOBA en 1996 qui avait causé la perte de 600 passagers, n'a que très peu progressé. Le Ministre français des Affaires étrangères et l'OMI ont financé le développement des plans de mise en place en matière de projets hydrographique, cartographique, d'aides à la navigation, de recherche et de sauvetage et l'élaboration d'un cadre législatif qui permettrait d'établir un programme durable pour la sécurité de la navigation sur le Lac Victoria. A ce jour, très peu de progrès ont été réalisés quant à ces initiatives malgré un atelier de haut niveau tenu en octobre 2005 à Arusha en Tanzanie sur la mise en œuvre de ce projet.

Développement des services hydrographiques et des aides à la navigation en Mer Noire

Un groupe de travail a été constitué en 1998 pour améliorer la situation des services hydrographiques et des aides à la navigation en mer Noire. Les participants étaient la Bulgarie, la Roumanie, l'Ukraine, la Russie, la Géorgie et la Turquie. Sous la présidence de la Turquie, le groupe comprenait aussi des représentants de la Grèce, du BHI, de l'AISM et de l'AMI. In 2002, l'AMI a soumis le projet à la Commission européenne dans l'intention d'obtenir un premier accord sur le concept mais le financement n'est toujours pas accepté. A ce sujet, l'information supplémentaire a été envoyée afin de permettre de poursuivre les efforts en vue de l'obtention de fonds. La dernière réunion du GT s'est tenue en avril 2004.

Projet de développement d'une autoroute maritime dans l'Océan indien occidental

Ce projet est calqué sur le modèle développé pour les détroits de Malacca et de Singapour, c'est à dire que ce sont des projets soutenus par le FEM et mis en œuvre par la Banque mondiale (BM). Les objectifs spécifiques des projets sont de s'assurer de la faisabilité économique, technique, et institutionnelle de l'introduction de systèmes de précision pour la navigation dans la région, de maintenir le contrôle optimal de l'état des ports principaux de la région et de réduire les dangers qui menacent l'environnement des plages, des bassins poissonneux et autres ressources nationales. Les dangers peuvent être le déversement d'hydrocarbures et de produits chimiques. Le Kenya, le Mozambique, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, Madagascar, les Comores, l'Ile Maurice, les Seychelles et la Réunion (France) en tant que partenaire, feront partie du projet. Il a été proposé que le projet soit mis en place en partenariat avec des organisations multilatérales et des groupes industriels représentant les compagnies de transport maritime et les compagnies de pétrole ainsi qu'avec les donateurs.

L'OHI a participé à des réunions de coordination mais ne s'est plus impliquée depuis fin 2005.

Golfe du Honduras

La proposition de ce projet concernant la gestion de l'environnement dans le Golfe du Honduras (GdH), "Contrôle de la pollution des transports maritimes et protection de l'environnement dans le Golfe du Honduras," a comme priorité de faire connaître de nouvelles technologies combinées pour traiter certains problèmes majeurs de l'environnement et certaines questions importantes du Golfe. Un des maillons du projet est : *(iii) Augmenter la sécurité de la navigation dans les voies de transport maritime.*

Ayant pris connaissance de cette initiative, le Comité sur le renforcement des capacités a pris la décision d'apporter son assistance à la préparation du projet du « Golfe du Honduras » Une série de visites techniques aux pays participants au projet, à savoir le Belize, le Guatemala et le Honduras ont été prévues, y compris au siège de la COCATRAM au Nicaragua. Désormais, le projet est en cours de réalisation et est chapeauté par l'administration de la COCATRAM.

2. Visites techniques

On considère que les visites techniques sont fondamentales pour évaluer l'état des levés hydrographiques, de la cartographie nautique et de l'information nautique, pour fournir des directives relatives au développement des capacités hydrographiques locales et ou pour discuter et conseiller en matière de sujets techniques liés aux projets hydrographiques. De surcroît, elles représentent des outils essentiels pour faire prendre davantage conscience de l'importance de l'hydrographie à un haut niveau gouvernemental dans des pays où le développement n'en est qu'à ses prémises ou bien, lorsqu'il y a des projets menés dans cette optique.

Les objectifs immédiats sont de soulever davantage l'attention à un niveau gouvernemental sur l'importance de l'hydrographie quant à la sécurité de la navigation et à sa contribution au développement économique national. Les objectifs à moyen terme sont de créer un groupe central de personnes formées pour fournir le rendement exigé en phase 1, pour coordonner la production et la gestion d'un plan national prioritaire de levés, pour superviser un travail ultérieur sur le terrain et selon qu'il convient, d'exécuter une partie de ces travaux sur le terrain. A long terme, ce groupe devra créer une agence nationale ayant des responsabilités en matière d'hydrographie, jouissant de financements convenables et d'une assistance en matière de réglementation.

2002:

- a) Avec l'aide de plusieurs Services hydrographiques, la CHAtO a établi un groupe d'experts connu sous le nom de WAAT (West African Action Team). La WAAT a consacré ses premières visites au Gabon, au Nigéria, au Ghana, à la Mauritanie, au Sénégal, au Cap-Vert, à la Guinée et à la Sierra Leone.

2003 :

- a) Dans la continuation de son programme et toujours avec l'aide de plusieurs Services hydrographiques, la CHAtO a organisé cette fois-ci, la deuxième et la troisième visite de la WAAT pour la République démocratique du Congo, la République du Congo, la Guinée Equatoriale, le Bénin, le Togo, le Sénégal et la Gambie
- b) Le BHI a effectué une visite toute particulière à la République dominicaine.

2004 :

- a) Pendant l'année, la CHAtO a clos les visites de la WAAT avec le Cameroun, le Sénégal (deuxième fois) et la Guinée-Bissau.
- b) Le BHI a effectué une visite dans les pays suivants : Vietnam, Thaïlande et Brunéi Darussalam.

2005 :

- a) Le BHI a effectué une visite dans les pays suivants : Guatemala, Honduras, Nicaragua, El Salvador et Panama.
- b) A la CHMMC, une visite toute particulière a été faite au Guatemala et au Honduras : pays impliqués dans le projet du Golfe du Honduras. (La visite au Belize a été repoussée en 2006).

2006 :

- a) Dans la continuation des travaux de la WAAT, la CHAtO a confié au SHOM les visites au Bénin, au Cameroun et au Togo alors que le RU effectuait une visite au Ghana, à la Gambie, au Nigéria et à la Sierra Leone.
- b) La CHAIA a organisé quatre missions différentes qui ont couvert le Kenya, Madagascar, le Malawi, l'île Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, la Tanzanie et l'Ouganda.
- c) La CHMMC a organisé trois missions différentes qui ont couvert le Belize, Antigua, Montserrat(*), Anguilla(*), les Bahamas, les îles Turques-et-Caïques (*), les Iles Caïmanes, la Jamaïque, Trinité-et-Tobago, la Barbade, la Grenade, Saint Vincent- et-Grenadines, Sainte Lucie, Saint Kitts-et-Nevis et la Dominique.

(*) Territoires d'outre-mer britanniques.
- d) Le BHI a effectué une visite dans les pays suivants : Estonie, Lettonie et Lituanie.

3. Séminaires

A la suite des visites techniques, ces événements ont été organisés. Ils visent à informer les personnes clés du gouvernement local susceptibles d'être chargées de mener le projet de développement hydrographique, à leur faire comprendre l'importance de l'hydrographie pour la sécurité de la navigation et pour le développement économique et à envisager des initiatives d'intérêt régional commun. Jusqu'ici, deux séminaires ont été organisés :

- a) Séminaire de la CHAtO : Profitant des installations de l'Académie maritime internationale à Trieste en Italie, le séminaire de la CHAtO a été organisé dans ses locaux en 2005. Les 6 participants venaient de pays de l'Afrique orientale et centrale où aucune infrastructure hydrographique nationale n'est encore installée, conformément aux obligations stipulées par le Chapitre V de la Convention SOLAS. Différents Etats membres de l'OHI ont détaché des spécialistes pour cet événement, apportant ainsi une forte participation.
- b) Séminaire de la CHMMC : Grâce à l'aimable invitation du Mexique, ce séminaire a été organisé en 2006 dans les locaux de la marine à Acapulco. Le séminaire a presque été calqué sur celui de l'année précédente. Plus de 10 représentants de différents pays en voie de développement de la région y ont participé. Ces pays ne profitent pas encore d'une infrastructure hydrographique nationale conformément aux obligations stipulées par le Chapitre V de la Convention SOLAS. Comme dans le passé, les Etats membres de l'OHI ont apporté une forte contribution au déroulement de l'événement en envoyant des spécialistes et en échangeant leurs riches expériences avec le public.

4. Ateliers

L'analyse des données recueillies pendant la préparation de la troisième édition de la publication S-55, montre qu'un besoin d'assistance est ressenti pour constituer la première phase des capacités hydrographiques et permettre ainsi aux gouvernements de s'acquitter de leurs obligations précisées à la règle 9 du Chapitre V de la Convention SOLAS. Ceci concerne la collecte et la diffusion opportunes de renseignements sur la sécurité de la navigation pour leurs eaux.

Les ateliers ont été organisés dos à dos avec d'autres événements, soit une réunion de la CHR ou soit une réunion du CBC pour permettre une plus grande audience et la participation d'un plus large échantillonnage de spécialistes venus de différents pays.

2004:

- a) Après analyse des comptes rendus de visites techniques faites aux pays de la Commission hydrographique de l'Atlantique oriental (CHAtO), le premier atelier technique sur les RSM et le SMDSM a été organisé. Il a été tenu conjointement avec la conférence CHAtO de 2004, à Brest en France. Quarante représentants nationaux de 17 pays y ont participé.
- b) Un deuxième atelier a pris place parallèlement aux réunions du CBC, s'adressant à 24 représentants nationaux de 12 pays de la Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest.

2005:

Le troisième atelier a aussi été organisé conjointement avec une réunion du CBC, cette fois à la Commission hydrographique de la Mésoamérique et de la mer des Caraïbes. Trente-quatre participants de 14 pays y étaient présents.

2006:

Le dernier événement a été organisé à l'occasion d'une autre réunion du CBC mais cette fois à la Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes. Trente-six participants de 17 pays y étaient présents.

Annexes:

- “A” Modèle type du contenu des séminaires.
- “B” Modèle type du contenu des ateliers techniques.

MODELE TYPE DU CONTENU DES SEMINAIRES TECHNIQUES**Contenu**

- Unité 1 :** Introduction au séminaire
- a) Objectif du séminaire
 - b) Concepts généraux de l'hydrographie
 - c) Sécurité de la navigation et protection de l'environnement marin
 - d) Autres champs d'application de l'hydrographie
 - e) Situation internationale hydrographique
 - f) Principales organisations internationales impliquées : OHI, OMI, AISM, COI
 - g) Responsabilités générales des Etats – Règle 9 du Chapitre V de la Convention SOLAS
- Unité 2 :** **Généralités relatives à l'hydrographie**
- a) Objectif et spécifications des levés hydrographiques
 - b) Phases d'un levé hydrographique
 - c) Instrumentation et méthodologie utilisées
 - d) Traitement des données
 - e) Services et produits cartographiques et hydrographiques
 - f) Publications nautiques
 - g) Importance de la mise à jour
 - h) Développements technologiques
- Unité 3 :** **Le Service hydrographique national**
- a) Responsabilités du Service hydrographique national
 - a. Autorité hydrographique nationale
 - b. Fourniture de services et produits hydro-cartographiques
 - c. Autres, tels que NAVAREAS, SMDSM
 - d. Aspects juridiques. Responsabilité du directeur du service hydrographique
 - e. Représentation internationale
 - b) Organisation d'un Service hydrographique type (Infrastructure)
 - a. Cadre juridique
 - b. Organisation de base
 - c. Composants
 - d. Communication
 - c) Technologie
 - a. Capacités intérieures ou extérieures de base
 - b. Relation avec le secteur privé et l'industrie
 - c. Importation des nouvelles technologies
 - d. Accords bilatéraux et redevances qui en découlent
 - d) Considérations budgétaires
 - a. Coûts de base
 - b. Coûts de fonctionnement
 - c. Coûts de développement
 - d. Recettes
 - e. Récupération de coûts – Autonomie

- e) Personnel
 - a. Personnel de base
 - b. Formation
 - c. Administration

Unité 4 : Mise en place de services et de produits hydro-cartographiques

- a) Transport
- b) Défense
- c) Détermination des limites maritimes
- d) Protection de l'environnement
- e) Réduction des dangers naturels
- f) Pêches et aquaculture
- g) Tourisme
- h) Gestion de la zone côtière
- i) Ressources non vivantes
- j) Recherche scientifique marine

Unité 5 : Avantages économiques associés aux produits et aux services hydro-cartographiques

Unité 6: Le comité hydrographique national

- a) Objectif
- b) Responsabilités
- c) Composition
- d) Secrétariat
- e) Responsable national
- f) Organisation hydrographique structurelle minimum et étapes possibles du développement ultérieur.

Unité 7 : Situation régionale et opportunités

- a) Statut de l'hydrographie dans la région
- b) Evaluation de projets en cours
- c) Discussion de nouveaux projets

Unité 8 : Développement des bases d'un projet régional

ANNEXE B

MODELE TYPE DU CONTENU DES ATELIERS TECHNIQUES

Contenu

1. Importance de l'hydrographie.
 2. Stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités. Les 3 étapes de développement des capacités hydrographiques.
 3. Renseignement sur la sécurité maritime (RSM) Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM).
 4. S-55 "Etats des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde".
Objectif – Contenu – Analyse – Utilisation et mise à jour.
 5. Importance de l'exactitude des informations nautiques. Responsabilités.
 6. Présentations nationales. Etats des levés hydrographiques, cartographie marine et RSM/SMDSM.
 7. Groupe de discussion.
 8. Conclusions.
-

**DOCUMENTS DU
PROGRAMME DE TRAVAIL No. 3**

SOUTIEN APORTE AUX TECHNIQUES ET AUX NORMES

CONF.17/WP.3

TABLE DES MATIERES

SOUTIEN APORTE AUX TECHNIQUES ET AUX NORMES	
	Pages
Rapport du Comité sur la base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND)	143
Rapport du Comité de l'OHI sur les besoins hydrographiques pour les Systèmes d'information (CHRIS)	153
- Groupe de travail sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert (TSMAD)	157
- Groupe de travail sur la tenue à jour des couleurs et des symboles (C&SMWG)	158
- Groupe de travail sur la standardisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG)	159
- Groupe de travail sur la normalisation des publications nautiques (SNPWG)	160
- Groupe de travail sur le dispositif de protection des données (DPSWG)	161
- Groupe d'harmonisation OHI-CEI des objets sur l'information maritime (HGMIO)	162
Mandat	163
Rapport sur les travaux portant sur la publication S-23 sur les Limites des Océans et des Mers	165
Rapport du Comité sur le Dictionnaire hydrographique (S-32)	167
Rapport du Groupe de travail sur les normes pour les levés hydrographiques (S-44)	168
Rapport du Comité de l'OHI sur les marées (TC)	169
Rapport du Groupe de travail sur le Manuel d'hydrographie de l'OHI (MoHWG)	173
Rapport sur la formation y compris les relations avec l' AMI	175
Rapport du Comité consultatif international restreint FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine	177
Rapport du Comité directeur mixte OHI-COI sur la carte bathymétrique générale des Océans (GEBCO)	185
- Rapport du sous-comité sur la bathymétrie numérique (SCDB)	187
- Rapport du sous-comité de la GEBCO sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN)	187
Rapport du Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB)	205
Rapport sur les travaux du Comité consultatif sur les aspects hydrographiques, géodésiques et géo-scientifiques maritimes du droit de la mer (ABL0S)	211
Rapport sur le travail de la Commission sur la diffusion des avertissements radio de navigation (CDARN)	215

SOUTIEN APORTE AUX TECHNIQUES ET AUX NORMES

RAPPORT DU COMITE SUR LA BASE DE DONNEES MONDIALE POUR LES CARTES ELECTRONIQUES DE NAVIGATION (WEND) par le Président, le Capitaine de vaisseau Abri KAMPFER, Afrique du Sud

- 1. Président:** Capitaine de vaisseau A. KAMPFER (depuis juin 06)
(Afrique du Sud)
Capitaine de vaisseau R.L. PARSONS (USA) (juillet 04 - mai 06)
Contre-amiral K.R. SRINIVASAN (Inde) (janvier 03 - juin 04)
Dr. P. EHLERS (Allemagne) (jusqu'en décembre 02)
- Vice-Président:** Capitaine de vaisseau S. BARNUM(USA) (depuis juin 06)
Capitaine de vaisseau A. KAMPFER (janvier 03 - mai 06)
(Afrique du Sud) (jusqu'en décembre 02)
Contre-amiral K.R. SRINIVASAN (Inde)
- Secrétaire:** Ingénieur en chef M. HUET (BHI) (depuis septembre 02)
Contre-Amiral N. GUY (BHI) (jusqu'en août 02)
- 2. Composition :** **Etats membres de l'OHI**
Algérie, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Inde, Indonésie, Italie, Japon, République de Corée, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Oman, Pérou, Portugal, Fédération de Russie, Singapour, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Thaïlande, Ukraine, Royaume-Uni, USA, Venezuela.
- Observateurs :** Comité international radio maritime CIRM
Centre international des ENC IC-ENC
Conseil international des lignes de croisière ICCL
Commission océanographique intergouvernementale COI
Forum OEF des ECDIS (Open ECDIS Forum). OEF
PRIMAR – Stavanger PRIMAR
Commission radiotechnique pour les services aéronautiques RCTA

3. Réunions

Le comité s'est réuni quatre fois depuis la XIVe CHI

7e réunion	Lima	Pérou	15-16 mai 2003
8e réunion	Tokyo	Japon	5-6 mars 2004
9e réunion	BHI	Monaco	7-8 avril 2005
10e réunion	BHI	Monaco	11 et 14 septembre 2006

4. Généralités

Les débats lors des réunions du Comité WEND ont essentiellement porté sur les moyens d'accroître la couverture et la mise à disposition des ENC ainsi que sur les mécanismes permettant une distribution et une utilisation efficaces des ENC. Les principaux résultats obtenus par le comité WEND ont été :

- Une étude sur la couverture en ENC en 2002-03, basée sur l'information fournie par les Etats membres de l'OHI, qui a conduit à la création d'un catalogue international de la couverture en ENC sur le site internet de l'OHI, qui sera prochainement amélioré pour devenir le «Catalogue des cartes marines en ligne de l'OHI» à la demande de l'OMI.
- La mise en place en 2003 d'un Groupe de Travail du WEND pour promouvoir une couverture internationale en ENC ainsi que sa tenue à jour, des données de qualité homogène, et des services ENC conviviaux et intégrés.
- Une révision majeure des principes du WEND de l'OHI en 2004, qui a insisté davantage sur des actions plus concrètes afin d'arriver à une couverture suffisante, une distribution efficace ainsi qu'à une politique tarifaire et à des contrats de licence raisonnables.

5. Groupe de Travail du WEND

Le GT du WEND, présidé par M. Horst Hecht (Allemagne), travaille essentiellement par correspondance et au moyen de la participation de ses membres aux réunions des CHR. Le détail des réunions et des membres figurent à l'Annexe A de ce rapport. Les questions traitées par le GT du WEND comprennent :

- Mise en place d'une présentation standard des objectifs du GT, pour utilisation dans les réunions des CHR.
- Recherche du soutien des CHR pour améliorer la couverture en ENC et leur qualité.
- Définition d'une stratégie pour la production des ENC.
- Préparation de schémas pour la production d'ENC à petite échelle, en liaison avec les CHR.
- Aide pour la production d'ENC.
- Révision des principes du WEND (voir paragraphe 4), comprenant la définition d'un service d'ENC intégré.
- Proposition pour le programme de travail 2008-2012 de l'OHI.

Le GT du WEND a pour tâche de mener une étude visant à identifier les principales routes de navigation pour tous les navires de la convention SOLAS (y compris les engins à grande vitesse (HSC) et à déterminer les lacunes dans la couverture en ENC, pour tous les types de navigation, (gamme d'échelles), et de continuer son travail de stimulation de la coopération au sein des CHR et de contrôle du développement des ENC.

6. Questions importantes examinées

En plus des activités figurant aux paragraphes 4 et 5, de nombreuses questions relatives au développement, à la production et à la distribution des ENC ont été examinées. Cela comprend les questions suivantes :

- Aide à la production des ENC et mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité (voir la page du WEND sur le site internet de l'OHI).
- Directives pour l'établissement de limites en matière de production des ENC (maintenant en annexe aux principes du WEND).
- Nouvelle définition pour les centres régionaux des ENC (RENC – figurant maintenant dans le dictionnaire de l'OHI S-32).
- Des articles de haut niveau insistant sur les avantages qu'il y a à utiliser les ENC/ECDIS, ciblés sur les hauts fonctionnaires des gouvernements, à utiliser par les SH si nécessaire (voir la page du WEND sur le site internet de l'OHI).
- Circulaire OMI MSC 1179 sur les lacunes observées dans les levés hydrographiques et la cartographie marine dans le monde et leur incidence sur la sécurité de la navigation et la protection du milieu marin (voir le site internet de l'OHI > Organisations internationales INT > OMI).
- Possibilité pour les Organisations internationales non gouvernementales (NGIO) de participer en tant qu'observateurs aux réunions du WEND (voir maintenant dans le « Mandat » du WEND).
- Directives pour la production des ENC, publiées en tant que S-65 de l'OHI.

7. Interaction avec d'autres organisations et groupes

Le principal comité de l'OHI avec lequel le WEND interagit est le CHRIS. Il est important que les questions techniques traitées par les deux comités soient harmonisées et cela s'est produit spécialement pour les questions suivantes :

- Conseils pour la soumission des rapports et des propositions à examiner par le WEND.
- Changements recommandés pour les essais d'homologation de l'ECDIS.
- Amélioration de la concordance des ENC.
- Principes et procédures pour effectuer des changements dans les normes de l'OHI.
- Article d'information de l'OHI sur la S-57 Ed. 4 / S-100.
- L'impact de la S-101 (future spécification de produit ENC) pour l'ensemble du Groupe d'intérêt des ECDIS (ESF).
- Utilisation du dispositif de protection des données S-63 de l'OHI.
- Utilisation du forum OEF des ECDIS (Open ECDIS Forum).
- Communication avec l'OMI en ce qui concerne le besoin de créer un mécanisme permettant de suivre les changements de logiciel de l'ECDIS.

Le WEND a reçu des CHR des rapports sur l'élaboration, la production et la disponibilité des ENC, à étudier lors des réunions. La contribution des CHR est essentielle pour arriver à une couverture globale en ENC.

Le WEND a coopéré avec les deux RENC existants : IC-ENC et Primar-Stavanger. Ils ont le statut d'observateurs aux réunions du WEND et leur collaboration est des plus utiles dans la recherche de services de distribution efficaces des ENC et dans l'élaboration de catalogues des ENC.

Finalement, la tenue de la réunion WEND 2006 en même temps qu'un Forum du Groupe d'intérêt des ECDIS (ESF) a donné aux membres du WEND une excellente occasion de discuter de façon approfondie de la disponibilité et de la distribution des ENC avec les fabricants de logiciels et de matériel pour les ECDIS, les administrations responsables de la sécurité maritime, les compagnies de navigation et les OING.

8. Principales questions en suspens

Une couverture en ENC inadéquate est très dissuasive pour le navigateur, qui au lieu d'adopter la navigation avec les ECDIS optera pour les cartes sur papier, utilisant les ESC pour faire le point. De plus, en décembre 2006, le comité de la sécurité maritime a adopté les amendements au code HSC (engins à grande vitesse) rendant obligatoire l'emport de l'ECDIS pour tous les nouveaux navires construits à compter du 1^{er} juillet 2008 et pour les navires existants à partir du 1^{er} juillet 2010. Les services hydrographiques, l'OHI et l'OMI doivent donc redoubler d'efforts pour arriver à une couverture adéquate en ENC à l'appui de la navigation internationale.

Le prix des ENC peut aussi poser problème, étant donné que le coût d'un portefeuille d'ENC pour un navire international au long cours peut être considéré comme trop élevé. Il faudra chercher des solutions innovantes permettant de réduire le coût total des ENC pour le navigateur et il faudra aussi chercher à harmoniser les différents moyens de distribution des ENC.

Finalement, les efforts de l'OHI pour résoudre les incohérences entre cellules adjacentes dans les ENC, déconcertantes pour le navigateur, devront être poursuivis.

9. Propositions présentées pour adoption par la 17e Conférence Hydrographique Internationale

La 17e Conférence HI est invitée à :

Approuver ce rapport.

Approuver la continuité de l'existence du WEND dans le cadre du mandat indiqué en annexe B et en suivant les principes du WEND (également RT K2.19 de l'OHI) indiqués en annexe C.

ANNEXE A

GROUPE DE TRAVAIL DU WEND (GT)

1. **Président :** M. Horst HECHT (Allemagne)
 - Secrétaire :** M. Peter WRIGHT (RU) (2003-2005)
M. Richard CARPENTER (RU) (depuis 2005)
 2. **Membres :** RU (représentant également IC-ENC), France (représentant également Primar-Stavanger), BHI.
 3. **Réunions**

Hambourg, Allemagne	3 juillet 2003
BHI, Monaco	11 septembre 2003
IHB, Monaco	3 décembre 2003
Hambourg, Allemagne	8-9 décembre 2004
Paris, France	13 janvier 2006
-

ANNEXE B

**COMITE SUR LA BASE DE DONNEES MONDIALE POUR LES CARTES
ELECTRONIQUES DE NAVIGATION (WEND)**

Mandat

Objectif :

Promouvoir l'établissement d'une base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND) adaptée aux besoins de la navigation internationale.

1. Mandat

- 1.1 Assurer un forum pour la coordination des activités des Etats membres visant à la réalisation de l'objectif.
- 1.2 Harmoniser les politiques des centres régionaux de coordination des ENC (RENC) eu égard aux questions administratives, juridiques, financières, ainsi qu'aux procédures techniques, etc.
- 1.3 Tenir compte du mandat des autres organes de l'OHI et les consulter selon qu'il convient, tout particulièrement le CHRIS.
- 1.4 Proposer, chaque année, un rapport aux Etats membres, par lettre circulaire et présenter une communication spéciale à l'occasion des sessions ordinaires de la Conférence hydrographique internationale.

2. Règles de procédure

- 2.1 Le Comité est composé de représentants dûment autorisés par les Etats membres, et un directeur du BHI participera aux réunions WEND.
 - 2.2 Le Comité peut inviter des ONG internationales accréditées et des associations professionnelles à participer aux réunions du Comité, en qualité d'observateurs.
 - 2.3 Les réunions seront organisées sur une base annuelle. Les dates et lieux seront communiqués au moins trois mois à l'avance.
 - 2.4 Les membres du Comité éliront le président et le vice-président du Comité lors de la première réunion qui suit chaque session ordinaire de la Conférence hydrographique internationale.
 - 2.5 Les recommandations du Comité seront soumises, par l'intermédiaire du Comité de direction, aux Etats membres de l'OHI en vue de leur adoption.
 - 2.6 Le BHI agira en tant que Secrétariat du Comité WEND.
-

ANNEXE C

PRINCIPES DU WEND

K2.19 PRINCIPES DE LA BASE DE DONNEES MONDIALE POUR LES CARTES ELECTRONIQUES DE NAVIGATION (WEND)

L'objectif du WEND est d'assurer un niveau mondial cohérent d'ENC officielles, de grande qualité et à jour, par le biais de services intégrés à l'appui des prescriptions relatives à l'emport de cartes contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS, et des exigences relatives aux normes de fonctionnement de l'OMI pour les ECDIS.

1. Fourniture de services

- 1.1 Les Etats membres doivent s'efforcer de faire en sorte que les navigateurs peuvent, partout dans le monde, obtenir des ENC complètement à jour, pour toutes les routes de navigation et pour tous les ports, à travers le monde.
- 1.2 Les Etats membres doivent s'efforcer de faire en sorte que leurs données ENC sont disponibles pour les utilisateurs à travers des services intégrés¹, chacun d'entre eux étant accessible pour tout utilisateur d'ECDIS (c'est-à-dire en fournissant des données au format S-57), en plus de toute distribution nationale ou fourniture de SENC spécifique au système.
- 1.3 Les Etats membres sont encouragés à distribuer leurs ENC via un RENC² afin de mettre en commun leur expérience et de réduire les dépenses, ainsi que d'assurer une standardisation, une uniformité, une fiabilité et une mise à disposition des ENC les plus grandes possible.
- 1.4 Les Etats membres doivent s'efforcer d'obtenir une harmonisation entre RENC, conforme aux normes relatives aux données et aux pratiques courantes en matière de services, afin de fournir des services d'ENC intégrés aux utilisateurs.
- 1.5 Les méthodes à adopter doivent prévoir que les données portent la marque d'approbation du SH producteur.
- 1.6 Lorsqu'un mécanisme de chiffrement est utilisé pour protéger les données, le non-respect des obligations contractuelles par l'utilisateur ne devrait pas aboutir à la cessation complète du service, ceci afin de ne pas mettre en péril la sécurité des navires.
- 1.7 Afin de promouvoir l'utilisation des ENC dans les ECDIS, les Etats membres doivent s'efforcer de parvenir à la plus grande convivialité possible de leurs services, et faciliter des services intégrés pour le navigateur.

¹ Les services intégrés sont formés d'un ensemble de services destinés aux utilisateurs finaux où chaque service vend la totalité de ses données ENC, quelle que soit leur source, à l'utilisateur final, à travers une proposition de service unique regroupant un format, un dispositif de protection des données et un mécanisme de tenue à jour, et conditionnée en un ensemble d'échange unique.

² Les RENC sont des entités organisationnelles au sein desquelles les membres de l'OHI ont établi une coopération mutuelle afin de garantir un niveau cohérent de données de grande qualité, et afin de promouvoir des services coordonnés d'ENC officielles et de leurs mises à jour.

2. Droits et responsabilités

- 2.1 La Règle 9 du Chapitre V de la Convention SOLAS demande aux gouvernements contractants d'assurer la mise à disposition des données hydrographiques dans une forme appropriée afin de satisfaire aux besoins de la sécurité de la navigation. Lorsque l'emport des ECDIS sera rendu obligatoire, il deviendra impératif de s'assurer que ces données, ainsi que décidé par l'OMI, seront disponibles dans une forme appropriée pour l'utilisation dans les ECDIS.
- 2.2 Il est prévu que, pour les eaux relevant de leur juridiction nationale, les Etats membres auront mis en place des systèmes de fourniture éprouvés pour les ENC et pour leur mise à jour, à l'échéance la plus rapprochée de celle pour l'emport obligatoire des ECDIS.
- 2.3 Aux dates établies par l'OMI³, les Etats membres s'efforceront de :
- a fournir la couverture nécessaire en ENC, ou
 - b déléguer à d'autres Etats la responsabilité de produire la couverture ENC nécessaire.
- L'OHI traitera de la couverture globale sur une base régionale, par le biais des Commissions hydrographiques régionales.
- 2.4 Le système de cartes INT constitue une base utile pour la sélection initiale des zones en vue de la production des ENC.
- 2.5 Les Etats membres sont invités à coopérer à la saisie et à la gestion des données.
- 2.6 Les responsabilités pour la fourniture des données numériques en dehors des zones relevant de juridictions nationales doivent être établies (voir directives en Annexe).
- 2.7 En ce qui concerne la mise à jour, il convient de trouver des solutions efficaces, du point de vue technique et économique, et conformes aux normes pertinentes de l'OHI. La tenue à jour des ENC devrait être au moins aussi fréquente que celle assurée par le pays pour la correction des cartes papier.
- 2.8 L'Etat membre qui est à l'origine des données est également responsable de leur validation en termes de contenu, de conformité aux normes et de cohérence aux limites entre cellules.
- 2.9 Un Etat membre responsable de l'intégration ultérieure des données d'un pays dans un service plus large est responsable de la validation des résultats de cette intégration.
- 2.10 Les SH nationaux qui fournissent les données sources doivent communiquer au pays producteur les informations de tenue à jour, en temps opportun.
- 2.11 Les Etats membres doivent œuvrer ensemble pour s'assurer que le Dispositif de protection des données de l'OHI (S-63) est utilisé pour la distribution des ENC aux utilisateurs finaux, pour assurer l'intégrité des données et pour protéger les droits d'auteur nationaux en matière de données ENC, afin de prémunir le navigateur contre les produits falsifiés et d'assurer la traçabilité.
- 2.12 Lors de la production des ENC, les Etats membres doivent tenir pleinement compte des droits des propriétaires des données sources et, si la couverture en cartes papier a été publiée par un autre Etat membre, des droits de cet Etat.

³ Lors de sa 82ème session (MSC 82), le Comité de l'OHI sur la sécurité maritime a adopté les amendements au code HSC (Engins à grande vitesse), rendant obligatoire l'emport d'ECDIS pour tous les nouveaux navires, à compter du 1^{er} juillet 2008 et pour les navires existants à compter du 1^{er} juillet 2010. Par ailleurs, ainsi qu'il avait été décidé lors de MSC 81, le sous-comité de la sécurité de la navigation de l'OMI examine actuellement de possibles prescriptions d'emport obligatoire pour d'autres types de navires.

- 2.13 Les Etats membres doivent savoir que leur responsabilité juridique pour les ENC peut être invoquée.

3. Gestion des normes et de la qualité

- 3.1 Un système de gestion de la qualité doit être envisagé afin d'assurer des services ENC de grande qualité. Lors de sa mise en œuvre, celui-ci doit être certifié par un organe pertinent comme conforme à une norme reconnue appropriée ; il s'agit normalement de la norme ISO 9001:2000.

- 3.2 Il doit y avoir conformité avec toutes les normes pertinentes de l'OHI et de l'OMI.

4. Assistance et formation

- 4.1 Il est vivement recommandé aux SH des Etats membres de fournir, sur demande, une formation et des conseils aux SH qui en ont besoin pour développer leurs propres dispositions nationales en matière d'ENC.
-

**DIRECTIVES POUR L'ETABLISSEMENT DE LIMITES
EN MATIERE DE PRODUCTION DES ENC**

- a Il convient d'éviter toute duplication d'ENC. Il ne doit y avoir qu'un seul pays producteur d'ENC dans une zone donnée.
 - b Un pays est normalement le pays producteur d'ENC pour les eaux qui relèvent de sa juridiction nationale.
 - c La responsabilité liée à la production des ENC peut être déléguée, en totalité ou en partie, par un pays à un autre pays, lequel devient alors le pays producteur dans la zone concernée.
 - d Lorsque les limites des eaux relevant de la juridiction nationale entre deux pays limitrophes ne sont pas établies ou s'il est plus approprié d'établir des limites autres que les frontières nationales établies, les pays producteurs doivent définir les frontières pour la production des ENC dans le cadre d'un accord technique. Ces limites doivent être établies à des fins cartographiques uniquement et ne doivent pas être interprétées comme ayant une signification ou un statut du point de vue des frontières politiques ou d'une nature juridictionnelle autre.
 - e Dans les eaux internationales, le pays producteur de cartes INT est supposé être le producteur des ENC correspondantes. Lorsque les limites vers le large des eaux relevant de la juridiction nationale n'ont pas encore été établies, la clause « d » s'applique.
 - f Dans les zones où les cartes papier INT se chevauchent, les pays producteurs voisins doivent convenir d'une limite commune pour la production des ENC, dans les zones de chevauchement. Les frontières cartographiques doivent être les plus simples possible ; par exemple : une succession de segments droits et de tournants correspondant à des méridiens, à des parallèles, ou à des limites de cartes. Lorsque différents pays producteurs sont responsables de la couverture INT de la même zone à différentes échelles, ces pays doivent convenir d'une série de frontières appropriées afin d'assurer à l'utilisateur le service le plus cohérent possible.
 - g Dans les zones relevant de la juridiction nationale pour lesquelles il n'existe aucun pays reconnu en tant que producteur d'ENC, la Commission hydrographique régionale (ou un organe similaire) devrait déterminer quel est le pays producteur d'ENC. Les ENC produites dans le cadre de ces accords doivent être proposées en vue d'un transfert à l'Etat côtier, au cas où l'Etat côtier développerait, par la suite, la capacité de tenue à jour des ENC. Ce type de transfert doit respecter les droits moraux de l'Etat côtier ainsi que les droits commerciaux du pays producteur.
 - h Lorsque les limites de production sont les limites officielles des eaux relevant de la juridiction nationale, les droits commerciaux appartiennent au pays producteur d'ENC.
 - i Lorsque les limites de production sont les frontières cartographiques, par opposition aux frontières nationales, les droits commerciaux appartiennent normalement au pays producteur d'ENC mais peuvent éventuellement inclure le paiement de droits d'auteur au pays concerné, par le biais d'un accord technique (voir clause d).
-

**RAPPORT DU COMITE DE L'OHI SUR LES BESOINS HYDROGRAPHIQUES POUR LES
SYSTEMES D'INFORMATION (CHRIS)
par le Président, le Capitaine de vaisseau Robert WARD, Australie**

- 1. Président :** Le Capitaine de vaisseau Robert WARD (Australie) (2005-2006)
M. Ole BERG (Danemark) (2003-2004)
Le Contre Amiral Neil GUY (BHI) (2002)
- Vice-Président :** M. Parry OEI (Singapour) (2005-2006)
Le Capitaine de vaisseau Robert WARD (Australie) (2003-2004)
- Secrétaire:** Ing. en chef Michel HUET (BHI)
- 2. Membres :** **Etats membres de l'OHI.**
Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Danemark, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Italie, Japon, Nouvelle Zélande, Nigéria, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Portugal, République d'Afrique du Sud, Rép. de Corée, Singapour, Suède, Thaïlande et Royaume-Uni.
- Observateurs:** Comité International Radio Maritime CIRM
Groupe d'harmonisation OHI-CEI des objets sur l'information maritime HGMIO
Le Centre international pour les ENC IC-ENC
L'International Council of Cruise Lines ICCL
Groupe d'harmonisation des ECDIS pour la navigation fluviale IEHG
PRIMAR – Stavanger PRIMAR
La Commission radio technique pour les services aéronautiques RCTA
La Commission radio technique pour les services maritimes RTCM
- 3. Réunions du CHRIS**
- | | |
|--------------------|----------------------|
| Shanghai, Chine | 15-17 août 2002 |
| Monaco | 10-13 juin 2003 |
| Ottawa, Canada | 28-31 mai 2004 |
| Rostock, Allemagne | 5-9 septembre 2005 |
| Cairns, Australie | 26-29 septembre 2006 |

4. Le CHRIS et ses groupes de travail

Les groupes de travail ont avancé sur les tâches déterminées dans le programme de travail du CHRIS. Dans les annexes de A à F de ce rapport, figurent des détails sur les titulaires, les réunions et les membres.

- Groupe de travail du CHRIS sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert (TSMAD) voir annexe A
- Groupe de travail du CHRIS sur la tenue à jour des couleurs et des signes conventionnels (C&SMWG) voir annexe B
- Groupe de travail du CHRIS sur la standardisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG) voir annexe C
- Groupe de travail du CHRIS sur la normalisation des publications nautiques (SNPWG) voir annexe D
- Groupe de travail du CHRIS sur le dispositif de protection des données (DPSWG) voir annexe E
- Groupe d'harmonisation OHI-CEI des objets sur l'information maritime (HGMIO) voir annexe F
- Comité sur les besoins hydrographiques pour les systèmes d'information (CHRIS) – Mandat voir annexe G

5. Généralités

Le CHRIS a connu une période de révision dans son organisation. Cela a été nécessaire pour faire face, avec efficacité, à la somme toujours grandissante de travail. Les règles de travail, les modèles de documentation, les horaires et les procédures précisés ont tous été élaborés afin d'assurer toute cohérence et d'améliorer l'efficacité. Le Programme de travail du CHRIS occupe désormais, le cœur de l'activité du CHRIS.

6. Coopération avec d'autres organisations et groupes

Des progressions considérables ont été réalisées en faisant participer la communauté d'utilisateurs à tous les niveaux de travail du CHRIS et de ses institutions subordonnées. La participation d'organisations internationales non gouvernementales et la reconnaissance d'"experts collaborateurs" dans les éléments de travail du CHRIS, continuent d'augmenter. L'engagement d'organisations et d'entités qui sont concernées ou qui peuvent contribuer au travail du CHRIS et de ses GT, est vivement encouragé.

La continuation des "Journées de l'industrie" en 2002 et 2003 et plus récemment du « Groupe d'intérêt des ECDIS » menés en 2005 et 2006, ont été particulièrement bénéfiques pour s'assurer que les recommandations du CHRIS sont à la fois réalistes et bien fondées.

Le groupe mixte d'harmonisation OHI/CEI des objets sur l'information maritime (HGMIO) n'a fait que peu de progrès en ce qui concerne ses points de travail déterminés. Dans l'ensemble, attirer une participation active a été difficile.

Le GT du CHRIS sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert (TSMAD) a entretenu des liens toujours plus étroits avec l'ISO et avec les organismes de normes géospatiales de l'OTAN afin d'optimiser la compatibilité entre les normes de même ordre.

7. Relations avec d'autres organisations

Le groupe mixte d'harmonisation OHI/CEI des objets sur l'information maritime (HGMIO) a été mis en place et fera les rapports au CHRIS et à la CEI avec des recommandations pour le traitement des MIO. Le président est le Dr Lee ALEXANDER (Université du New Hampshire aux USA) et sa réunion d'ouverture a eu lieu les 15 et 16 janvier 2002 à l'Université du New Hampshire, à Durham aux USA.

Ajouté au groupe de travail 7 du Comité technique 80 de la CEI dans lequel l'OHI a un statut d'observateur, la CEI a mis en place un groupe de travail 13 pour traiter de l'harmonisation d'affichages de l'information sur la navigation à bord.

Le groupe de travail sur l'information géospatiale numérique (DGIWG) pour les organisations de défense des nations membres et l'OHI, coopèrent depuis longtemps sur l'harmonisation de leurs normes géospatiales complémentaires en ce qui concerne l'échange d'information hydrographique. La rédaction d'un accord de coopération entre l'OHI et le DGIWG est à une phase avancée (oct 2006) et sera très vite soumise pour approbation aux EM. Plusieurs membres du CHRIS participent activement aux réunions du DGIWG.

Le CIRM a activement participé aux réunions du CHRIS et a apporté une perspective valable des fabricants sur le développement, l'exécution et l'entrée en vigueur des nouvelles normes révisées affectant l'équipement de navigation.

8. Réalisations techniques

Le travail se poursuit en ce qui concerne la S-57 (la norme de transfert pour les données hydrographiques) ainsi que la spécification de produit pour les ENC. Le travail comprend la maintenance et l'amélioration de la documentation à l'appui de la S-57. Ces mesures visent à renforcer la cohérence des données, en particulier pour les ENC.

Le futur développement de la S-57 a été convenu en 2005 quand la transition vers une norme géospatiale conforme de l'ISO pour les données hydrographiques devant être connue sous le nom de S-100, a été approuvée par les Etats membres. Une série complémentaire de spécifications de produit est également envisagée. Cet objectif a largement été rendu possible grâce au conseil et à l'implication étroits de groupes d'intérêt variés et de collaborateurs experts participant au « Groupe d'intérêt des ECDIS » et aux GT du CHRIS.

La publication S-63 sur le dispositif de sécurité des ENC de l'OHI a été mise en application durant la rédaction de ce rapport.

En 2003, l'ancienne commission de standardisation des cartes de l'OHI a été intégrée au CHRIS en tant qu'institution subordonnée connue sous le nom de groupe de travail du CHRIS sur la standardisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG). Le CSPCWG a bénéficié d'une relation beaucoup plus étroite avec le groupe de travail du CHRIS sur la tenue à jour des couleurs et des signes conventionnels (CSMWG) dont la principale tâche est relative aux normes pour la présentation des données pour les ECDIS.

Alors que la majorité des GT a très bien réussi et fait de véritables progrès dans les actions à mener, la faible participation au GT sur la normalisation des publications nautiques et au GT sur les couleurs et signes conventionnels, est une source de préoccupation. Il apparaît aussi que dans les GT, un nombre de participants de longue date se retireront bientôt du service public pour prendre leur retraite. En conséquence, certains GT pourront pâtir d'une perte d'expérience considérable et il leur faudra du temps pour se rétablir.

9. Prochaine activité du CHRIS

Ajouté au principal travail entrepris sur l'élaboration de la publication S-100, sur la tenue à jour des normes existantes et sur la documentation technique, le CHRIS surveillera et conseillera, là où le besoin se fera sentir, sur le rôle des services hydrographiques en matière de données géospatiales et d'infrastructure de la planification.

Le CHRIS anticipe la mise en place d'une nouvelle structure d'un comité de l'OHI et est bien préparé pour constituer le noyau du Comité pour les normes et spécifications hydrographiques (HSSC).

10. Mandat

La dernière fois, le CHRIS a revu son mandat lors de sa 18^e réunion en septembre 2006 où l'on a noté que les procédures pour élire les membres de bureau devraient être révisées. Il est proposé que le CHRIS adopte les mêmes procédures que celles qui sont proposées pour le HSSC et l'IRCC. Le mandat révisé intègre ces changements qui figurent dans l'annexe G de ce rapport.

11. Proposition pour adoption par la 17e Conférence HI :

La 17e Conférence HI est invitée à :

Approuver ce rapport.

Approuver le maintien du CHRIS dans le cadre du mandat figurant en annexe G.

ANNEXE A

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MAINTENANCE ET LE DEVELOPPEMENT
D'APPLICATIONS DE LA NORME DE TRANSFERT (TSMAD)**

1. Président : M. Michael BROWN (USA) (2003-2006)
Dr. Christopher DRINKWATER (RU) (1996-2003)

Vice-Président : M. Barrie GREENSLADE* (RU) (2003-2006)
M. Don VACHON (Canada) (2001-2003)

** Président du Sous-groupe de travail TSMAD-100.*

Secrétaire : M. Anthony PHARAOH (BHI)

2. Membres : **Etats membres de l'OHI :**
Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Rép. de Corée, Singapour, Suède, Royaume-Uni, et Venezuela.

Collaborateurs-experts:	Centre international pour les ENC	IC-ENC
	PRIMAR – Stavanger	PRIMAR
	Caris	(Canada et Pays-Bas)
	C-Map	(Italie)
	HSA Systems	(Australie)
	IDON Technologies	(Canada)
	IIC Technologies	(Canada)
	Joint Geospatial Support Facility	(Nouvelle-Zélande)
	MITRE	(USA)
	SevenCs	(Allemagne)
	T-Kartor	(Suède)
	Tokimec	(Japon)
	Transas	(Russie)

3. Réunions :

Ottawa, Canada*	3-6 juin 2002
Monaco	23-25 octobre 2002
Ottawa, Canada*	12-16 mai 2003
Wollongong, Australie	1-3 octobre 2003
Silver Spring, Maryland, USA*	29 mars-2 avril 2004
Monaco	11-12 novembre 2004
Durham, New Hampshire, USA*	25-29 avril 2005
Wollongong, Australie	7-8 novembre 2005
Brest, France*	15-19 mai 2006
Wellington, Nouvelle-Zélande	18-19 septembre 2006
Taunton, RU	4-8 juin 2007
Stavanger, Norvège	11 juin 2007

** Réunion du Sous-groupe de travail.*

ANNEXE B

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TENUE A JOUR DES COULEURS
ET DES SYMBOLES (C&SMWG)**

- 1. Président:** Dr. Mathias JONAS (Allemagne)
- Vice-Président:** *vacant*
- Secrétaire:** M. Chris ROBERTS (Australie)
- Conseillers techniques:** M. Sven HERBERG (Allemagne) 2002-2006
M. Pol LE BIHAN (France) 2005-2006
- 2. Composition:** **Etats membres de l'OHI.**
Allemagne, Australie, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Norvège, Royaume-Uni et Venezuela, ainsi que le BHI.
- Collaborateurs experts:**
- | | |
|-----------------|--------------------------------|
| BSH | (Autorité d'homologation) |
| C-Map | (Italie et Norvège) |
| DNV | (Autorité d'homologation) |
| Furuno | (Japon) |
| Geomod | (France) |
| Jeppesen | (Allemagne) |
| OSL | (Canada) |
| SAM Electronics | (Allemagne) |
| SevenCs | (Allemagne) |
| Transas | (Russie) |
| US Coastguard | (Formation en matière d'ECDIS) |
- 3. Réunions :**
- | | |
|--------------------|-----------------|
| Ottawa, Canada | 18-20 mai 2003 |
| Rostock, Allemagne | 2-4 mai 2005 |
| Monaco | 29-31 mai 2006 |
| Stavanger, Norvège | 11-13 juin 2007 |
-

ANNEXE C

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA STANDARDISATION DES CARTES
ET SUR LES CARTES PAPIER (CSPCWG)**

1. Président : M. Peter JONES (RU) (2003-2006)
Dr. Peter COX (RU) (2002) *

Vice-Président: M. Jarmo MAKINEN (Finlande) (2003-2006)
M. Jean-Louis BOUET-LEBOEUF (France) (2002)*

Secrétaire: M. Andrew HEATH-COLEMAN (RU) (2003-2006)
Mme Elizabeth DUNN (RU) (2002)*

** en tant que Commission de standardisation des cartes [CSC jusqu'à CHRIS/14 (2002)].*

2. Composition: **Etats membres de l'OHI.**
Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, RU, USA, ainsi que le BHI.

Collaborateurs experts:

Aucun aux réunions.
Contributions par correspondance: AISM
Trinity House (RU)

3. Réunions :

Monaco 3-5 novembre 2004 (réunion inaugurale du CSPCWG)
Monaco 19-21 octobre 2005
Monaco 22-24 novembre 2006.

ANNEXE D

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA NORMALISATION
DES PUBLICATIONS NAUTIQUES (SNPWG)**

- 1. Président :** M. Johannes MELLES (Allemagne)
- Vice-Président :** M. David ACLAND (RU)
- Secrétaire :** M. John NYBERG (USA)
- 2. Membres :** **Etats membres de l'OHI.**
Argentine, Australie, Cuba, Chili, Danemark, Estonie, France,
Allemagne, Inde, Italie, Japon, Corée (Rép. de), Portugal, Russie,
Espagne, Suède, RU, USA et BHI.
- Collaborateurs experts :** CARIS (Canada)
IIC Technologies (Canada et RU)
BHI (Monaco)
Nippon Sogo Systems, Inc. (Japon)
- 3. Réunions**
- | | |
|------------------------|--------------------|
| Hambourg, Allemagne | 02-04 juin 2003 |
| Silver Spring, MD, USA | 07-09 juin 2004 |
| Monaco | 01-03 mars 2005 |
| Copenhague, Danemark | 25-27 octobre 2005 |
| Monaco | 19-23 juin 2006 |
| Rostock, Allemagne | 12-16 février 2007 |
-

ANNEXE E

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DISPOSITIF DE PROTECTION DES DONNEES (DPSWG)

1. **Président :** M. Robert SANDVIK (Norvège)
- Vice- Président :** M. Chris SMITH (RU)
- Secrétaire :** M. Michel HUET/M. Anthony PHARAOH (BHI)
2. **Membres :** **Etats membres de l'OHI.**
Canada, France, Allemagne, Norvège, Royaume-Uni
- Collaborateurs experts :**
- | | |
|------------------------------|-------------|
| ChartWorld | (Allemagne) |
| Electronic Chart Centre AS | (Norvège) |
| IIC Technologies Private Ltd | (Inde) |
| Japan Radio Company Ltd | (Japon) |
| Kelvin Hughes | (RU) |
| SAM Electronics | (Allemagne) |
| SevenCs | (Allemagne) |
| Transas | (Russie) |
3. **Réunions**
- | | |
|---------------|---------------------------|
| ECC, Norvège* | 21-23 mai 2002 |
| BHI, Monaco | 13-14 mars 2003 |
| BHI, Monaco | 24-25 novembre 2003 |
| BHI, Monaco | 22-23 juin 2004 |
| BHI, Monaco | 31 août-01 septembre 2006 |

**Groupe consultatif sur le dispositif de protection des données*

ANNEXE F

**GROUPE D'HARMONISATION OHI-CEI DES OBJETS SUR L'INFORMATION
MARITIME (HGMIO)**

- 1. Président :** Dr. Lee ALEXANDER (Univ. NH, USA) (2002- à ce jour)
- Vice-Président :** CV. Joseph RYAN (GT 13 du CT 80 de la CEI) (2002-2004)
- Secrétaire :** CC Troy TEADT (Marine USA) (2002)
M. Doug BRUNT (Canada) (2002-2003)
Vacant (2004- à ce jour)
- 2. Membres :** **Etats membres de l'OHI.**
Allemagne, Australie, Canada, Chili, Chine, Danemark, Etats-Unis
d'Amérique, Japon, Mexique, Royaume-Uni et BHI.
- Collaborateurs experts :** CARIS (Canada)
Maptech (USA)
SevenCs (Allemagne)
Tideland Marine Systems (RU)
Tideland Signal (USA)
Xenex Navigation (Canada) TC80 CEI
USCoast Guard
US Navy
National Geospatial Intelligence Agency (USA)
IALA
Trinity House (RU)
- 3. Réunions**
- | | |
|------------------------|--------------------|
| Durham, NH, USA | 15-16 janvier 2002 |
| BHI, Monaco | 14 juin 2003 |
| BHI, Monaco | 27 juin 2005 |
| Silver Spring, MD, USA | 24-25 octobre 2006 |
-

ANNEXE G

**COMITE SUR LES BESOINS HYDROGRAPHIQUES POUR
LES SYSTEMES D'INFORMATION (CHRIS)**

Mandat

Compte tenu de la nécessité de promouvoir et de coordonner le développement de normes, de spécifications et de directives pour les produits et services officiels, afin de répondre aux besoins des navigateurs ainsi que des autres utilisateurs d'informations hydrographiques, l'Organisation hydrographique internationale (OHI) établit un Comité sur les besoins hydrographiques pour les systèmes d'information (CHRIS) avec le mandat et les règles de procédure suivants :

1. Mandat

- 1.1 Suivre les besoins des navigateurs et des autres utilisateurs d'informations hydrographiques, associés au développement et à l'utilisation des produits hydrographiques sur support papier et des systèmes d'information électroniques pouvant nécessiter des données fournies par les autorités hydrographiques nationales, et identifier les questions techniques susceptibles d'affecter les activités et les produits de ces autorités.
- 1.2 Etudier et proposer des méthodes ainsi que des normes minimums en vue de l'élaboration et de la fourniture de données hydrographiques et de produits nautiques, officiels, ainsi que d'autres services connexes.
- 1.3 Préparer et tenir à jour des publications afin de décrire et de promouvoir les méthodes, normes, spécifications et directives recommandées, telles qu'adoptées par l'OHI, et conseiller les Etats membres de l'OHI qui le demandent sur les procédures d'application.
- 1.4 Envisager d'autres procédures permettant la production des normes, en temps voulu, en utilisant par exemple des compétences externes si nécessaire.
- 1.5 Etablir et entretenir des relations avec d'autres organes concernés de l'OHI, comme le Comité sur la WEND, le Groupe consultatif juridique, etc., afin de s'assurer de la coordination des activités de l'OHI.
- 1.6 Assurer la liaison avec les autres organisations internationales concernées.

2. Règles de procédure

- 2.1 Le Comité est composé de représentants des Etats membres ainsi que d'un représentant du Bureau hydrographique international (BHI).
- 2.2 Les Organisations internationales non gouvernementales accréditées (OING) peuvent assister aux réunions du Comité.
- 2.3 Le Comité se réunira au moins une fois par an. Le lieu et la date des réunions seront communiqués au moins trois mois à l'avance.
- 2.4 Les décisions seront, en règle générale, prises par consensus. Si des votes sont nécessaires sur certaines questions ou pour approuver les propositions présentées au Comité, seuls les Etats membres pourront voter. Les votes s'effectueront sur la base d'un vote par Etat membre représenté.

- 2.5 La durée des mandats du Président et du Vice-président est régie par la Résolution technique de l'OHI T.1.1. Le président et le vice-président seront des représentants d'un Etat membre. L'élection du président et du vice-président fera l'objet d'une décision lors de la première réunion après chaque séance ordinaire de la Conférence (le mot « Conférence » sera remplacé par « Assemblée » lorsque la Convention relative à l'OHI révisée entrera en vigueur) et sera déterminée par le vote des Etats membres présents et votants.
- 2.6 Si le président n'est pas en mesure d'accomplir ses fonctions, le vice-président agit, en tant que président, avec les mêmes pouvoirs et fonctions.
- 2.67 Le Comité réalisera ses travaux essentiellement par l'intermédiaire de groupes de travail, et chacun d'entre eux s'occupera de tâches spécifiques. Les groupes de travail s'efforceront de travailler, au maximum, par correspondance.
- 2.78 Les recommandations du Comité seront soumises, aux fins d'adoption, aux Etats membres, par l'intermédiaire du Comité de direction du BHI.
-

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX PORTANT SUR LA PUBLICATION S-23
SUR LES LIMITES DES OCEANS ET DES MERS
par le Comité de direction du BHI**

1. De par sa Décision No. 17, la XI^e Conférence hydrographique internationale de 1977 a chargé le Bureau d'entreprendre la révision de la Publication S-23 de l'OHI sur les limites des océans et des mers, publication technique présentant un intérêt pour les communautés maritime et universitaire. Malheureusement, trente ans plus tard ces travaux ne sont toujours pas achevés. La 3^e édition de 1953 est toujours en vigueur mais en rupture de stock et obsolète.
2. Suit une brève description des événements depuis la XI^e CHI :
 - a. A la suite de la XI^e CHI, un groupe de travail établi et présidé par un membre du Comité de direction a commencé à travailler sur la publication;
 - b. A la suite de la XII^e CHI de 1982 et avec un nouveau Directeur à la présidence du groupe de travail, un avant-projet a été soumis à ses membres en 1983, mais ce n'est pas avant 1986 qu'un projet final de 4^e édition de la S-23 a été soumis à l'ensemble des Etats membres, sous couvert de la LC No. 6/1986 du 27 février 1986;
 - c. Trente-sept Etats membres ont apporté une réponse : 28 ont répondu de manière favorable et neuf de manière défavorable. Le projet de 4^e édition semble toutefois ne pas avoir été approuvé ;
 - d. A la suite de la XIII^e CHI de 1987, le nouveau Président du Comité de direction a effectué des efforts considérables pour tenter de résoudre les points controversés sans que ce travail ne soit achevé;
 - e. Après la XV^e CHI de 1997, le Comité de direction a décidé, pour faire avancer les travaux, de contracter les services d'un consultant. Les travaux initiaux reposaient sur le projet de 4^e édition qui n'avait pas été approuvée en 1986. En 2001, un nouveau projet de 4^e édition a été envoyé aux Etats membres sous couvert de la LC No. 55/2001 du 7 novembre 2001, aux fins de commentaires. En août 2002, un projet final de 4^e édition a été envoyé aux Etats membres, aux fins d'approbation, dans la LC No. 30/2002 du 9 août 2002. Dans la seconde partie de cette LC, le Comité de direction précise que :
 - les deux pages concernant l'appellation de « mer du Japon », telles que contenues dans l'édition de 1953, n'ont pas été incluses dans cette 4^e édition;
 - trois années durant, le BHI a tenté, sans succès, de finaliser ces deux pages;
 - cette question hautement sensible est de nature politique et non technique; et
 - ces pages pourraient, ultérieurement, faire l'objet d'un addendum.
3. Durant les trois semaines qui ont suivi la prise de fonction de l'actuel Comité de direction au 1^{er} septembre 2002, des commentaires et questions ont été reçues des Services hydrographiques, des Ministères et des Ambassades des Etats membres à propos de ces deux pages omises, à la suite des contacts établis par le Japon et la Corée avec les Etats membres. Le Comité de direction, ne connaissant alors pas les détails de la question, confronté à des questions dépassant le cadre technique de l'Organisation et n'étant pas en mesure de répondre à ces nombreuses questions, décida d'interrompre le vote de la 4^e édition, afin d'étudier cette question de manière détaillée. Les Etats membres ont été informés de cette mesure prise par le Comité de direction, sous couvert de la LC 38/2002 du 19 septembre 2002. Lorsque le vote a

été interrompu, le Bureau n'avait pas reçu de bulletin de vote des Etats membres, en réponse à la LC 30/2002.

4. En janvier 2003, lors de la réunion du SPWG à Goa, Inde, les Chefs de délégation du Japon et de la République de Corée se sont réunis avec le Président du Comité de direction et l'ont informé du fait que leurs deux Etats avaient décidé d'entamer des discussions sur cette question et ont demandé au Comité de direction de ne prendre aucune mesure, dans l'attente du résultat de leurs discussions bilatérales.
 5. A partir des rapports fournis par les directeurs des Services hydrographiques des deux Etats, à la demande du Comité de direction, l'on peut conclure que les discussions tenues n'ont permis aucune avancée significative.
 6. Le Comité de direction sollicite à présent des conseils sur la future marche à suivre.
-

**RAPPORT DU COMITE SUR LE DICTIONNAIRE HYDROGRAPHIQUE (S-32)
par le Président, M. Jerry MILLS, USA**

1. **Président :** Mr. Jerry MILLS (USA)
Vice-président : *Non désigné*
2. **Membres :** Argentine, Chili, France, Uruguay, USA, BHI.

3. Réunions

Aucune.

4. Activités

Comme il était annoncé dans la lettre circulaire 13/2004, une version Web du dictionnaire a été lancée en 2004. Les problèmes concernant la mise à jour des définitions subsistent et l'accès de recherche est restreint de telle façon qu'il n'est possible que de rechercher un seul mot sans insérer d'espaces. Les moyens pour améliorer et moderniser la fonctionnalité du dictionnaire version Internet sont à l'étude.

A la suite de la demande d'examen de termes à intégrer, émanant de plusieurs autres comités et groupes de travail de l'OHI, le comité a été réactivé en janvier 2006 (voir LC 13/2006). Aujourd'hui, le comité examine ces conditions via le forum de discussions du site Web du BHI.

Le comité vérifie les progrès afin de savoir si une réunion est nécessaire ou non.

5. Conclusion

Il est demandé à la Conférence d'approuver ce rapport.

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES POUR LES LEVES
HDROGRAPHIQUES (S-44)
par le Président, M. Chris HOWLETT, RU**

- 1. Président :** Chris HOWLETT (RU)
Vice-président : Rob HARE (Canada)
- 2. Composition :** Allemagne, Australie, Brésil, Chili, Corée, Croatie, Danemark, Equateur, Fédération de Russie, Finlande, France, Islande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, RU, USA, BHI.
- 3. Réunions**
 1. 28 – 30 août 2006 au BHI, Monaco
 2. Prévues pour le 9 novembre 2006 lors d'HYDRO 06, à Anvers, Belgique

4. Activités

Le GT a été réactivé en février 2005 à la suite d'une proposition de l'Australie visant à préparer une 5^e Edition de la S-44 (voir LC du BHI 37/2004, 67/2004 et 13/2005).

Le GT a entrepris des travaux par correspondance et a également saisi l'occasion, lors de la participation de membres du GT à des réunions, séminaires et ateliers associés, d'organiser des réunions ad hoc lors desquelles la présence d'un public plus large a été sollicitée afin que les membres du GT présents puissent obtenir des commentaires et des réactions devant être examinés de manière plus approfondie par le GT.

A la fin du premier semestre 2006, suffisamment d'informations et d'avis avaient été recueillis pour qu'une réunion soit non seulement utile mais nécessaire. Par conséquent, la première réunion a eu lieu au BHI, du 28 au 30 août 2006 en présence de 11 membres du GT. Au cours de cette réunion, un projet de texte pour la 5^e Edition a été préparé, en tenant compte des commentaires des membres n'ayant pas pu être présents. Le projet de texte a ensuite été communiqué aux membres du GT pour examen et mise au point supplémentaire.

Une 2^e réunion a été organisée conjointement avec la conférence HYDRO 06. Les délégués à la conférence ont été invités à participer à une réunion publique, le 9 novembre, à l'occasion de laquelle ils ont eu la possibilité de faire des commentaires et des suggestions concernant le premier projet de 5^e Edition. Plusieurs commentaires utiles ont été formulés et pris en compte à l'occasion d'une réunion du GT tenue le lendemain, à huis clos. Pendant cette réunion tous les commentaires fournis depuis la préparation du premier projet ont été examinés et un second projet de texte révisé a été mis en forme. Ce dernier a ensuite été envoyé à tous les membres du GT pour examen final avant que le projet de 5^e Edition ne soit soumis à l'approbation des EM, laquelle est attendue pour début 2007.

**RAPPORT DU COMITE DE L'OHI SUR LES MAREES (TC)
par le Président, J.W. PAGE, RN, RU**

1. **Président :** Capitaine de Frégate J. W. PAGE, RN, RU
Vice-président : *Non désigné*
2. **Membres :** Afrique du Sud, Australie, Canada, Chili, Chine, Danemark, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pérou, Portugal, Royaume-Uni, USA.
3. **Réunions**
Lima, Pérou (avril 2003)
Lisbonne, Portugal (octobre 2004)
Sydney, Australie (juin 2006)
4. **Points de l'ordre du jour**
(uniquement les principaux)

Activités relatives à l'adoption du système de référence de la PBMA/PHMA :

On a examiné de manière approfondie l'état d'avancement de l'adoption de la PBMA/PHMA pour les systèmes nationaux de référence verticale en matière d'élévation et de cartographie, sous couvert de la LC 55/2003. Trente-et-un Etats membres ont répondu dont douze ont confirmé qu'ils avaient déjà adopté la PBMA/PHMA, huit avaient l'intention de le faire prochainement mais onze n'en avaient pas l'intention soit, parce que le régime des marées était si faible que la demande n'en était pas justifiée soit, parce que le coût pour recompiler les cartes serait exorbitant à court terme.

Liste des composantes types :

La liste des composantes types évolue depuis plusieurs années mais elle a virtuellement terminé son évolution en 2004 et regroupe plus de 400 composantes harmoniques. A la réunion du TC à Lisbonne, il a été convenu que l'apport de corrections nodales serait une plus-value considérable à la liste. De ce fait, les délégués français et du RU ont entrepris d'ajouter les données appropriées accompagnées des descriptions complètes de la dérivation des corrections nodales pour les composantes primaires et des instructions détaillées sur les principes fondamentaux de l'élaboration des corrections nodales pour les composantes complexes. La liste finale révisée a été approuvée à la réunion du TC à Sydney puis publiée sur le site Web du BHI. Un projet d'amendement à la RT A6.8 est joint à ce présent rapport pour examen et approbation par la Conférence.

Format d'échange des constantes harmoniques :

Le RU a proposé un format d'échange numérique standard pour les constantes harmoniques dans le but d'améliorer l'efficacité du transfert des données entre les SH et de supprimer la possibilité d'erreurs humaines inhérentes à l'importation manuelle des données. A l'unanimité, le TC a approuvé la proposition de format qu'aujourd'hui, le sous-groupe de travail du TSMAD développe activement et qui a été présentée pour examen pendant la réunion du TSMAD en septembre 2006.

Marées à intégrer dans les ECDIS :

Le TC considère que les marées devraient être indiquées obligatoirement dans un ECDIS et recommande que les fabricants d'ECDIS soient vivement encouragés à utiliser le logiciel officiel des

prédictions des marées des SH, lequel a été conçu selon les spécifications S-57. Les SH du RU ont déjà sorti un tel produit. Quoi qu'il en soit, les fabricants d'ECDIS doivent être libres de choisir eux-mêmes le logiciel de prédictions des marées selon leur préférence. Le TC considère aussi qu'il serait avantageux pour la navigation, que les ENC puissent diffuser des sondages acoustiques ainsi que la réduction des marées déterminée par le logiciel des prédictions des marées d'ECDIS. Ajouté à cela, lorsque ce service sera largement disponible, les éléments de réduction des marées devraient être développés de telle sorte que dans l'idéal, les données des marées en temps réel pourraient être utilisées pour calculer la réduction des marées.

Tables numériques des marées :

Le TC souhaite encourager tous les Etats membres à poursuivre l'élaboration de tables numériques des marées intégrant la fonctionnalité et l'intelligence. Les Etats membres doivent accueillir le nouveau concept numérique avec enthousiasme et dynamisme puisque les navigateurs se tournent de plus en plus vers une solution numérique des prédictions de marée et non plus vers des tables de marées au format imprimé. Dans l'intérêt de la sécurité de la navigation en mer, le TC considère qu'il est primordial que les tables numériques des marées mettent à profit les derniers ensembles des constantes harmoniques à partir desquelles les SH publient leurs prédictions nationales. Une proposition d'amendement à la résolution technique A6.2 visant à inviter les SH à échanger les constantes harmoniques ainsi que les prédictions nationales des marées, a été publiée par la LC 51/2006. En utilisant la procédure de transfert la plus efficace, le TC a aussi envisagé le fait que très vite une solution possible serait que les EM mettent à disposition, pour l'organe central, leurs constantes harmoniques qui, à leur tour, pourraient rendre les prédictions portuaires nationales types disponibles sur Internet. Il est à noter cependant que pour être accepté, ce nouveau concept nécessitera une grande attention en matière d'harmonisation, d'intendance et de gestion.

Surface de référence verticale globale :

Le TC a estimé que l'ellipsoïde la plus appropriée pour la surface de référence verticale globale, était le mieux déterminée par la communauté géodésique parce qu'elle possède les spécialistes techniques en mesure de réaliser la meilleure évaluation nécessaire. Dans ce contexte et pour le compte du TC, l'AT (H) surveille étroitement le travail de la FIG et de l'AIG au BHI lequel assiste à leurs réunions. Le choix préféré de l'ellipsoïde serait un cadre de référence géocentrique qui reposerait sur l'ITRF tel que le WGS84. Plusieurs EM élaborent des systèmes de référence verticale pour être en mesure de réaliser des transformations efficaces et rapides entre le sphéroïde, le zéro hydrographique et l'amplitude complète des niveaux des marées pour la saisie des données et aux fins de cartographie.

Gestion du système de référence verticale et Convention d'appellation :

Le TC admet qu'il est important de mettre en place un système de référence verticale homogène qui doit être défini sans ambiguïté. Les systèmes de référence hydrographique auront toujours besoin d'être ajustés à cause de mouvements telluriques et de variations du niveau de la mer. De plus, le changement climatique peut tout à fait précipiter la progression du changement. Les ENC acoustiques et les niveaux de l'eau en temps réel auront besoin de transformations du système de références explicites, pour être disponibles. Ainsi, les relations du système de références complexes devront être clairement établies entre elles afin de tirer profit des nouvelles technologies telles que le DGPS cinématique. Par conséquent, le TC en a conclu que d'utiliser une époque définie pour le zéro hydrographique (tel que CD2000) serait une méthodologie indiquée à adopter. L'époque choisie devrait répondre aux exigences nationales et être à la discrétion de chacun des Etats membres. Les appellations individuelles deviendraient des métadonnées fournissant une référence claire dans les systèmes numériques (c'est-à-dire les ECDIS) en utilisant des données basées sur une norme OHI (c'est-à-dire S-100). Le zéro hydrographique continuerait d'être défini avec exactitude par rapport au système de nivelage de la terre. Le président et l'AT(H) ont entrepris de préparer un projet de résolution technique sur une convention d'appellation afin d'en discuter lors de la prochaine réunion du TC qui doit se tenir en novembre 2007.

Effets de l'élévation mondiale du niveau de la mer :

Malgré les exagérations attribuées au réchauffement de la terre, le Service permanent du niveau moyen des mers (PSMSL) reconnaît toujours que l'augmentation du niveau de la mer dans le monde est de 1 à 2 mm en moyenne par année. Depuis dix ans, le Royaume-Uni a remarqué une diminution de l'amplitude des marées dans ses ports de référence qui sont examinés chaque année. Cela indiquerait que l'augmentation du niveau de l'Océan Atlantique provoquée par le réchauffement de la terre, entraînerait un ralentissement des eaux qui, par conséquent, subiraient moins intensément l'impact de la force d'attraction. Bien que d'autres Etats membres aient observé des effets similaires dans l'océan Pacifique, le TC en a conclu qu'une période de plus de dix ans serait nécessaire pour éliminer toute variation cyclique possible de la marée M-2, avant d'affirmer des faits.

Les réseaux de marégraphes pour les alertes aux tsunamis :

Au regard des catastrophes majeures survenues récemment, cette question entraîne un intérêt sans cesse grandissant de sorte qu'il est devenu nécessaire que le TC en discute. Lors de la réunion à Sydney, les Etats membres ont assisté à des présentations faites par le Canada et l'Australie. Ces présentations importantes et détaillées concernaient des programmes actifs des réseaux de marégraphes développés en Amérique du Nord et en Australasie pour les alertes aux tsunamis. La COI est le premier organe concerné par les services d'alerte aux tsunamis qui a entrepris cette activité pour la Méditerranée et mis en place un groupe de travail pour l'Atlantique Nord et le PSMSL a installé un service d'alerte aux tsunamis (RU). Le TC recommande que les Etats membres soient encouragés, dans la mesure du possible, à fournir les informations de marées en temps réel au Système d'alerte aux tsunamis.

Rationalisation des spécifications pour les cartes marines et les résolutions techniques appropriées :

Incontestablement, il existait plusieurs anomalies significatives entre les Spécifications pour les cartes marines et les Résolutions techniques, tout particulièrement en ce qui concerne les niveaux de marées et le système de référence. C'est pourquoi, lors des réunions du TC qui ont eu lieu à Lisbonne et à Sydney, des initiatives ont été prises pour rationaliser les deux ensembles de directives en révisant toutes les résolutions techniques appropriées (A2.8, 2.9, 6.1, 6.2, 6.7, 6.8 et 6.9; G2.1, 2.2 et 2.3) et les spécifications pour les cartes marines M-4 (B-302.2, B-380.1 et B-405.3) en vue d'une compatibilité réciproque. Des amendements appropriés qui ont été apportés aux résolutions techniques, ont déjà été communiqués par LC et des amendements proposés en ce qui concerne les Spécifications pour les cartes marines (M-4), ont déjà été transmis au Président du Groupe de travail sur la standardisation des cartes et sur les cartes papier (GSPCWG). Le TC a l'intention de continuer à réviser toutes les résolutions techniques appropriées et les Spécifications pour les cartes marines concernées afin de vérifier leur validité et leur compatibilité lors des réunions ultérieures du TC.

Manuel des marées français :

L'objectif du Manuel des marées français, qui a été rédigé par un membre du TC, M. Bernard Simon, est de fournir des conseils devant répondre aux besoins pratiques des hydrographes. Le Volume 1 du Manuel intitulé, "Marées océaniques côtières" a été commandé et rédigé par l'Institut océanographique de Paris et sera imprimé par le SHOM. L'OHI a pris ses dispositions pour faire traduire le texte du français vers l'anglais. L'AT (H) agit en tant que conseiller technique auprès du traducteur et vérifie également la relecture des textes dès lors qu'ils sont terminés. L'Australie, la Norvège et le RU se sont portés volontaires pour relire chaque chapitre, lesquels devraient être prêts avant la fin de l'année 2006.

L'Institut océanographique a formé une équipe pour préparer le Volume 2 intitulé en français "Marées dans l'océan mondial" et l'OHI fera préparer les traductions en anglais. La traduction en anglais du volume 2 devrait être prête avant la fin de l'année 2007. Lorsque les textes de chaque volume seront

disponibles en anglais, le BHI demandera l'assistance de pays de langue espagnole pour préparer les textes en espagnol.

Activité mutuelle de la COI et du GLOSS :

A la réunion du TC à Lima, un représentant du GLOSS a, pour la première fois, fait une présentation complète sur la dernière activité entreprise par le COI. De la sorte, le TC pourra prendre connaissance de n'importe lequel de leurs travaux qui est venu en complément de tout dossier en cours d'étude par les EM du TC. Durant les deux réunions consécutives du TC à Lisbonne et à Sydney, le GLOSS a désigné un délégué pour faire le compte-rendu des activités. Le TC a aussi été représenté aux réunions du groupe d'experts du GLOSS.

5. Conclusion

Propositions pour adoption par la XVIIe Conférence HI :

Il est demandé à la Conférence :

- D'approuver le texte modifié de la RT A6.8 de l'OHI tel qu'il est joint dans l'annexe de ce rapport.
- De charger le TC de l'OHI d'élaborer des normes pour les tables numériques des marées.
- D'approuver la continuation des relations avec les COI/GLOSS.
- D'adopter ce rapport.

A 6.8 BANQUES NATIONALES DES COMPOSANTES DE LA MAREE

Il est décidé que les banques nationales des composantes de la marée stockeront les informations suivantes pour chaque site :

- i) L'identification du site par le numéro, le nom, le pays, la zone maritime et les coordonnées géographiques ;*
- ii) La source, la date, le fuseau horaire et la durée des données utilisées dans l'analyse ;*
- iii) L'identification du canevas géodésique et la date du rattachement à ce canevas, la hauteur du niveau moyen de la mer et, quand c'est possible, le rattachement au (aux) repère(s) de nivellement approprié(s) et leur identification ;*
- iv) La liste des valeurs des composantes de la marée donnant les amplitudes en mètres et la situation Greenwich en degrés ainsi que la désignation de l'organisme responsable de l'analyse. (Les composantes de la marée devraient faire partie de celles qui figurent sur la liste standard préparée par le TC de l'OHI et publiée sur le site Web de l'OHI.)*

Voir également A 6.1, A 6.2

Le nouveau texte proposé est grisé.

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE MANUEL D'HYDROGRAPHIE
DE L'OHI (MoHWG)
par le Président, le Capitaine de Vaisseau Hugo GORZIGLIA, Directeur du BHI**

- 1. Président :** Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA (Directeur du BHI)
- Vice-Président :** CC. David WYATT (RU)
- Secrétaire :** CC. Steve SHIPMAN (BHI)
- 2. Membres :**
- | | |
|---------------------------------|------------|
| M. Federico MAYER | Argentine |
| CC Peter JOHNSON | Australie |
| M. Thomas DEHLING | Allemagne |
| CC Lamberto LAMBERTI | Italie |
| M. Akio UCHIDA | Japon |
| CV M. ZAFARYAB | Pakistan |
| LV. Fernando FREITAS ARTILHEIRO | Portugal |
| M. Jerry MILLS | USA (NOAA) |
| CV Luis OJEDA | Venezuela |
| CC. Jesus JIMENEZ | Venezuela |

Note : Toutes les personnes mentionnées ci-dessus étaient présentes à la seconde réunion (et la dernière) du groupe de travail. Le GT a aussi reçu des contributions de la part des personnes suivantes : M. Salgado (Argentine); LV Di Lieto (Italie); Amiral Ritchie (RU), CC. Paul Lawrence (RU) et CC. Bob Wilson (RU).

3. Réunions

La seconde réunion du groupe de travail sur le manuel d'hydrographie s'est tenue au BHI à Monaco du 1^{er} au 3 mars 2004. Cette réunion a été la seule que le GT a tenue durant ces cinq années.

4. Points de l'ordre du jour

La seconde réunion n'avait qu'un seul point à l'ordre du jour consistant à réviser les projets de textes des différents chapitres du manuel. Il était convenu que les responsables de chapitre, avant la division du groupe de travail en équipes, présentent le chapitre dont ils étaient chargés pour en discuter en détails. Chaque membre était libre de se joindre à l'équipe de son choix et pouvait aussi rendre visite aux autres équipes selon son souhait et apporter sa contribution là où il le désirait. A la fin de chaque journée, le GT se réunissait à nouveau et les responsables d'équipe informaient le GT des propositions relatives à chaque chapitre. A l'issue de discussions plus approfondies, les actions demandées ont été accordées.

Avant de publier un texte finalisé, on a pensé que le texte devait être révisé par un anglais de langue maternelle. Dans le cas contraire, le manuel perdrait alors toute crédibilité comme élément moteur et il serait quasiment impossible de le traduire correctement en français et en espagnol. Considérant le volume du manuel, lequel comporte plus de 400 pages, on a pensé qu'un hydrographe expérimenté aurait besoin d'environ quatre semaines pour terminer le travail. Les délégués du Venezuela ont proposé de diriger une équipe pour traduire le manuel en espagnol une fois que le texte anglais serait finalisé. Le GT a décidé que le reste du travail devrait être terminé par correspondance. Il a cependant été convenu, que si les Etats membres avaient des commentaires importants à apporter sur la mouture finale au moment de la distribution, la nécessité d'organiser une autre réunion devrait être envisagée.

5. Conclusion

- 5.1 Le Chapitre 7 du Manuel "Pratique hydrographique" a été préparé et finalisé après la réunion puisque son contenu dépendait du contenu des chapitres précédents.
- 5.2 Le CC. David Wyatt (RU) avec l'aide du BHI, a revu le libellé et a produit le texte final qui a été diffusé sur le site Web de l'OHI en mai 2005. Depuis que le groupe de travail a terminé l'assemblage des éléments du manuel d'hydrographie de l'OHI, le groupe de travail a été mis en sommeil jusqu'à ce qu'un nouveau travail soit demandé.
- 5.3 Le 13 janvier 2006, le BHI a distribué à tous les Etats membres, à tous les auteurs et à toutes les institutions savantes qui dispensent des cours d'hydrographie, une version anglaise imprimée du manuel.
- 5.4 Malgré la mise en sommeil du GT, la préparation de la version espagnole a été entreprise grâce à l'Argentine, au Chili, à la Colombie, à l'Equateur, au Venezuela et au BHI. La version espagnole a été finalisée et diffusée sur le site Web de l'OHI, le 19 juillet 2006.
- 5.5 La version espagnole imprimée du manuel est en cours de préparation dans les locaux du Service océanographique et hydrographique de la marine chilienne.
- 5.6 Le BHI est en train de chercher des volontaires afin de préparer la version française du manuel.

6. Propositions pour adoption par la XVIIe Conférence HI

- 6.1 Il est proposé que le présent rapport du groupe de travail sur le manuel d'Hydrographie de l'OHI soit adopté.
 - 6.2 Il est proposé à la Conférence de **dissoudre** le MoHWG qui est actuellement « en sommeil » puisque son travail est terminé.
 - 6.3 Il est proposé de supprimer la RT K 2.31.
 - 6.4 Il est proposé qu'à chaque fois que des travaux supplémentaires seront demandés, le Comité de direction du BHI adopte les mesures nécessaires et propose des actions, selon que de besoin, aux Etats membres.
-

RAPPORT SUR LA FORMATION Y COMPRIS LES RELATIONS AVEC L'AMI

1. Généralités

La formation et l'enseignement représentent toujours des priorités pour l'OHI. Parmi les activités spécifiques entreprises par le Comité consultatif et qui ont fait l'objet de rapports séparés, les Etats membres de l'OHI et l'industrie hydrographique offrent la possibilité de suivre des formations. Pour favoriser la diffusion de cette information, le BHI a créé une section appelée "Training Opportunities" au sein de la section du Renforcement des Capacités sur le site Web de l'OHI dans laquelle le BHI fournit toutes les informations appropriées concernant les opportunités dans les domaines de la formation et de l'enseignement.

2. Opportunités

En dehors des renseignements sur les cours d'hydrographie et de cartographie marine inclus dans la Publication S-47 de l'OHI, proposés et tenus à jour sur le site Web de l'OHI, au cours de la période 2002-2006 le BHI a reçu des informations supplémentaires de différents instituts et organismes sur les cours qu'ils organisent ou qu'ils parrainent, avec notamment les nouveautés suivantes :

Entre 2002 et 2006, les cours suivants ont été dispensés:

- a) Cours gratuits d'hydrographie dispensés par l'Ecole hydrographique nationale de Goa en Inde.
 - Du 3 novembre 2003 au 5 juin 2004
 - Du 28 juin 2004 au 29 janvier 2005
 - Du 27 juin 2005 au 28 janvier 2006
- b) Cours dispensés par l'Académie maritime internationale de Trieste en Italie
 - Hydrographie portuaire et côtière (4e édition) - du 24 juin au 6 décembre 2002.
 - Cartographie marine - du 24 février au 5 mai 2003.
 - Cartographie marine électronique (1ère édition) - du 1er octobre au 28 novembre 2003
 - Hydrographie portuaire et côtière (5e édition) - du 16 juin au 19 novembre 2004.
 - Cartographie marine électronique (2e édition) - du 31 mars au 28 mai 2004.
 - Réseau des ENC méditerranéennes «MEDChart Net» - de 2002 à 2005.
- c) Cours multifaisceaux
 - Accueillis par le Service hydrographique norvégien en 2004
 - Abrisés par le Service hydrographique australien en 2005
 - Plymouth, RU 2005 (*)
 - Co-accueillis par les autorités portuaires et maritimes de Singapour (MPA) 2006 (*)

Note: () certains étudiants sont aidés par le fonds du CB.*
- d) La Fondation nipponne – Projet de formation GEBCO
 - Premier cours 2004-2005
 - Deuxième cours 2005-2006
 - Troisième cours 2006-2007
- e) Cours de formation internationaux du RU.
 En 2002, une annonce a été faite concernant les cours d'hydrographie et de cartographie dispensés par l'école météorologique et hydrographique de la Marine royale et par le SH du RU.

- f) Cours GLOSS/COI
Cours de formation sur le Niveau de la mer – Variations du niveau de la mer :
Observation, interprétation, mise en application – 2004.
- g) Autres opportunités:
- Programme de formation mondial CARIS incluant 6 pays - 2006.
 - Master de Science en Photogrammétrie et en Géoinformatique à l'Université des Sciences appliquées de Stuttgart en Allemagne – Année universitaire 2007/2008
 - Canada –Acquisition des données hydrographiques à Rimouski au Québec ou via Internet. Enseignement en langue française. Le SHC a accredité 85 heures de cours de formation pour les Services hydrographiques en cours de développement. Ouvert.

3. Restructuration de l'Académie maritime internationale (AMI) à Trieste en Italie

On a informé le BHI que l'AMI est en cours de transformation, une restructuration dont les modalités sont en cours d'examen par le gouvernement italien. On prévoit que l'AMI restructurée continue d'exister puisque les équipements de l'Académie ont largement contribué à la formation et à l'enseignement des Etats membres de l'OHI.

**RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF INTERNATIONAL RESTREINT FIG/OHI/ACI
SUR LES NORMES DE COMPETENCE POUR LES HYDROGRAPHERS ET LES
SPECIALISTES EN CARTOGRAPHIE MARINE
par le Président, le Capitaine de vaisseau Andrew ARMSTRONG, USA**

- 1. Président :** M. Svante ASTERMO (Suède) (FIG) jusqu'en juillet 2004
CV. Andrew ARMSTRONG (USA) (OHI) depuis juillet 2004
- Vice-président :** CF. Steve SHIPMAN, (RU) (OHI) jusqu'en juillet 2003
CV. Andrew ARMSTRONG (USA) (OHI) juin 2003 – juillet 2004
M. Gordon JOHNSTON (RU) (FIG) depuis juillet 2004
- Secrétaire :** CV. Federico BERMEJO (Espagne) (BHI)
- 2. Membres**
- Membres FIG** Dr. David WELLS (Canada) jusqu'en nov. 2005
Dr. MOHD RAZALI Mahmud (Malaisie)
Ms. Tiina TUURNALA (Finlande) depuis mai 2004
- Membres OHI** CV. Hugo GORZIGLIA (Chili) jusqu'en juin 2003
CA. K.R. SRINIVASAN (Inde) jusqu'en juin 2003
Commodore R.B. JAYARAMAN (Inde) juin 2003–mars 2005
Commodore. Lohit BRAHMA (Inde) depuis mars 2005
Dr. Luciano SURACE (Italie) depuis juin 2003
Dr. Delf EGGE (Allemagne) depuis juin 2003
- Membres ACI** M. Ron FURNESS (Australie) depuis sept. 2001
Dr. Lysandros TSOULOS (Grèce) depuis oct. 2001
- 3. Réunions :**
- 25^e 12-18 juin 2002 Durham, **USA**
Organisée par le *NOAA/University of New Hampshire Joint Hydrographic Center*
- 26^e 03-07 juin 2003 Londres, **RU**
Organisée par *Thales Geosolutions*
- 27^e 04-09 mai 2004 Johor Bahru, **Malaisie**
Organisée par l'*Universiti Teknologi* de Malaisie
- 28^e 25-29 avril 2005 Athènes, **Grèce**
Organisée par la *National Technical University*, Athènes
- 29^e 10-14 avril 2006 Goa, **Inde**
Organisée par le directeur du Service hydrographique indien.

4. Points de l'ordre du jour

Les principaux points de l'ordre du jour qui ont été traités au cours des réunions mentionnées ci-dessus sont les suivants :

4.1 Examen des cours

Au cours de la période 2002/2006, le CCI a examiné les programmes suivants :

Année 2002 (6)

- *Cours post-universitaire d'hydrographie pour les officiers de la Marine vénézuélienne.* Le Comité n'a pas pu procéder à l'examen de ce cours car il a été présenté en espagnol et établi conformément à la 8e édition périmée des normes. Le Comité a encouragé le Venezuela à le soumettre à nouveau en anglais dans les années à venir.
- *Cours élémentaire d'hydrographie de l'Ecole d'hydrographie de la Marine bangladaise* L'homologation n'a pas été décidée à l'époque, le Comité a identifié les imperfections et a encouragé le Bangladesh à soumettre à nouveau ce cours dans les années à venir.
- *« Hydrographic Education Program » de l'Université d'Otago (Nouvelle-Zélande).* Homologué en catégorie A.
- *« Programme for Bachelor of Engineering Degree in Hydrography » de l'Académie navale de Dalian (Chine).* Homologué en catégorie A avec les options 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.
- *Cours de formation avancée en hydrographie pour les officiers (CAHO) de la Marine brésilienne.* Homologué en catégorie A avec l'option 1.
- *“H2 Hydrographic Surveying Course” de la Marine royale australienne.* Homologué en catégorie B avec les options 1 et 6.

Année 2003 (6)

M-5 Hydrographie

- *“Royal Navy's HM2 Course” (RU).* Homologué en catégorie B avec l'option 6.
- *Cours de formation avancée en hydrographie pour les officiers - EPSHOM (France).* Homologué en catégorie B.
- *Programme pour le diplôme national en hydrographie de l'Académie navale de Dalian (Chine).* Homologué en catégorie B avec les options 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.
- *Cours de spécialisation en hydrographie de l'Institut hydrographique portugais.* Homologué en catégorie A avec les options 1 et 2.
- *Programme du cours d'hydrographie du Service hydrographique tunisien.* Le Comité n'a pas pu examiner ce cours dans son intégralité étant donné qu'une partie seulement de la documentation était en anglais et que certains points requis manquaient. Le Comité a identifié les imperfections et a encouragé la Tunisie à soumettre à nouveau le cours dans les années à venir.

M-8 Cartographie

- *Programme du SH du RU intitulé “Hydrographic Data Processing and Marine Cartography Programme”*. L’homologation n’a pour le moment pas été attribuée. Il s’agit du premier cours présenté conformément aux « Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine » récemment adoptées. Bien que le programme ait été soumis pour examen au niveau catégorie A, le Comité a conclu que, tel qu’il est structuré, il serait plus approprié de l’examiner au niveau catégorie B, et il a invité le SH du RU à soumettre à nouveau un programme légèrement révisé pour examen à ce niveau-là.

Année 2004 (5)**M-5 Hydrographie**

- *Cours d’hydrographie pour les officiers de marine du Service hydrographique péruvien*. Homologué en catégorie B avec options 1, 2, 5, et 7.
- *Cours élémentaire d’hydrographie de la Marine bangladaise*. L’homologation n’a pas été accordée à l’époque. Le Comité a identifié les imperfections et a demandé au Bangladesh de soumettre de la documentation additionnelle pour examen pendant la période intersession.
- *Cours technique d’hydrographie du Service hydrographique portugais*. Homologation en catégorie B avec options 1 et 2.

M-8 Cartographie

- *Cours-cadre de cartographie marine de l’Académie maritime internationale, Trieste (Italie)*. Homologation en catégorie B. Le Comité a identifié quelques améliorations qui pourraient, si elles étaient mises en œuvre, permettre d’homologuer ce cours en catégorie A. Le comité a invité l’AMI à présenter à nouveau ce cours en catégorie A pendant la période intersession.
- *“Programme for Bachelor of Engineering Degree in Nautical Cartography” de l’Université navale de Dalian, Chine*. Homologué en catégorie A.

Le Comité a indiqué que ces deux programmes sont les premiers cours à recevoir l’homologation conformément aux “Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine” et il estime que c’est là un événement fondamental pour l’amélioration des connaissances en matière de cartographie marine dans le monde.

Année 2005 (5)**M-5 Hydrographie**

- *Cours élémentaire d’hydrographie de la Marine bangladaise*. Homologation au niveau de catégorie B, à partir de la documentation additionnelle soumise pendant la période intersession (voir contributions en 2002 et 2004 ci-dessus).
- *Cours d’hydrographie pour les officiers de marine de la Marine indonésienne (SEHIDRAL)*. Le Comité n’a pas pu décider de l’homologation de ce cours à partir de la documentation fournie. Le Comité a identifié les imperfections et a demandé qu’il soit à nouveau présenté, permettant ainsi de prolonger d’une année supplémentaire la validité du certificat existant.
- *Cours d’hydrographie pour les officiers de l’Ecole hydrographique espagnole*. Homologation en catégorie A avec options 1 et 6.

M-8 Cartographie

- **Cours-cadre de cartographie marine de l'Académie maritime internationale, Trieste, Italie.** Homologation en catégorie A à partir de la documentation soumise au cours de la période intersession (voir contribution en 2004, ci-dessus).
- **Programme du SH du RU intitulé "Hydrographic Data Processing and Marine Cartography Programme".** Homologation en catégorie B à partir d'une soumission révisée examinée pendant la période intersession (voir contribution en 2003 ci-dessus).

Année 2006 (4)

M-5 Hydrographie

- **Cours d'hydrographie pour les officiers de marine de la Marine indonésienne (SEHIDRAL).** Homologation en Catégorie B avec options 1 et 2 (voir contribution pour 2005 ci-dessus).
- **Cours d'hydrographie pour les officiers de marine du Service hydrographique tunisien.** Le Comité a décidé d'homologuer ce cours en catégorie B avec option 1, en attendant de recevoir des informations supplémentaires. L'homologation finale reste encore en attente.
- **Cours élémentaire d'hydrographie (Cat B) de l'Ecole nationale d'hydrographie (Inde).** Homologation en catégorie B avec options 1 et 6.
- **Cours long d'hydrographie (Cat A) de l'Ecole nationale d'hydrographie (Inde).** Homologation en catégorie A avec options 1, 2, et 3.

4.2. Examen des Normes

Année 2002

M-5 Hydrographes—La 9^e Edition des *Normes de compétence pour les hydrographes* ayant juste été publiée, le comité n'a pris aucune mesure concernant la M-5.

M-8 Spécialistes en cartographie marine— Le CV. Hugo Gorziglia, ancien président a présenté le projet de Préface ainsi que les sections du Programme détaillé du nouveau document du Comité, M-8 *Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine*. Le Comité a examiné en détail les deux parties principales des Normes et a approuvé la structure et le contenu des projets, produit une 1^e édition provisoire, divisée, comme la M-5, en sujets élémentaires et fondamentaux. Le Comité a convenu de continuer à travailler sur le projet provisoire, aux fins d'approuver le document à la 26^e réunion en 2003. Bien que ces nouvelles normes requièrent l'approbation des trois organisations-mères avant d'être officiellement publiées, elles ont été mises, sous leur forme provisoire, à disposition sur le site web de l'OHI au profit des institutions qui programment des cours de cartographie.

Année 2003

M-5 Hydrographes - Le Comité a convenu qu'il devait commencer à envisager des modifications à la 9^e Edition et a mis en place quatre équipes en vue de commencer cette tâche pendant la période intersession.

M-8 Spécialistes en cartographie marine - Le Comité a discuté et approuvé les amendements finaux aux Normes provisoires et a approuvé le texte final de la 1^e Edition des *Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine*. L'approbation de ce document représente le commencement d'une nouvelle mission importante pour le CCI et la reconnaissance que la cartographie marine est

une composante essentielle de l'expertise hydrographique, à la fois au sein de l'OHI et dans d'autres branches de la profession.

La 1^e Edition des Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine (M-8) a été mise à disposition sur la page web du BHI.

Année 2004

M-5 Hydrographes - Le Comité a examiné les amendements proposés et les a incorporés dans le texte de l'Édition 9. Les amendements comprenaient un ensemble plus détaillé d'instructions relatives au contenu et à la documentation d'une soumission, ainsi qu'un certain nombre de changements mineurs dans les attributions des sujets élémentaires et fondamentaux. **Les Normes révisées seront définies en tant que 9^e Edition, mise à jour 2004.** Etant donné que le document est maintenant distribué par voie électronique, les amendements aux Normes seront incorporés si besoin est et le document sera défini par numéro d'édition et par année. Des révisions importantes donneront lieu à une nouvelle édition, tandis que des révisions mineures seront reflétées par un changement dans l'indication de l'année.

M-8 Spécialistes en cartographie marine - La 1^e Edition des Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine ayant juste été publiée, le Comité n'a pris aucune mesure concernant la M-8.

Année 2005

M-5 Hydrographes - Le Comité a approuvé plusieurs révisions mineures aux sujets fondamentaux 3 et 4 et a incorporé les changements dans la **9^e Edition, mise à jour 2005.** Le Dr. Wells a présenté le nouveau texte des directives en matière de soumission ainsi qu'un modèle de tableau présentant une soumission d'une section hypothétique du programme pour examen en tant qu'appendice aux Normes (M-5). Le modèle fournirait aux institutions un exemple de ce que le comité considère comme une soumission de grande qualité.

M-8 Spécialistes en cartographie marine - Le Comité a révisé le préambule et la section relative à la documentation pour soumission en vue de rendre les prescriptions relatives à la soumission cohérente par rapport à celles de la M-5. Les changements ont été incorporés dans les Normes, **M-8 1^e Edition, mise à jour 2005.**

M. Furness a présenté un nouveau formulaire d'évaluation pour les cours soumis conformément à la M-5 et à la M-8. Le nouveau formulaire a été accepté et utilisé par le comité.

Année 2006

M-5 Hydrographes - Le Comité a examiné les nouvelles directives proposées en matière de soumission et s'est opposé à l'inclusion du nouveau texte dans les normes. Le Comité a également examiné une proposition des USA (NOAA et Navy) de prendre en considération l'élaboration des normes à un nouveau niveau, appelé Cat. C, reflétant la formation au niveau d'entrée et les compétences au niveau de technicien en matière d'hydrographie. Après de longues discussions, le Comité s'est opposé au développement d'une norme de Catégorie C. Des amendements mineurs ont été incorporés dans les normes, **M-5 9^e Edition, mise à jour 2006.**

M-8 Spécialistes en cartographie marine - Le Comité a approuvé un certain nombre d'amendements mineurs pour incorporation dans la mise à jour des normes de l'année prochaine.

4.3 Autres questions à l'ordre du jour

- **Mise à jour de la Publication M-6**

Après une brève discussion en 2004, le Comité a confirmé en 2005 la valeur de la M-6 *Textes et journaux de référence pour la formation en hydrographie* et a demandé au Vice-président et au Secrétaire d'envisager la possibilité de tenir à jour la M-6 et de la convertir en une base de données à publier sur la page web de l'OHI. A la suite de la réunion de 2005, le Comité a demandé au BHI de mener à bien cette conversion avec l'aide des membres du comité quant au contenu. Le BHI a donné son accord et fournit une aide financière pour la mise à jour/conversion. En 2006, le Vice-président a tenu le Comité informé des progrès réalisés et ce dernier a prévu d'effectuer des contributions additionnelles ainsi qu'un examen pendant la période intersession. L'achèvement du projet est prévu en 2007.

- **Programme de travail**

Conformément à la demande de l'OHI, le Programme de travail 2006-2008 du Comité consultatif international FIG/OHI/ACI a été achevé et soumis à la réunion de 2006 du Comité. Le programme de travail sera prolongé d'une année sur une base annuelle.

- **Mécanismes additionnels de financement pour le CCI**

Le mandat du CCI spécifie que les frais de participation de chacun des membres au CCI seront financés par les membres eux-mêmes ou par les organisations qui les parrainent. Il est de plus en plus difficile, particulièrement pour les représentants de la FIG et de l'ACI auprès du Comité qui ne sont pas parrainés par des organisations gouvernementales, de trouver des fonds pour financer les voyages internationaux qu'impliquent les réunions du Comité. En outre, la M-5 et la M-8 prévoient que le CCI conduise des visites d'inspection aux institutions qui recherchent l'homologation ou son renouvellement. Bien que le comité soit d'avis que les visites d'inspection sont essentielles pour garantir les capacités des institutions qui recherchent l'homologation, il est impossible d'envisager de telles visites dans le cadre du système de financement actuel du CCI. Le Comité examine les options relatives à un financement additionnel, y compris l'étude de l'instauration du recouvrement partiel des coûts pour l'examen des cours et les visites d'inspection y associées. Les honoraires pour de tels examens ou visites en matière d'audit, d'accréditation ou de certification sont pratiques courantes dans le secteur de l'enseignement.

- **Dispositifs d'évaluation des compétences individuelles**

Des discussions permanentes ont eu lieu au sein de la communauté hydrographique sur le développement et la tenue à jour des normes professionnelles. Bien que le CCI n'ait jamais homologué ou certifié individuellement des hydrographes, il existe une pratique fâcheuse mais courante consistant à faire référence aux personnes qui ont suivi des programmes de formation homologués par le CCI en tant qu'hydrographes de « catégorie A » ou de « catégorie B ». En effet, certains appels d'offres récents émanant du gouvernement exigeaient la participation ou la direction d'un hydrographe de « catégorie A ». Depuis la création du CCI, la profession hydrographique s'est considérablement accrue et il existe à l'heure actuelle un nombre significatif d'hydrographes qui travaillent en dehors des services hydrographiques. Alors que l'augmentation récente de cours homologués dispensés par des institutions universitaires a aidé à la mise en place d'un mécanisme de formation hydrographique pour les hydrographes du secteur privé, il y a encore un grand nombre d'hydrographes pour lesquels la participation à un cours homologué par le CCI demeure difficile. De même, il y a eu des avancées significatives dans le domaine de la technologie hydrographique au cours de la dernière décennie et il n'existe pas de dispositions officielles garantissant que les hydrographes de terrain conservent leur niveau de compétence professionnelle. Hormis l'obligation pour les programmes de formation homologués d'être soumis périodiquement à l'examen du CCI, il

existe peu d'obligations pour les hydrographes de recevoir une formation périodique officielle en vue de mettre à jour leurs connaissances.

En 2002, il est apparu au Comité que l'«International Marine Contractors Association» envisageait l'établissement de son propre ensemble de normes de compétence pour les hydrographes ainsi que l'adoption d'un dispositif approprié d'accréditation individuelle de compétence professionnelle. Reconnaisant le grand intérêt des hydrographes, des organisations contractantes et des organisations hydrographiques à garantir la compétence professionnelle des hydrographes ainsi que l'obligation y attenante de levés hydrographiques complets et précis, le Comité a invité l'IMCA à faire une présentation sur son programme d'évaluation des compétences individuelles. A la suite de la présentation de l'IMCA, le Comité a décidé d'envisager la possibilité de mettre en oeuvre un plan pour l'homologation des dispositifs ou des programmes de compétences individuelles. In 2006, le Comité a reçu une demande de l'« Australasian Hydrographic Surveyors Certification Panel » en vue d'examiner et d'homologuer son programme d'accréditation individuelle. Le Comité a convenu d'examiner le programme comme une étape utile dans la détermination de la faisabilité et du bien-fondé de l'homologation des dispositifs de compétences individuelles. Le programme australasien a été présenté à la réunion de 2006. Bien que le Comité n'ait pas été en mesure d'homologuer le programme australasien, le Comité exprime sa reconnaissance à l'AHSCP pour sa présentation qu'il a trouvée très utile à la poursuite de l'étude de cette question. Un débat permanent sur les dispositifs de compétences individuelles est prévu pour la réunion de 2007 du CCI.

En octobre 2006, au XXe Congrès de la FIG, le Président a informé la Commission 4 (Hydrographie) de la Fédération internationale des Géomètres (FIG) de l'activité du CCI à ce jour en matière d'homologation individuelle. La Commission 4 a demandé que le CCI continue son étude et a exprimé le souhait que le Comité élabore un mécanisme d'homologation des dispositifs d'évaluation de compétences individuelles.

5. Conclusions

- 5.1. Le CCI a contribué à améliorer le niveau des compétences hydrographiques internationales, produisant des directives à la communauté hydrographique internationale en matière d'enseignement hydrographique et cartographique en attribuant des certificats d'homologation à 19 programmes hydrographiques ou cartographiques durant la période. Le CCI a également donné des conseils pour l'établissement d'un programme non confidentiel de formation en hydrographie.
- 5.2. Les Normes de compétence ont été tenues à jour en incorporant de nouvelles technologies et méthodologies. Au cours de la période considérée, un nouvel ensemble de Normes relatives à la cartographie marine a été finalisé et publié. Elles sont ainsi passées de documents imprimés peu modifiables à des versions électroniques mises à jour annuellement. Les nouvelles normes et les éditions annuelles représentent une amélioration notable en matière de tenue à jour et de mise à disposition de directives actualisées en matière de formation hydrographique et cartographique et de programmes d'enseignement.
- 5.3. Le CCI exprime sa reconnaissance pour l'aide constante fournie par le BHI et par les Etats membres de l'OHI qui ont participé avec leurs experts aux travaux du Comité. Le Comité apprécie également la priorité que la FIG et l'ACI accordent au CCI ainsi que leur soutien aux travaux du comité.
- 5.4. Les travaux du CCI sont absolument essentiels à la mise en place et à la tenue à jour des connaissances hydrographiques et cartographiques dans le monde. Les *Normes de compétence* élaborées et publiées par le comité font maintenant référence au niveau international en matière de connaissances relatives à l'hydrographie et à la cartographie marine. Dans le domaine de la sous-traitance, la compétence des individus devient de plus en plus importante au regard de la qualité des travaux hydrographiques, et le CCI doit aborder

cet aspect des compétences pour conserver son rôle prééminent dans l'établissement des normes de compétence.

6. Propositions pour adoption par la XVIIe Conférence hydrographique internationale:

Il est demandé à la Conférence d'adopter le présent rapport du Comité consultatif international restreint FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine, et

- 6.1 Il est demandé à la Conférence d'approuver la mise en oeuvre par le CCI d'un processus visant à l'homologation des dispositifs nationaux, régionaux ou industriels de certification individuelle, ainsi que la préparation des normes destinées à de tels dispositifs de certification individuelle.
 - 6.2 Il est demandé à la Conférence d'approuver la mise en oeuvre par le CCI de nouveaux mécanismes de recouvrement des coûts pour le financement partiel des activités importantes du CCI.
-

**RAPPORT DU COMITE DIRECTEUR MIXTE OHI-COI SUR
LA CARTE BATHYMETRIQUE GENERALE DES OCEANS (GEBCO)
par le Président, M. David MONAHAN, Canada**

- 1. Président:** Sir Anthony LAUGHTON (RU) jusqu'en avril 2003
M. David MONAHAN (Canada) à partir d'avril 2003
- Vice-président:** M. David MONAHAN (Canada) jusqu'en avril 2003
Dr. Robin FALCONER (Nouvelle-Zélande) à partir de juillet 2005
- Secrétaire:** M. Brian HARPER (RU) 1997-2000
Professeur Bob WHITMARSH (RU) à partir de janvier 2001
- 2. Composition: OHI:** Ing. gén. Etienne CAILLIAU (France) à partir de 2003
Dr. Chris FOX (USA) à partir de juillet 2005
M. Alexis HADJANTONIOU (Grèce) jusqu'en mai 2004
Dr. Michael S. LOUGHRIDGE (USA) jusqu'en janvier 2006
CV. Paolo LUSIANI (Italie) à partir de février 2005
M. David MONAHAN (Canada),
Ing. gén. de l'armement Patrick SOUQUIERE (France) jusqu'en 2002
Dr. Kunio YASHIMA (Japon).
- COI:** Dr. Robin FALCONER (Nouvelle-Zélande),
Lic. José Luis FRIAS SALAZAR (Mexique),
Dr. Martin JAKOBSSON (Suède) à partir de 2006
Dr. Meirion JONES (RU; 2003) juin 2006
Sir Anthony LAUGHTON (RU) jusqu'en avril 2003
Dr. Hans-Werner SCHENKE (Allemagne),
Dr. Nataliya TURKO (Fédération de Russie) à partir de juin 2006
Dr. Gleb UDINTSEV (Fédération de Russie) à partir de juin 2006.

3. Réunions

2002

La 13^e réunion du Comité restreint de la GEBCO s'est tenue à Durham, New Hampshire, USA, les 20 et 21 mai 2002.

Réf: Doc. IOC-IHO/GEBCO Officers XIII et Sub-Committee on Digital Bathymetry XIX.

La 19^e réunion du Sous-Comité sur la bathymétrie numérique (SCDB) s'est tenue à Durham, New Hampshire, USA, les 16 et 17 mai 2002. Le rapport de cette réunion a été incorporé aux minutes du Comité restreint de la GEBCO (GEBCO Officers XIII).

Réf: Doc. IOC-IHO/GEBCO Officers XIII et Sub-Committee on Digital Bathymetry XIX.

La 15^e réunion du Sous-Comité sur les noms des formes du relief sous-marin s'est tenue à Monaco du 7 au 10 octobre 2002.

Réf: Doc. IOC-IHO/GEBCO SCUFN-XV/10

2003

La 19^e réunion du Comité directeur de la GEBCO s'est tenue à Monaco les 16 et 17 avril 2003.

Réf: Doc. IOC-IHO/GEBCO Guiding Committee XIX et Sub-Committee on Digital Bathymetry XX.

La 20^e réunion du Sous-comité sur la bathymétrie numérique s'est tenue à Monaco le 12 avril 2003. Le rapport de cette réunion a été incorporé aux minutes du Comité directeur de la GEBCO (GEBCO Guiding Committee XIX).

Réf: Doc. IOC-IHO/GEBCO Guiding Committee XIX et Sub-Committee on Digital Bathymetry XX.

La 16^e réunion du Sous-Comité sur les noms des formes du relief sous-marin s'est tenue à Monaco du 10 au 12 avril 2003.

IOC-IHO/GEBCO SCUFN-XV/

2004

La 20^e réunion du Comité directeur de la GEBCO s'est tenue à Portovenere, Italie, du 1er au 6 avril 2004.

Réf: Doc. IOC-IHO/GEBCO Guiding Committee XX.

La 17^e réunion du Sous-Comité sur les noms des formes du relief sous-marin s'est tenue à St. Pétersbourg, Fédération de Russie, du 8 au 11 juin.

IOC-IHO/GEBCO SCUFN-XVII

2005

La 21^e réunion du Comité directeur de la GEBCO s'est tenue à Aguascalientes, Mexique les 11 et 12 juillet 2005. La 22^e réunion du Comité directeur de la GEBCO s'est tenue à Durham, New Hampshire, USA, le 3 décembre 2005.

Réf: Doc. IOC-IHO/GEBCO Guiding Committee XXI et Sub-Committee on Digital Bathymetry XXI

La 21^e réunion du Sous-Comité sur la bathymétrie numérique s'est tenue à Aguascalientes, Mexique, les 27-28 juillet 2005. Le rapport de cette réunion a été incorporé aux minutes du Comité directeur de la GEBCO (GEBCO Guiding Committee XXI).

Réf: Doc. IOC-IHO/GEBCO Guiding Committee XXI et Sub-Committee on Digital Bathymetry XXI

La 18^e réunion du Sous-Comité sur les noms des formes du relief sous-marin s'est tenue à Monaco du 3 au 6 octobre 2005.

IOC-IHO/GEBCO SCUFN-XVIII/3

2006

La 23^e réunion du Comité directeur de la GEBCO s'est tenue à Bremerhaven, Allemagne, les 19 et 20 juin 2006.

Réf: Doc. IOC-IHO/GEBCO Guiding Committee XXIII et Sub-Committee on Digital Bathymetry XXII

La 22^e réunion du Sous-Comité sur la bathymétrie numérique s'est tenue à Bremerhaven, Allemagne, du 14 au 16 juin 2006. Le rapport de cette réunion a été incorporé dans les minutes du Comité directeur de la GEBCO (GEBCO-XXII).

Réf: Doc. IOC-IHO/GEBCO Guiding Committee XXIII et Sub-Committee on Digital Bathymetry XXII

La 19^e réunion du Sous-Comité sur la bathymétrie numérique s'est tenue à Bremerhaven, Allemagne, du 21 au 23 juin 2006.

2007

Il est prévu que la 24^e réunion du Comité directeur de la GEBCO se tiendra au "Lamont-Doherty Geological Observatory », New York, USA en septembre 2007.

Il est prévu que la 20^e réunion du Sous-Comité sur les noms des formes du relief sous-marin se tiendra à Monaco du 9 au 13 juillet 2007.

SOUS-COMITE SUR LA BATHYMETRIE NUMERIQUE (SCDB)

1. **Président :** Dr. Meirion T. JONES (RU; jusqu'en avril 2003)
Dr. Walter SMITH (USA; jusqu'en avril 2004)
- Secrétaire :** Professor Bob WHITMARSH
2. **Membres :** [Dr Michael Carron](#), [M. Norman Z. Cherkis](#), [Dr Andrew Goodwillie](#), [M. Alexis E. Hadjiantoniou](#), [Dr John K. Hall](#), [M. Peter Hunter](#) (jusqu'en décembre 2005), [Dr Michael S. Loughridge](#), [M. Ron Macnab](#), [Dr Andrey Popov](#), [M. William Rankin](#), [Dr -Ing. Hans-Werner Schenke](#), [Dr George Sharman](#), Dr. Walter Smith (à partir de mai 2002), [M. Shin Tani](#).

SOUS-COMITE SUR LES NOMS DES FORMES DU RELIEF SOUS-MARIN (SCUFN)

1. **Président :** Dr. Robert L. FISHER (USA; jusqu'en avril 2003)
Dr. Hans-Werner SCHENKE (Allemagne; à partir d'avril 2003)
- Secrétaire :** Ing. en chef M. HUET (BHI)
2. **Membres :** [Dr Galina Agapova](#), CC Harvinder Avtar (à partir de juillet 2005), M. Norman Z. Cherkis (à partir d'avril 2003), [Dr Robin K.H. Falconer](#) (jusqu'en octobre 2002), Lic. José Luis FRIAS Salazar (à partir de juillet 2005), Contre-amiral [Neil Guy](#) (jusqu'en mai 2002), Dr Hyun-Chul HAN (à partir de juin 2006), Dr Kunikazu Nishizawa (avril 2003 – 2005), Dr Yasuhiko Ohara (à partir de juillet 2005), CC. Rafael PONCE Urbina (from July 2005), Lic. W. Reynoso (from June 2006), [Mr Desmond P D Scott](#) (jusqu'en 2003), CV. Vadim Sobolev (à partir d'avril 2003), Mme. Lisa Taylor (à partir d'avril 2003), CV Albert E. Theberge (à partir de juillet 2005), [Dr Kunio Yashima](#) (jusqu'en 2003).

4. Points de l'ordre du jour

La GEBCO est un projet ouvert à toutes les personnes concernées par la cartographie des fonds océaniques. Il repose en grande partie sur une communauté internationale de scientifiques et d'hydrographes travaillant en collaboration sur une base volontaire et avec l'appui de l'OHI et de la COI. Du fait de leur caractère volontaire, les progrès réalisés peuvent parfois sembler sporadiques mais les lecteurs de ce rapport apprendront que la GEBCO a fait des avancées importantes dans un grand nombre de domaines au cours des cinq dernières années.

4.1 Le Centenaire de la GEBCO

Le Centenaire de la GEBCO a été célébré en 2003. Les commémorations du Centenaire, qui étaient organisées conjointement par l'OHI et la COI avec une contribution du Gouvernement de Monaco, se sont déroulées à Monaco, du 14 au 16 avril 2003. Ce fut un succès complet grâce aux efforts du Comité d'organisation de la GEBCO, présidé par le Dr Loughridge. La GEBCO est également grandement redevable au personnel du Bureau hydrographique international pour ses efforts concernant l'organisation sur place de cet événement.

La Conférence “*Cartographier le monde secret des Océans. Le projet GEBCO 1903-2003*”, qui a réuni une sélection d’articles très intéressants sur des sujets s’étendant des débuts jusqu’au futur de la GEBCO, en mettant l’accent sur la cartographie océanique au 21^e siècle, était l’élément marquant de cet événement. Ces articles ont ensuite été publiés sur CD-ROM. Plus de 150 spécialistes participaient à la Conférence. Ils ont été impressionnés par la grande qualité des présentations, y compris les images dynamiques en 3-dimensions du fond de la mer et les évolutions dans le domaine de la bathymétrie numérique. Les événements suivants y étaient associés:

- La publication d’un ouvrage de 140 pages “*The History of GEBCO, 1903-2003*”, avec de nombreuses planches en couleurs, publié par GITC bv.
- La publication d’une édition du Centenaire de l’Atlas numérique de la GEBCO, comprenant une version maillée des courbes de niveau de la GEBCO et du relief terrestre, présentée sur une grille globale d’un pouce (latitude par longitude). Une copie en a été distribuée aux participants à la Conférence.
- Une exposition technique de cartographie océanique, qui comprenait la première carte bathymétrique complète de l’Océan indien, produite à partir de données maillées, et des produits bathymétriques de plusieurs projets de Carte bathymétrique internationale (IBC).
- L’inauguration par SAS le Prince ALBERT II de Monaco d’une plaque commémorative au cours de la Cérémonie d’ouverture.

4.2 Les Produits de la GEBCO

En 2003, lors de la Conférence du Centenaire, la nouvelle édition du Centenaire du GDA avec maillage d’une minute (désignée GDA-CE) a été publiée. Elle représentait le résultat des efforts soutenus d’un grand nombre de personnes oeuvrant au sein de la GEBCO en vue de respecter une date limite serrée. L’interface logicielle du nouveau GDA montre une grande flexibilité dans les différents types d’affichage pouvant être créés et elle peut être également utilisée pour créer des profils de relief, pour planifier la route d’une traversée et pour s’informer sur les noms des éléments et des lieux. En décembre 2002, lors de la réunion automnale de l’American Geophysical Union à San Francisco, le stand de la GEBCO a reçu la visite de 400 personnes. En avril 2003, le nouveau GDA a été présenté à un nombre équivalent de personnes qui participaient à l’« European Geophysical Assembly » à Nice, France.

Plus tard, en février 2004, on a établi un système permettant l’accès par internet à des carreaux de bathymétrie de 20x20 degrés extraits à partir du GDA-CE. Ce système s’est rapidement révélé être un succès. Une version avancée du GDA-CE accompagnée d’un logiciel amélioré est maintenant disponible. En juin 2006, la grille du GDA a également été mise à disposition gratuitement pour téléchargement à partir du site web de la GEBCO (www.gebco.net).

Les ventes et la distribution cumulée du GDA-CE jusqu’en mai 2006 font état de 994 exemplaires distribués à 82 pays (dont 553 vendus, parmi lesquels 167 au cours de l’année 2006, jusqu’en mai).

Le GDA-CE a été utilisé par un petit groupe comme base d’une nouvelle carte mondiale de bathymétrie océanique et d’images terrestres de la taille d’une affiche. Il est prévu que 10 000 exemplaires de la carte à l’échelle de 1 : 35 M soient imprimés fin 2006 à des fins pédagogiques. Elle sera également accessible sur internet.

4.3 Le site Web de la GEBCO

Le site web a été réorganisé en 2003-2004 dans le cadre d'un contrat avec le Dr Goodwillie et il continue d'être une source d'informations utile sur la GEBCO pour la communauté. En 2005, grâce aux bons offices de M. John von Rosenberg, une nouvelle adresse URL a été obtenue au www.gebco.net. Cette URL, qui est plus facile à retenir que celle de l'hébergement physique actuel au NGDC (<http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/gebco/gebco.html>), oriente immédiatement tous les clients vers le site du NGDC. La GEBCO exprime sa reconnaissance au NGDC pour la poursuite de l'hébergement de ce site. Une étude récente (2006) a montré que le site web de la GEBCO était de plus en plus visité chaque mois.

4.4 Réunions du Comité restreint et du Comité directeur de la GEBCO

En mai 2002, il a été convenu que, dorénavant, le Comité directeur se réunirait tous les ans au lieu de ne tenir que des réunions du Comité restreint une année sur deux.

En avril 2003, Sir Anthony Laughton a démissionné de la présidence de la GEBCO. Le Comité directeur exprime sa reconnaissance pour la large contribution qu'il a apportée à la GEBCO au cours de ces nombreuses années. M. David Monahan l'a remplacé aux fonctions de président.

4.5 Noms géographiques des formes du relief sous-marin

En avril 2003, le Dr. R.L. Fisher a démissionné du Sous-Comité sur les noms géographiques des formes du relief sous-marin (SCUFN) après plus de 20 ans d'une direction respectée et d'une immense contribution à la GEBCO.

Le Dr. H.W. Schenke a remplacé le Dr. Fisher à la direction du SCUFN dont la composition a été élargie et les activités accrues au cours de la période quinquennale. Le Sous-Comité a une lourde charge de travail du fait de l'augmentation des propositions de noms pour les éléments du relief sous-marin. Le Sous-Comité poursuit l'harmonisation de son Index des noms géographiques des formes du relief sous-marin avec celui de l'ACUF (Advisory Committee on Undersea Features) des Etats-Unis. L'Index des noms géographiques peut maintenant être téléchargé à partir du site Web de la GEBCO. Une version électronique, accessible également à partir du site Web, a été conçue en vue de faciliter la proposition de noms au Comité. Actuellement, des propositions peuvent même se faire en mer au cours d'une campagne de recherche ou de levés hydrographiques !

4.6 Questions techniques

En avril 2003, le Sous-Comité sur la bathymétrie numérique a atteint un point critique lorsque le Dr Meirion Jones, son président, a démissionné après 20 années à ce poste. De longues discussions s'en sont suivies sur la nécessité et les objectifs d'un éventuel successeur et le comité a été interrompu jusqu'en 2005. Finalement, le Dr Walter Smith a été invité à accepter la charge de président en avril 2004, et le Comité a décidé en juin 2006 d'un nom plus approprié - le Sous-Comité technique- pour refléter ses visées et ses activités. Durant l'intervalle (2003-2004) deux groupes de travail ont étudié comment mieux assimiler et recueillir des données pour le DCDB de l'OHI et comment intégrer des données géoscientifiques, telles que l'altimétrie satellitaire, dans les produits GEBCO. Il a été décidé d'abandonner l'idée de maintenir simultanément un quadrillage obtenu à partir de courbes de niveau et un quadrillage obtenu à partir de sondes, et ce, au profit de ce dernier.

Les principales questions qui se posent actuellement portent sur la manière de combiner les sondes avec les données multifaisceaux et d'incorporer des données maillées présentées avec différents intervalles de quadrillage. Il est également important de trouver des façons d'assimiler les données plus rapidement que dans le passé et de mettre à disposition du plus grand nombre des ensembles de données à jour.

4.7 Cartographie régionale et globale

Les membres de la communauté GEBCO ont contribué à la création d'un nouveau Projet de cartographie régionale au cours de la période quinquennale. Il s'agit de la Carte bathymétrique internationale de l'océan Austral (IBCSO) qui a été présentée à la réunion de la GEBCO en 2002. La carte bathymétrique internationale de l'océan Arctique (IBCAO) et la carte bathymétrique internationale de la Méditerranée (IBCM) sont également mises à jour et la GEBCO s'est engagée activement à la production de la Carte bathymétrique internationale des Caraïbes (IBCCA) qui est bien avancée. Deux autres projets de cartographie régionale sont prévus dans l'océan Nord-Atlantique et l'océan Indien. Du fait des ressources limitées mises à disposition, le Comité directeur a accepté que l'accomplissement de projets de cartographie régionale d'unités maritimes ou géographiques spécifiques soit une étape réalisable qui contribue à la cartographie globale des océans. D'un autre côté, il a aussi été reconnu que pour progresser à l'échelle globale, il est nécessaire de résoudre les problèmes relatifs à l'intégration des nouveaux ensembles de données maillées, jusqu'à un intervalle de 0.1' et à la fusion des profondeurs obtenues par altimétrie satellitaire avec les observations des sondes. La GEBCO s'attaque à ces problèmes parallèlement à la cartographie régionale.

Une nouvelle carte mondiale a également été produite à partir du GDA-CE (voir Section 4.2).

Il existe des problèmes récurrents relatifs à l'accès aux ensembles de données pour les scientifiques, les agences gouvernementales et les organisations militaires. Souvent ces données peuvent en fin de compte être obtenues, même au dixième près, mais il est nécessaire que chaque cas soit abordé séparément et souvent le but n'est atteint que via un contact personnel. Cela prend beaucoup de temps.

4.8 Collaboration

Pour encourager une coopération plus étroite avec le groupe consultatif de la COI sur la cartographie océanique (CGOM) et les projets de la COI sur la cartographie des océans, des sessions mixtes ont été tenues en avril 2003 à Monaco et en juin 2006 à Bremerhaven, Allemagne. Le Comité de la GEBCO a toujours été heureux de travailler avec les groupes qui produisent les cartes bathymétriques internationales. Il a l'intention de travailler avec le CGOM en vue de mieux formaliser les relations entre le Comité de la GEBCO et le CGOM au bénéfice de la cartographie océanique.

4.9 Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique

Le Centre de données OHI pour la bathymétrie numérique a été très actif au cours de ces cinq années et continue à fournir des quantités importantes de données pour les produits de la GEBCO. Un rapport séparé est fourni plus avant dans ce rapport.

4.10 Le rôle des services hydrographiques volontaires

La plus grande contribution que les SHV peuvent faire à la GEBCO et à ses produits est de lui faire parvenir des sondes en eaux peu profondes ainsi que des données sélectionnées à partir de cartes de navigation électroniques et numériques. Un questionnaire a été distribué en 1996 par le BHI (lettre circulaire 20/1996) aux SHV leur demandant de mettre à disposition ces

données. Même si 14 pays ont répondu positivement, les réponses ont été dans l'ensemble décevantes.

Cependant, plus récemment, comme il en a été rendu compte à la réunion de la GEBCO de 2006, à Bremerhaven, le BHI a réussi à obtenir des données en eaux peu profondes à partir des cartes de navigation électroniques et numériques de huit Services hydrographiques volontaires et ces données sont actuellement incorporées aux bases de données de la GEBCO.

4.11 Impact des levés réalisés dans le cadre de la Convention des NU sur le Droit de la Mer

En vertu de l'article 76 de la Convention des NU sur le Droit de la mer (UNCLOS), un grand nombre d'Etats côtiers ont jusqu'au 13 mai 2009 pour soumettre leur revendications relatives à un « plateau continental » au large reconnu juridiquement. Pour appuyer ces revendications, des levés bathymétriques ont été réalisés dans de nombreuses zones de plateau et de marge continentaux et on espère que beaucoup de données correspondantes tomberont dans le domaine public et, en conséquence, seront accessibles pour la GEBCO, une fois que chaque revendication aura été examinée par la Commission des NU sur les limites du plateau continental

4.12 Tsunamis

En décembre 2004, le tsunami qui a dévasté l'Asie a révélé de façon douloureuse l'importance de la bathymétrie océanique. La bathymétrie océanique, et, en particulier, les levés côtiers en eaux peu profondes et à données finement maillées, sont vitaux pour modéliser et prédire l'arrivée et l'amplitude d'un tsunami dans des zones côtières. La bathymétrie océanique est particulièrement utile pour identifier des monts isolés et dont les sommets sont relativement peu profonds lesquels influencent la direction des tsunamis lorsqu'ils se propagent à travers les bassins océaniques. Depuis décembre 2004, le Comité de la GEBCO a commencé à travailler plus étroitement avec les personnalités les plus représentatives de la communauté en charge de la modélisation des tsunamis tout en reconnaissant qu'il doit rester focalisé sur les zones océaniques plus profondes.

Le Comité GEBCO participe également au Groupe intergouvernemental *ad hoc* d'observation de la Terre (GEO), qui a été établi par les Ministres du G-8 dans le but de coordonner les réponses au tsunami en Asie. Il a été noté avec satisfaction que la bathymétrie a été reconnue comme une composante importante du Système mondial des systèmes d'observation de la terre (GEOSS) qui vise à créer des bases de données obtenues par satellites et par télédétection.

4.13 Les bouées espar

En 2003, M. Anderson avec d'autres scientifiques ont soumis une proposition à la National Science Foundation des Etats-Unis en vue d'acquérir des sondes provenant de bouées de surnage libre retransmettant leurs données à terre *via* le satellite. L'objectif était d'acquérir des données bathymétriques de zones océaniques faiblement hydrographiées et de glaces dérivantes dans l'océan Arctique. Finalement, la proposition a obtenu un financement et après des essais à la mer en octobre 2004, il est prévu que les premières bouées seront prochainement déployées dans l'Arctique.

4.14 Editeur bathymétrique

M. P.M. Hunter, Editeur bathymétrique de la GEBCO pendant près de 17 ans, a donné sa démission fin 2005 pour avoir la possibilité de diversifier sa carrière. M. C.L. Jacobs, qui vient également du National Oceanography Centre, Southampton, RU, l'a remplacé en tant qu'Editeur bathymétrique de la GEBCO en janvier 2006. Le Comité GEBCO exprime sa

reconnaissance au Natural Environment Research Council du RU pour continuer à fournir l'assistance de l'Editeur.

4.15 GEBCO Guidelines (Directives de l'OHI)

Une édition mise à jour de la publication B-7 de l'OHI-COI "GEBCO Guidelines" a été publiée en avril 2003. Cette édition comprend des améliorations au Chapitre 2 "Bathymetric Data Management" et au Chapitre 4 "Multibeam Echo Sounders" ainsi que l'Annexe 2 "Specifications for International Bathymetric Charts (IBC) » publiée dans le cadre des Projets régionaux de cartographie océanique de la COI.

4.16 Plan stratégique de la GEBCO

La Version 3.1 du projet de Plan stratégique pour la GEBCO a été produite en mai 2002 et a été développée subséquemment lors des réunions annuelles de la GEBCO jusqu'en juillet 2005. Un Comité de planification stratégique, qui s'est réuni pour la première fois en 2001, a été dissous en avril 2004.

4.17 Le financement futur de la GEBCO

Le financement futur de la GEBCO reste un problème. L'unique source de revenu en espèces régulier de la GEBCO provient d'une demi-part sur la vente des CD-ROM du GDA-CE. D'autres appuis substantiels, en nature ou en espèces, proviennent du Secrétariat de l'OHI, du Secrétariat de la COI (jusqu'en 2005) et du Natural Environment Research Council du RU, toutes aides dont le Comité de la GEBCO est très reconnaissant. Des dons occasionnels de source privée sont également très appréciés et reçus avec gratitude. Presque toutes les autres ressources proviennent de donateurs individuels offrant leur temps et quelquefois leurs propres fonds à la GEBCO.

4.18 La "Nippon Foundation"

Au cours de discussions à la réunion de la GEBCO en 2002, le besoin d'une nouvelle génération de cartographes des océans a été identifié comme une question stratégique clé. Ceci a conduit en 2003 à une importante proposition de financement à la Nippon Foundation qui s'est avérée un succès. Le projet qui est appelé Projet de formation Nippon Foundation/GEBCO est focalisé sur le développement de ressources humaines dans le domaine de la cartographie océanique. Initialement, (depuis juillet 2005) un groupe *ad hoc* de gestion du projet, présidé par le Dr. Robin Falconer, a été mis en place. En quelques mois, après ouverture des soumissions en faveur du projet, le Center for Coastal and Ocean Mapping/Joint Hydrographic Center de l'Université du New Hampshire, USA a obtenu un contrat pour donner une série de cours d'une durée de 12 mois débouchant sur un diplôme universitaire en bathymétrie des Océans. A la mi-2004, après sélection et interview de quatre candidats sur 31 postulants, M. David Monahan a été nommé Directeur du projet, basé à Durham, New Hampshire et il est entré en fonction en août 2004.

Les sept premiers étudiants, qui ont commencé les cours à l'Université en septembre 2004, venaient du Japon, de l'Inde, des Fidji, du Pérou, d'Argentine, du Nigéria et du Kenya. Le projet se développe bien. Cinq étudiants ont commencé en septembre 2006 et six autres en septembre 2006. En août 2007, 18 étudiants venus de 12 pays recevront une formation en bathymétrie numérique. Des négociations sont actuellement en cours avec la Nippon Foundation afin de donner forme au projet après août 2007.

4.19 Réorganisation de la cartographie océanique et nouveau mandat

En avril 2004, à la réunion annuelle de la GEBCO, les Secrétariats de l'OHI et de la COI ont proposé une structure pour la réorganisation de la cartographie océanique incluant la GEBCO et le programme de cartographie océanique de la COI sous la direction d'un Conseil de direction pour la cartographie océanique. De façon ferme et presque unanime, cette proposition a été rejetée par la communauté de la GEBCO au motif qu'elle était jugée mal conçue, ne tenait aucun compte du caractère volontaire des contributions faites par la communauté de la GEBCO et ne montrait aucune compréhension du fonctionnement de la GEBCO. Le seul avantage de la structure proposée était de tenter d'assurer une collaboration plus étroite entre la GEBCO et les producteurs de cartes bathymétriques internationales (IBC) de la COI. Il a, toutefois, été également reconnu que les membres de la GEBCO étaient déjà engagés dans toutes les IBC proactives et que leur participation dans les IBC moins actives ne donnerait pas vie à ces dernières. Des négociations stériles sur la restructuration proposée ont eu lieu ensuite jusqu'en 2006.

Enfin, en juin 2006, il a été convenu avec les Secrétariats de l'OHI et de la COI que le Comité de la GEBCO devrait réécrire le mandat de ses comités. Ceci faisait défaut depuis longtemps et devait répondre aux changements et accroître la flexibilité de fonctionnement de la GEBCO. Il était évident depuis quelque temps que les mandats et les règles de procédure des comités de la GEBCO devaient être révisés aux fins de les rendre conformes aux pratiques courantes du Comité de la GEBCO et de fournir un cadre plus rigoureux et plus clair dans lequel les comités puissent fonctionner. En conséquence, après de longues discussions au sein du Comité directeur de la GEBCO et de la communauté GEBCO élargie ainsi qu'après des échanges avec les Secrétariats de l'OHI et de la COI, les nouveaux mandats et règles de procédure ont été publiés séparément pour le Comité directeur, le Sous-comité technique (anciennement le Sous-comité de la bathymétrie numérique), et le Sous-comité sur les noms des formes sous-marines. Ces projets, en tant qu'Annexes 1 à 3 respectivement à ce rapport, sont soumis à l'approbation des Etats membres de l'Organisation hydrographique internationale et de la Commission océanographique intergouvernementale, les deux organisations mères du Projet GEBCO.

5. Conclusions

Les cinq années de la période couverte par le présent rapport ont donné lieu à de multiples raisons de célébration, comme l'a fait le Comité GEBCO, lors de son Centenaire. Les célébrations du Centenaire ont mis en relief les objectifs de la GEBCO : réunir des experts et des administrateurs ayant pour but commun de cartographier le fonds marin et de diffuser les résultats de leurs recherches via la publication de cartes marines, de réseaux maillés, d'ouvrages et de documents techniques. Ces objectifs ont été poursuivis tout au long de la période en question avec au moins trois réunions par an, des projections lors des conférences, la mise à jour de l'Atlas numérique (GDA-CE) et son interface, qui permet le téléchargement du réseau à partir du site web de la GEBCO, la diffusion de 994 exemplaires du GDA dans 82 pays (dont 553 ont vendus, parmi lesquels 167 au cours de l'année 2006, jusqu'en mai), la sortie imminente d'une nouvelle carte mondiale de bathymétrie océanique, la réorganisation du site web, l'augmentation de la composition du Sous-Comité sur les noms des formes du relief sous-marin, la production de l'Index des noms des formes du relief sous-marin en version électronique téléchargeable, la mise en oeuvre d'un système numérique permettant de proposer des noms même à la mer lors des campagnes ou des levés hydrographiques, l'interface avec la Carte bathymétrique internationale de l'Océan austral, la Carte bathymétrique internationale de l'océan Arctique et la Carte bathymétrique internationale de la Méditerranée, l'incorporation de sondes en eaux peu profondes à partir de cartes de navigation électroniques ou numériques, la tenue à jour de spécifications, et la création d'un programme de formation de 18 nouveaux spécialistes en bathymétrie océanique, avec la Nippon Foundation, ainsi que la participation à une Journée de la Science en plus des réunions annuelles. Toutes ces activités de la GEBCO signifient que 95% des

profondeurs océaniques (au-delà de la profondeur de navigation) sont mieux cartographiées, connues et comprises qu'elles ne l'étaient il y a cinq ans.

6. Recommandations

Que la XVIIe Conférence H.I.

1. Accepte le rapport du Comité GEBCO tel qu'il est présenté.
2. Adopte les nouveaux mandats et règles de procédures du Comité restreint et de ses Sous-Comités annexés au présent rapport.
3. Note que la GEBCO est un projet conjoint de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et qu'en conséquence les nouveaux mandats et règles de procédure du Comité restreint et de ses sous-comités n'entrent pas en vigueur avant d'avoir été également adoptés par la COI.
4. Reconnaissant l'importance qu'il y a à améliorer le quadrillage bathymétrique mondial dans les zones côtières, encourage les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à participer au programme de recueil des sondes à partir des fichiers ENC.
5. Recommande que les Etats membres continuent d'appuyer les activités cartographiques de coopération mutuelle au sein desquelles la GEBCO s'attache à cartographier la totalité de l'océan mondial tandis que les CBI appliquent leurs connaissances spécialisées à la cartographie des zones régionales. Les Etats membres sont priés d'encourager activement, d'appuyer et de faciliter la soumission de toute donnée bathymétrique détenue par des organisations au sein de chaque Etat soit à une CBI soit à la GEBCO. La GEBCO et les CBI échangeront leurs données activement. Les CBI, une fois terminées, seront publiées au bénéfice des usagers dans leur zone géographique et seront soumises à la GEBCO pour inclusion dans la compilation mondiale.

- Annexes**
- A Comité directeur mixte OHI-COI de la GEBCO - Mandat et Règles de procédure.
 - B Sous-comité de la GEBCO sur les Noms des formes du relief sous-marin (SCUFN) - Mandat et Règles de procédure.
 - C Sous-comité technique sur la cartographie des océans (TSCOM) (*anciennement SCDB*)- Mandat et Règles de procédure.
-

ANNEXE A

COMITE DIRECTEUR MIXTE OHI-COI DE LA GEBCO

MANDAT ET REGLES DE PROCEDURE

PREAMBULE

La GEBCO a été proposée en 1899 et est devenue réalité en avril 1903 lorsque SAS le Prince Albert Ier de Monaco offrit d'organiser et de financer la production d'une nouvelle série de cartes dénommée "La Carte générale bathymétrique des Océans" (GEBCO), sous la direction du Cabinet scientifique du Prince. En 1922, la responsabilité de la GEBCO a été transférée au Directeur du Musée océanographique de Monaco et, en 1929, au Bureau hydrographique international (aujourd'hui l'OHI). Depuis 1973, la GEBCO est un projet conjoint de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO.

Les objectifs du Projet GEBCO OHI-COI sont :

- 1) De développer et d'améliorer constamment la représentation des profondeurs de l'Océan mondial, faisant autorité,
- 2) D'agir en tant qu'autorité internationale désignée en matière de noms des formes du relief sous-marin,
- 3) D'assurer l'avancement de l'élaboration et de l'application de la technologie relative à la cartographie du fond marin,
- 4) D'encourager et de faciliter la coopération scientifique dans un but d'échange et de préservation des données bathymétriques et des métadonnées associées,
- 5) De favoriser la collaboration des particuliers et des organisations avec des compétences reconnues et en développement de façon à appuyer les efforts locaux et régionaux dans le but d'obtenir une norme de qualité mondiale;
- 6) D'identifier les zones océaniques qui sont insuffisamment hydrographiées et de recommander aux organisations et aux institutions hydrographiques et/ou océanographiques que ces zones soient hydrographiées.
- 7) De promouvoir l'enseignement et la formation en cartographie océanique,
- 8) De réunir des cartographes des océans et des utilisateurs de bathymétrie aux fins d'obtenir des produits plus largement utilisés dans les sciences et l'enseignement.

La GEBCO est un projet de l'OHI et de la COI qui est ouvert à tous ceux concernées par la cartographie du fond des océans. Elle repose en grande partie sur les efforts volontaires d'une communauté internationale de scientifiques et d'hydrographes collaborant avec l'appui de l'OHI et de la COI.

Le Comité directeur mixte OHI-COI de la GEBCO est en charge de la GEBCO.

Mandat

Le Comité directeur de la GEBCO est chargé de :

1. Guider le projet GEBCO, sous la direction de l'OHI et de la COI, tout en reconnaissant et suivant les politiques de l'OHI et de la COI, lorsqu'elles concordent.
2. Préparer et diffuser des cartes, réseaux, fichiers de données et autres descriptions appropriées du fond des océans.
3. Déterminer les besoins des divers utilisateurs de la bathymétrie de l'Océan mondial, d'étudier les moyens permettant de répondre à ces besoins et, le cas échéant, de lancer ou de proposer à l'OHI et à la COI des actions dans leur domaine de compétence en vue de satisfaire à ces besoins.
4. Stimuler le flux de données relatives au Projet GEBCO en recherchant activement les sources de données nouvelles et en encourageant la mise à disposition de données aux banques de données appropriées, dans le but de s'assurer que le plus grand nombre de données disponibles soit communiquées au Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB).
5. Superviser l'évolution, la maintenance et la tenue à jour systématique des produits de la GEBCO, dont les activités nécessitent entre autres:
 - (1) D'étudier et d'élaborer des procédures relatives à de nouvelles compilations de la bathymétrie;
 - (2) D'élaborer des normes et des méthodologies relatives à la production des cartes et des réseaux bathymétriques et de recommander leur adoption à l'OHI et à la COI ainsi qu'à l'ensemble des cartographes du fond marin ;
 - (3) De superviser l'évolution, la production et la tenue à jour du réseau mondial de données bathymétriques numériques ;
 - (4) De superviser la préparation et la tenue à jour, en association avec des organismes nationaux et internationaux, d'un Index OHI/COI des noms des formes du relief sous-marin de la GEBCO (Index des noms géographiques des formes du relief sous-marin) ;
 - (5) D'étudier et de mettre en œuvre le meilleur mécanisme possible de distribution pour une utilisation efficace des produits GEBCO par tous les utilisateurs ;
6. Etudier et de mettre en œuvre les mesures financières et logistiques nécessaires à l'avancement du Projet GEBCO avec l'assistance des Secrétariats de l'OHI et de la COI.
7. Intégrer aux produits les noms géographiques des formes du relief sous-marin qui apparaissent dans l'Index OHI/COI des noms des formes du relief sous-marin de la GEBCO.
8. Diriger et surveiller les travaux des sous-comités et groupes de travail de la GEBCO; proposer à l'OHI et à la COI la création ou la dissolution de sous-comités, et créer, maintenir et dissoudre les groupes de travail, selon que de besoin.
9. Coopérer, par l'intermédiaire du groupe consultatif de cartographie océanique (CGOM), avec les projets de Cartes bathymétriques internationales sur les spécifications et la préparation de cartes bathymétriques régionales, pour assurer leur compatibilité avec les produits GEBCO et leur éventuelle inclusion dans ces derniers.

10. Créer des capacités en encourageant et en permettant la formation et l'enseignement scientifique de nouvelles générations d'experts opérationnels en cartographie océanique (spécialistes en bathymétrie) dans le monde entier.
11. Mener des politiques qui renforcent l'utilité des produits GEBCO non seulement pour les utilisateurs scientifiques mais également, selon que de besoin, à des fins pédagogiques et socio-économiques au sens le plus large.
12. Saisir toutes les occasions pratiques de souligner les avantages scientifiques et sociétaux qu'il y a à cartographier le fond marin.
13. Le Comité directeur de la GEBCO rend compte à l'OHI et à la COI chaque année et doit également proposer des activités à examiner dans le cadre des programmes de travail de l'OHI et de la COI, en identifiant et sollicitant, selon que de besoin, l'appui financier nécessaire.

Règles de procédure

1. Composition:

- (1) Le Comité est composé de cinq membres nommés par l'OHI, de cinq membres nommés par la COI, des présidents des sous-comités et du directeur du Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique. En consultation étroite, l'OHI et la COI font en sorte que tous les membres nommés soient issus, autant que faire se peut, de différentes régions dans le souci d'une répartition géographique équilibrée.
 - (2) Les membres nommés du Comité ont un mandat de cinq ans, renouvelable à la majorité du Comité plus un mandat additionnel de cinq ans avec l'approbation de l'organisation mère correspondante.
 - (3) Les membres du Comité directeur, s'ils sont nommés par l'OHI ou la COI, représentent leur organisation mère en tant qu'experts⁴ et aucun remplacement n'est autorisé.
 - (4) En outre, le Comité peut inviter d'autres personnalités compétentes à prendre part à ses réunions, sans droit de vote.
 - (5) Il est prévu que les membres participent à chaque réunion du Comité. Les membres du Comité qui sont absents plus de deux années consécutives seront considérés comme ayant démissionnés et il sera procédé à de nouvelles nominations.
 - (6) Entre les réunions, les travaux seront menés par correspondance. Les communications électroniques seront la méthode de correspondance la plus courante. Les minutes du Comité et autres documents pertinents seront placés sur le site web de la GEBCO en lien avec les sites de l'OHI et de la COI.
2. Le Président et le Vice-Président sont élus par le Comité parmi les membres désignés par l'OHI et la COI, et proviennent, en principe, d'organisations mères différentes. Le Président et le Vice-Président sont élus pour un mandat de quatre ans qui peut être renouvelé sur vote du Comité. Ces mandats prévalent, durant leur fonction, sur le mandat de membre du Comité. Le Président, ou en son absence, le Vice-Président, dirige les travaux du Comité.

⁴ En ce qui concerne la COI, le Comité directeur est assimilé à un groupe mixte d'experts conformément aux directives de la COI en matière d'organes subsidiaires.

3. Les Secrétariats de l'OHI et de la COI, ainsi que des représentants des Etats membres de l'OHI et de la COI peuvent participer en tant qu'observateurs aux réunions du Comité sans droit de vote.
 4. Les réunions se tiennent au moins tous les deux ans. La date et le lieu de la réunion seront normalement décidés lors de la réunion précédente, de façon à faciliter les dispositions relatives au voyage des participants. Le quorum minimum pour tenir une réunion est de six membres du Comité. Une réunion extraordinaire peut être demandée par le président ou par un membre quelconque du Comité, avec l'accord de la majorité simple de tous les membres du Comité. La langue de travail du Comité est l'anglais.
 5. Le Comité doit s'efforcer de prendre les décisions par consensus. Si, au cours d'une réunion du Comité, un consensus n'est pas atteint, les décisions seront prises par un vote à la majorité simple des membres du Comité présents. A tout autre moment, la majorité simple de tous les membres du Comité est requise. En cas d'égalité, le président a voix prépondérante.
 6. Le Comité nomme un Secrétaire pour un mandat de cinq ans qui peut être renouvelé. A la demande du Comité, l'OHI et la COI peuvent fournir une assistance en matière de secrétariat. Le Secrétaire est chargé d'assurer la coordination nécessaire au Projet GEBCO, conformément aux décisions du Comité ainsi que la préparation des dispositions, des invitations, de la documentation et de l'ordre du jour de la réunion. Le Secrétaire agit en tant que Rapporteur et prépare le projet de compte-rendu analytique qui sera distribué aux membres du Comité, de préférence dans un délai d'un mois après la réunion. Les commentaires des membres devront être renvoyés dans un délai d'un mois après la diffusion du projet de compte rendu. Le compte-rendu analytique final devra être communiqué à l'OHI et à la COI. Le Secrétaire agit en tant que secrétaire entre les réunions.
 7. Le mandat et les règles de procédure devront être approuvés par les Assemblées de l'OHI et de la COI. Le Comité peut proposer à l'OHI et à la COI des changements à ce mandat et à ces règles de procédure avec l'approbation des deux tiers du Comité. Tout changement entre en vigueur après avoir été approuvé à la fois par l'OHI et par la COI.
-

ANNEXE B

**SOUS-COMITE DE LA GEBCO SUR LES NOMS DES FORMES
DU RELIEF SOUS-MARIN (SCUFN)**

MANDAT ET REGLES DE PROCEDURE

1. Mandat

- 1.1 Le Sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin dépend du Comité directeur mixte COI-OHI de la GEBCO dont il est l'autorité désignée pour toutes les questions relatives aux noms des formes du relief sous-marin.
- 1.2 Le Sous-comité a pour vocation de sélectionner les noms des formes du relief sous-marin de l'Océan mondial destinés à être utilisés sur les produits graphiques et numériques de la GEBCO, sur la série de cartes INTERNATIONALES à petites échelles de l'OHI, et sur la série régionale de Cartes bathymétriques internationales.
- 1.3 Le Sous-comité est chargé de :
- 1.3.1 Sélectionner les noms des formes du relief sous-marin à partir:
- a) des noms des formes du relief sous-marin, fournis par les organisations nationales et internationales concernées par la nomenclature,
 - b) des noms soumis au Sous-comité par des particuliers, des agences et des organisations s'occupant de recherche marine, d'hydrographie, etc. ;
 - c) des noms qui figurent dans des journaux scientifiques, ou sur des cartes marines et terrestres appropriées,
 - d) des noms soumis au Sous-comité par les Présidents ou Editeurs en chef des projets de Cartes bathymétriques internationales, en relation avec les travaux relatifs à ces projets.
- Tous les noms sélectionnés doivent être conformes aux principes contenus dans la publication B-6 de l'OHI-COI « Normalisation des noms des formes du relief sous-marin » et soutenus par des preuves valables. Ces noms sont examinés avant d'être ajoutés à l'Index.
- 1.3.2 Définir, selon qu'il convient, l'étendue des formes auxquelles un nom a été attribué.
- 1.3.3 Fournir des conseils aux particuliers et aux autorités concernées, sur la sélection des noms des formes du relief sous-marin dans les eaux internationales et, sur demande, dans les eaux qui relèvent d'une juridiction nationale.
- 1.3.4 Encourager la création de comités nationaux de noms géographiques des formes du relief sous-marin, lorsque ces comités n'existent pas.
- 1.3.5 Préparer et tenir à jour un Index international et mondial OHI-COI des noms des formes du relief sous-marin de la GEBCO.
- 1.3.6 Encourager l'utilisation, sur d'autres cartes terrestres et marines ainsi que sur des publications et documents scientifiques, des noms des formes du relief sous-marin inclus dans l'Index OHI-COI de la GEBCO, en leur assurant une large diffusion.

- 1.3.7 Préparer et tenir à jour les directives adoptées sur le plan international pour la standardisation des noms des formes du relief sous-marin et encourager leur utilisation.
- 1.3.8 Examiner et évaluer le besoin de réviser ou de créer des appellations et définitions d'éléments topographiques sous-marins.
- 1.3.9 Entretenir des relations étroites avec le Groupe d'experts des NU sur les noms géographiques, centrées sur les invitations à participer aux réunions du Sous-comité, ainsi qu'avec les autorités internationales ou nationales concernées par l'attribution de noms aux formes du relief sous-marin.
- 1.3.10 Fournir, si possible, l'historique des noms pré-existants et, si nécessaire, des noms de remplacement. Cette recherche comprendra le bâtiment qui a fait la découverte et/ou l'organisation, les informations sur le particulier ou le bâtiment qui est cité ou la forme géographique à laquelle le nom est associé, l'origine du nom de remplacement, si nécessaire et le matériel source ayant trait à l'historique de la dénomination.

2. Règles de procédure

- 2.1 La composition du Sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin est régie d'après les règles suivantes :
 - 2.1.1 Le Sous-comité est composé de 12 membres, de préférence six membres nommés par l'OHI et six par la COI. Les membres du SCUFN sont soumis à l'approbation du Comité directeur mixte OHI-COI de la GEBCO.
 - 2.1.2 Les membres nommés du Sous-comité représentent leur organisation mère en tant qu'experts⁵ et aucun remplacement n'est autorisé.
 - 2.1.3 Les membres du Sous-comité sont nommés pour une période de quatre ans qui peut être prolongée pour une période de deux ans supplémentaires, accompagnée d'une disposition additionnelle stipulant que, dans le cas où aucun autre Etat membre ne fait une demande d'adhésion, deux autres années supplémentaires en fonction soient accordées. Si un autre Etat membre fait une demande d'adhésion, le Comité directeur décidera quel membre devra se retirer.
- 2.2 Le Président et le Vice-président sont élus par le Sous-comité sous réserve de l'approbation du Comité directeur. Ils doivent normalement être issus d'organisations mères différentes.
- 2.3 Le Président est élu pour une période de quatre ans et le Vice-président lui succède en principe. Le Président peut être réélu pour une période de quatre années supplémentaires. Au cas où le Président démissionne avant la fin de son mandat, le Vice-président le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme du mandat en cours.
- 2.4 Le Président, ou en son absence, le Vice-président, dirige les travaux du Sous-comité. Les réunions ont habituellement lieu chaque année, de préférence avant la réunion du Comité directeur. Durant la période intersession, le Sous-comité travaillera par correspondance (de préférence par courrier électronique).

⁵ En ce qui concerne la COI, le sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin est assimilé à un groupe mixte d'experts conformément aux directives de la COI en matière d'organes subsidiaires.

- 2.5 Il est prévu que les membres participent à chacune des réunions du Sous-comité. Les membres du Sous-comité qui sont absents des réunions plus de deux années consécutives seront considérés comme ayant démissionné et on sollicitera de nouvelles nominations auprès de l'organisation mère appropriée.
 - 2.6 Les représentants des entités/organisations non-gouvernementales ou des particuliers, qui sont en mesure de fournir une contribution pertinente et constructive aux travaux du Sous-comité peuvent participer aux réunions en tant qu'observateur. Au cas où un grand nombre d'observateurs demande à participer à la réunion, le Président peut limiter la participation en les invitant à agir par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs représentants collectifs.
 - 2.7 Les observateurs en provenance des Etats membres de l'OHI et/ou de la COI peuvent participer aux réunions. La participation est en principe limitée à un observateur par Etat membre.
 - 2.8 Les propositions qui sont examinées au cours des réunions du SCUFN doivent être soumises 30 jours avant les réunions, si elles sont présentées sous forme électronique, ou 60 jours, si elles sont présentées sous forme analogique.
 - 2.9 Le Sous-comité doit s'efforcer de prendre ses décisions par consensus. En cas de vote, le quorum requis est de sept membres. La majorité requise pour obtenir l'approbation est la majorité simple du nombre total de membres. Seuls les membres peuvent voter soit en personne soit par correspondance. En cas d'égalité, le Président a voix prépondérante.
 - 2.10 Les recommandations du Sous-comité sont soumises au Comité directeur pour examen et décision.
 - 2.11 Le Président soumet un rapport annuel au Président du Comité directeur.
-

SOUS-COMITE TECHNIQUE SUR LA CARTOGRAPHIE DES OCEANS (TSCOM)
(Anciennement SCDB)

MANDAT ET REGLES DE PROCEDURES

Préambule

En mai 1977, lors de la 4e Session du Comité de la GEBCO, le Comité directeur a décidé de créer un petit sous-comité sur la bathymétrie numérique aux fins d'« examiner... la question : Y-a-t-il un avantage à avoir des données bathymétriques numériques? ». Il en est découlé un rapport très positif qui a été soumis au Comité directeur en mai 1983, la formation d'un sous-comité plus large et plus représentatif et une recommandation visant à établir le Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique.

Au cours des années, les réunions annuelles de ce Sous-Comité, du fait de leur importance croissante pour les scientifiques, ont été l'objet d'une plus grande considération. D'une réunion de cinq experts en 1984, le groupe est passé à 36 experts issus de 25 groupes provenant de 13 pays, en juin 1999.

En 2006, on a pris conscience que tous les produits de la GEBCO et presque toutes les activités cartographiques étaient « numériques », et après la XXIIe réunion du SCDB à Bremerhaven, Allemagne, il a été proposé que le Sous-comité soit renommé "Sous-comité technique sur la cartographie océanique (TSCOM) », dans le cadre de la refonte de la structure de la GEBCO.

1. Mandat

- 1.1 Le sous-comité rend compte au Comité directeur mixte OHI-COI de la GEBCO en tant qu'autorité désignée pour toutes questions techniques concernant les buts de la GEBCO tels qu'ils sont définis dans le mandat et les règles de procédure du Comité directeur.
- 1.2 Le Sous-Comité est chargé de :
 - 1.2.1 Tenir à jour et apporter des améliorations aux produits GEBCO et aux données y relatives, telles que, entre autres :
 - a) Un réseau bathymétrique global;
 - b) L'Atlas numérique de la GEBCO;
 - c) Des bases de données relatives aux sondages, aux lignes de côtes, aux élévations de terrain, aux données obtenues par télédétection et autres données, réduites à une échelle de travail pratique, qui puisse faciliter la tenue à jour des produits GEBCO et maintenir la qualité du produit.
 - 1.2.2 Contrôler les évolutions en matière de disponibilité des données et de technologie y relative qui pourraient avoir un impact sur les activités de la GEBCO, et recommander au Comité directeur des actions qui maintiendront l'excellence des produits GEBCO.
 - 1.2.3 Fournir des conseils aux particuliers et aux autorités concernées sur les aspects scientifiques et techniques de la cartographie bathymétrique, selon que de besoin.
 - 1.2.4 Encourager et faciliter la localisation, l'acquisition et l'échange de données en matière de sondages, de lignes de côte, et autres données obtenues par télédétection ou à l'appui de la cartographie bathymétrique.

- 1.2.5 Explorer les applications des produits GEBCO, au-delà des sciences cartographiques, dans le but de réaliser des produits qui s'appliquent facilement aux autres sciences océaniques.
- 1.2.6 Etablir, alimenter et/ou dissoudre les groupes de travail, le cas échéant, aux fins de réaliser des tâches spécifiques ou des développements de produit se rapportant aux avancées techniques du Projet GEBCO.
- 1.2.7 Collaborer avec le SCUFN sur des questions d'intérêt commun, telles que, entre autres, les formes et contours des éléments dénommés et le placement automatique des noms des éléments.

2. Règles de procédure

- 2.1 La composition du Sous-Comité est régie d'après les directives suivantes :
 - 2.1.1 Le Sous-Comité est composé de 10 membres au plus; six sont nommés par le Comité directeur mixte OHI-COI de la GEBCO, et quatre par le Sous-Comité.
 - 2.1.2 Les membres du Sous-Comité sont des experts agissant exclusivement pour le compte du Projet GEBCO ⁶. Ils sont choisis pour leur compétence technique individuelle et dans le but d'élargir l'étendue technique générale du Sous-Comité, dans son ensemble.
 - 2.1.3 Les membres du Sous-Comité sont nommés pour une période de quatre ans, qui peut être renouvelée.
- 2.2 Le Président et le Vice-Président sont élus par le Sous-Comité, sous réserve de l'approbation du Comité directeur.
- 2.3 Le Président est élu pour une période de quatre ans et est normalement remplacé par le Vice-Président. Le Président peut être réélu pour une période additionnelle de quatre ans. Au cas où le Président démissionne avant la fin de son mandat, le Vice-président le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme du mandat en cours.
- 2.4 Le Président, ou en son absence le Vice-Président, dirige les travaux du Sous-Comité. Les réunions ont habituellement lieu chaque année. Durant la période intersession, le Sous-Comité travaillera par correspondance (de préférence par courrier électronique).
- 2.5 Les particuliers qui sont en mesure de fournir une contribution pertinente et constructive aux travaux du Sous-Comité peuvent, à la discrétion du Président ou du Vice-Président, participer aux réunions en tant que conseillers scientifiques avec le statut d'observateur.
- 2.6 Les entités et les organisations qui sont en mesure de fournir une contribution pertinente et constructive aux travaux du Sous-Comité peuvent être représentées aux réunions avec le statut d'observateur.
- 2.7 Le Sous-Comité doit s'efforcer de prendre les décisions par consensus. Si un vote est nécessaire, le quorum requis est de six membres. La majorité requise pour obtenir l'approbation est la majorité simple du nombre total de membres.

⁶ En ce qui concerne la COI, le Sous-Comité est assimilé à un groupe mixte d'experts conformément aux directives de la COI en matière d'organes subsidiaires.

- 2.8 Les recommandations du Sous-Comité sont soumises au Comité directeur pour examen et décision.
 - 2.9 Le Président soumet un rapport annuel au Président du Comité directeur.
-

RAPPORT DU CENTRE DE DONNEES DE L'OHI POUR LA BATHYMETRIE NUMERIQUE (DCDB)

I. Historique

En 1988, une proposition décrite dans la lettre circulaire 41/1988 a été faite pour que le Centre national de données géophysiques des USA (NGDC) exploite une banque de données numériques mondiale de la bathymétrie océanique, pour le compte des Etats membres de l'OHI. A la suite des commentaires reçus des Etats membres cette proposition a été révisée et le Centre de données pour la bathymétrie numérique de l'Organisation hydrographique internationale (DCDB de l'OHI), a été officiellement créé le 1er juin 1990 au NGDC. Depuis lors, le DCDB de l'OHI a fait des progrès considérables pour devenir le responsable principal en matière de données bathymétriques numériques pour les Etats membres de l'OHI et pour assurer à l'OHI un maximum d'avantages venant du fonctionnement parallèle, et dans les mêmes locaux, du Centre mondial de données pour la géophysique et la géologie marine de Boulder et du Centre national de données géophysiques des USA.

II. Principales réalisations

Une liste abrégée des réalisations du NGDC et du DCDB de l'OHI, en matière de données numériques couvrant la période de janvier 2002 à décembre 2006 et ayant rapport à la géophysique et à la géologie marine, est retranscrite ci-dessous. Pour une liste plus complète comprenant des produits de données non numériques, ainsi que des services, des produits et des accomplissements émanant principalement des USA, merci de consulter les pages du site à l'adresse suivante:

<http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/announcements/announcements.html>

- 1) **Distribution des données numériques** – Depuis cinq ans, le DCDB de l'OHI a répondu à plus de 590 demandes de données ou d'informations émanant d'organisations externes aux Etats-Unis. Ces organisations sont situées dans 42 pays Etats membres de l'OHI et dans plusieurs pays non membres de l'OHI. Dans ces demandes, le nombre d'opérations de récupération et de recherche de données en ligne effectuées par les internautes, n'est pas compté. Au cours des cinq dernières années le DCDB de l'OHI a, d'une façon significative, élargi ses offres de données en ligne et compte connaître une augmentation des consultations sur Internet au fur et à mesure que davantage d'ensembles de données sont mis à disposition sur les pages du site et que les outils de téléchargement et de recherche des données sont améliorés.
- 2) **Croissance de la base de données bathymétriques numériques en route** – Depuis cinq ans, le DCDB de l'OHI a ajouté plus de 5,3 millions de sondages bathymétriques, réalisés à partir de 315 campagnes, à la base de données géophysiques marines. Un million neuf de sondages bathymétriques effectués à partir de 94 campagnes viennent d'Etats membres de l'OHI autres que les Etats-Unis. Aujourd'hui la base de données contient plus de 43 millions de sondages bathymétriques réalisés à partir de 4 622 campagnes.
- 3) **Croissance de la base de données bathymétriques multifaisceaux** – Depuis cinq ans, le DCDB de l'OHI a ajouté 438 campagnes internationales (5,5 millions de milles marins) à sa base de données bathymétriques multifaisceaux. A partir de ces campagnes, presque un téraoctet de données multifaisceaux, a été archivé. La base de données comprend maintenant 1,02 téraoctets de fichiers de données téléchargeables réalisés à partir de 1 019 campagnes (6,6 millions de milles marins).
- 4) **Croissance de la base de données hydrographiques du NOS (National Ocean Service)** – La version 5.0 de la base de données sur les levés hydrographiques du NOS, sortie à l'automne 2006, comprend 698 nouveaux levés corrigés (3,4 millions de sondages) dans les

régions côtières des USA. Les nouvelles données de sondage ont été conçues à partir de levés historiques recueillis via un contrat de numérisation de 2001 à 2004. La qualité des données a ensuite été vérifiée au cours de 2006 au NGDC. La base de données détient aujourd'hui plus de 76,7 millions de sondages réalisés à partir de 6683 levés hydrographiques qui ont été choisis pour la plus grande couverture des eaux côtières des USA.

Depuis 2004, les données multifaisceaux à haute résolution, les données du sonar à balayage latéral et les produits relatifs aux données ont apporté leur contribution à la collecte de données de levés hydrographiques au NGDC. Aujourd'hui, les données à haute-résolution sont disponibles pour les levés les plus récents sous forme de fichiers bruts du sonar à balayage latéral et multifaisceaux, de fichiers multifaisceaux traités, d'images du sonar à balayage latéral en mosaïques, d'images en 3 D du relief coloré en ombre et lumière et de grilles. Aujourd'hui plus de 8 téraoctets de données sur les levés numériques à haute résolution sont archivées et distribuées par le NGDC.

- 5) **Accès aux métadonnées – données en ligne** – Depuis 2002, le NGDC a considérablement augmenté le volume et le type de données disponibles en vue d'être téléchargées sur le site Web. Le NGDC a également mis en application plusieurs nouvelles technologies d'accès comprenant des bases des données relationnelles exploitables géospaialement pour l'accès aux informations, des normes et des protocoles à source libre, largement utilisés pour la création et le partage des métadonnées.

Le NGDC a mis en place des cartes interactives ArcIMS/ESRI, pour la plupart de ses bases de données géophysiques et géologiques marines. Les services de cartes interactives du NGDC fournissent des présentations visuelles de niveaux de données souvent pourvues de liens pour télécharger des informations ou créer un sous fichier. Les données géospaiales exploitables sont également disponibles via les WMS (Web Map Services) de l'OGC (Open Geospatial Consortium). La procédure du WMS repose sur une simple interrogation de syntaxe pour demander les niveaux et la région souhaités du serveur qui produit en retour une carte comme image standard (GIF, PNG ou autre format).

Les métadonnées en ce qui concerne les données détenues par le NGDC, sont créées dans un format standard FGDC (Federal Geographic Data Committee) compatible avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Elles sont couramment partagées entre le GCMD (le Global Change Master Directory) de la NASA et les sites Web GOS (Geospatial-One-Stop) des USA via les protocoles Z39.50 et Dublin Core. Elles sont aussi indiquées dans un annuaire public pour être recueillies par d'autres sources. En partageant des métadonnées comprenant des liens avec les bases de données du NGDC, le NGDC fournit effectivement plus de points d'exploration et d'accès pour nos informations.

- 6) **Accès à la base de données géophysiques marines en route** – Elle est accessible en ligne ou à partir d'un DVD-ROM. Ce DVD-ROM contient aussi un logiciel de récupération et de recherche du Système des données géophysiques (GEODAS) ainsi que des outils pour accéder aux enregistrements numériques de paramètres géophysiques dont la bathymétrie, le magnétisme, la pesanteur et la réflexion sismique. La dernière version de la base de données est sortie en automne 2006 (version 5.0 sur DVD-ROM). Les produits CD-ROM de la base de données marines n'ont pas été mis à jour depuis la version 4.1 sortie en 2002 en raison d'une demande sans cesse croissante pour les DVD-ROM. Depuis l'automne 2006, le DCDB de l'OHI a mis à disposition sur le site des données recueillies en route via un service cartographique interactif. Le service cartographique est conçu selon la technologie des ArcIMS et la fonctionnalité GEODAS, permettant ainsi à l'utilisateur de chercher dans le texte et dans l'espace des données en route et de télécharger directement les résultats.

Référence: <http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/geodas/trackline.html>

- 7) **Accès à la base des données bathymétriques multifaisceaux** – En mai 2004, la base de données bathymétriques multifaisceaux est devenue accessible via le service cartographique interactif en ligne. Par l'intermédiaire de ce service cartographique, on peut chercher les sondes en route par zone géographique et les métadonnées textuellement pour trouver les informations. Ensuite, les données multifaisceaux peuvent être téléchargées dans le format d'origine et une image (Postscript, GIF ou HTML) ou une grille du réseau CDF peuvent être produites à partir des données qui utilisent le logiciel mis au point au PMEL (Pacific Marine Environmental Laboratory) de la NOAA. Le service cartographique des données bathymétriques multifaisceaux enregistre, en moyenne chaque mois, plus de 7 100 consultations sur le site.

Le DCDB de l'OHI encourage les collecteurs de données et autres agences de données à soumettre les ensembles de données multifaisceaux pour accroître la couverture en cours d'élargissement de la base de données bathymétriques multifaisceaux dans le monde. Récemment, le DCDB de l'OHI a mis au point un site web qui donnera la possibilité de soumettre les données et les métadonnées en ligne. Le lien du site pour la soumission des données est disponible sur demande.

Référence: <http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/bathymetry/multibeam.html>

- 8) **Accès à la base de données des levés hydrographiques du NOS** – En février 2005, un programme utilitaire reposant sur ArcIMS a été créé pour rechercher, diffuser et distribuer les données des levés hydrographiques du NOS. Le service cartographique est désormais l'outil essentiel prédominant pour le public qui souhaite explorer et télécharger les données hydrographiques au NGDC. Les utilisateurs peuvent procéder à des recherches de données intéressantes spatiales ou textuelles, visualiser des métadonnées pour les levés source et récupérer des fichiers de données associés aux levés choisis ou à une zone définie. Le service cartographique des données sur les levés hydrographiques du NOS enregistre, en moyenne chaque mois, plus de 14 600 consultations sur le site.

Référence: <http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/bathymetry/hydro.html>

- 9) **Réseau maillé de données ETOPO2v2** – Présenté à l'automne 2006, ETOPO2v2 est un ensemble de données du relief du monde présenté sur une grille à 2 minutes qui intègre de nombreuses corrections et améliorations comparé à son prédécesseur, ETOPO2. Une cellule à gauche a été supprimée et la grille maintenant centrée comporte des données source nouvelles ou améliorées. Les données source comprennent la bathymétrie mondiale de Sandwell et Smith, la topographie GLOBE, la base de données de l'IBCAO, les données du Modèle de relief côtier de la zone côtière du NGDC des USA, la bathymétrie des grands lacs du NGDC et la bathymétrie de la mer Caspienne à partir du programme pour l'environnement caspien. ETOPO2v2 est disponible en ligne pour être téléchargé sous forme de sous-grilles comportant des carreaux de 45° chacun et pour faciliter l'extraction de zones de données plus petites. Il est à noter que des images couleur en relief en ombre et lumière tirées de données, de nouvelles affiches représentant les données ETOPO2v2 et des DVD ETOPO2v2, sont aussi disponibles.

Référence: <http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/global/global.html>

- 10) **Soutien au système d'alerte et de prévisions de Tsunami** - En 2006, à l'appui du système d'alerte et de prévisions de Tsunami de la NOAA, le NGDC a mis en place 14 grilles à haute résolution bathymétrique-topographique à proximité des côtes, prêtes à fonctionner en modélisation lors d'inondations dues aux tsunamis. Les détails bathymétriques sont cruciaux afin de prévoir les effets possibles des tsunamis et protéger les vies et les biens. Les zones où se trouvent les grilles d'inondation ont été choisies par les personnes qui modélisent les tsunamis au laboratoire PMEL de la NOAA. Ces zones sont déterminées en fonction des

dangers de tsunami, de la disponibilité de données, de la population et d'autres facteurs. Les grilles ont comme niveau de référence celui de la pleine mer moyenne et sont accessibles au public avec des métadonnées et de la documentation sur le site Internet du NGDC (Tsunami Inundation Gridding Project).

Le NGDC a par ailleurs mis en oeuvre un système de chevauchement des grilles bathymétriques dans le bassin atlantique (1 minute d'arc), l'Atlantique, le Golfe du Mexique et les Antilles (9 secondes d'arc) prêtes à être utilisées pour la modélisation de la propagation de tsunamis dans les grands fonds. La NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration), l'organisme parent du NGDC a, avant toute chose, la responsabilité d'avertir les USA en cas de tsunamis et d'assumer un rôle de meneur international dans l'observation et la recherche des tsunamis.

Référence: <http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/inundation/>

- 11) **Cartes de pêche bathymétriques du NOS** – En 2004, les images des cartes numériques des séries de cartes bathymétriques de pêche du NOS ont été mises à disposition en ligne avec des images à haute résolution à télécharger et avec des images de moins bonne résolution pour aperçu. Ces cartes couvrent toute la ligne de côtes des USA et comprennent le détail des isobathes. Une page du site ArcIMS donne accès aux images cartographiques. Ce site est consulté en moyenne plus de 10 700 fois par mois avec une interface de recherche de texte. La série complète des cartes est aussi proposée sur sept CD ROM.

Référence: http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/bathymetry/maps/nos_intro.html

III. Activités continues

- 1) **Développement du logiciel GEODAS** – Le GEODAS ne cesse d'apporter des changements significatifs afin d'améliorer les possibilités de présentation des données, d'accès et de recherche pour l'internaute. Le logiciel GEODAS est disponible pour MS Windows, UNIX Xwindows et Macintosh OS-X et gère aujourd'hui une variété de bases de données dont la base « Marine Trackline Geophysics » (bathymétrie, magnétisme, pesanteur et activité sismique), les levés hydrographiques du NOS, les levés aéromagnétiques, la topographie ETOPO2v2, les grilles du modèle du relief côtier des USA et les grilles de la bathymétrie des Grands Lacs. Des nouveaux outils plus performants tels que Hydroplot, Shapefile Maker, Coastline Extractor, Reforma data et Grid Translator sont désormais inclus et disponibles en ligne et sur le logiciel de bureau GEODAS. D'autres changements comprennent des métadonnées et des capacités de traçage améliorées et une interface faite sur mesure pour permettre aux utilisateurs l'accès à la B-4 de l'OHI, renseignements relatifs aux données bathymétriques récentes. http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/gdas/iho/gd_sys.html.

Référence: <http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/geodas/geodas.html>

- 2) **Cartes des Grands Lacs** - Le NGDC, avec le concours du Service hydrographique du Canada (SHC), a terminé les isobathes et présenté un aperçu de l'affiche qui sera diffusée sur le site Web des Grands lacs. Les isobathes des Lacs Michigan, Erie, Ontario et Huron peuvent être désormais téléchargés ainsi que le trait de côte via un service cartographique interactif. Les isobathes finalisées pour le Lac Supérieur constituent la dernière partie qui viendra compléter la série du projet des cartes de relief des côtes.

Référence: <http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/greatlakes/greatlakes.html>

- 3) **Mise au point du modèle du relief côtier (CRM)** – Les volumes 6, 7 et 8 couvrant d'une façon continue, la côte occidentale des USA et les volumes 9 et 10 couvrant Porto Rico et Hawaï et qui ont été réalisés depuis cinq ans, sont désormais disponibles avec les cinq premiers volumes sur un DVD-ROM. Sur ce DVD-ROM se trouvent aussi GEODAS et le logiciel Grid Translator. De surcroît, les données et le logiciel sont accessibles en ligne, permettant ainsi de rechercher et de télécharger les données du CRM sur Internet. Cet ensemble de DEM (Modèle d'élévation numérique) à 3 secondes d'arc, offre la première vue complète d'ensemble de la région côtière des USA, y compris la topographie terrestre et la bathymétrie côtière, allant des frontières de l'état côtier au large, aussi loin que les données hydrographiques du NOS permettent d'obtenir une vue continue des fonds marins. Dans de nombreux cas, cette limite au large atteint la pente continentale, et dans certains endroits elle s'étend même au-delà. Les sources d'informations comprennent le « Geophysical Survey » des USA et le NOS. Le développement du CRM en Alaska est en cours et des opérations de contrôle de qualité sont à présent effectuées.

Référence: <http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/coastal/coastal.html>

- 4) **Activités internationales** – Ajouté à sa contribution à la GEBCO, le NGDC continue d'assumer un rôle actif dans les projets régionaux de cartes bathymétriques de la COI auxquels l'OHI participe activement. De certaines façons, le DCDB de l'OHI bénéficie de cet effort, avec notamment la contribution importante des IBC à la croissance de la base de données bathymétriques mondiale.

En janvier 2002, mademoiselle Pilar Ortiz du Service hydrographique du Chili a passé deux semaines en formation de gestion des données marines au NGDC en vue de la production de cartes bathymétriques à l'appui de la Carte Bathymétrique Internationale du Pacifique Sud-Est. C'était la première session de formation face-à-face offerte par le NGDC sur la gestion bathymétrique, l'analyse et l'affichage des données bathymétriques mondiales les conduisant à une nouvelle (sixième édition) plus exacte et plus utile de la Carte générale bathymétrique des océans de la (GEBCO).

Le 6 et 7 mars 2003, le NGDC a accueilli la neuvième réunion du Comité d'édition de la Carte bathymétrique internationale des Caraïbes et du Golfe du Mexique et a donné des sessions de formation et d'échange d'informations sur la gestion, la distribution et l'archivage des données marines, sur la saisie numérique des données analogiques, sur la production des graphiques et sur les résultats des recherches sur les profondeurs du Golfe du Mexique. Vingt participants dont des observateurs de l'OHI et de la COI et à peu près un nombre équivalent de personnel local, étaient présents à la réunion qui a duré deux jours.

En 2004, le NGDC a publié une affiche à partir de la grille de données de la Carte bathymétrique internationale de l'Océan Arctique (IBCAO). Par l'intermédiaire de M. Ron McNab du Comité d'édition de l'IBCAO, l'impression a été prise en charge par un financement de l'ONR (Office of Naval Research) et l'affiche publiée a utilisé une palette de couleurs, une projection et une échelle appropriées pour reproduire les dimensions de la feuille 5.17 de la série GEBCO : celle de l'océan Arctique. Au début, le Dr. Martin Jakobsson était responsable de la réalisation de la grille cartésienne numérique sous-jacente de l'IBCAO qui comporte un espacement de grille de 2,5 km à 75° N sur la projection polaire stéréographique ainsi que du graphisme numérique de l'affiche. Le Dr. George Sharman, Directeur du Centre mondial de données pour la géologie et la géophysique marines (WDC MGG) à Boulder, a édité l'affiche qui a été publiée sous l'appellation RP-2 de la série WDC MGG.

En 2006, le NGDC a parrainé deux étudiants de l'Université du New Hampshire pour le programme de cartographie océanique. Ce programme est parrainé conjointement par la Carte Générale Bathymétrique des Océans (GEBCO) et par la Fondation nippone du Japon. A la fin du programme de formation international en bathymétrie des grands fonds, les étudiants qui ont réussi reçoivent un certificat en cartographie océanique. Dans le cadre du programme, deux étudiants (un japonais et un mexicain), ont passé deux semaines à travailler au NGDC, se penchant principalement sur la gestion et l'analyse de la réalisation d'une grille à haute résolution bathymétrique-topographique à proximité des côtes, de celles que l'on utilise pour analyser les inondations du littoral. A l'avenir, il est prévu de développer ce genre d'expérience pratique pour les étudiants.

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES ASPECTS
HYDROGRAPHIQUES, GÉODÉSQUES ET GÉO-SCIENTIFIQUES MARITIMES
DU DROIT DE LA MER (ABLOS)**

1. Le Comité ABLOS est un Comité mixte OHI, AIG et COI. Chaque organisation parente a trois membres et il y a deux membres ex officio.

Membres OHI : Italie, Japon et Royaume-Uni

Membres AIG : Australie, Nouvelle Zélande et Suède

Membres COI : Canada, Chine et France

Membres ex officio : Division des Nations Unies pour les affaires maritimes et le droit de la mer (UN DOALOS), BHI

2. En novembre 2006, la COI a informé le BHI et le Comité ABLOS qu'elle allait se retirer du Comité ABLOS afin de concentrer ses efforts sur le Comité consultatif des experts de la COI sur le droit de la mer (ABE-LOS). Cette question sera discutée lors de la 13^e réunion de travail du Comité ABLOS et fera l'objet d'une LC du BHI aux EM.

- 2. Président :**
- | | |
|-------------|---------------------------------|
| 2005 – 2007 | M. Shin TANI (Japon, OHI) |
| 2003 – 2005 | M. Chris RIZOS (Australie, AIG) |
| 2001 – 2003 | M. Ron MACNAB (Canada, COI) |

Vice-président :

2005 – 2006	M. Ron MACNAB (Canada, COI)
2003 – 2005	M. Shin TANI (Japon, OHI)
2001 – 2003	M. Chris RIZOS (Australie, AIG)

Membres :

M. Chris CARLETON	OHI RU (1997 -)
M. Chris RIZOS	Australie, AIG (1997 -)
M. Bjorn Geir HARSSON	Norvège, AIG (1997 - 2003)
M. Tadahiko KATSURA	Japon, OHI (1997 - 2003)
M. Alexei ZINCHENKO	UN DOALOS (1998 -)
M. Ron MACNAB	Canada, COI (1999 - 2006)
M. Samuel BETAH	Cameroun, COI (2000 – 2003)
M. Lars SJÖBERG	Suède, AIG (2002 – 2006)
M. Shi XUEFA	Chine, COI (2002 -)
V.A. Alexandros MARATOS	BHI (2002 –)
M. Steve SHIPMAN	BHI (2003 -)
M. Shin TANI	Japon, OHI (2003 -)
M. Carlo DARDENGO	Italie, OHI (2003 - 2006)
M. Don GRANT	Nouvelle-Zélande, AIG (2003 -)
M. Elie JARMACHE	France, COI (2004 - 2006)
M. Zvonko GRŽETIĆ	Croatie (2006 -)

3. Réunions

9e	23 – 25	octobre 2002	Tokyo, Japon
10e	26 – 27	octobre 2003	BHI, Monaco
11e	19 – 21	octobre 2004	Canberra, Australie
12e	9	octobre 2005	BHI, Monaco
13e	10 - 11	décembre 2006	BHI, Monaco

Conférences

- | | | |
|----|---|-------------|
| 3e | 28 – 30 octobre 2003 | BHI, Monaco |
| | "Résoudre les questions difficiles de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer " | |
| 4e | 10 – 12 octobre 2005 | BHI, Monaco |
| | « La recherche scientifique marine et le droit de la mer: L'équilibre entre l'État côtier et les droits internationaux. » | |

4. Les principales questions discutées au cours de ces réunions ont été:

2002

- Financement de la participation des membres du Comité ABLOS. Une inquiétude a été exprimée du fait que certains membres n'ont pas le financement nécessaire pour assister aux réunions, ce qui diminue l'efficacité de ces réunions. Il a été convenu que le Président écrirait une lettre aux organismes parents soulignant ce point et demandant un financement sûr. Il a également été convenu que les réunions devaient être organisées de façon à minimiser les frais de participation.
- Conférences. La conférence 2001 a été passée en revue et la conférence 2003 prévue en octobre à Monaco a été planifiée.
- Réunions internationales. Les membres ont fait un bref rapport sur les réunions internationales pertinentes auxquelles ils ont participé, soulignant les éléments présentant un intérêt pour le Comité ABLOS.
- ILA (Association internationale du Droit) – Comité sur les questions juridiques concernant le plateau continental. Il a été noté que deux membres du Comité ABLOS étaient membres de ce Comité ILA et que cela devrait permettre un dialogue croisé efficace.
- Question de la confidentialité de la Commission sur les limites du plateau continental (CLCS). Il a été convenu que la confidentialité de la CLCS est un sujet de préoccupation.
- Activités futures du Comité ABLOS. Deux questions ont été soulignées : "Les systèmes de référence verticale, le littoral et les lignes de base" et "l'article 76 sur la formation aux pays émergents".
- Révision du manuel sur les aspects techniques du Droit de la mer (TALOS) (OHI S-51). Il a été convenu qu'il est indispensable de créer un groupe éditorial pour progresser dans la préparation de la 4e édition. Les membres de ce groupe éditorial ont été nommés.
- Un petit atelier a été tenu sur les questions relatives à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

2003

- Révision du manuel sur les aspects techniques du Droit de la mer (TALOS). Il a été discuté de l'avancement des travaux et il a été convenu des travaux et des responsabilités futurs.
- Réunions internationales. Les membres ont fait un bref rapport sur les réunions internationales pertinentes auxquelles ils ont participé, soulignant les éléments présentant un intérêt pour le Comité ABLOS.

- Confidentialité de la CLCS. La question a été actualisée et il a été convenu de certains amendements nécessaires au compte rendu de 2002.
- Les activités potentielles suivantes du Comité ABLOS ont été discutées : le consensus scientifique sur la question des récifs dans différentes parties du monde; l'article 76 et la recherche scientifique marine; un réseau global de références verticales ; la coopération internationale pour la cartographie marine; la participation à des initiatives en matière de formation et le dépôt de cartes marines et de listes de coordonnées en format numérique.
- Conférence ABLOS 2003. Certaines questions finales d'organisation ont été décidées.

2004

- Membres du Comité ABLOS. Les dates d'expiration du mandat de certains membres ont été passées en revue et une certaine inquiétude a été exprimée sur le manque de participation aux réunions de la part des représentants de la COI, à l'exception de M. Ron Macnab.
- Le rapport sur le fonds du Comité ABLOS. Le statut de ce fonds dont le revenu provient des conférences scientifiques biennales a été passé en revue et il a été convenu de lignes directrices pour l'utilisation et le contrôle des dépenses provenant de ce fonds.
- Rapport sur la délimitation de la frontière Australie – Nouvelle-Zélande. Le Comité a reçu des membres et observateurs australiens et néo-zélandais présents à cette réunion un rapport exhaustif sur la question.
- Nouveaux développements concernant les soumissions à la CLCS. Le Comité a reçu une mise à jour de ces soumissions.
- Systèmes globaux de référence verticale. Le Comité a reçu des mises à jour des travaux sur cette question.
- Rapport du GT révisant le manuel TALOS. Il a été discuté de l'avancement des travaux et il a été convenu des travaux et des responsabilités futurs.
- Compte rendu des récentes réunions internationales pertinentes. Les membres ont fait un bref rapport sur les réunions internationales pertinentes auxquelles ils ont participé, soulignant les éléments présentant un intérêt pour le Comité ABLOS.
- Compte rendu des activités du Comité ABLOS. Ces questions ont été discutées, à la suite des discussions ayant eu lieu au cours de la réunion de 2003.
- Compte rendu de la conférence de 2003 et planification de la conférence de 2005. Des commentaires en retour sur les conférences des années précédentes ont été étudiés et pris en compte pour le planning détaillé de 2005.

2005

- Examen du fonds pour la conférence ABLOS et fin des préparatifs pour la conférence ABLOS 2005. Le statut du fonds a été revu et des questions finales d'organisation pour la conférence scientifique ont été réglées.
- Rapport du GT révisant le manuel TALOS. Le travail sur le manuel a bien progressé et il a été convenu de dispositions finales pour mener à bien cette tâche.

- Compte rendu des récentes réunions internationales pertinentes. Les membres ont fait un bref rapport sur les réunions internationales pertinentes auxquelles ils ont participé, soulignant les éléments présentant un intérêt pour le Comité ABLOS.
- Récentes soumissions à la CLCS. Il a été noté que des soumissions ont été déposées par l'Australie et l'Irlande.
- Activités futures du comité ABLOS. Des discussions sur ce sujet ont eu lieu, à la suite des discussions au cours de précédentes réunions.
- Membres du Comité ABLOS. Il a été discuté des membres actuels et de leur mandat.

2006

- ABLOS : l'avenir après le retrait de la COI, le mandat révisé d'ABLOS.
 - 4e conférence biennale ABLOS, objet, dates et comité d'organisation.
 - Statut et mise à jour du manuel TALOS (S-51).
 - Rapports sur la participation des membres aux conférences en rapport avec le Droit de la mer (LOS).
 - Questions scientifiques et techniques (posées lors de la 12e réunion).
 - Nouveaux développements en rapport avec les soumissions à la CLCS.
5. La 4e édition du manuel sur les aspects techniques de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer – 1982 (Publication OHI S-51) a été préparée conformément au mandat du Comité ABLOS par un GT éditorial présidé par M. Ron Macnab et publié en anglais début 2006. Cette édition, au format numérique, est disponible par téléchargement gratuit sur le site internet de l'OHI. La 4e édition comprend les connaissances et la technologie les plus récentes, y compris du nouveau matériel et des graphiques largement améliorés. Un texte en espagnol est en préparation et il est prévu de préparer un texte français en temps voulu.
6. Il est demandé à la Conférence d'approuver ce rapport.
-

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SUR LA DIFFUSION DES
AVERTISSEMENTS RADIO DE NAVIGATION (CDARN)
par le Président, M. Peter DOHERTY, USA**

1. **Président :** M. Peter DOHERTY (USA), Directeur des Opérations internationales de la Division maritime.

2. **Membres :** Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Chili, Croatie, Egypte, Equateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Iran, Italie, Japon, Monaco, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, République d’Afrique du Sud, Suède, Royaume-Uni et USA.

- Observateurs :** OMI, Inmarsat, IMSO et OMM. Avec l’extension en cours du Service mondial d’avertissements de navigation à l’Océan Arctique, la Norvège et le Canada seront ajoutés à la liste comme coordinateurs NAVAREA. Il est à noter que tous les Coordinateurs NAVAREA sont des membres actifs de la Commission.

3. **Réunions tenues depuis la XVIe CHI**
 - a. CDARN sixième réunion 13 – 15 mai 2003 au BHI à Monaco.
 - b. CDARN septième réunion 12 – 14 sept. 2005 au BHI à Monaco.
 - c. CDARN huitième réunion 12 – 15 sept. 2006 à Buenos Aires en Argentine.

4. **Principaux Points de l’ordre du jour des réunions cités dans le paragraphe 3 ci-dessus**
 - a. Sixième réunion – Sujets relatifs au plan-cadre du SMDSM; diffusion des renseignements sur la sécurité maritime (RSM) dont, et sans s’y limiter, les résultats de la 7e session du COMSAR de l’OMI, les amendements du manuel SafetyNET international de l’OMI, la révision des documents de base du Service mondial d’avertissements de navigation (SMAN), les auto évaluations des services d’avertissements de navigation des Etats-membres, etc., et la représentation aux conférences hydrographiques régionales.

 - b. Septième réunion – Sujets relatifs au plan-cadre du SMDSM; diffusion des renseignements sur la sécurité maritime (RSM) dont, et sans s’y limiter, les résultats de la 9e session du COMSAR de l’OMI, la révision des documents de base du Service mondial d’avertissements de navigation (SMAN), les technologies émergentes, les sujets émergents en matière d’avertissements radio de navigation – les alertes de tsunami, les informations sur les appels de groupe améliorés du SafetyNET, la révision du manuel conjoint de l’OMM/OHI/OMI sur les RSM, la révision du manuel NAVTEX, la révision et modification du mandat de la CDARN, les auto évaluations des services d’avertissements de navigation des Etats membres, etc., l’approbation du CD du SMAN de la CDARN, les actions de l’Organisation Météorologique Mondiale et la représentation aux Conférences hydrographiques régionales.

 - c. Huitième réunion – Les sujets relatifs au plan-cadre du SMDSM; diffusion des renseignements sur la sécurité maritime (RSM) dont, et sans s’y limiter, les résultats de la 10e session du COMSAR de l’OMI, la révision des documents de base du SMAN (Service mondial d’avertissements de navigation), la mise en place d’un groupe de correspondance conjoint OMM/OHI/OMI pour les services RSM de l’Arctique, les RSM en dehors des limites du SMAN, les technologies émergentes en matière de diffusion de RSM, les informations sur les appels de groupe améliorés du SafetyNET, la révision du manuel conjoint de l’OMM/OHI/OMI sur les RSM, la révision des résolutions A 705 (17) et A 706 (17) de l’OMI, la révision du manuel NAVTEX, la révision du mandat de la CDARN, les auto évaluations des services d’avertissements de navigation des Etats membres, etc., la révision

du CD SMAN de la CDARN, les actions de l'Organisation météorologique mondiale et la représentation aux Conférences hydrographiques régionales.

5. Principales réalisations de la CDARN

- a. Présence du Président aux réunions du COMSAR de l'OMI dont la mise en place de la présidence du GT pour évaluer les aspects du SMDSM et la présidence du Groupe de correspondance (CG) conjoint de l'OMM/OHI/OMI sur l'expansion du SMAN pour couvrir l'océan Arctique.
- b. Préparation des compte rendus sur les résultats des réunions de la CDARN et leur présentation aux réunions du COMSAR de l'OMI.
- c. Préparation d'une circulaire du COMSAR sur l'utilisation des caractères B3 et B4 du NAVTEX et la désignation des zones de service du NAVTEX.
- d. Préparation de comptes-rendus sur le GC conjoint de l'OMM/OHI/OMI.
- e. Liaison avec l'OMS concernant l'éventuelle intégration des conseils sur la santé dans le SMAN.
- f. Autorisation d'utiliser le SMAN pour la diffusion des alertes Tsunami.
- g. Révision systématique de tous les documents de base du SMAN de l'OMM/OHI/OMI (en cours).
- h. Préparation et distribution du CD SMAN de la CDARN.
- i. Contribution à la révision de la résolution A.888 (21) de l'OMI, "Critères pour la fourniture de systèmes de télécommunications mobiles par satellite dans le Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)".
- j. Liaison avec l'AISM concernant le Service d'information sur les aides à la navigation.
- k. Réunion au sein du BHI, les 18 et 19 janvier 2006, avec les coordinateurs nationaux de NAVAREA III.
- l. Préparation du mandat révisé pour tenir compte de la décision d'organiser une réunion annuelle de la CDARN.
- m. Présence aux réunions de la Commission hydrographique régionale.

6. Le Président a représenté l'OHI aux réunions et conférences suivantes

- a. Les 7e, 8e, 9e et 10e sessions du sous comité des communications de la recherche et du sauvetage en mer de l'OMI où il agit en tant que Président du groupe de coordination de SafetyNET international et du Groupe de travail des renseignements sur la sécurité maritime.
- b. Réunions du groupe de coordination NAVTEX (2003, 2004, 2005 et 2006).
- c. Réunions de la Commission hydrographique de la Mésoamérique et de la mer des Caraïbes (2003, 2005 et 2006).
- d. Assemblée annuelle de la RTTC (Commission radio technique pour les services maritimes) (2003, 2004, 2005 et 2006).

- e. Service d'information sur les aides à la navigation (ANIS) (2004).
- f. Groupe de correspondance conjoint de l'OMM/OHI/OMI sur les services de renseignements sur la sécurité maritime de l'Arctique (2006).

7. Conclusion

Il est demandé à la Conférence d'adopter ce rapport.

**DOCUMENTS DU
PROGRAMME DE TRAVAIL No. 4**

**GESTION DE L'INFORMATION
ET RELATIONS PUBLIQUES**

CONF.17/WP.4

TABLE DES MATIERES

GESTION DE L'INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES	
	Page
Rapport sur les publications de l'OHI	221
Rapport sur l'équipement informatique	229
Rapport sur le développement du site Web de l'OHI	231
Rapport sur les relations publiques	232

GESTION DE L'INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES

RAPPORT SUR LES PUBLICATIONS DE L'OHI

1. Arrière-plan

a) Classification des publications

La classification actuelle des publications de l'OHI se présente comme suit:

- Publications périodiques : elles ont été préparées suivant un calendrier très précis, comme le rapport annuel, l'annuaire de l'OHI, le compte-rendu des séances des conférences HI, la revue hydrographique internationale (sous contrat avec GITC) et le catalogue des publications de l'OHI.
- Publications bathymétriques : où sont regroupées toutes les publications traitant de la GEBCO.
- Publications diverses : comme son nom l'indique, différentes publications sont regroupées sous cette appellation. Certaines traitent de sujets administratifs et d'autres de sujets techniques précis avec les manuels et les normes comprises.
- Publications spéciales : ce sont, pour la plupart, des publications traitant de sujets techniques.

La classification existante n'est évidemment pas d'une grande aide pour les personnes qui essaient de trouver un sujet bien précis et, de surcroît, la distinction entre Publications spéciales et Publications diverses n'est pas très bien définie. Selon le BHI, de nouveaux critères de classification doivent être déterminés ; tâche que le BHI a donc inclus dans le programme de travail s'étendant de 2008 à 2012.

b) Caractéristiques des publications

- Forme imprimée : il existe encore des publications qui ne sont disponibles que sous forme imprimée en raison de leurs particularités et pour certaines autres parce qu'elles contribuent aux relations publiques. Il est à noter cependant que les publications numériques tendent à remplacer autant que possible les publications imprimées laissant toujours aux Etats membres de l'OHI la possibilité de demander au BHI une version imprimée. Le BHI est prêt à tirer des exemplaires sur demande mais garder une réserve de publications imprimées ne serait pas justifiée à cause du coût et de la difficulté associés à leur tenue à jour.
- Forme numérique : la majorité des publications existe sous forme numérique et l'idée du BHI est que toute publication doit se présenter sous cette forme. Il est inutile de décrire les avantages du numérique lorsqu'il s'agit des mises à jour qui doivent être effectuées.

c) Distribution des Publications

- Courrier : les publications imprimées, qui sont pour la plupart des publications périodiques, sont envoyées par courrier, ainsi que des exemplaires imprimés de la forme numérique sur demande spéciale. Cette manière de distribuer les publications, ne reste que très minime.
- CD-Rom : dans le passé, chaque année, il était de coutume de distribuer toutes les publications sur CD-Rom. Cependant aujourd'hui, ce moyen n'est plus considéré comme approprié car toutes les publications numériques utiles peuvent être téléchargées sur le site Web de l'OHI. Les EM ont convenu que le BHI n'avait plus à envoyer chaque année un CD-Rom aux Etats membres mais qu'en revanche, le BHI devait être prêt à fournir sur demande, toute publication numérique sur CD-Rom aux EM.
- Site Web de l'OHI : c'est le moyen le plus populaire que le BHI utilise pour distribuer les publications. Les publications sont simplement postées sur le site de l'OHI et tous les EM ont la possibilité de les télécharger ou d'en consulter leurs contenus en ligne, quand ils le désirent.

d) Tenue à jour des publications

L'information de toute publication n'est intéressante que si elle est mise à jour. La mise à jour régulière des publications est une tâche complexe qui exige une gestion permanente. La tenue à jour les publications est une responsabilité générale qui incombe à l'OHI, certaines publications étant sous la responsabilité directe du BHI tandis que d'autres sont sous la responsabilité d'organes variés de l'OHI. Le BHI accepte volontiers de tenir à jour toutes les publications sous réserve que ces organes lui soumettent les mises à jour.

e) Tarifs des publications

Aucun critère de tarification pour les publications n'existe si ce n'est le discernement basé sur l'expérience. Pour les Etats membres de l'OHI, toutes les publications sont fournies à titre gracieux. En ce qui concerne les acquéreurs extérieurs, le BHI pense que certaines publications, particulièrement celles qui contribuent au renforcement des capacités, à l'introduction des normes ainsi que d'autres à l'appui des relations publiques de l'OHI, devraient être gratuites et librement disponibles sur le site Web de l'OHI. Les recettes provenant de ces ventes ne sont pas appropriées et le travail administratif qui en découle, ne justifie pas la mise en place d'une échelle de tarification pour toutes les publications. La possibilité d'un abonnement pour des tierces parties, en a facilité l'administration.

Une ligne de conduite écrite sur la tarification des publications sera mise au point dans le cadre de l'étude à mener sur la classification des publications mentionnée ci-dessus.

2. Nouvelles publications produites depuis la XVI^e Conférence H.I.

a) Publications périodiques:

P-1 Revue hydrographique internationale :

Elle est parue en août et en novembre 2002 - en avril, en août et en décembre 2003 - en avril, en août et en novembre 2004 - en avril, en août et en novembre 2005 - en avril et en août 2006. Le contrat stipule "deux éditions minimums par an".

P-4 Catalogue des Publications de l'OHI :

Une édition est parue en 2002/2003 et une autre en 2004/2005. Aujourd'hui, elles sont seulement mises à jour sous format numérique.

P-5 Annuaire de l'OHI :

Publié tous les ans depuis 2005, il est régulièrement mis à jour avec les informations reçues.

P-6 Compte-rendu des séances des conférences hydrographiques internationales :

Les séances de la XVIe conférence de la CHI de 2002 et de la 3e CHIE de 2005 ont été publiées.

P-7 Rapport annuel de l'OHI :

Le BHI a commencé avec le rapport annuel de 2003, à faire de son mieux pour fournir aux EM la partie 1 « Générale » et la partie 2 « Finances » simultanément, à la fin du mois d'avril de chaque année.

b) Publications bathymétriques :

B-7 Directives pour la GEBCO :

Une version mise à jour a été publiée en 2003.

B-9 Atlas numérique de la GEBCO :

Une version mise à jour sur CD a été préparée par la GEBCO et a été mise en circulation en 2003.

B-10 Histoire de la GEBCO :

C'est une publication qui a été préparée par la GEBCO à l'occasion du 100e anniversaire du projet de la GEBCO, en 2003.

c) Publications diverses:

M-1 Documents de base de l'OHI :

Une édition révisée a été préparée et publiée en 2004.

M-2 Les politiques maritimes nationales et les services hydrographiques :

Une nouvelle édition a été préparée et publiée en 2004.

M-3 Résolutions de l'OHI :

Une version à jour et disponible en 2005 est maintenant mise à jour tous les six mois.

M-4 Règlement de l'OHI pour les cartes (INT) et spécifications de l'OHI pour les cartes marines :

La version 3.003 a été publiée en 2006.

M-5 Normes de compétence pour les hydrographes :

La remise à jour de la 9e édition a été faite en 2004 et en 2006.

M-6 Textes et journaux de référence pour la formation en hydrographie :

Une nouvelle édition comme base de données a été créée pour le début de 2007.

M-7 Règlement du personnel de l'OHI :

La septième édition a été publiée en 2004 et est tenue à jour.

M-8 Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine :

La première édition a été préparée et publiée en 2003 et a été remise à jour en 2005.

M-10 Histoire de l'OHI :

La seconde édition a été publiée en 2005.

M-12 Livre des feux :

La première édition a été préparée et publiée en 2004.

M-13 Manuel sur l'hydrographie :

La première édition a été publiée en anglais en 2005 et en espagnol en 2006.

M-15 Liste des brochures sur les symboles et abréviations pour les cartes marines publiées par divers pays maritimes :

La première édition a été préparée et publiée en 2004.

d) Publications spéciales :

S-47 Cours de formation en hydrographie et cartographie marine :

La sixième édition a été préparée et publiée en 2006.

S-51 Manuel sur les aspects techniques de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer :

La quatrième édition a été publiée en 2006.

S-52 Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS :

L'appendice 2 et son annexe A (bibliothèque de présentation) ont été mises à jour pour la dernière fois en 2004.

S-55 Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde :

La troisième édition a été mise à disposition en 2004. C'est une base de données numérique qui est régulièrement mise à jour.

S-58 Vérifications recommandées pour la validation des ENC :

La seconde édition a été publiée en 2003.

S-60 Transformation des systèmes géodésiques impliquant le WGS-84. Manuel de l'utilisateur :

La troisième édition a été publiée en 2003.

S-62 Codes de l'OHI pour les agences productrices de données S-57 :

L'édition 2.2 a été publiée en 2006.

S-63 Dispositif de protection des données de l'OHI :

La première édition a été préparée et publiée en 2003.

S-64 Ensemble de données d'essai de l'OHI pour les ECDIS :

La première édition a été préparée et publiée en 2003.

S-65 Guide de production d'ENC :

La première édition a été préparée et publiée en 2005.

3. Statut des publications de l'OHI

Vous trouverez dans le tableau ci-joint la liste complète des publications de l'OHI et des informations s'y rapportant.

TABLEAU DES « PUBLICATIONS DE L'OHI »

Numéro	Titre	Langue	Forme	Edition	Dernière mise à jour
A. Publications périodiques					
P-1	Revue hydrographique internationale.	A avec résumés en F et en E	Imprimé sous contrat avec GITC	Deux fois par an	<i>nil</i>
P-4	Catalogue des publications de l'OHI.	A-F-E	Numérique	2004 - 2005	2004
P-5	Annuaire de l'OHI.	A-F	Numérique	Annuel	2006
P-6	Compte-rendu des séances des conférences hydrographiques internationales	A-F	Imprimé Numérique	2002 et 2005	<i>nil</i>
P-7	Rapport annuel de l'OHI	A-F-E	Imprimé Numérique	Annuel	2006
B. Publications bathymétriques					
B-1	Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO). 5 ^e édition		Cartes	5e	1980
B-2	Catalogue des minutes de rédaction bathymétriques de l'OHI.	A - F	Imprimé	3e	1991
B-4	Renseignements relatifs aux données bathymétriques récentes	A-F	Imprimé		1996
B-6	Normalisation des noms des formes du relief sous-marin (Directives, formulaires de proposition, terminologie).	A-F; A-E;	Imprimé Numérique	3e	2001
B-7	Directives pour la GEBCO	A - F	Numérique Imprimé		2003
B-8	Index des noms géographiques des formes du relief sous-marin.		Numérique	1e	1988
B-9	Atlas numérique de la GEBCO.		Numérique préparé par la GEBCO	3e	2003
B-10	Histoire de la GEBCO.	A	Imprimé préparé par la GEBCO	1e	2003

Numéro	Titre	Langue	Forme	Edition	Dernière mise à jour
	C. Publications diverses				
M-1	Documents de base de l'OHI.	A - F - E	Numérique		2002
M-2	Les politiques maritimes et les Services hydrographiques	A - F - E	Imprimé Numérique		2004
M-3	Résolutions de l'OHI.	A - F	Numérique		2006
M-4	Spécifications de l'OHI pour les cartes marines.	A - F - E	Numérique		2006
M-5	Normes de compétence pour les hydrographes	A - F - E	Numérique	9e	2001 mise à jour 2006
M-6	Textes et journaux de référence pour la formation en hydrographie.	A	Numérique	4e	2007
M-7	Règlement du personnel du BHI	A - F	Numérique	6e	2004
M-8	Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine	A	Numérique	1e	2003
M-10	Histoire de l'OHI	A - F - E	Imprimé	2e	2005
M-11	Catalogue des cartes internationales.	A - F	Numérique		1994
M-12	Livre des feux	A	Numérique		2004
M-13	Manuel d'hydrographie.	A - E	Numérique	1e	2005
M-14	The Liability in delict of the State Hydrographer.	A	Imprimé		
M-15	Liste des brochures sur les abréviations et symboles pour les cartes marines publiées par divers pays maritimes.	A - F - E	Numérique		2004
	D. Publications spéciales				
S-23	Limites des océans et des mers.			3e	1953
S-32	Dictionnaire hydrographique.	A - F - E	Numérique	5e	
S-44	Normes OHI pour les levés hydrographiques – Critères de classification pour les sondes en eaux profondes et procédures en vue de l'élimination des données douteuses.	A - F - E	Numérique	4e	1998

Numéro	Titre	Langue	Forme	Edition	Dernière mise à jour
S-47	Cours de formation en hydrographie et en cartographie marine.	A	Numérique	4e	
S-51	1. Manuel sur les aspects techniques de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer. 2. Commentaires géodésiques sur le manuel TALOS, (Préparé par le Comité consultatif OHI/AIG sur le Droit de la Mer (ABLOS).	A - F - E	Numérique Imprimé	4 ^e	2006
S-52	Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS.	A - F	Numérique	5 ^e	2001
S-52 App1	Directives relatives à la mise jour de la carte électronique de navigation	A - F	Numérique	3 ^e	1996
S-52 App2	Spécifications pour les couleurs et les signes conventionnels des ECDIS + Annexe A: ECDIS de l'OHI Bibliothèque de présentation.	A	Numérique	4.2 Annexe A 3.3	2004
S-52 App3	Glossaire de termes relatifs aux ECDIS.	A - F	Numérique	3 ^e	1997
S-53	Service mondial d'avertissement de navigation – Document de base	A	Numérique	3 ^e	2000
S-55	Etats des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde	A	Numérique		2006
S-57	Normes de l'OHI pour le transfert des données hydrographiques numériques	A	Numérique	3.1	2000
S-58	Vérifications recommandées pour la validation des ENC.	A	Numérique	2	2003
S-60	Manuel de l'utilisateur sur la transformation de systèmes géodésiques impliquant le WGS-84	A	Numérique	3 ^e	2003
S-61	Spécifications de produit pour les cartes marines matricielles (RNC).	A	Numérique	1ère	1999
S-62	Codes de l'OHI pour les agences productrices de données.	A	Numérique	2.2	2006

Numéro	Titre	Langue	Forme	Edition	Dernière mise à jour
S-63	Dispositif de protection des données de l'OHI	A	Numérique	1	2003
S-64	Ensemble des données d'essai de l'OHI pour les ECDIS	A	Numérique	1	2003
S-65	Guide de production d'ENC.	A	Numérique	1	2005

RAPPORT SUR L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Directeur du BHI : Contre-amiral Kenneth BARBOR

Adjoints techniques du BHI : M. Anthony PHARAOH
Capitaine de corvette Steve SHIPMAN

Entre 2002 et 2007 la production de documents, de publications et de services numériques a beaucoup augmenté, ce qui a eu pour conséquence la nécessité de renforcer de façon substantielle les infrastructures informatiques au sein du BHI. Ces changements, améliorations et développements dans le domaine de l'informatique sont décrits ci-dessous :

Entretien et modernisation des systèmes informatiques et réseau du BHI

Afin de faire face à une demande accrue de matériel informatique et en réseau au sein du BHI, un nouveau serveur réseau MS Windows 2003 a été installé en 2005. Ce serveur qui complète les serveurs Unix existants, est utilisé essentiellement pour le système de gestion des documents du BHI, le réseau intranet et le système de comptabilité de l'OHI.

Trois points d'accès sans fil (WIFI) ont été installés, qui permettent l'accès à l'Internet depuis tous les bureaux du BHI (y compris depuis la salle de conférence).

Amélioration du serveur réseau

A la suite de deux pannes massives du matériel et de la nécessité d'accroître la mémoire du disque dur, les serveurs réseau primaire et secondaire du BHI ont été modernisés en 2006. Les serveurs mandataires primaire et secondaire ont également été améliorés en 2006. Ces serveurs linux permettent tous les services email ainsi que toutes les connections réseau externes.

Modernisation des postes de travail

Durant cette période, plusieurs postes de travail informatiques ont été modernisés. Des équipements, des systèmes d'exploitation et des logiciels d'application trop anciens ont ainsi été modernisés.

Equipements périphériques

Trois des imprimantes en réseau du BHI ont été modernisées. Un traceur couleur de 21 pouces a été acheté pour permettre l'impression de cartes en grand format.

Installation du serveur pour les signatures S-63 des ENC

En 2005, le serveur de signatures de l'OHI a été installé au BHI. Le but de cette installation est de mettre à la disposition des fournisseurs de données S-63, agréés par l'OHI, un service de signature en ligne. La mise en place et la maintenance de ce service sont financées par des fonds extérieurs et entraînent des frais minimes pour le BHI.

Mise en place d'un système de gestion des documents

En 2004, le Service hydrographique du Chili a mis au point un système de gestion des documents personnalisé pour le BHI. Le système est conçu pour aider à la gestion, au contrôle et à la distribution de tous les documents de l'OHI entrants et sortants du Bureau. Il fournit également un mécanisme de désignation et de contrôle des actions à prendre et procure des archives pour toute la correspondance entre l'OHI et le BHI.

RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DU SITE WEB DE L'OHI

Directeurs du BHI : CA. Kenneth BARBOR
CV Hugo GORZIGLIA

Adjoints techniques du BHI : M. Anthony PHARAOH
CC. Steve SHIPMAN

RAPPORT SUR LA GESTION DES INFORMATIONS DE L'OHI (SYSTEME DE GESTION DES DOCUMENTS ET SITE WEB DE L'OHI)

Site Web de l'OHI

Le site Web de l'OHI est toujours le point de convergence des informations pertinentes de l'OHI et le centre de diffusion des publications et des documents de l'OHI. Il contient également d'importantes informations sur les activités de l'OHI, y compris les réunions des diverses Commissions hydrographiques régionales ainsi que des comités et groupes de travail. Ce site constitue à présent une ressource dont l'importance s'est accrue et qui s'est élargie pour tenir compte de nombreuses nouvelles demandes.

En 2003 le site Web de l'OHI qui a connu d'importantes améliorations, a été entièrement remanié avec l'ajout de nombreuses nouvelles sections et sous-sections. Ceci a considérablement alourdi la charge de travail associée à la maintenance du site Web et a nécessité la formation et la participation de plusieurs membres supplémentaires du personnel du BHI.

En décembre, d'autres travaux ont été entrepris afin d'améliorer le site Web de l'OHI avec un hébergement supplémentaire et des services cartographiques Web. Un réseau intranet du BHI, protégé par un mot de passe, donnant accès aux informations et aux ressources du BHI a également été mis en place.

RAPPORT SUR LES RELATIONS PUBLIQUES

JOURNEE MONDIALE DE L'HYDROGRAPHIE

La Décision No. 10 de la XVIe Conférence hydrographique internationale en avril 2002 stipulait que l'Organisation devait établir une Journée mondiale de l'Hydrographe et elle chargeait le Comité de direction de déterminer comment les Nations Unies pourraient reconnaître une Journée de l'Hydrographe.

Le Comité de direction a examiné les procédures et les actions nécessaires en vue d'établir et de reconnaître officiellement une Journée de l'Hydrographe via des contacts avec le Représentant permanent de Monaco auprès des NU, l'OMI et l'OMM. Après une longue période d'étude, les procédures en vue d'une demande de reconnaissance ont été suivies auprès des Nations Unies.

Le Comité de direction fut alors très heureux de pouvoir annoncer que l'Assemblée générale des Nations Unies (UN/GA), au titre du point de l'ordre du jour sur les océans et le droit de la mer, avait adoptée la Résolution A/60/30 du 29 novembre 2005. Cette résolution stipule entre autre qu'[Elle] « Se félicite de l'adoption par l'Organisation hydrographique internationale d'une "Journée mondiale de l'Hydrographie", qui sera célébrée tous les ans, le 21 juin et dont le but sera de faire une publicité adéquate à ses travaux, à tout niveau, ainsi que d'accroître la couverture en information hydrographique, au niveau international. [Elle] demande instamment à tous les Etats de coopérer avec cette organisation dans le but de promouvoir la sécurité de la navigation, particulièrement dans les zones de navigation internationale, dans les ports et là où existent des zones maritimes vulnérables ou protégées ». Le Comité de direction souhaite exprimer ses remerciements au Gouvernement de Monaco en tant que pays hôte de l'OHI, et au Gouvernement du Brésil pour tous les efforts déployés par leurs représentations permanentes auprès des Nations Unies, en vue de finaliser la rédaction et de coordonner l'intégration de cette reconnaissance dans la résolution sur les océans et le droit de la mer ainsi qu'à tous les Etats Membres qui ont soutenu le texte de cette reconnaissance lors de sa discussion devant l'Assemblée générale des Nations Unies (UN/GA).

La première Journée mondiale de l'Hydrographie (JMH) a été célébrée le 21 juin 2006 et elle a été marquée par les actions suivantes qui se sont déroulées au BHI:

- a. Le Président a accordé une brève interview sur l'importance de la Journée mondiale de l'Hydrographie à une chaîne de télévision locale;
- b. Au cours de la période qui a suivi cette Journée, la télévision locale a diffusé un programme spécial sur l'Hydrographie faisant référence à la JMH;
- c. SAS le Prince ALBERT II a honoré de sa présence une réception organisée sur le toit-terrasse du Bureau. Les membres du Gouvernement de Monaco, les représentants du corps diplomatique en Principauté, les représentants de l'industrie maritime ainsi que d'autres organisations étaient également présents. Le Président a ouvert la réception en souhaitant la bienvenue à Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT et à tous les invités. Il a fait une brève présentation sur l'importance de la JMH, en soulignant la contribution de l'Organisation en ce qui concerne la sécurité en mer au niveau mondial depuis les 85 dernières années, conformément au thème approuvé par les Etats membres. SAS le Prince ALBERT II a ensuite fait une courte présentation rappelant l'histoire de l'engagement permanent de l'OHI en faveur de la sécurité de la navigation. A l'issue de la présentation, le Président a officiellement remis au Prince une carte encadrée de la région du Svalbard, produite par la Norvège en 1932, et qui représentait le point de départ

de l'Expédition du Prince en Arctique, en avril 2006. Cette expédition marquait le 100^e anniversaire des campagnes d'Arctique menées par son trisaïeul, le Prince ALBERT 1^{er}, en 1906 ;

- d. Une série de posters illustrant la contribution de l'OHI à la sécurité en mer avait été préparée par le Bureau et était exposée sur la terrasse à l'intention des participants à la réception. Le Président et le Directeur du BHI ont fourni des explications détaillées sur les posters à SAS le Prince ALBERT II ;
- e. Le Bureau a créé une page spéciale consacrée à cette Journée sur le site web de l'OHI, où des textes et différentes informations ont été postés à l'intention des Services hydrographiques. Il est également à noter que la documentation relative à la JMH a maintenant été incluse dans le Bulletin à la section intitulée « Divers » ;
- f. Le Bureau a fourni son assistance aux Etats Membres sur différents points, comme cela avait été demandé ;
- g. Des liens ont été établis entre la page web de l'OHI sur la JMH et les pages web correspondantes créées par les Services hydrographiques nationaux ;
- h. Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA qui était absent du BHI du fait qu'il participait à la réunion du Traité consultatif sur l'Antarctique à Edimbourg, puis à celle du Conseil exécutif de la COI à Paris, a fait une courte présentation sur la JMH, en ces deux occasions.

Le Comité de direction a été informé par les Etats membres des actions qui ont eu lieu au niveau national pour célébrer la JMH. Nous pensons que ces célébrations tant au Bureau que dans les SH ont grandement contribué à sensibiliser le public à l'importance de l'hydrographie non seulement en ce qui concerne la sécurité en mer, mais également les nombreux autres besoins et applications des scientifiques, de l'industrie maritime, des agences gouvernementales, de la recherche et des institutions universitaires entre autres.

VISITES DES SERVICES HYDROGRAPHIQUES

2002

Comité de direction sortant :

Président – Contre-amiral G. ANGRISANO: Bangladesh, Colombie, Guatemala, Inde, Libye, Panama, Singapour

Directeur I – Contre-amiral N.R. GUY: Estonie, Lettonie, Lituanie

Nouveau Comité de direction :

Directeur II – Capitaine de vaisseau H. GORZIGLIA: Portugal

2003

Président – Vice-amiral A. MARATOS : Chine, Croatie, France, Allemagne, Indonésie, Pérou, Russie

Directeur I – Contre-amiral K.E. BARBOR : Australie, Corée (République de)

Directeur II – Capitaine de vaisseau H. GORZIGLIA: Argentine, Chili, République dominicaine, Equateur, Pérou et Uruguay.

2004

Président - Vice-amiral A. MARATOS : Croatie, Grèce, Japon.

Directeur I - Contre-amiral K.E. BARBOR: Cuba, Fidji, Finlande, Allemagne, Japon.

Directeur II - Capitaine de vaisseau H. GORZIGLIA : Argentine, France, Thaïlande.

2005

Président – Vice-amiral A. MARATOS : Allemagne BSH, Australie, Egypte, Grèce, Mexique, Fédération de Russie.

Directeur I – Contre-amiral K.E. BARBOR : Allemagne BSH, Islande.

Directeur II – Capitaine de vaisseau H. GORZIGLIA : Chili, Equateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua.

2006

Président – Vice-amiral A. MARATOS: Croatie, Grèce, Norvège, Sri Lanka, Tunisie.

Directeur II – Capitaine de vaisseau H. GORZIGLIA: Brésil, Estonie, Lettonie, Lituanie.

REUNIONS ORGANISEES AU BUREAU**2002****SEPTEMBRE**

16-17 1e réunion du SPWG

OCTOBRE7-10 XVe réunion du SCUFN de la GEBCO
Sous-GT sur les extensions de la S-57

23-25 TSMAD

31 Groupe directeur du SPWG

DECEMBRE

16-17 Groupe directeur du SPWG

2003**FEVRIER**27-28 Groupe de travail de la Commission des finances de l'OHI chargé de l'étude relative
à l'alignement des salaires sur les NU**MARS**

13-14 Groupe consultatif sur le dispositif de protection des données de l'OHI

AVRIL

2 Réunion de la Commission des finances de l'OHI

10 Réunion du groupe de travail du SPWG

10-11 Réunion SCUFN

12 Réunion SCDB

14-16 Centenaire de la GEBCO

16-17 Comité directeur de la GEBCO

MAI

12 Réunion NAVTEX

13-15 CDARN

JUIN

10-13 Réunion CHRIS

12 Réunion du Comité restreint de la Commission des finances sur le FRI et sur les plans
de retraite

16-17 "Industry Days" de l'OHI

18-19 Réunion des experts juridiques du SPWG

SEPTEMBRE

8-10 3e réunion du Comité hydrographique sur l'Antarctique

10 Réunion du groupe directeur du SPWG

11-12 Comité de l'OHI sur le renforcement des capacités

23 Réunion du Comité restreint de la Commission des finances

OCTOBRE

23-24 Comité d'édition du TALOS (aspects techniques du Droit de la mer)
26-27 Réunion de travail ABLOS et atelier CARIS
28-30 ABLOS

NOVEMBRE

25 Réunion du Comité restreint de la Commission des finances

DECEMBRE

3-4 Réunion des experts juridiques (SPWG)

2004

JANVIER

15-16 Réunion du groupe directeur du SPWG
27 Réunion de la GEBCO

MARS

1-3 Réunion du groupe de travail sur le manuel d'hydrographie
29-30 Réunion du Comité d'édition de la S-51, TALOS

AVRIL

19-20 Réunion du groupe de travail du SPWG
20-21 4e Réunion du groupe de travail des experts techniques IC-ENC
28 Réunion du Comité restreint de la Commission des finances

JUIN

22-23 4e Réunion du groupe de travail sur le dispositif de protection des données de l'OHI (DPSWG), BHI, Monaco

JUILLET

5-9 Réunion de la Commission de l'ACI sur les normes, BHI, Monaco

OCTOBRE

4 Réunion du groupe de travail du SPWG
26-27 Réunion du groupe de travail étendu de la S-63, BHI, Monaco

NOVEMBRE

3-5 GT de l'OHI sur la standardisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG),
1e Réunion du BHI à Monaco
8-12 11e Réunion du TSMAD au BHI, Monaco
24 Réunion du Comité restreint de la Commission des finances

2005**JANVIER**

11-12 Réunion du groupe directeur du SPWG

MARS

1-3 Réunion du groupe de travail sur la normalisation des publications nautiques
29-30 Réunion du Comité d'édition de la S-51, TALOS

AVRIL

7- 8 Réunion du WEND
26 Réunion du Comité restreint de la Commission des Finances

MAI

9-10 Réunion du groupe directeur du SPWG

JUIN

27 3e Réunion du HGMIO
28- 29 Atelier ANIS de l'OHI AISM
30 4e Réunion de l'AISM

SEPTEMBRE

8-9 Réunion du groupe d'experts juridiques du SPWG
13-15 7e Réunion de la CDARN

OCTOBRE

3-6 18e Réunion du SCUFN
4-5 14e Réunion de la CHMMN
10- 12 ABLOS
19-21 2e Réunion du CSPCWG

NOVEMBRE

15 Réunion du Comité restreint de la Commission des Finances

2006**JANVIER**

17 Réunion sur les documents du SMAN
18-19 Réunion du coordinateur Navtex NAVAREA III

FEVRIER

13 Réunion des experts juridiques du SPWG
14-15 Réunion du groupe directeur du SPWG
20-22 Groupe de correspondance sur les ECDIS

AVRIL

5 Réunion du Comité restreint de la Commission des finances

MAI

29-31 CSMWG

JUIN

21 Journée mondiale de l'hydrographie
26-30 SNPWG
29-30 Réunion du groupe directeur du SPWG

JUILLET

24-25 SPWG FCWG

AOÛT

28-30 S-44

SEPTEMBRE

11-15 Comité WEND et Groupe d'intérêt des ECDIS

OCTOBRE

23 Réunion du Comité restreint de la Commission des finances

NOVEMBRE

22-24 CSPCWG

DECEMBRE

10-11 Réunion de travail ABLOS

MISSIONS TECHNIQUES DU BHI**2002 (à partir de septembre)**

DATE	LIEU	REUNION	REPRESENTANT
10-12 septembre	Göteborg, SUEDE	25e CHMN	VA. A. MARATOS
7-10 octobre	Kiel, ALLEMAGNE	Hydro 2003	Capitaine au long cours H. ROHDE
14-17 octobre	Lisbonne, PORTUGAL	CHAtO	CV. H. GORZIGLIA
14-17 octobre	Lisbonne, PORTUGAL	CHAtO	CV. F. BERMEJO
15-18 octobre	Venise, ITALIE	Seapower Symposium	VA. A. MARATOS
4-7 novembre	Biloxi, USA	CHCGM	CV. H. GORZIGLIA CV. F. BERMEJO
6-8 novembre	Athènes, GRECE	Réunion ECDIS	VA. A. MARATOS
11-15 novembre	Gyeongju, COREE	ISO/TC211	M. A. PHARAOH
25-27 novembre	Londres, RU	Conseil de l'OMI	VA. A. MARATOS
27-28 novembre	Londres, RU	OMI/TC	CV. F. BERMEJO
3-5 décembre	Londres, RU	OMI/MSC	VA. A. MARATOS
3-6 décembre	Paris, FRANCE	COI	CV. H. GORZIGLIA
5-6 décembre	Gênes, ITALIE	GT ECS de l'ISO	RA. A. BARBOR
5-6 décembre	Gênes, ITALIE	GT ECS de l'ISO	Ing. en Chef M. HUET
5-6 décembre	Gênes, ITALIE	GT ECS de l'ISO	M. A. PHARAOH
9-12 décembre	New York, USA	20 ^e anniversaire de la Convention UNCLOS	RA. K. BARBOR
11-13 décembre	Trieste, ITALIE	AMI	CV. H. GORZIGLIA

2003

DATE	LIEU	REUNION	REPRESENTANT
15-23 janvier	Goa, INDE	SPWG	VA. A. MARATOS
15-23 janvier	Goa, INDE	SPWG	CV. F. BERMEJO
10 –15 février	Nairobi, KENYA	Comité directeur sur le Lac Victoria	CA. K. BARBOR
4-9 mars	Boulder, USA	8e IBCCA	Ing en Chef M. HUET
8-10 mars	Vancouver, CANADA	DGIWG	CA. K. BARBOR
13-14 mars	Londres, RU	Réunion du groupe directeur du SPWG	VA. A. MARATOS
13-14 mars	Londres, RU	Réunion du groupe directeur du SPWG	CV. F. BERMEJO
19-20 mars	Pretoria, RSA	CHAIA/SPWG	CA. K. BARBOR
24-27 mars	Biloxi, USA	CHUSC	CA. K. BARBOR
1-2 avril	La Haye, PAYS-BAS	Réunion IC-ENC TEWG	Ing en Chef M. HUET
7-9 avril	Trieste, ITALIE	AMI	VA. A. MARATOS
15- 17 avril	Wollongong, AUSTRALIE	CHPSO	CA. K. BARBOR
21- 25 avril	Lima, PEROU	Comité de l'OHI sur les marées	CC. S. SHIPMAN
28-29 avril	Paris, FRANCE	Formation Fixage	M. C. VELARD
28-29 avril	Paris, FRANCE	Formation Fixage	C. MEYNADIER
29 avril	Londres, RU	International Chamber of Shipping	CA. K. BARBOR
5-8 mai	Norrköping, SUEDE	CHMN	VA. A. MARATOS
10-16 mai	Ottawa, CANADA	TSMAD	M. A. PHARAOH
12-14 mai	Lima, PEROU	SPWG et Visite du SH	VA. A. MARATOS
12-16 mai	Lima, PEROU	SPWG	CV. F. BERMEJO
14-16 mai	Lima, PEROU	WEND	VA. A. MARATOS
15-16 mai	Lima, PEROU	WEND	Ing en Chef M. HUET
17-20 mai	Ottawa, CANADA	CetSMWG	Ing en chef M. HUET
19-27 mai	Zurich et Genève, SUISSE	ISO/TC211 et JSG	M. A. PHARAOH
27-6 juin	Londres, RU	MSC - OMI	CC. S. SHIPMAN
28-30 mai	Valparaiso, CHILI	PAIGH et visite des SH chilien, argentin et uruguayen	CV. H. GORZIGLIA
30-6 juin	Londres, RU	FIG/OHI/ACI	CV. F. BERMEJO
2-4 juin	Hambourg, ALLEMAGNE	SNPWG	M. A. PHARAOH
2-6 juin	New York, USA	UNICPOLOS	CA. K. BARBOR

DATE	LIEU	REUNION	REPRESENTANT
3-6 juin	Londres, RU	FIG/OHI/ACI	CV. H. GORZIGLIA
3-6 juin	Brest, FRANCE	13e CHMMN et visite du SH	VA. A. MARATOS
4-8 juin	Londres, RU	FIG/OHI/ACI	CC. S. SHIPMAN
16-17 juin	Madrid, ESPAGNE	Réunion ATCM	CV. H. GORZIGLIA
19-20 juin	Londres, RU	OMI	VA. A. MARATOS
24-28 juin	Paris, FRANCE	COI	CV. H. GORZIGLIA
30-4 juillet	Londres, RU	NAV 49 OMI	CC. S. SHIPMAN
9-10 juillet	Londres, RU	Réunion du groupe directeur du SPWG	VA. A. MARATOS
9-10 juillet	Londres, RU	Réunion du groupe directeur du SPWG	CV. F. BERMEJO
11 juillet	Trieste, ITALIE	Comité directeur de l'AMI	CV. H. GORZIGLIA
31 juillet	Hambourg, ALLEMAGNE	Réunion des experts juridiques du SPWG et visite du SH	VA. A. MARATOS
31 juillet	Hambourg, ALLEMAGNE	Réunion des experts juridiques du SPWG et visite du SH	CV. F. BERMEJO
7-15 août	Durban, RSA	Conférence ICC 2003	Ing en Chef M. HUET
1-5 septembre	Saint-Petersbourg, RUSSIE	CHMB et Visite du SH	VA. A. MARATOS
4-5 septembre	Francfort, ALLEMAGNE	Réunion ECGN	CC. S. SHIPMAN
15-16 septembre	Split et Zagreb CROATIE	Visite du SH et Ministère FA	VA. A. MARATOS
15-17 septembre	Rostock, ALLEMAGNE	Réunion IC-ENC TEWG	M. A. PHARAOH
19 septembre	Oberammergau, ALLEMAGNE	Cours géo de l'OTAN	CA. K. BARBOR
19 septembre	Nancy, FRANCE	Réunion DHYDRO	CC. S. SHIPMAN
25- 26 septembre	Walvis Bay, NAMIBIE	4° CHAIA	CA. K. BARBOR
28-4 octobre	Wollongong, AUSTRALIE	TSMAD	M. A. PHARAOH
6-11 octobre	Singapour, SNG	Conférence ECDIS	M. A. PHARAOH
7-9 octobre	Singapour, SNG	ECDIS	VA. A. MARATOS
9-11 octobre	Singapour, SNG	SPWG	VA. A. MARATOS
9-11 octobre	Singapour, SNG	SPWG	CV. F. BERMEJO
13-15 octobre	Jakarta, INDONESIE	MEH et Visite du SH	VA. A. MARATOS
13-16 octobre	Paris, FRANCE	Réunion GLOSS	CC. S. SHIPMAN

DATE	LIEU	REUNION	REPRESENTANT
21-24 octobre	Paris, FRANCE	DQWG	A. PHARAOH
27- 31 octobre	Berlin, ALLEMAGNE	ISO/TC211	A. PHARAOH
3-5 novembre	Lima, PEROU	SPWG et SH	VA. A. MARATOS
3-5 novembre	Lima, PEROU	CHPSE	CV. H. GORZIGLIA
3-5 novembre	Lima, PEROU	SPWG	CV. F. BERMEJO
6-7 novembre	Guayaquil, EQUATEUR	Visite du SH	CV. H. GORZIGLIA
11-14 novembre	Shanghai, CHINE	CHAO	CA. K. BARBOR
12 novembre	Shanghai, CHINE	SPWG et SH	VA. A. MARATOS
17-18 novembre	Incheon, COREE (Rép. de)	Visite du SH NORI	CA. K. BARBOR
17-21 novembre	Saint Domingue, REP. DOMINICAINE	COCATRAM	CV. F. BERMEJO
17-21 novembre	Saint Domingue, REP. DOMINICAINE	COCATRAM	CV. H. GORZIGLIA
26-1 décembre	Londres, RU	Assemblée de l'OMI	VA. A. MARATOS
24 – 5 décembre	Londres, RU	Assemblée de l'OMI	CC. S. SHIPMAN
15-17 décembre	Singapour, SNG	MEH	VA. A. MARATOS

2004

DATE	LIEU	REUNION	PARTICIPANT
13-15 janvier	Londres, RU	Réunion FIG et WAAT	CV. H. GORZIGLIA
2-6 février	Helsinki, FINLANDE	Réunion de la CHN	CA. K. BARBOR
16-18 février	Londres, RU	Réunion du groupe directeur du SPWG	VA A. MARATOS
16-18 février	Londres, RU	Réunion du groupe directeur du SPWG	CV. F. BERMEJO
16-20 février	Londres, RU	COMSAR	CC. S. SHIPMAN
1-5 mars	Tokyo, JAPON	SPWG	VA A. MARATOS
1-5 mars	Tokyo, JAPON	SPWG	CV. F. BERMEJO
2-7 mars	Tokyo, JAPON	WEND	CA. K. BARBOR
3-7 mars	Tokyo, JAPON	WEND	Ing. en Chef M. HUET
9 mars	Paris, FRANCE	AISM	CC. S. SHIPMAN
13-24 mars	(Vietnam 13-17) (Thaïlande 18-20) (Brunei 21-23)	Visites techniques en Asie	CV. H. GORZIGLIA
13-24 mars	(Vietnam 13-17) (Thaïlande 18-20) (Brunei 21-23)	Visites techniques en Asie	CV. F. BERMEJO
17-19 mars	Hambourg, ALLEMAGNE	Atelier S-63	M.A. PHARAOH
22-29 mars	Mumbai, INDE	CHOIS + Hydro-IND 2004	VA. A. MARATOS
29-2 avril	Silver Spring, USA	TSMAD	M. A. PHARAOH
1-7 avril	La Spezia, ITALIE	Comité directeur de la GEBCO	CV. H. GORZIGLIA
1-7 avril	La Spezia, ITALIE	Comité directeur de la GEBCO	CC. S. SHIPMAN
1-2 avril	La Spezia, ITALIE	Comité directeur de la GEBCO	Ing. en Chef M. HUET
20-23 avril	Hangzhou, CHINE	4 th IBCWP	Ing. en Chef M. HUET
21-23 avril	Kiev, UKRAINE	7 th BASWG	VA A. MARATOS
1-4 mai	Trieste, ITALIE	Réunion technique de l'AMI	CV. H. GORZIGLIA
5-8 mai	Kuala Lumpur, MALAISIE	27 ^e réunion du Comité consultatif FIG/OHI/ACI	CV. F. BERMEJO
8-16 mai	La Havane, CUBA	Geomatica	CA K. BARBOR

DATE	LIEU	REUNION	PARTICIPANT
8-16 mai	La Havane, CUBA	Geomatica+ atelier ENC +Com. de l'ACI sur les normes	Ing. en Chef M. HUET
10-11 mai	Trieste, ITALIE	IMA, EUMEDIS	VA A. MARATOS
12-18 mai	Londres, RU	MSC 78, OMI	VA A. MARATOS
12-20 mai	Londres, RU	MSC 78, OMI	CC. S. SHIPMAN
21 mai	Oberammergau, ALLEMAGNE	Ecole de l'OTAN	Ing. en Chef M. HUET
22-29 mai	Kuala Lumpur, MALAISIE	ISO TC 211	M. A. PHARAOH
24-31 mai	Ottawa, CANADA	CHUSC et CHRIS	CA K. BARBOR
24-27 mai	Le Cap, Rép. d'AFRIQUE DU SUD	ATCM	CV. H. GORZIGLIA
24-26 mai	Athènes, GRECE	Semaine de travail de la FIG	CC. S. SHIPMAN
24-26 mai	Athènes, GRECE	Séminaire du SPWG	VA. A. MARATOS
26-30 mai	Athènes, GRECE	Séminaire du SPWG	CV. F. BERMEJO
28-31 mai	Ottawa, CANADA	16 ^e réunion du CHRIS	Ing. en Chef M. HUET
5-9 juin	Buenos Aires, ARGENTINE	125 ^e anniversaire de l'OHI	CV. H. GORZIGLIA
6-11 juin	Silver Springs, USA	SNPWG	M. A. PHARAOH
6-13 juin	St. Pétersbourg, RUSSIE	SCUFN	Ing. en Chef M. HUET
14-18 juin	Londres, RU	54 ^e CT de l'OMI	CV. F. BERMEJO
19-26 juin	Paris, FRANCE	Conseil exécutif de la COI	CV. H. GORZIGLIA
22-24 juin	Paris, FRANCE	SPWG	VA. A. MARATOS
22-24 juin	Paris, FRANCE	SPWG	CV. F. BERMEJO
23 juin	Bruxelles, BELGIQUE	OTAN, SHAPE	CC. S. SHIPMAN
5-9 juillet	Londres, RU	NAV 50, OHI	VA. A. MARATOS
5-9 juillet	Londres, RU	NAV 50, OHI	CC. S. SHIPMAN
13-16 juillet	Istanbul, TURQUIE	ISPRS	VA A. MARATOS
26-28 juillet	Nouvelle Orléans, USA	Réunion multifaisceaux Navoceano	CV. H. GORZIGLIA

DATE	LIEU	REUNION	PARTICIPANT
29-30 juillet	Brême, ALLEMAGNE	IBCSO	Ing. en Chef M. HUET
30 août – 3 septembre	Cartagena de Indias, COLOMBIE	6e CHMMC	CV. H. GORZIGLIA
30 août – 3 septembre	Cartagena de Indias, COLOMBIE	6 ^e séminaire CHMMC et séminaire SPWG	CV. F. BERMEJO
1er septembre – 3 septembre	Cartagena de Indias, COLOMBIE	Séminaire SPWG	VA. A. MARATOS
6-8 septembre	Kythnos, GRECE	4e HCA	Ing. en Chef M. HUET
6-8 septembre	Kythnos, GRECE	4e HCA	CV. H. GORZIGLIA
20-23 septembre	Cardiff, RU	CHMN	VA A. MARATOS
22-24 septembre	Oberammergau, ALLEMAGNE	Ecole de l'OTAN	CA K. BARBOR
4-8 octobre	Pallanza, ITALIE	ISO TC211	M. A. PHARAOH
5-7 octobre	Stavanger, NORVEGE	IC-ENC TEWG	Ing. en Chef M. HUET
11 –13 octobre	Lisbonne, PORTUGAL	6 ^e réunion du Comité de l'OHI sur les marées	CC. S. SHIPMAN
12 – 15 octobre	Venise, ITALIE	5 ^e symposium régional	VA. A. MARATOS
18-21 octobre	Canberra, AUSTRALIE	Réunion de travail ABLOS	CC. S. SHIPMAN
25 – 28 octobre	Brest, FRANCE	8 ^e CHAtO	CV. F. BERMEJO
26-29 octobre	Brest, FRANCE	8 ^e CHAtO	CV. H. GORZIGLIA
28-29 octobre	Brest, FRANCE	8 ^e CHAtO	Ing. en Chef M. HUET
4-12 novembre	Suva, FIDJI	SWPHC + IHOCBC	CA K. BARBOR
5-15 novembre	Suva, FIDJI	IHOCBC 2 et atelier	CV. F. BERMEJO
7-13 novembre	Suva, FIDJI	IHOCBC 2 et atelier	CV. H. GORZIGLIA
1-7 décembre	Londres, RU	MSC 79, OMI	VA A. MARATOS
1-10 décembre	Londres, RU	MSC 79, OMI	CC. S. SHIPMAN

DATE	LIEU	REUNION	PARTICIPANT
8-9 décembre	Hambourg, ALLEMAGNE	WEND TG	CA K. BARBOR
13 - 17 décembre	Le Cap, RSA	Projet d'autoroute électronique en Afrique orientale	CA K. BARBOR
13 - 17 décembre	Le Cap, RSA	Projet d'autoroute électronique en Afrique orientale	M. A. PHARAOH

2005

DATE	LIEU	REUNION	PARTICIPANT
3-4 janvier	Londres, RU	Réunion de la FIG	CC. S. SHIPMAN
8-16 janvier	MAURICE	Réunion des NU sur le développement durable des petits États insulaires en développement	CA. K. BARBOR
11-12 janvier	Londres, RU	Réunion sur la catastrophe du Tsunami	VA. A. MARATOS
11-13 janvier	Paris, France	Projet ANIS de l'AIMS	Ing. en Chef M. HUET
25-27 janvier	Londres, RU	Conférence DGI	CA. K. BARBOR
31-4 février	Vancouver, Canada	HIHG	M. A. PHARAOH
2-5 février	St. Pétersbourg, RUSSIE	HDNO	VA. A. MARATOS
5-10 février	Londres, RU	COMSAR	VA. A. MARATOS
7-10 février	Londres, RU	COMSAR	CC. S. SHIPMAN
7-10 février	Reykjavik, ISLANDE	CHN	CA. K. BARBOR
14-15 février	Paris, France	SHOM	CV. H. GORZIGLIA
16-18 février	Douala, CAMEROUN	AGPAOC	CV. H. GORZIGLIA
21-24 février	Séoul, Rép. de COREE	CHAO et ENC	CA. K. BARBOR
21-24 février	Séoul, Rép. de COREE	CHAO	VA. A. MARATOS
23-25 février	Paris, France	Réunion GLOSS à la COI	CC. S. SHIPMAN
22-5 mars	Amérique centrale	Renforcement des capacités	CV. H. GORZIGLIA
22-5 mars	Amérique centrale	Renforcement des capacités	CV. F. BERMEJO
27 – 3 mars	Jeddah, ARABIE SAOUDITE	CHOIS	VA. A. MARATOS
7 mars	Trieste, ITALIE	AMI	CV. H. GORZIGLIA
28 – 1 avril	San Diego, USA	US Hydro '05 CHUSC	CA. K. BARBOR
17 – 24 avril	Le Caire, EGYPTTE	Joint Board Geospatial Society	VA. A. MARATOS
23 – 29 avril	Athènes, GRECE	Comité consultatif FIG OHI ACI	CV. F. BERMEJO
24 – 29 avril	New Hampshire, USA	TSMAD	M. A. PHARAOH
2-4 mai	Rostock, Allemagne	CetSMWG	Ing. en Chef M. HUET
4 mai	Londres, RU	OMI	CA. K. BARBOR
10 – 11 mai	Oberammergau, Allemagne	Cours de l'OTAN	CA. K. BARBOR
10 – 17 mai	Londres, RU	MSC, OMI	VA. A. MARATOS

DATE	LIEU	REUNION	PARTICIPANT
11 – 21 mai	Londres, RU	MSC, OMI	CC. S. SHIPMAN
28 – 04 juin	Cartagena, COLOMBIE	CBC de l'OHI et CHMAC	CV. H. GORZIGLIA
29 – 05 juin	Cartagena, COLOMBIE	CBC de l'OHI et CHMAC	CV. F. BERMEJO
5-10 juin	Londres, RU	NAV 51 de l'OMI et réunion du Groupe directeur du SPWG	VA. A. MARATOS
5-10 juin	Stockholm, SUEDE	TC/211 de l'ISO	M. A. PHARAOH
5-12 juin	Stockholm, SUEDE	Traité sur l'Antarctique	CV. H. GORZIGLIA
6-10 juin	Londres, RU	NAV 51 de l'OMI	CC. S. SHIPMAN
7-9 juin	Londres, RU	Groupe directeur du SPWG	CV. F. BERMEJO
9-19 juin	New York, USA	Processus régulier des NU pour l'évaluation maritime globale	CA. K. BARBOR
13-17 juin	Londres, RU	TC55 de l'OMI	CV. F. BERMEJO
14 –17 juin	Riga, LETTONIE	11 th CHMB	VA. A. MARATOS
19 – 28 juin	Paris, France	23 ^e Assemblée de la COI	CV. H. GORZIGLIA
26 –29 juin	Alghero, SARDAIGNE	INSPIRE	M. A. PHARAOH
2-8 juillet	Guayaquil, EQUATEUR	CHPSE	CV. H. GORZIGLIA
3-15 juillet	La Corogne, Espagne	CCI	Ing. en Chef M. HUET
5-7 juillet	Kuala Lumpur, MALAISIE	2 ^e Exposition inter. du secteur privé sur l'hydrographie et l'océanographie et Conférence 2005	VA. A. MARATOS
6-13 juillet	Aguascalientes, Mexique	SCDB de la GEBCO	CC. S. SHIPMAN
6-13 juillet	Aguascalientes, Mexique	SCDB de la GEBCO	M. A. PHARAOH
10-15 juillet	Sydney, AUSTRALIE	SPWG	VA. A. MARATOS
10 –15 juillet	Sydney, AUSTRALIE	SPWG	CV. BERMEJO
4-9 septembre	Rostock, Allemagne	17 ^e réunion du CHRIS	CA. K. BARBOR
4-9 septembre	Rostock, Allemagne	17 ^e réunion du CHRIS	Ing. en Chef M. HUET
10-17 septembre	Montréal, Canada	21 ^e réunion du TC211 de l'ISO	M. A. PHARAOH
11-12 septembre	Plymouth, RU	4 ^e Conf. inter. sur les levés à haute résolution en eau profonde	VA. A. MARATOS

DATE	LIEU	REUNION	PARTICIPANT
18-21 septembre	Londres, RU	Groupe directeur du Comité consultatif de l'OHI	CV. BERMEJO
25-27 septembre	BSH Hambourg, ALLEMAGNE	Réunion du groupe des experts juridiques du SPWG	CV. F. BERMEJO
23-27 septembre	BSH Hambourg, ALLEMAGNE	Réunion du groupe des experts juridiques du SPWG	VA. A. MARATOS
26-29 septembre	Le Cap, AFRIQUE DU SUD	Réunion de la CHAIA	CA. A. BARBOR
2 – 4 octobre	Arusha, TANZANIE	Atelier sur la mise en oeuvre d'un projet relatif à la sécurité de la navigation sur le Lac Victoria	CA. A. BARBOR
3 – 6 octobre	Taunton, RU	Réunion IC-ENC /TEWG de Primar Stavanger	M. A. PHARAOH
8 – 10 octobre	Malmö, SUEDE	Remise des diplômes à l'UMM	VA. A. MARATOS
11-14 octobre	Londres, RU	Réunion du groupe directeur du SPWG	VA. A. MARATOS
11-14 octobre	Londres, RU	Réunion du groupe directeur du SPWG	CV. F. BERMEJO
10 – 14 octobre	Trieste, ITALIE	Séminaire de la CHAO à l'IMA	CV. H. GORZIGLIA
24 – 28 octobre	Copenhague, DANEMARK	5e Réunion du SNPWG	M. A. PHARAOH
30 oct – 6 novembre	Christchurch, NOUVELLE ZELANDE	Réunion de la CHA	CV. H. GORZIGLIA
30 oct – 6 novembre	Christchurch, NOUVELLE ZELANDE	Réunion de la HCA	Ing. en Chef M. HUET
4 – 9 novembre	Wellington, NOUVELLE ZELANDE	Réunion de la CHPSO	CA. A. BARBOR
7 – 9 novembre	Rostock, ALLEMAGNE	Séminaire de l'OHI– Rôle des SH en ce qui concerne les données géospatiales et la planification de l'infrastructure	VA. A. MARATOS
4-12 novembre	Veracruz, MEXIQUE	Réunion de la CHMAC	CV. F. BERMEJO
3-12 novembre	Sydney, AUSTRALIE	12e réunion du Sous-GT du TSMAD, 9e réunion, Wollongong	M. A. PHARAOH
7-12 novembre	Veracruz, MEXIQUE	Réunion de la CHMAC	CV. H. GORZIGLIA
19 Nov-3 décembre	Londres, RU	24e session de l'Assemblée de l'OMI	CC. S. SHIPMAN
21-25 novembre	Londres, RU	24e session de l'Assemblée de l'OMI	VA. A. MARATOS

DATE	LIEU	REUNION	PARTICIPANT
2-10 décembre	Mexico, MEXIQUE	7 ^e réunion du SPWG Meeting	VA. A. MARATOS
3-7 décembre	Mexico, MEXIQUE	7 ^e réunion du SPWG	CV. H. GORZIGLIA
3-12 décembre	Mexico, MEXIQUE	7 ^e réunion du SPWG	CV. F. BERMEJO

2006

DATE	LIEU	REUNION	PARTICIPANT
12-13 janvier	Paris, FRANCE	GT sur le WEND	CA A. BARBOR
16-17 janvier	Paris, FRANCE	SHOM	CV. H. GORZIGLIA
30 janvier - 9 février	Bangkok, THAILANDE Dhaka, BANGLADESH	Projet "Coast Map IO"	Ing. en Chef. M. HUET
7-9 février	Stavanger, NORVEGE	Conférence maritime du SHN	VA. A. MARATOS
22-25 février	Londres, RU	Réunion du groupe directeur du CCI	CV. F. BERMEJO
23 février	Bruxelles, BELGIQUE	Réunion sur le dictionnaire	CC. S. SHIPMAN
6-9 mars	Londres, RU	COMSAR	VA. A. MARATOS
3-16 mars	Londres, RU	COMSAR/OMI-OHI- Groupe de coordination OMM sur l'harmonisation OMI/OHI doc. SMAN	CC. S. SHIPMAN
7-10 mars	Accra, GHANA	Congrès de la FIG	CV. H. GORZIGLIA
13-17 mars	Colombo, SRI LANKA	6e CHOIS	VA. A. MARATOS
21-22 mars	Londres, RU	19e réunion du groupe directeur du SPWG	VA. A. MARATOS
21-22 mars	Londres, RU	19e réunion du groupe directeur du SPWG	CV. F. BERMEJO
20-24 mars	Ottawa, CANADA	TSMAD	M. A. PHARAOH
4 avril	Londres, RU	Renseignements géospatiaux militaires 2006	CA. A. BARBOR
10-13 avril	Tunis, TUNISIE	Visite du Service hydrographique	VA. A. MARATOS
10-14 avril	Goa, INDE	FIGOHI/ACI CCI	CV. F. BERMEJO
24-27 avril	Stavanger, NORVEGE	Réunion du GT experts techniques	M. A. PHARAOH
24-27 avril	Longyearbyen, NORVEGE	50e CHN	CA. A. BARBOR
1-5 mai	Busan, Rép. de COREE	8e réunion du SPWG	VA. A. MARATOS
1-5 mai	Busan, Rép. de COREE	8e réunion du SPWG	CV. F. BERMEJO
2-3 mai	Téhéran, IRAN	2e réunion RSA	CV. H. GORZIGLIA
2-3 mai	Téhéran, IRAN	2e réunion RSA	CC. S. SHIPMAN
8-17 mai	SEYCHELLES MAURICE MADAGASCAR	Mission sur le renforcement des capacités	Ing. en Chef M. HUET
9-19 mai	Londres, RU	MSC 81 OMI	CC. S. SHIPMAN
10-12 mai	Brest, FRANCE	SHOM - Réunion des bibliothécaires	Mme. P. BOUZANQUET
15-19 mai	Londres, RU	MSC 81 OMI	VA. A. MARATOS
16 mai	Londres, RU	Fondation nipponne	CV. H. GORZIGLIA

DATE	LIEU	REUNION	PARTICIPANT
17 mai	Oberammergau, ALLEMAGNE	NATO P/P GOC	CA. A. BARBOR
22-26 mai	Colorado Springs, USA	ISO TC/211	M. A. PHARAOH
29-31 mai	Lagos, NIGERIA	Seapower Symposium	RA. A. BARBOR
4-9 juin	Halifax, CANADA	29e CHUSC	VA. A. MARATOS
5-9 juin	Maputo, MOZAMBIQUE	2e EX CHAIA	CA. A. BARBOR
5-9 juin	Maputo, MOZAMBIQUE	OHI - CBC et atelier technique CBC de l'OHI (5 juin 2006) CHAIA	CV. H. GORZIGLIA
5-9 juin	Maputo, MOZAMBIQUE	OHI - CBC et atelier technique CBC de l'OHI (5 juin 2006) CHAIA	CV. F. BERMEJO
6-7 juin	Londres, RU	Sous-comité FSI de l'OMI	CC. S. SHIPMAN
9 juin	Paris, FRANCE	Institut Océanographique	CC. S. SHIPMAN
12-15 juin	Edinburgh, ECOSSE, RU	RTCA	CV. H. GORZIGLIA
12-16 juin	New York, USA	7e UNICPLOS	CA. A. BARBOR
13-15 juin	Londres, RU	Comité de la coopération technique de l'OMI	CV. F. BERMEJO
13-16 juin	Bremerhaven, ALLEMAGNE	SCDB GEBCO	M. A. PHARAOH
16-20 juin	Bremerhaven, ALLEMAGNE	CGOM GEBCO	CV. H. GORZIGLIA
16-20 juin	Bremerhaven, ALLEMAGNE	CGOM GEBCO	CC. S. SHIPMAN
19-23 juin	Bremerhaven, ALLEMAGNE	SCUFN GEBCO	Ing. en Chef M. HUET
20-27 juin	Paris, FRANCE	COI	CV. H. GORZIGLIA
22-30 juin	Sydney, AUSTRALIE	Comité sur les marées	CC. S. SHIPMAN
27-28 juin	Trieste, ITALIE	AMI	VA. A. MARATOS
3-11 juillet	ESTONIE, LETTONIE, LITHUANIE	Visite technique	CV. H. GORZIGLIA
3-11 juillet	ESTONIE, LETTONIE, LITHUANIE	Visite technique	CV. F. BERMEJO
4-8 juillet	Vienne, AUTRICHE	Commission sur les normes de l'ACI	Ing. en Chef M. Huet
10-12 juillet	Vienne, AUTRICHE	GICON 2006	VA. A. MARATOS
17-21 juillet	Londres, RU	NAV 52 de l'OMI	VA. A. MARATOS
17-21 juillet	Londres, RU	NAV 52 de l'OMI	CC. S. SHIPMAN
4-6 septembre	Rostock, ALLEMAGNE	27e CHN	VA. A. MARATOS
6-8 septembre	Split, CROATIE	Visite du Service hydrographique	VA. A. MARATOS
9-18 septembre	Buenos Aires, ARGENTINE	8e CDARN	CC. S. SHIPMAN

DATE	LIEU	REUNION	PARTICIPANT
18-22 septembre	Wellington, NOUVELLE ZELANDE	13e TSMAD	M. A. PHARAOH
19-22 septembre	Jeju, Rép. de COREE	9e CHAO	CA. A. BARBOR
25-30 septembre	Cairns, AUSTRALIE	18e réunion du CHRIS	CA. A. BARBOR
25-30 septembre	Cairns, AUSTRALIE	18e réunion du CHRIS	Ing. en Chef M. HUET
2-6 octobre	Acapulco, MÉXIQUE	7e CHMAC	CV. H. GORZIGLIA
2-6 octobre	Acapulco, MÉXIQUE	7e CHMAC	CV. F. BERMEJO
9-12 octobre	Munich, ALLEMAGNE	Congrès de la FIG	CV. H. GORZIGLIA
9-12 octobre	Munich, ALLEMAGNE	Congrès de la FIG	CC. S. SHIPMAN
10-13 octobre	Venise, ITALIE	Seapower Symposium	VA. A. MARATOS
10-13 octobre	Oberammergau, ALLEMAGNE	OTAN PFP	CA. A. BARBOR
6-9 novembre	Anvers, BELGIQUE	HYDRO'06	VA. A. MARATOS
6-10 novembre	Anvers, BELGIQUE	HYDRO'06	CC. S. SHIPMAN
6-8 novembre	Punta Arenas, CHILI	6e CHA	CV. H. GORZIGLIA
6-8 novembre	Punta Arenas, CHILI	6e CHA	Ing. en Chef M. HUET
16 novembre	Rio de Janeiro, BRESIL	Réunion constitutionnelle de la CHASO	CV. H. GORZIGLIA
21-22 novembre	Londres, RU	International Chamber of Shipping	VA. A. MARATOS
21-22 novembre	Londres, RU	International Chamber of Shipping	CC. S. SHIPMAN
27 novembre - 1 décembre	Yangon, MYANMAR	Mission cartographie côtière de la COI	Ing. en Chef M. HUET
27-1 décembre	Silver Spring, USA	GT - focus sur le TSMAD	M. A. PHARAOH
29-8 décembre	Istanbul, TURQUIE	MSC 82	VA. A. MARATOS
29-8 décembre	Istanbul, TURQUIE	MSC 82	CC. S. SHIPMAN
6-8 décembre	Dakar, SENEGAL	9e CHAO	CV. H. GORZIGLIA
6-8 décembre	Dakar, SENEGAL	9e CHAO	Ing. en Chef M. HUET

**DOCUMENTS DU
PROGRAMME DE TRAVAIL No. 5
DEVELOPPEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION**

CONF.17/WP.5

TABLE DES MATIERES

DEVELOPPEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION	
	Page
Rapport du Comité consultatif juridique (CCJ)	257
Rapport en ce qui concerne les services de traduction	258
Rapport sur la composition de l'OHI	259
Rapport sur les relations avec le pays hôte	260

DEVELOPPEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION

RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF JURIDIQUE (CCJ) par la Présidente, Mme Denise WEBSTER, USA

1. **Présidence :** Mme Denise WEBSTER, USA.
Vice-Présidence : M. Ken POGSON, Australie
2. **Membres :** Australie, Canada, Cuba, Danemark, France, Allemagne, Islande, Japon, Monaco, Norvège, Espagne, Afrique du Sud, Suède, Royaume- Uni et Etats-Unis d'Amérique.

3. **Réunions**

Le Comité consultatif juridique n'a tenu aucune réunion. Quelques membres du CCJ ont participé activement en tant que membres des Experts juridiques depuis la XVIe Conférence.

4. **Points de l'ordre du jour**

La seule question juridique qui a été abordée par le CCJ (vice Experts juridiques), concernait "la personnalité juridique" de l'OHI. Une lettre relative à cette question a été envoyée à l'Amiral Barbor, le 25 novembre 2002.

5. **Propositions**

Aucun point n'a été proposé pour adoption par la XVIIe Conférence HI.

RAPPORT EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES DE TRADUCTION

1. Les langues officielles de l'OHI sont l'anglais et le français mais l'espagnol est également largement utilisé au sein de l'Organisation, conformément aux résolutions, règlements et règles pertinents. Généralement, tous les documents sont d'abord préparés en anglais et traduits en français, puis en espagnol, lorsque requis.
 2. La Traductrice en chef pour le français est responsable des traductions en française et est assistée, lorsque requis, par l'Assistante traductrice en français à temps partiel. Il convient de noter que, depuis le départ à la retraite du précédent Traducteur en chef pour le français, en 2003, le poste de second traducteur professionnel à temps complet n'a pas été pourvu. Si nécessaire, le BHI engage un traducteur professionnel temporairement et compte également sur le soutien volontaire occasionnel des Etats membres francophones. Le BHI est reconnaissant envers ces derniers pour leur contribution.
 3. La Traductrice espagnole est responsable de toutes les traductions en espagnol. Lorsque des traductions particulièrement techniques se présentent ou pour toute traduction majeure dont le volume dépasse les capacités existantes, les Etats membres hispanophones apportent un soutien notable au BHI qui leur est reconnaissant de leur contribution.
 4. En général, les traductions de français en anglais sont assumées par le personnel du BHI de langue anglaise maternelle, par la Secrétaire des directeurs et par la Chef du secrétariat.
 5. Le personnel mentionné ci-dessus est aussi en charge de la relecture dans les trois langues.
-

RAPPORT SUR LA COMPOSITION DE L'OHI

1. Le nombre des Etats membres de l'OHI a continué de s'accroître régulièrement et avec la récente adhésion de la Roumanie et de l'Arabie saoudite celui-ci a été porté à 78.
 2. Il convient de se souvenir que la Slovénie est devenue le 72^e Etat membre de l'OHI, le 15 avril 2002, ce qui signifie que la délégation slovène a pu participer à la XVI^e Conférence hydrographique internationale en qualité d'Etat membre, avec les pleins droits de vote.
 3. Au cours de la période qui a suivi la XVI^e Conférence HI (avril 2002) jusqu'en février 2007, six pays supplémentaires ont adhéré à l'Organisation, comme suit :

73e Etat membre :	- Koweït, le 6 septembre 2002
74e Etat membre :	- Myanmar, le 9 septembre 2003
75e Etat membre :	- Lettonie, le 17 mars 2005
76e Etat membre :	- Maurice, le 4 août 2005
77e Etat membre :	- Roumanie, le 29 janvier 2007
78e Etat membre :	- Arabie saoudite, le 27 février 2007.
 4. Sur les 78 Etats membres, les trois pays suivants ont vu leurs avantages et prérogatives suspendus : la République démocratique du Congo (suspension depuis 1983), la République dominicaine (suspension depuis 1982) et le Suriname (suspension depuis 1991). Les avantages et prérogatives du Guatemala, suspendus depuis 1991, ont été pleinement rétablis le 4 juin 2002.
 5. L'admission des pays suivants est actuellement en cours : Bulgarie, Cameroun, Irlande, Maurice, Qatar et Sierra Leone.
-

RAPPORT SUR LES RELATIONS AVEC LE PAYS HOTE

D'excellentes relations ont été entretenues avec le pays hôte au cours de la période 2002-2007. Le Service des Relations extérieures a géré avec efficacité les demandes d'adhésion à l'Organisation émanant de différents Etats et a supervisé la procédure d'approbation, conformément à l'Article XX de la Convention, ainsi que l'approbation du Protocole visant à modifier la Convention, tel qu'approuvé par la 3e Conférence hydrographique internationale extraordinaire de 2005, conformément à l'Article XXI de la Convention.

En 2003, le Bureau a organisé un séminaire pour la commémoration du centenaire de la GEBCO, en présence de SAS le Prince ALBERT II qui a souligné, dans une allocution, l'importance du projet.

C'est avec tristesse que les Directeurs se sont rendus aux obsèques du Prince RAINIER III décédé le 6 avril 2005. Ils ont par ailleurs été conviés aux manifestations qui se sont déroulées trois mois plus tard, à l'occasion de l'intronisation de SAS le Prince Albert II.

Le Comité de direction a également pris part aux manifestations organisées pour la commémoration du centenaire de l'expédition du Prince ALBERT Ier dans l'Arctique et à l'occasion de l'expédition du Prince Albert II, dans la même région, en 2006. Une conférence et une exposition très intéressantes ont été organisées en mai 2006, avec la participation active du Comité de direction.

Le Comité de direction a particulièrement apprécié le soutien apporté par le Gouvernement de Monaco, pour l'entretien et la rénovation du Bureau, et notamment la grande attention prêtée à la question par M. Fissore (*Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures*). Le Comité de direction a mis en place des procédures, en coopération avec M. Fissore, pour que les officiels, en visite à Monaco, prennent davantage conscience de l'importance de l'hydrographie.

SAS le Prince ALBERT II et plusieurs membres du Gouvernement de Monaco ont participé à la manifestation qui s'est déroulée le 21 juin 2006, sur la terrasse du Bureau, à l'occasion de la 1e Journée mondiale de l'Hydrographie. Dans son allocution, le Prince a insisté sur l'importance de cette célébration et sur le soutien que le Gouvernement de Monaco continue d'apporter à l'Organisation.

DOCUMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES

CONF.17/F/01 rev.1

CONF.17/F/02 rev.3

CONF.17/F/03 rev.1

CONF.17/F/04 rev.1

CONF.17/F/05

CONF.17/F/REP

RAPPORT FINANCIER DE L'OHI 2002 – 2006
Présenté par le Comité de direction du BHI

CONF.17/F/01 rev.1

TABLE DES MATIERES

	Page
1. Introduction	263
2. Revenus 2002 à 2006 -Tableau 1	263
3. Dépenses 2002-2006-Tableau 2 Notes explicatives	265
4. Conclusions	271
TABLEAU 1 REVENUS 2002-2006 (Euros)	273
TABLEAU 2 DEPENSES 2002-2006 (Euros)	274
TABLEAU 3 IMPACT SUR LES CAPITAUX 2002-2006 (Euros)	277
TABLEAU 4 COMPARAISON DES BILANS (au 31 décembre 2002-2006)	278
TABLEAU 5 EVOLUTION DU FONDS DE RETRAITE INTERNE (FRI)	282

RAPPORT FINANCIER DE L'OHI 2002-2006

Présenté par le Comité de direction du BHI

1. INTRODUCTION

1.1 Préparation du rapport

Le présent rapport sur l'administration des finances de l'OHI pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2006 a été préparé par le Comité de direction du BHI afin d'être examiné par la Commission des finances en vue d'être approuvé par la Conférence HI conformément à l'article 12(a)(i) du Règlement général de l'OHI.

1.2 Vérification des comptes

Les comptes annuels du Bureau ont été vérifiés par le Commissaire aux comptes nommé par la XVIème Conférence HI. Chacun de ses rapports annuels a été joint à chaque Rapport annuel – Partie 2 Finances de l'OHI.

1.3 Devises

Conformément à l'article 2(a) du Règlement financier de l'OHI, l'Euro a été retenu comme unité de compte de l'Organisation à compter du 1^{er} janvier 2002.

1.4 Transferts bancaires

Des transferts de fonds entre les différents comptes bancaires ouverts par le Bureau à Monaco, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis d'Amérique ont été effectués au fur et à mesure des besoins, en conformité avec la réglementation des changes. Les comptes bancaires situés en dehors de la Principauté ont été conservés de manière à faciliter, lorsque nécessaire, certains règlements internationaux.

1.5 Etats financiers annuels

Les états financiers annuels ont été adressés aux membres de la Commission des finances pour avis et commentaire. Après examen, les commentaires des membres de la commission ont été portés à la connaissance des Etats membres avec le Rapport financier annuel (partie 2 Finances), aux fins d'approbation.

2. REVENUS 2002 A 2006 -TABLEAU 1

2.1 Contributions

2.1.1 Nombre de parts

Conformément à une recommandation formulée par la France, l'Organisation a cessé dès 1993 d'anticiper l'adhésion de nouveaux Etats membres et a préparé son budget sur la base du nombre de parts enregistré à la date d'établissement du budget. Les prévisions budgétaires de la période quinquennale 2003-2007 avaient été proposées à la XVIème Conférence HI, à partir de ce principe, sur la base de 593 parts de contribution. Par ailleurs, durant la période quinquennale des ajustements mineurs ont été apportés au nombre de parts, en fonction de la modification des chiffres de tonnages communiqués par les Etats Membres.

Ce nombre de parts qui était équivalent à 598,5 en 2002, a ensuite progressé à 612 en 2003, à 616 en 2004 et à 621,5 en 2005, pour atteindre 629 en 2006 (il sera noté que des demi-parts peuvent apparaître lorsque de nouveaux Etats membres rejoignent l'Organisation durant le second semestre de l'année considérée).

Six nouveaux Etats membres ont adhéré à l'OHI durant cette période, portant le total des Etats à 76. Il s'agit du Mexique, de la Slovénie et du Koweït en 2002, de l'Union du Myanmar en 2004, de la Lettonie et de Maurice en 2005.

2.1.2 Valeur de la part contributive

Il n'y a pas eu d'accroissement de la valeur de la part pour les années 2002, 2003 et 2004. La XVIème Conférence HI qui s'est tenue en avril 2002 avait approuvé des augmentations à raison de 2,50% en 2005, de 2,90% en 2006 et de 3% en 2007. Dans le cadre de la gestion des finances de l'Organisation assurée par le Comité de direction, ce dernier a recommandé une augmentation de 2% pour 2005 (au lieu de 2,50%), et de ne pas pratiquer d'augmentation pour les années 2006 et 2007, ce qui a conduit à une augmentation de la valeur de la part de contribution de 2% sur la période quinquennale 2003-2007, au lieu des 8,4% prévus.

2.1.3 Suspension des avantages et prérogatives

Ont été suspendus de leurs avantages et prérogatives la République Dominicaine et la République démocratique du Congo (ex Zaïre) en 1983, puis en 1991 le Suriname, en raison du non paiement de leurs contributions. Ces Etats membres demeurent dans cette situation à défaut d'avoir réglé leurs contributions arriérées. Le Guatemala a vu ses droits suspendus en 1991, mais ceux-ci ont été restaurés en juin 2002, en raison du règlement de ses contributions arriérées.

2.1.4 Règlements des contributions

Les règlements des contributions ont été généralement satisfaisants tout au long de la période quinquennale. La situation de l'encaissement des contributions a été communiquée dans la seconde partie (Finances) de chaque Rapport annuel. De façon générale, il a été observé que durant la période couvrant les années 2002 à 2006, 50% du montant des contributions annuelles ont été réglés durant les 4 premiers mois de l'année par la moitié des Etats membres, tandis que le montant total reçu en fin d'année aura varié entre 85,31% en 2003 et 92,37% en 2004, avec une moyenne de 88,75% sur la période quinquennale.

2.2 **Ventes des publications**

Les recettes provenant des ventes de publications sont demeurées à un niveau raisonnable au cours de la période 2003-2006, évoluant entre 8.843 € en 2005 et 13.133 € en 2004. Des ventes substantiellement plus importantes à hauteur de 20.300 € ont été réalisées en 2002, en relation avec l'organisation de la Conférence.

Il sera noté que la réalisation et la distribution de la Revue HI a fait l'objet d'un contrat avec un éditeur privé, à partir de 2000.

2.3 **Rémunération des comptes bancaires**

Les produits financiers perçus durant la période quinquennale ont atteint 259.137 €, soit près du triple de ce qui était prévu par la XVIème Conférence (82.734 €). Cette importante augmentation des intérêts perçus tient à la bonne tenue des taux ainsi qu'aux négociations suivies avec les banques du Bureau, afin de bénéficier des meilleures conditions offertes par ces banques locales.

2.4 Subvention pour la GEBCO

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco a généreusement continué à accorder une subvention annuelle en relation avec les dépenses du programme de la GEBCO, soit un total de 37.600 €. En 2006, cette contribution annuelle d'un montant de 7.600 € a été affectée au fonds dédié à la GEBCO.

2.5 Imposition interne

Les directeurs et l'ensemble des membres du personnel permanent ont continué à supporter l'imposition interne mensuelle, qui s'élève à 10% du salaire brut de base.

26 Revenus exceptionnels

2.6.1 Intérêts sur les contributions impayées

Les revenus exceptionnels sont principalement constitués d'une somme de 108.965 € qui résulte des intérêts décomptés sur les contributions non réglées, tel que prévu par l'article 13(c) du Règlement financier de l'OHI.

2.7 REVENUS - Résumé

Le total des prévisions de revenus pour la période 2002-2006 a atteint 12.694.282 €, alors que le montant total des revenus perçus a été de 13.220.224 €. Cette augmentation est due à la fois à l'augmentation du nombre de parts provenant de l'adhésion de nouveaux Etats à l'Organisation, ainsi qu'à l'accroissement des autres recettes telles que décrites ci-dessus.

3. DEPENSES 2002-2006-TABLEAU 2 NOTES EXPLICATIVES

3.1 Chapitre I –Dépenses de personnel

3.1.1 Salaires des Directeurs et de l'ensemble du personnel

Les Etats membres ont approuvé les recommandations formulées par le groupe de travail de la Commission des finances constitué, conformément à la décision 21(a) de la XVIème Conférence HI, en vue d'étudier l'alignement des salaires des directeurs du BHI et de son personnel sur le système des Nations Unies.

Ces recommandations ont été les suivantes :

- Les directeurs, les membres du personnel de catégorie A et les traducteurs de voir leurs salaires alignés sur ceux des grilles salariales des Nations Unies. Les directeurs seraient assimilés à l'échelon D-1 (et non au niveau D-2 comme proposé par le service des NU), le personnel de catégorie A à l'échelon P-4 (et non P-5) et les traducteurs à l'échelon P-1 (et non P-2).
- Des augmentations moyennes en terme de salaire net seraient alloués aux bénéficiaires ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2004 (l'introduction a été retardée au 1^{er} juillet 2004) de la façon suivante : directeurs à raison de 25%, membres de la catégorie A à raison de 22,4% et traducteurs à hauteur de 11,7%.
- Le paiement de gratifications qui représentent un mois de salaires cesserait pour l'ensemble des personnes dont le salaire serait aligné sur le système des Nations Unies.

- Les grilles salariales du système des Nations Unies, y compris le facteur d'indemnité de poste, seront utilisées comme une référence à partir de laquelle les échelles salariales du BHI seront déterminées, lors de l'engagement ou lors de la reconduction du contrat, comme c'est le cas lorsqu'une concurrence externe entre en jeu. L'échelle de salaire applicable à la suite de cet engagement suivra l'évolution des augmentations moyennes accordées aux agents de la Fonction publique monégasque.

Les précisions relatives à cette question sont incluses dans la FCCL 5/2003 datée du 17 octobre 2003. Pour accompagner cet alignement, les Etats membres ont approuvé un accroissement du niveau des dépenses voté par la Conférence, à 236.946 € pour 2004, à 271.993 € pour 2005, à 284.179 € pour 2006 et à 296.315 € pour 2007.

En 2003, un membre du personnel de catégorie B est parti en retraite anticipée sans être remplacé, alors que l'adjoint technique pour l'hydrographie a été remplacé.

Les directeurs et membres du personnel assimilés au système des Nations Unies ont cessé de percevoir l'allocation linguistique ainsi que l'allocation spéciale du coût de la vie en Principauté, à compter du 1^{er} juillet 2004.

3.1.2 Gratification annuelle

Une gratification annuelle, équivalant à un mois de salaire a été réglée aux directeurs et aux membres du personnel ; cependant ce versement a cessé pour les directeurs, les membres du personnel de la catégorie A et les traducteurs à compter du 1^{er} juillet 2004, date à partir de laquelle leurs salaires ont suivi le système des Nations Unies. Cette gratification n'est pas génératrice de droits à retraite.

3.1.3 Versements aux fonds de retraite

Les régimes de retraite des directeurs et du personnel sont les suivants :

- Celui du personnel recruté avant le 31 août 1987 se trouve administré par le FRI (Fonds de retraite interne). Pour ces employés, l'Organisation règle une participation à hauteur de 15% du salaire de base, alors que l'employé y participe à hauteur de 7,5% de ce même salaire.
- Ceux des directeurs et des membres du personnel recrutés après le 31 août 1987 sont administrés sous forme de plan de retraite personnalisés, auxquels l'Organisation règle une participation à hauteur de 15% du salaire de base et le bénéficiaire à raison d'un minimum de 5% de ce même salaire.

Le Bureau continue également de régler la cotisation à l'AMRR (Association Monégasque de Retraite par Répartition), qui est un régime de retraite complémentaire obligatoire en Principauté pour l'ensemble du personnel, à l'exception des directeurs.

Le FRI (Fonds de retraite interne) a dû supporter une perte d'environ 150.000 €, en raison d'un investissement d'une partie du fonds sur les actions. La période allant de 2000 à 2003 a été caractérisée par un des climats financiers les plus défavorables au cours de ces dernières années. Des précisions ont été apportées aux Etats membres dans la LCCF 2/2003 datée du 4 avril 2003. Le Comité de direction a pris les mesures appropriées pour réduire la volatilité de l'exposition aux risques des avoirs du FRI et à présent, 82% de ces avoirs sont dans des comptes bancaires et 18% dans des fonds communs de placement. La situation du FRI est examinée par le Comité de direction et les président et vice-président de la Commission des finances à l'occasion de chacune des deux rencontres annuelles, conformément à l'article 14 du Règlement général de l'OHI.

3.1.4 Assurance accidents du travail du personnel

Le Bureau a continué la souscription de la police d'assurance couvrant le risque lié aux accidents du travail.

3.1.5 Allocations familiales

Les allocations familiales ont été réglées conformément aux prestations versées à Monaco. Ce poste budgétaire varie en fonction du nombre d'allocataires bénéficiaires.

3.1.6 Allocations pour frais d'études

Des allocations pour frais d'études ont été réglées conformément au système des Nations Unies qui a été adopté lors de la XIVème Conférence H.I. Ce poste budgétaire varie en fonction du nombre d'enfants scolarisés des personnes qui remplissent les conditions requises.

3.1.7 Allocation logement

Un montant modeste était prévu à ce poste budgétaire pour prévoir une allocation logement à l'un des membres du personnel conformément au paragraphe IV.2.2.2 du règlement du personnel. Le versement de cette allocation a cessé en juillet 2004, puisque plus aucun bénéficiaire ne pouvait y prétendre.

3.1.8 Frais médicaux

Les dépenses médicales ont été élevées durant la période, en raison de l'évolution des soins dispensés aux membres du personnel, aussi bien actifs que retraités. Le Bureau a poursuivi la souscription à une police d'assurance destinée à couvrir les risques médicaux importants, et les remboursements perçus de la compagnie d'assurance ont été mentionnés de façon séparée. En raison de la différence importante entre le montant des primes et le montant des remboursements, le Comité de direction a renégocié le contrat avec la compagnie, conduisant à de meilleures conditions pour le Bureau et à la réalisation d'une économie immédiate de l'ordre de 40.000 € pour l'année 2006. Ce contrat d'assurance comporte l'obligation de maintenir une police d'assurance complémentaire couvrant l'invalidité et le décès des personnes assurées.

3.1.9 Congés dans les foyers

Les directeurs et les membres du personnel de catégorie A recrutés sur une base internationale ont droit, pour eux et leur famille, à un congé dans leur foyers tous les 2 ans conformément à une décision de la XIIIème Conférence HI. Ces congés ont été accordés conformément à l'article VI.4 du Règlement du personnel du BHI.

3.1.10 Pensions payées aux retraités (FRI seulement)

Comme mentionné dans la LCCF 5/2003 datée du 17 octobre 2003, à compter du 1^{er} janvier 2005, les pensions des retraités ont été réglées par prélèvement sur le Fonds de retraite interne (FRI), comme c'était le cas avant l'an 2000.

3.1.11 Salaires - Personnel temporaire

Sous ce poste budgétaire, le Bureau couvre les besoins en personnel temporaire. En 2005, deux membres du personnel ont bénéficié d'un congé maternité d'une durée approximative de 6 mois, et une somme d'environ 50.000 € a été dépensée afin de pourvoir à leur remplacement par du personnel temporaire.

3.1.12 Formation

Les contrats de formation ont été conclus dans 3 domaines : des cours de langues en anglais, français et espagnol destinées à des personnes ayant besoin d'améliorer leur niveau de connaissances, une formation dans le domaine de l'informatique requise pour les besoins du Bureau, ainsi qu'une formation spécialisée en actuariat nécessaire à l'estimation des engagements sociaux du FRI.

3.1.13 Dépenses de personnel - Résumé

Le montant total des dépenses de personnel s'est élevé à 8.933.418 €, et il est à comparer au montant de 9.176.627 € approuvé pour la période quinquennale.

Les dépenses sous ce Chapitre représentent 80,34% du total des coûts de fonctionnement et devraient être considérées comme des dépenses « non élastiques » qui s'accroissent lentement au fil des ans, en raison de l'augmentation du coût de la vie et des services fournis.

3.2 Chapitre II – Dépenses de gestion courante

3.2.1 Entretien des locaux et équipements

Le niveau des dépenses au titre des contrats d'entretien est resté stable tout au long de la période. Un nouveau système d'alarme et de sécurité a été installé au Bureau par le Gouvernement de Monaco.

3.2.2 Papeterie / fournitures de bureau

Les dépenses destinées à couvrir les besoins sous ce poste budgétaire sont restées dans des limites normales.

3.2.3 Dépenses de télécommunications

Les dépenses relatives aux coûts de tous les moyens de télécommunications du Bureau sont restées stables au cours de la période quinquennale. Cela a été rendu possible par l'utilisation du site Web de l'OHI permettant aux Etats membres de télécharger de nombreux documents, ainsi qu'à l'utilisation par le Bureau du courrier électronique pour l'envoi des lettres circulaires et autres documents.

3.2.4 Missions de consultants

Durant la période quinquennale, environ 123.000 € ont été réglés pour des missions de consultants. Ce montant ne représente que 35% du montant qui avait été approuvé par les Etats membres.

3.2.5 Relations publiques

Les fonds disponibles pour ce poste ont été utilisés pour couvrir les dépenses relatives aux réceptions et invitations, pour permettre d'accueillir des représentants officiels des Etats membres ou d'autres organisations, ainsi que pour célébrer la Journée mondiale de l'hydrographie.

3.2.6 Déplacements (Assistance technique et déplacement « longues distances »)

Les dépenses pour la période quinquennale au titre de ce poste budgétaire ont été d'environ 930.000 €, montant à comparer aux 887.000 € (soit une augmentation d'environ 7%) approuvés par les Etats membres dans le cadre des budgets annuels, ainsi qu'au montant de 773.000 € qui avait été approuvé par la Conférence en 2002. Plusieurs raisons non prévisibles au moment de l'approbation de 2002 motivent cette augmentation :

- Groupe de travail sur la planification stratégique (SPWG). Un Directeur, représentant officiel du Bureau, ainsi que le Secrétaire ont été amenés à participer aux différentes réunions du SPWG et du groupe directeur du SPWG, au cours de cette période.
- Comité sur le renforcement des capacités. Le bureau a fourni l'assistance du président et du secrétaire de ce comité, comme décidé en 2003.
- Réunions exceptionnelles. De nombreuses Commissions hydrographiques régionales ont tenu des rencontres exceptionnelles non programmées durant la période, et des événements imprévus et provoquant des situations d'urgence, tel le Tsunami de 2004 dans l'Océan Indien ont entraîné des réunions non programmées qui ont nécessité la participation du BHI.
- Modification des critères pour les voyages longue distance. En 2005, il a été procédé à une interprétation plus précise de l'article VIII 1.3, lequel se rapporte à la classe tarifaire à laquelle peuvent voyager les membres du personnel du BHI.

3.2.7 Publications

Ce poste budgétaire couvre les coûts associés à la production des publications. Les dépenses engagées après 2002 ont chuté en raison de la migration d'une reproduction traditionnelle vers une version digitalisée. Des publications sur support papier, et des documents imprimés pour les réunions et autres nécessités continueront à être réalisés sur demande.

Le coût associé à la réalisation et à la distribution de la revue HI fait maintenant l'objet d'un forfait réglé à un éditeur commercial.

3.3 **Chapitre III –Dépenses d'équipement**

Des dépenses, principalement en matière d'équipement de matériel informatique de bureau, ont permis d'améliorer l'automatisation des processus du Bureau ; il a également été procédé à l'acquisition ponctuelle de mobilier.

3.4 **Total des dépenses de fonctionnement**

Le total des dépenses opérationnelles pour la période quinquennale s'élève à 11.119.331 €, soit 799.147 € de moins que le montant approuvé pour 11.918.478 €.

3.5 **Chapitre IV – Fonds d'impression**

Le budget quinquennal avait prévu une allocation pour un montant total de 35.063 € à ajouter au fonds d'impression durant la période. Ce fonds est utilisé afin de permettre l'achat de nouveaux photocopieurs, imprimantes et autres équipements d'impression dont le BHI a besoin. En 2004, une nouvelle imprimante couleur fut acquise afin de réaliser des documents demandant cette ressource. Un montant total de 23.716 € fut dépensé, laissant un solde disponible de 67.693 € dans ce fonds.

3.6 **Fonds de rénovation**

Le budget quinquennal avait prévu une allocation totale de 23.716 € à ajouter au fonds durant la période. Après une occupation de 10 années des nouveaux locaux, certains travaux d'aménagement étaient nécessaires. Un montant total de 7.666 € fut dépensé et le fonds de rénovation dispose encore d'un solde de 10.000 €.

3.7 Fonds pour les Conférences HI

A la fin de l'année 2002, le fonds pour les conférences hydrographiques internationales disposait d'un solde de 88.000 €, alors que le budget quinquennal prévoyait d'y ajouter 399.300 € sur la période, afin de faire face aux dépenses occasionnées par la CHI extraordinaire de 2005 et la CHI ordinaire de 2007. Pour la conférence extraordinaire de 2005, un total de 120.265 € a été dépensé pour la planification et le déroulement de la CHIE. A la fin de l'année 2006, un solde de 288.763 € reste disponible pour la planification et la tenue de la XVIIème Conférence, et de celles à venir.

3.8 Fonds pour le déménagement du mobilier des directeurs

Le budget quinquennal avait prévu une dotation de 166.000 € à ajouter à ce fonds sur la période. Il est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives aux frais de déménagement des directeurs et des Adjoints techniques (mobilier, titres de transport, etc.) ainsi que pour leurs familles à l'occasion de leur arrivée et de leur départ du Bureau. Un montant total de 173.400 € a été dépensé durant la période quinquennale et à la fin de l'année 2006, 87.000 € sont disponibles dans ce fonds pour les déménagements futurs.

3.9 Fonds pour le renforcement des capacités

Ce fonds a été créé à la fin de l'année 2004, dans le but de faire face aux besoins de l'Organisation en matière de renforcement des capacités. Durant ces 3 dernières années, ce fonds a reçu une allocation de 120.000 € en provenance du budget de l'OHI, et 96.000 € supplémentaires ont été transférés à partir d'excédents budgétaires ; 100.000 Dollars US (soit environ 80.000 €) proviennent d'un généreux don de la République de Corée, et le Chili a également donné 3.100 €. A ce jour, les dépenses se sont élevées à 110.000 €, et à la fin de l'année 2006, le fonds pour le renforcement des capacités disposait de 196.000 €.

3.10 Fonds de réserve d'urgence

Conformément aux dispositions de l'article 18 du Règlement financier de l'OHI, le fonds de réserve d'urgence, dont le niveau ne peut être inférieur à un douzième du montant total annuel des dépenses opérationnelles de l'Organisation, est exclusivement dédié à couvrir des dépenses exceptionnelles. A la fin de l'année 2006, ce fonds de réserve d'urgence était évalué à 219.708 €, et il reste disponible dans les comptes du BHI.

3.11 Réserve de trésorerie opérationnelle

La réserve de trésorerie opérationnelle a été créée afin d'assurer la stabilité financière du Bureau et d'éviter toute difficulté de trésorerie. Le montant dont le BHI doit disposer au 31 décembre de chaque année ne doit pas être inférieur à trois douzièmes du montant total annuel des dépenses opérationnelles de l'Organisation. A la fin de l'année 2006, le BHI dispose d'une trésorerie nette au titre de cette réserve de trésorerie opérationnelle, supérieure à ce montant minimal requis, qui représente 659.125 €.

3.12 Fonds de retraite interne

Le montant du fonds de retraite interne s'élevait à la date du 1er janvier 2002 à la somme de 2.662.061 €, alors qu'il atteint 3.045.078 € à fin décembre 2006. Ainsi qu'il a été mentionné dans la LCCF 2/2003 du 4 avril 2003, ce fonds a souffert d'une perte d'environ 150.000 € en raison de mauvaises performances constatées sur les investissements de ce fonds, mais cette situation est à présent stabilisée. Conformément à la mise à jour d'une étude actuarielle commandée par le Bureau, plusieurs transferts de fonds provenant d'excédents budgétaires (pour un montant total de 263.713 € sur la période quinquennale) ont été opérés, et les pertes sur investissements telles qu'indiquées dans

la LCCF du 4 avril 2003 ont été couvertes et le fonds est maintenant en situation de pouvoir faire face aux obligations à long terme de l'Organisation.

Comme indiqué dans la LCCF 5/2003 datée du 17 octobre 2003, le Bureau règle les pensions aux retraités à partir des fonds de retraite interne, et cela depuis le 1^{er} janvier 2005, comme c'était d'ailleurs également le cas avant l'année 2000. Douze retraités et deux membres du personnel relèvent de ce fonds.

3.13 Fonds de réserve pour la retraite du personnel

Ce fonds de réserve avait été créé dans le passé afin de recueillir les excédents budgétaires non utilisés au cours de la période 1990-1992, en vue de couvrir les besoins du Fonds de retraite interne.

A la suite d'une décision prise au cours d'une réunion du Comité restreint de la Commission des finances, cette réserve a été incorporée au Fonds de retraite interne.

3.14 Dépenses - Résumé

Les dépenses totales, y compris les dépenses de fonctionnement s'élevant à 11.119.331 € et les dépenses réelles dans le fonds opérationnel (voir 3.5, 3.6, 3.7, 3.8 et 3.9) ont atteint un total de 11.863.580 € pour la période quinquennale, ce qui est inférieur aux 12.662.727 € approuvés pour les budgets 2002 -2006, et au-dessous du niveau de dépenses approuvé pour chaque année de la période. Durant cette période, des transferts de crédit limités ont été effectués entre les chapitres du budget, comme prévu à l'Article 10 du Règlement financier, et des transferts supérieurs au transfert de 10% entre les chapitres n'ont jamais été requis.

4. CONCLUSION

Au cours de la période quinquennale, le total des revenus a excédé chaque année le montant total des dépenses. Le Bureau s'est efforcé de contenir les coûts et a ainsi bénéficié chaque année d'excédents budgétaires qui ont été utilisés au soutien des divers fonds de l'Organisation, qu'il s'agisse de renforcer le niveau de la réserve de trésorerie opérationnelle, ou d'apporter un soutien au Fonds de retraite interne. Durant la période 2003-2007, l'augmentation de la valeur de la part de contribution a été limitée à 2% au lieu des 8,4% approuvés par la XVIème Conférence HI. Globalement, l'Organisation se trouve dans une situation financière satisfaisante.

Les éléments chiffrés relatifs aux revenus, aux dépenses, à l'impact sur les capitaux permanents, sur les dettes et engagements, ainsi que sur la situation du fonds de retraite interne sont présentés sur les tableaux joints.

TABLEAU 1
REVENUS 2002-2006 (Euros)

	2002	2003	2004	2005	Projet 2006	Total de la période
Nombre de parts de contribution	598.5	612.0	616.0	621.5	629.0	
Pourcentage d'évolution de la valeur de la part	0,00	0.00	0.00	2.00	0.00	
Valeur unitaire annuelle de la part de contribution	3,906.35	3,906.35	3,906.35	3,984.48	3,984.48	
CONTRIBUTIONS DE L'ANNEE						
(a) Réglées	2,015,141	2,039,503	2,222,714	2,202,389	2,275,138	10,754,885
(b) Restant dues en fin d'année	322,809	351,183	183,598	273,965	231,100	1,362,656
	2,337,950	2,390,686	2,406,312	2,476,354	2,506,238	12,117,541
VENTES DE PUBLICATIONS						
	20,306	11,337	13,133	8,843	6,390	60,010
INTERETS SUR DISPONIBILITES						
Subvention GEBCO du Gouvernement de Monaco	48,984	36,595	41,845	53,389	78,323	259,137
TAXE INTERNE	7,400	7,500	7,500	7,600	0 (*)	30,000
	115,107	120,585	125,681	137,649	142,390	641,411
TOTAL Y COMPRIS LES CONTRIBUTIONS DUES	2,529,748	2,566,704	2,594,470	2,683,835	2,733,340	13,108,098
Budget annuel présenté	2,402,674	2,456,215	2,536,843	2,626,523	2,672,027	12,694,282
REVENUS EXTRAORDINAIRES						
Intérêts sur contributions échues (**)	19,586	27,045	23,739	16,499	22,095	108,965
Chèques non encaissés	96					96
Contrat de location Bill Burgess		2,516				2,516
Droits d'auteur	479	40	14	38	0	570
	2,549,908	2,596,305	2,618,223	2,700,372	2,755,435	13,220,244
(*) Transfert au fonds GEBCO					15,459	
(**) Intérêts restant dus						

TABLEAU 2
DEPENSES 2002 - 2006 (Euros)

	2002	2003	2004	2005	Projet 2006	Total de la période
I – DEPENSES DE PERSONNEL						
a) Salaires - Comité de direction	211,208	257,061	307,627	370,587	388,580	1,535,062
b) Salaires - Catégorie A	337,874	339,722	402,015	477,290	496,725	2,053,625
- Traducteurs			94,591	109,757	113,346	317,694
- Catégories B & C	490,134	455,771	351,691	368,156	381,907	2,047,659
- Heures supplémentaires	0	9,497	3,477	8,177	9,457	30,608
c) Gratification annuelle	87,286	84,150	55,079	28,913	29,842	285,270
d) Cotisations aux régimes de retraite	202,755	205,161	230,365	274,624	286,469	1,199,375
e) Primes d'assurances sur salaires	8,560	9,883	11,130	11,116	13,190	53,879
Primes médicales au GAN	57,921	68,527	75,713	76,007	38,232	316,400
f) Allocations familiales	22,020	23,079	23,301	33,004	31,427	132,831
g) Allocation d'études	40,053	61,166	50,343	21,920	16,683	190,165
h) Décomptes maladie	67,897	73,866	56,362	65,162	57,662	320,949
Remboursements du GAN	-17,396	-24,544	-14,789	-11,838	-26,846	-95,413
Allocations logement	4,228	3,822	1,836	0	0	9,887
i) Congés dans les foyers	6,583	5,875	9,413	9,174	4,376	35,421
j) Pensions du personnel (FRI)	117,326	132,334	146,908	0	0	396,568
k) Dépenses diverses de personnel	6,915	4,770	618	545	669	13,517
l) Salaires - Personnel temporaire	2,398	0	0	47,172	5,060	54,630
m) Formation	10,659	12,523	5,368	3,928	2,814	35,293
Totaux du chapitre I	1,656,422	1,722,663	1,811,049	1,893,693	1,849,592	8,933,418
Budget approuvé pour le chapitre I	1,691,748	1,705,613	1,906,566	1,929,400	1,943,300	9,176,627
II – DEPENSES OPERATIONNELLES						
a) Entretien des locaux	43,089	54,835	44,179	57,227	52,199	251,528
Assurance multi-risques	1,262	1,439	1,582	1,665	1,684	7,631
Entretien d'équipements informatiques	15,287	28,488	26,179	26,054	31,584	127,592
b) Fournitures de bureau	13,994	14,456	12,218	11,121	15,322	67,111
c) Télécommunications	41,824	35,235	36,737	36,977	39,197	189,971
d) Déplacements locaux	2,445	2,414	2,350	3,098	2,993	13,299
e) Charges bancaires	4,437	4,476	3,886	5,596	4,981	23,377
f) Dépenses de consultants (hors audit externe)	40,705	43,021	14,399	19,542	5,495	123,161

TABLEAU 2 (suite)

	2002	2003	2004	2005	Projet 2006	Total de la période
g) Honoraires d'audit	7,249	3,850	2,000	3,900	3,000	19,999
h) Relations publiques	24,931	16,753	18,287	10,721	17,186	87,878
i) Dépenses opérationnelles diverses	2,164	949	766	568	945	5,392
j) Assistance technique	41,805	38,929	46,813	25,126	25,888	178,561
k) Déplacements officiels	96,010	113,812	133,453	202,416	202,392	748,082
l) GEBCO & carte bathymétrique	5,889	0	3,574	8,781	5,271	23,516
m) Revue H.I.	8,282	8,417	3,633	10,944	11,079	42,355
n) Autres publications	14,423	3,185	9,183	8,600	7,816	43,207
Totaux du chapitre II	363,794	370,260	359,239	432,334	427,032	1,952,660
Budget approuvé pour le chapitre II	470,335	483,484	464,608	463,900	534,500	2,416,827
III – DEPENSES D'EQUIPEMENT						
a) Achats d'équipements informatique	9,685	5,557	7,594	9,377	11,240	43,453
Achats de mobilier et autres équipements	2,012	1,824	2,656	1,856	4,721	13,069
Dépréciation des actifs immobilisés	35,504	51,086	37,763	27,841	17,171	169,366
b) Achats de publications	2,123	2,777	977	704	785	7,366
c) Equipements GEBCO	0			0		0
Totaux du chapitre III	49,324	61,245	48,990	39,778	33,918	233,253
Budget approuvé pour le chapitre III	53,661	78,817	65,924	63,902	62,720	325,024
Totaux des charges opérationnelles	2,069,539	2,154,168	2,219,277	2,365,805	2,310,541	11,119,331
Budget pour charges opérationnelles	2,215,744	2,267,914	2,437,098	2,457,202	2,540,520	11,918,478
IV – DOTATION FONDS D'IMPRESSION	10,671	6,098	6,098	6,098	6,098	35,063
V - DOTATION FONDS DE RENOVATION	7,622	1,522	1,524	1,524	11,524	23,716
VI – DOTATION FONDS CONFERENCES	60,980	115,913	94,504	81,225	46,678	399,300
VII – DOT. FONDS DE DEMENAG DIRS	48,784	30,490	29,728	28,965	28,203	166,170
VIII – DOTATION FONDS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	0	0	0	50 000	70,000 *	120,000
	2,197,596	2,308,191	2,351,131	2,523,617	2,473,044	11,863,580
Budget total annuel approuvé	2,343,801	2,421,937	2,568,952	2,625,014	2,703,023	12,662,727

* En complément, don effectué par la République de Corée

TABLEAU 2 (suite)

	2002	2003	2004	2005	Projet 2006	Total de la période
PERTES & DEPENSES EXCEPTIONNELLES						
Rappel de cotisations AMRR			6,371			6,371
Allocations exceptionnelle d'un directeur (Leech)	6,347					6,347
Contrat de location Bill Burgess				2,516		2,516
Litige fiscal					389	389
TVA non récupérable	1,765					1,765
Factures non recouvrables / impayées	3,541			20		3,561
TOTAL GENERAL	2,209,249	2,308,191	2,357,502	2,536,152	2,473,433	11,884,528

TABLEAU 3
IMPACT SUR LES CAPITAUX 2002-2006 (Euros)

	2002	2003	2004	2005	Projet 2006	Total de la période
Budget de dépenses totales approuvé	2,343,801	2,421,937	2,568,952	2,625,014	2,703,023	12,662,727
TOTAUX DES DEPENSES	-2,209,249	-2,308,191	-2,357,502	-2,536,152	-2,473,433	-11,884,528
TOTAUX DES REVENUS	2,549,908	2,596,305	2,618,223	2,700,372	2,755,435	13,220,244
Excédent budgétaire annuel	340,659	288,114	260,721	164,220	282,002	1,335,716
<u>Opérations de change</u>						
Gains de change sur transactions	6,337	10,131	2,304	4,564	9,638	32,974
Pertes de change sur transactions	-4,588	-4,301	-2,809	-3,284	-2,456	-17,438
Gains sur valorisation des avoirs financiers	2	7	1	32,547	271	32,828
Pertes sur valorisation des avoirs financiers	-21,131	-31,880	-19,102	0	-43,011	-115,123
Résultat net sur opérations de change	321,280	262,071	241,115	198,047	246,444	1,268,956
AUTRES OPERATIONS						
Provision pour soutien du FRI	0	86,394	93,441	-106,878	-156,835	-83,878
Transfert à destination du Fonds de renforcement des capacités	0			-50 000	-46,000	-96,000
SOLDE NET (Revenus & dépenses confondus)	321,280	348,465	334,556	41,169	43,609	1,089,078
FONDS DE ROULEMENT (En fin d'année)	1,129,903	1,397,886	1,716,132	1,750,800	1,799,952	
FONDS DE RESERVE D'URGENCE	121,959	202,441	218,751	225,252	219,708	
FINANCEMENT TOTAL (En fin d'année)	1,251,862	1,600,327	1,934,883	1,976,052	2,019,660	

TABLEAU 4
COMPARAISON DES BILANS
(au 31 décembre 2002-2006)

I- AVOIRS (Euros)

	2002	2003	2004	2005	Projet 2006	Total de la période
INVESTISSEMENT POUR LE FRI						
- Investissements à long terme	1,582,566	548,697	548,697	548,697	548,697	
- Perte potentielle sur investissements	-210,125	-156,115	-130,000	-45,435	-28,740	
- Placements monétaires à court terme	1,068,957	2,142,307	2,164,332	2,350,238	2,312,486	
- Intérêts de placement à recevoir	0	0	20,387	0	0	
- Garantie de la part du BHI	379,029	315,628	240,172	91,527	212,635	
	2,820,426	2,850,517	2,843,589	2,945,027	3,045,078	
DEBITEURS DIVERS						
- Achats effectués d'avance	3,621	9,430	16,211	21,855	16,163	
- Factures clients à recevoir	3,619	1,622	1,740	1,220	3,448	
- Avances au personnel	18,067	17,005	11,570	15,467	16,541	
- Dépenses pour le Centenaire de la GEBCO	20,519					
- Intérêts à recevoir	0	0	0	0	12,531	
- Demandes de remboursement de TVA	64,845	41,634	30,695	60,631	46,139	
	110,670	69,691	60,216	99,173	94,822	
CONTRIBUTIONS						
- Contributions de l'année	322,809	351,183	183,598	273,965	231,100	
- Contributions des années précédentes	55,309	76,533	77,742	112,444	165,949	
- Contributions des Etats Membres suspendus	24,019	24,019	24,019	24,019	24,019	
- Intérêts restant dus	8,895	12,874	16,695	23,914	18,250	
	411,032	464,609	302,055	434,343	439,318	
MOBILIER ET MATERIEL						
Valeurs d'acquisition	247,464	245,250	255,765	284,551	301,831	
Amortissements pratiqués	-122,716	-173,803	-211,566	-239,407	-256,578	
BIBLIOTHEQUE	36,664	36,664	36,664	36,664	36,664	
STOCK DE PUBLICATIONS (Pour mémoire)	1	0	0	0	0	
	161,413	108,111	80,863	81,807	81,917	

I – AVOIRS (suite)

	2002	2003	2004	2005	Projet 2006	Total de la période
DISPONIBILITES (Banques et caisses)						
- Comptes courants bancaires	725,141	353,255	271,232	245,636	230,212	
- Comptes de dépôt à terme	1,276,210	2,007,466	2,557,998	2,346,209	3,013,396	
- Espèces en caisse	6,523	4,164	2,800	6,489	16,549	
	2,007,874	2,364,885	2,832,030	2,598,333	3,260,157	
TOTAL GENERAL (ACTIF)	5,511,415	5,857,812	6,118,753	6,158,684	6,921,292	

II – ENGAGEMENTS (Euros)

	2002	2003	2004	2005	Projet 2006	Total de la période
FOND DE RETRAITE DU PERSONNEL						
- Réserve pour soutien du Fonds de retraite (FRI)	698,672	698,672	698,672	698,672	0	
- Fonds de retraite interne du personnel	428,440	544,924	631,437	625,997	1,267,885	
- Provision pour soutien au fonds de retraite	1,693,315	1,606,921	1,513,480	1,620,358	1,777,193	
Evaluation actuarielle du FRI	2,820,426	2,850,517	2,843,589	2,945,027	3,045,078	
CREDITEURS DIVERS						
- Garantie à apporter au Fonds de retraite	379,029	315,628	240,172	91,527	212,635	
- Provision pour créances (Contributions)	26,810	26,810	26,810	26,810	26,810	
- Plans de retraite externes	0	32,218	51,431	0	0	
- A.M.R.R. (Régime de retraite complémentaire)	25,834	22,573	33,876	38,383	40,270	
- Charges à payer (factures en instance....)	52,299	43,992	51,457	49,129	41,324	
- Notes de frais et appointements	2,818	0	0	0	0	
- Dépôts reçus pour la Conférence (stands)	0	0	6,820	0	13,390	
- Créiteurs divers	0	1,769	1,800	1,814	1,820	
FONDS DEDIES POUR						
- l'organisation de Conférences H.I.	88,222	196,406	287,946	259,597	288,763	
- le déménagement du mobilier des directeurs	0	0	29,728	58,693	86,896	
- les conférences ABLOS	474	6,939	6,668	10,864	8,884	
- le Centenaire de la GEBCO	12,000	9,979	9,149	0	6,564	
- le renforcement des capacités			3,167	73,468	196,772	
FONDS D'IMPRESSION	60,707	60,438	57,174	61,595	67,693	
FONDS DE RENOVATION	7,519	9,041	10,565	8,578	19,564	
FONDS POUR PRESENTATION LIBRARY	36,487	32,952	44,813	63,863	70,846	
CONTRIBUTIONS RECUES EN AVANCE						
- Reçues en avances ou en excédent	746,929	648,222	478,705	493,284	774,324	
	1,439,127	1,406,969	1,340,281	1,237,605	1,856,554	

II – ENGAGEMENTS (suite)

	2002	2003	2004	2005	Projet 2006	Total de la période
CAPITAUX						
Fonds de réserve d'urgence	121,959	202,441	218,751	225,252	219,708	
Réserves pour revalorisation						
- des avoirs financiers	410,589	410,589	0	0	0	
- de la bibliothèque	46,092	46,092	46,092	46,092	46,092	
Provisions pour risques (FRI & Etats suspendus)	-1,720,125	-1,633,731	-1,540,290	-1,647,168	-1,804,003	
Résultat net annuel	321,279	416,094	372,969	365,859	408,947	
Fonds de roulement des Etats Membres	2,072,068	2,158,842	2,837,361	2,986,017	3,148,917	
Financement permanent	1,251,862	1,600,327	1,934,883	1,976,052	2,019,661	
TOTAL GENERAL (PASSIF)	5,511,415	5,857,812	6,118,753	6,158,684	6,921,292	
	0	0	0		0	
Réserve de trésorerie pour continuer les opérations (Art 18 du Règlement financier)						
Trésorerie du BHI sous déduction :	2,007,874	2,364,885	2,832,030	2,598,333	3,260,157	
Des contributions reçues en avance	-746,929	-648,222	-478,705	-493,284	-774,324	
Du fonds de réserve d'urgence	-121,959	-202,441	-218,751	-225,252	-219,708	
Des fonds dédiés (Conférence, etc.)	-205,409	-315,756	-449,209	-536,658	-745,981	
De la garantie en faveur du FRI	-379,029	-315,628	-240,172	-91,527	-212,635	
Réserve de trésorerie totale	554,549	882,838	1,445,192	1,251,613	1,307,509	
Total des coûts opérationnels	2,069,539	2,154,168	2,219,277	2,365,805	2,310,541	
Budget total annuel pour les opérations	2,267,914	2,437,098	2,457,202	2,540,520	2,636,500	
Couverture des opérations futures (en semaines)	13,9	21,3	33,9	27,5	29,4	
Réserve de trésorerie minimale (13 semaines)	566,979	609,275	614,301	635,130	659,125	

TABLEAU 5
EVOLUTION DU FONDS DE RETRAITE INTERNE (FRI)

	2002	2003	2004	2005	Projet 2006	Total de la période
Situation du fonds au 1 ^{er} janvier	2,662,061	2,820,426	2,850,516	2,843,589	2,945,027	
Contributions reçues (Bureau & personnel)	30,101	23,960	17,585	18,224	18,825	
Intérêts perçus sur les placements	23,496	21,654	42,814	40,920	59,243	
Résultat sur cession de placements	-146,154	16,860				
Pensions réglées	0	0	0	-149,149	-151,548	
Capitaux réglés	-90,064					
Sous-total	2,479,440	2,882,900	2,910,916	2,753,584	2,871,548	
<u>Provision de soutien au FRI</u>						
- au 1er janvier de l'année	-1,534,949	-1,693,315	-1,606,921	-1,513,480	-1,620,358	
- au 31 décembre de l'année	1,693,315	1,606,921	1,513,480	1,620,358	1,777,193	
Variation nette annuelle	158,366	-86,394	-93,441	106,878	156,835	242,244
<u>Evaluation des investissements au cours de l'année</u>						
- au 31 décembre de l'année	1,792,691	392,582	418,697	503,262	519,957	
- au 1er janvier de l'année	-1,610,071	-338,572	-392,582	-418,697	-503,262	
Variation nette annuelle	182,620	54,010	26,115	84,565	16,695	
Situation du fonds au 31 décembre	2,820,426	2,850,516	2,843,589	2,945,027	3,045,078	

**BUDGET QUINQUENNAL DE L'OHI
POUR LA PERIODE 2008-2012
CONF.17/F/02 rev.3**

TABLE DES MATIERES

	Page
1. REVENUS	285
2. DEPENSES	285
3. DOTATION AUX FONDS	287
4. TABLEAUX POUR LES PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2008-2012	287
Annexe A - Tableau I - REVENUS	289
Tableau II - DEPENSES	290
Tableau III - RECAPITULATION BUDGETAIRE	294
Répartition des coûts par chapitre pour la période quinquennale (2008-2012)	295
Répartition des coûts par programme pour la période quinquennale (2008-2012)	296

BUDGET QUINQUENNAL DE L'OHI 2008-2012

Présenté par le Comité de direction du BHI

1. REVENUS

1.1 Contributions des Etats membres

L'approche adoptée pour asseoir la base des contributions repose sur le nombre total de parts qui découle des réponses reçues des Etats membres à la suite des lettres circulaires de la Conférence numéro 9, datée du 3 juillet 2006, et 9A datée du 13 novembre 2006, ainsi que sur les douze parts provenant des deux nouveaux Etats membres, la Roumanie et l'Arabie saoudite. Le nombre total de parts ressort ainsi à 673, soit 38 parts de plus que le nombre de parts utilisé pour les contributions de l'année 2007. Ce nombre ne comprend pas les six parts relatives aux trois Etats membres privés de leurs avantages et prérogatives, la République Dominicaine et la République Démocratique du Congo qui ont été suspendues en 1983, et le Suriname qui l'a été en 1991. En procédant à cette prévision, il n'a pas été tenu compte des parts correspondant à des Etats susceptibles d'adhérer à l'Organisation au cours de la période quinquennale, ni des éventuelles modifications dans le nombre de parts des Etats membres.

Pour les trois premières années (2008, 2009 et 2010) il n'est proposé aucune augmentation de la valeur unitaire de la part de contribution. Après cinq années (de 2006 à 2010) sans aucune augmentation de la valeur unitaire de la part, et de seulement 2% pour la période couvrant les huit dernières années, le besoin d'augmenter cette valeur de 1,50% en 2011 et de 3% en 2012 a été pris en compte. Cette progression respecte l'évolution historique du coût de la vie en principauté de Monaco, et est considérée prudente pour assurer le bon fonctionnement futur du Bureau. Comme lors des trois dernières années, le Comité de direction s'efforcera, grâce à une efficacité encore supérieure, ainsi qu'à des économies supplémentaires et par le biais d'une re-programmation judicieuse, de ne pas appliquer ces augmentations de la valeur de la part pour ces deux dernières années.

1.2 Intérêts des comptes bancaires

En raison de circonstances économiques internationales, les intérêts sur dépôts bancaires sont restés élevés et la moyenne des rentrées financières a été pratiquement du double de ce qui avait été envisagé dans le budget quinquennal précédent. Prévoyant qu'une situation analogue se poursuive durant les cinq prochaines années, le revenu annuel au titre des intérêts bancaires a été estimé à 45.000 € pour les 2 premières années, puis porté à 47.500 € durant les trois dernières années, ce niveau étant à comparer aux 16.100 € prévus au cours de la période quinquennale précédente.

2. DEPENSES

Les dépenses du Bureau peuvent se trouver subdivisées entre les dépenses de personnel (salaires et coûts associés) et les dépenses de gestion courante du Bureau. La proportion revenant aux dépenses de personnel représente environ 75% du budget global, alors que 18% se rapportent aux dépenses de gestion courante et les 2% restants aux dépenses d'équipement. Le solde de 5% est consacré aux dotations aux différents fonds dédiés, tel que le fonds pour les Conférences, le Fonds pour le renforcement des capacités, le fonds de rénovation du Bureau, etc.

2.1 Chapitre I - Dépenses de personnel

Sur la base de la décision d'assimiler les salaires des directeurs, des personnels de la catégorie A et des traducteurs sur le système des Nations Unies :

- a. Les salaires du nouveau Comité de direction élu en mai 2007 durant la XVIIème Conférence HI seront alignés conformément à la grille des Nations Unies en vigueur au 1^{er} septembre 2007. L'augmentation annuelle qui en découle est estimée autour de 3.000 € par directeur, soit un montant total d'environ 9.000 € pour les 3 directeurs.

Il y aura également une augmentation après 3 années de service, soit au 1^{er} septembre 2010, laquelle est estimée à environ 3.000 € par personne, soit un total de 9.000 € pour les 3 directeurs. Cette augmentation sera uniquement applicable aux deux dernières années de la période quinquennale.

- b. Il y aura également un alignement salarial avec les grilles des Nations Unies au 1^{er} octobre 2007 pour un des adjoints techniques dont le poste sera remis en compétition externe conformément à l'article V.10.1 du Règlement du personnel. L'augmentation attendue qui en résulte est de l'ordre de 3.000 € pour l'année.

Durant la prochaine période quinquennale il est prévu que l'ensemble du personnel, adjoints techniques ou membres des catégories B et C bénéficient de promotions normales, à savoir une progression selon l'ancienneté telle qu'elle est prévue dans les tableaux annexés au Règlement du personnel, dont l'impact budgétaire sera d'environ 53.000 € sur la période quinquennale.

Il y a également lieu de tenir compte de la progression de la valeur du point d'indice qui suit le coût de la vie en Principauté de Monaco laquelle, sur la base de l'expérience de la période quinquennale précédente, est estimée à une moyenne d'environ 1.5% par an, et qui s'appliquera à l'ensemble des salaires des directeurs et du personnel.

Sur l'ensemble des catégories, et alors qu'il n'est pas prévu de modification de l'effectif employé, il comprend 19 personnes qui se répartissent comme suit durant la prochaine période quinquennale :

- 3 directeurs
- 5 adjoints techniques en catégorie A,
- 10 employés en catégorie B et 1 en catégorie C.

2.2 Chapitre II – Dépenses de gestion courante

Les principaux postes de ce chapitre sont :

- Dépenses d'entretien et coût des télécommunications. Bien que l'entretien des locaux soit une obligation de l'Organisation aux termes de l'article 3.II de l'accord de siège conclu avec la Principauté de Monaco, le Gouvernement de Monaco a très favorablement accepté d'entreprendre des travaux de rénovation ou d'amélioration du Bureau lorsqu'ils ont été sollicités.
- Le niveau annuel alloué aux déplacements de longue distance a été proposé à un niveau inférieur à celui de l'année 2007.
- Pour les déplacements au titre de l'assistance technique, le niveau de dépense annuelle reste fixé à 47.000 € sur toute la période quinquennale, soit 3.000 € de moins que lors de la prévision quinquennale précédente.
- Les contrats de consultants ont été prévus pour un montant fixe annuel de 40.000 €, ce qui représente une réduction considérable par rapport au budget quinquennal précédent.
- aucun autre changement significatif n'a été opéré sur les autres postes de ce chapitre budgétaire, lesquels ne progressent que d'environ 1.50% par an pour tenir compte de l'inflation telle qu'attendue à Monaco.

2.3 Chapitre III – Dépenses d'équipement

Le niveau des dépenses annuelles pour les postes de ce chapitre budgétaire demeure identique à ceux de l'année 2007, et sans augmentation sur la période quinquennale.

3. DOTATIONS AUX FONDS

3.1 Chapitre IV – Dotations aux fonds

Les dotations aux fonds pour la période 2008-2012 ont été estimées de la façon suivante :

3.1.1 Fonds pour la GEBCO

Ce fonds recevra la subvention annuelle généreusement accordée chaque année par le Gouvernement de la Principauté de Monaco dans le cadre de la poursuite du projet GEBCO.

3.1.2 Fonds d'impression

Aucune dotation n'est prévue pour ce fonds dont le niveau de 67.692 € est satisfaisant.

3.1.3 Fonds de rénovation

Une dotation annuelle de 3.000 € est prévue et viendra renforcer ce fonds pour un montant total de 15.000 € en 2012.

3.1.4 Fonds pour les Conférences HI.

Un montant total de 205.000 € a été projeté sur la période quinquennale, afin de faire face aux dépenses aussi bien de la 4^e conférence extraordinaire de 2009, mais également de la XVIII^e Conférence HI en 2012.

3.1.5 Fonds pour le déménagement du mobilier des Directeurs

Un montant total de 106.000 € a été prévu pour la période quinquennale.

3.1.6 Fonds pour le renforcement des capacités

Un montant total de 315.000 € a été projeté sur la période quinquennale. Le BHI s'attend à recevoir chaque année un montant additionnel de l'ordre de 100.000 dollars US, sous forme de don de la part de la République de Corée, dans le cadre du protocole d'accord signé entre l'Organisation et la République de Corée.

4. TABLEAUX POUR LES PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2008-2012

Une proposition de budgets annuels équilibrés a été recherchée sur l'ensemble de la période 2008-2012. Les modestes excédents budgétaires des années 2008 pour 45.000 € et 2009 pour 22.000 € seront utilisés afin de couvrir le léger déficit du FRI, tel qu'il est apparu lors de l'étude actuarielle externe réalisée en décembre 2006. L'annexe A présente le détail de ces prévisions sur la période 2008-2012.

ANNEXE A
ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2008 - 2012
TABLEAU I - REVENUS - (Euros)

BUDGET ESTIMATES FOR 2008 - 2012
TABLE I - INCOME - (Euros)

	Adopted Estimates 2007 Budget Approuvé		Proposed Estimates 2008 Budget Budget	Proposed Estimates 2009 Budget Budget	Proposed Estimates 2010 Budget Budget	Proposed Estimates 2011 Budget Budget	Proposed Estimates 2012 Budget Budget
Accroissement proposé en pourcentage	0.00	%	0.00	0.00	0.00	1.50	3.00
Nombre final de parts	635	*	673	673	673	673	673
Valeur unitaire de la part	3984.48		3984.48	3984.48	3984.48	4044.25	4165.57
A. CONTRIBUTIONS							
Contributions		679	2 705 462				
Provision pour les Etats membres suspendus		-6	-23 907				
Base des estimations budgétaires	2 530 145	673	2 681 555	2 681 555	2 681 555	2 721 778	2 803 432
B. SALES OF PUBLICATIONS	8 955		9 000	9 000	10 500	10 500	10 500
Ventes de publications							
C. ADVERTISEMENTS IN PUBLICATIONS	0		0				
Annonces dans les publications							
D. INTEREST ON BANK ACCOUNTS	45 000		45 000	45 000	47 500	47 500	47 500
Intérêts sur placements bancaires							
E. EXTRAORDINARY INCOME	7 800		7 800	7 900	8 000	8 100	8 200
Revenus exceptionnels							
F. INTERNAL TAX	148 700		153 820	157 666	162 001	166 861	172 284
Impôt interne							
	2 740 600		2 897 175	2 901 121	2 909 556	2 954 740	3 041 916

* Incluant 12 parts (Roumanie, Arabie saoudite)

ANNEXE A
ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2008 - 2012
TABLEAU II - DEPENSES - (Euros)

BUDGET ESTIMATES FOR 2008 - 2012
TABLE II - EXPENDITURE - (Euros)

CHAPTER - CHAPITRE	Budget Approuvé 2007 Approved Estimates Euros	Proposition de budget 2008 Proposed Estimates Euros	Proposition de budget 2009 Proposed Estimates Euros	Proposition de budget 2010 Proposed Estimates Euros	Proposition de budget 2011 Proposed Estimates Euros	Proposition de budget 2012 Proposed Estimates Euros
I. PERSONNEL COSTS DEPENSES DE PERSONNEL						
Salaires du Comité de direction	1 976 000	2 038 500	2 084 791	2 137 133	2 207 519	2 276 161
Salaires des autres membres du personnel						
Charges sociales						
Cotisations patronales aux régimes de retraite						
Charges de personnel non permanentes (formation, etc.)						
II. CURRENT OPERATING COSTS DEPENSES DE GESTION COURANTE	578 500	515 076	524 365	533 626	541 035	548 820
Entretien, communications, etc.						
Consultant						
Voyages						
Publications						
III. CAPITAL EXPENDITURE DEPENSES DE CAPITAL	74 200	74 200	69 224	69 248	69 273	69 299
IV. DOTATION AUX FONDS						
- Fonds pour la GEBCO	7 800	7 800	7 900	8 000	8 100	8 200
- Fonds de rénovation	6 500	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
- Fonds pour les conférences	0	55 000	40 000	40 000	30 000	40 000
- Fonds pour le déménagement des Directeurs	27 500	26 000	20 000	20 000	20 000	20 000
- Fonds pour le renforcement des capacités	64 000	70 000	70 000	65 000	55 000	55 000
- Fonds d'impression	6 100	0	0	0	0	0
	2 740 600	2 789 576	2 819 280	2 876 006	2 933 928	3 020 480

ANNEXE A

TABLE II A : DETAILED EXPENDITURE –
DETAIL DES DEPENSES

CHAPITRES ET POSTES	Budget Approuvé 2007 Approved Estimates Euros	Proposition de budget 2008 Proposed Estimates Euros	Proposition de budget 2009 Proposed Estimates Euros	Proposition de budget 2010 Proposed Estimates Euros	Proposition de budget 2011 Proposed Estimates Euros	Proposition de budget 2012 Proposed Estimates Euros
I. COUTS DU PERSONNEL						
a) Salaires - Comité de direction	400 000	410 000	418 200	426 564	447 892	454 672
b) Salaires - Catégorie A	505 000	525 900	539 048	553 871	570 487	589 489
- Traducteurs	115 000	120 900	123 923	127 330	131 150	136 074
- Services généraux (Cat. B & C)	390 000	402 800	412 870	424 224	436 951	456 905
Heures supplémentaires (Catégories B & C) (Coûts afférents aux salaires)	10 000	10 300	10 558	10 848	11 173	11 536
c) Gratifications annuelles (Catégories B & C uniquement)	33 000	33 600	34 406	35 352	36 413	38 075
d) Cotisations patronales aux régimes de retraite	275 000	300 300	307 808	316 272	325 760	336 348
e) Assurances cotisées sur les salaires	15 000	15 300	15 683	16 114	16 597	17 137
f) Médical (primes du GAN)	76 000	65 500	67 334	69 219	71 157	73 149
g) Allocations familiales	30 000	30 600	31 212	31 836	32 473	33 122
h) Allocations pour frais d'étude	34 000	34 700	34 440	35 387	36 449	37 633
(Coûts indépendants des salaires)						
i) Médical – remboursements de soins	75 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
Médical – remboursements obtenus du GAN	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000
j) Indemnité de logement		0				
k) Congés dans les foyers	12 000	12 200	12 505	12 849	13 234	13 664
l) Pensions versées aux retraités du FRI		0				
m) Dépenses de personnel diverses	5 000	5 100	5 100	5 100	5 100	5 100
(Charges de personnel non permanentes)						
n) Salaires – Personnel temporaire	6 000	6 100	6 253	6 424	6 617	6 832
o) Formation au personnel du BHI	10 000	10 200	10 455	10 743	11 065	11 424
	1 976 000	2 038 500	2 084 791	2 137 133	2 207 519	2 276 161
Accroissement annuel moyen en pourcentage (incluant les promotions)		3,163	2,271	2,511	3,293	3,109

ANNEXE A

TABLE II A : DETAILED EXPENDITURE (contd.) - DETAIL DES DEPENSES (SUITE)

CHAPITRES ET POSTES	Budget	Proposition	Proposition	Proposition	Proposition	Proposition
	Approuvé 2007	de budget 2008	de budget 2009	de budget 2010	de budget 2011	de budget 2012
	Approved Estimates Euros	Proposed Estimates Euros	Proposed Estimates Euros	Proposed Estimates Euros	Proposed Estimates Euros	Proposed Estimates Euros
II. DEPENSES DE GESTION COURANTE (Entretien, communications, etc.)						
a) Maintenance des locaux	55 000	56 100	57 222	58 366	59 534	60 724
Assurance multirisques	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Maintenance de l'équipement informatique	35 000	35 700	36 414	37 142	37 885	38 643
b) Fournitures de bureau	13 000	13 300	13 566	13 837	14 114	14 396
c) Affranchissement, téléphone, télex, télécopie	40 000	40 800	41 616	42 448	43 297	44 163
d) Déplacements locaux	3 500	3 600	3 672	3 745	3 820	3 897
e) Frais bancaires	6 000	6 100	6 222	6 346	6 473	6 603
f) Consultants (autre que le Commissaire aux comptes)	85 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
g) Commissaire aux comptes	4 000	4 100	4 182	4 266	4 351	4 438
h) Relations publiques	19 000	19 876	21 061	22 056	21 034	20 219
i) Dépenses diverses de fonctionnement	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
(Frais de voyages)						
j) Renforcement des capacités (Progr. 2 uniquement)	50 000	47 000	47 000	47 000	47 000	47 000
k) Voyages longue distance (Tous les Progr. à l'exception du 2)	240 000	220 000	224 400	228 888	233 466	238 135
(Frais de publications)						
l) Revue « I.H. Review »	11 000	11 200	11 424	11 652	11 886	12 123
m) Autres publications	14 000	14 300	14 586	14 878	15 175	15 479
	578 500	515 076	524 365	533 626	541 035	548 820
Accroissement annuel moyen en pourcentage		-10,964	1,803	1,766	1,389	1,439

ANNEXE A
TABLE II A : DETAILED EXPENDITURE (contd.) - DETAIL DES DEPENSES (SUITE)

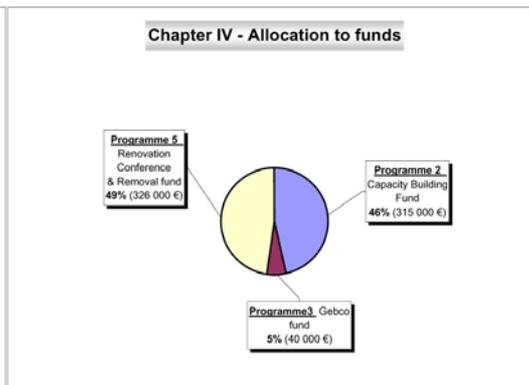
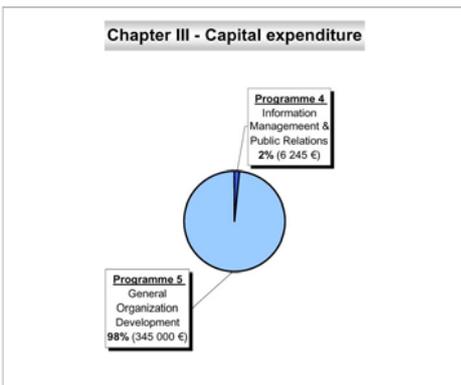
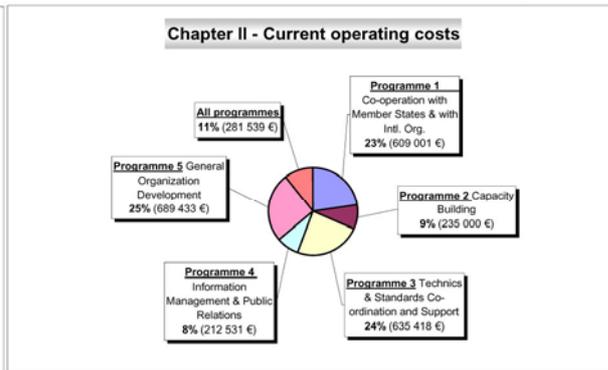
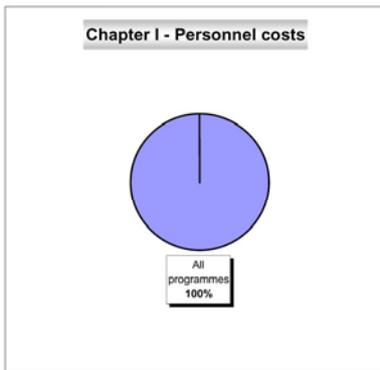
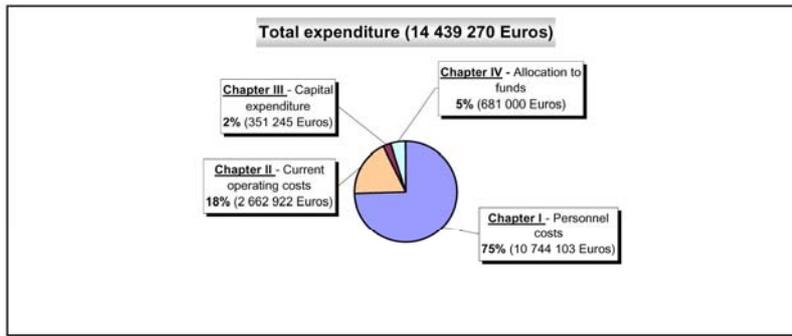
CHAPITRES ET POSTES	Budget Approuvé 2007 Approved Estimates Euros	Proposition de budget 2008 Proposed Estimates Euros	Proposition de budget 2009 Proposed Estimates Euros	Proposition de budget 2010 Proposed Estimates Euros	Proposition de budget 2011 Proposed Estimates Euros	Proposition de budget 2012 Proposed Estimates Euros
III. DEPENSES DE CAPITAL						
a) Achat de matériel informatique	35 000	35 000	30 000	30 000	30 000	30 000
b) Achat de mobilier et autres équipements	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000
c) Achat de publications et reliure	1 200	1 200	1 224	1 248	1 273	1 299
d) Amortissement des immobilisations	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
	74 200	74 200	69 224	69 248	69 273	69 299
Accroissement annuel moyen en pourcentage		0,000	-6,706	0,035	0,036	0,037
DEPENSES DE GESTION ANNUELLE	2 628 700	2 627 776	2 678 380	2 740 007	2 817 828	2 894 280
IV. DOTATIONS AUX FONDS						
		161 800	140 900	136 000	116 100	126 200
a) Fonds pour la GEBCO	7 800	7 800	7 900	8 000	8 100	8 200
b) Fonds de rénovation	6 500	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
c) Fonds pour les conférences	0	55 000	40 000	40 000	30 000	40 000
d) Fonds pour le déménagement des directeurs	27 500	26 000	20 000	20 000	20 000	20 000
e) Fonds pour le renforcement des capacités	64 000	70 000	70 000	65 000	55 000	55 000
f) Fonds d'impression	6 100	0	0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES	2 740 600	2 789 576	2 819 279	2 876 007	2 933 927	3 020 479
Accroissement annuel moyen en pourcentage		1,787	1,065	2,012	2,014	2,950

ANNEXE A
ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

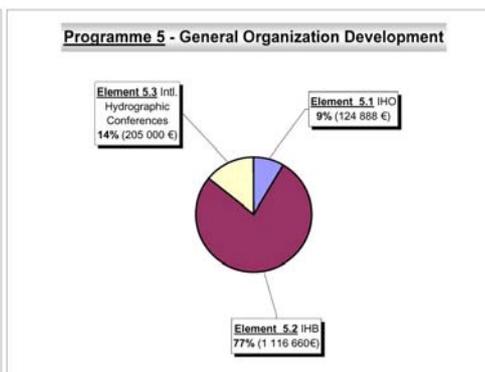
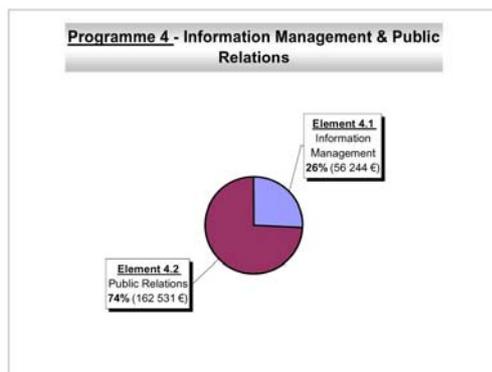
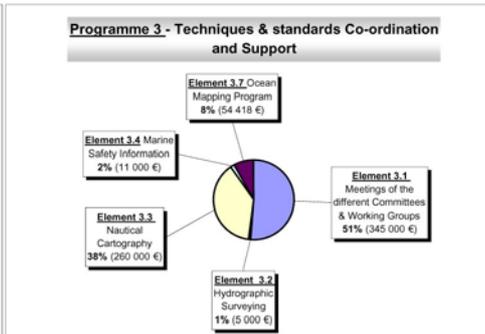
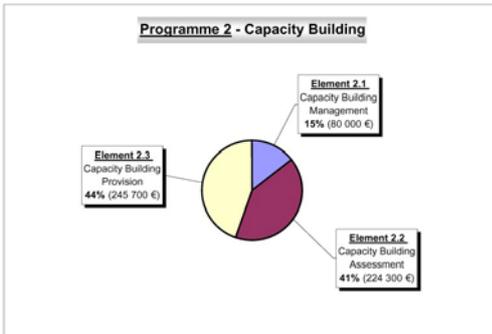
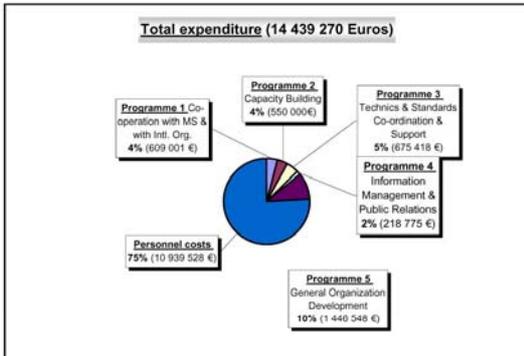
PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2008 - 2012
TABLEAU III - RECAPITULATION BUDGETAIRE - (Euros)

CHAPITRES ET POSTES	Budget Approuvé 2007 Approved Estimates Euros	Proposition de budget 2008 Proposed Estimates Euros	Proposition de budget 2009 Proposed Estimates Euros	Proposition de budget 2010 Proposed Estimates Euros	Proposition de budget 2011 Proposed Estimates Euros	Proposition de budget 2012 Proposed Estimates Euros
Dépenses totales	2 740 600	2 789 576	2 819 279	2 876 007	2 933 927	3 020 479
Revenus totaux	2 740 600	2 897 175	2 901 120	2 909 556	2 954 739	3 041 916
Excédent budgétaire	0	107 599	81 841	33 549	20 812	21 437
Déficit budgétaire	0	0	0	0	0	0
Soutien au FRI	0	-45 000	-22 000	0	0	0
Effet sur le capital	0	0	0	0	0	0
	0	62 599	59 841	33 549	20 812	21 437
	Balance nette pour la période quinquennale					198 238

Répartition des coûts par chapitre pour la période quinquennale (2008-2012)



Répartition des coûts par programme pour la période quinquennale (2008-2012)



BUDGET DE L'OHI POUR 2008

CONF.17/F/03 rev.1

TABLE DES MATIERES

	Page
TABLEAUX POUR LE BUDGET PROPOSE DE 2008	
Tableau I - REVENUS	299
Tableau II - DEPENSES	300
Tableau III – RECAPITULATION BUDGETAIRE	304

**INTERNATIONAL
HYDROGRAPHIC
ORGANIZATION**

BUDGET ESTIMATES FOR 2008

TABLE I - INCOME - (Euros)

Proposed Estimates 2006 <i>Projet de budget</i>	Actual Income 2006 <i>Recettes définitives</i>	Adopted Estimates 2007 <i>Budget approuvé</i>
2,90	2,90	3,00
0,00	0,00	0,00
616,0	623,5	629,0
1,5	1,5	
6,0	4,0	6,0
623,5	629,0	635,0
3 984,48	3 984,48	3 984,48
2 484 323	2 506 238	2 530 145
8 433	6 390	8 955
0	0	0
16 110	78 323	45 000
7 700	7 700	7 800
145 500	142 390	148 700
<u>2 662 066</u>	<u>2 741 040</u>	<u>2 740 600</u>

**ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE
INTERNATIONALE**

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2008

TABLEAU I - REVENUS - (Euros)

	Proposed Estimates 2008 Budget <i>Proposition de budget</i>
Accroissement proposé en pourcentage	0,00
Nombre final de parts	673
Valeur unitaire de la part	3 984,48
A. CONTRIBUTIONS	2 705 462
Provisions pour les Etats membres suspendus	-23 907
Base des estimations budgétaires	2 681 555
B. VENTES DE PUBLICATIONS	9 000
C. ANNONCES DANS LES PUBLICATIONS	0
D. INTERETS SUR LES COMPTES BANCAIRES	45 000
E. REVENUS EXCETIONNELS	7 800
F. IMPOT INTERNE	153 820
	<u>2 897 175</u>

BUDGET ESTIMATES FOR 2008			PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2008	
TABLE II - EXPENDITURE - (Euros)			TABLEAU II - DEPENSES - (Euros)	
Approved Budget 2006 <i>Budget approuvé</i>	Actual Expenditure 2006 <i>Dépenses effectuées</i>	Proposed Estimates 2007 <i>Proposition de budget</i>	CHAPTER – CHAPITRE	Proposed Estimates 2008 Budget <i>Proposition de budget</i>
			I. DEPENSES DE PERSONNEL	
1 943 300	1 849 286	1 976 000	Salaires du Comité de direction Salaires des autres membres du personnel Charges sociales Cotisations patronales de retraite Charges de personnel non permanentes	2 038 500
526 800	425 409	578 500	II. DEPENSES DE GESTION COURANTE	515 076
			Entretien, communications, etc. Consultants Voyages Publications	
62 720	31 325	74 200	III. DEPENSES DE CAPITAL	74 200
			IV. DOTATIONS AUX FONDS	
7 700	7 700	7 800	- Fonds pour la GEBCO	7 800
11 524	11 524	6 500	- Fonds de rénovation	3 000
46 678	46 678	0	- Fonds pour la conférence	55 000
28 203	28 203	27 500	- Fonds pour le déménagement des directeurs	26 000
70 000	70 000	64 000	- Fonds pour le renforcement des capacités	70 000
6 098	6 098	6 100	- Fonds d'impression	0
-----	-----	-----		-----
2 703 023	2 476 223	2 740 600		2 789 576
				=====

BUDGET ESTIMATES FOR 2008
TABLE II A - DETAILED EXPENDITURE -

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2008
TABLEAU II A - DETAIL DES DEPENSES - (Euros)

Approved Budget 2006 <i>Budget approuvé</i>	(Euros) Actual Expenditure 2006 <i>Dépenses effectuées</i>	Proposed Estimates 2007 <i>Proposition de budget</i>	CHAPTERS AND ITEMS - <i>CHAPITRES ET POSTES BUDGETAIRES</i>	Proposed Estimates 2008 Budget <i>Proposition de budget</i>
			I. DEPENSES DE PERSONNEL	
390 000	388 580	400 000	a) Salaires - Comité de direction	410 000
500 000	496 725	505 000	b) Salaires - Catégorie A	525 900
114 000	113 346	115 000	- Traducteurs	120 900
380 000	381 907	390 000	- Services généraux (Cat. B & C)	402 800
7 000	9 457	10 000	Heures supplémentaires pour les Catégories B & C (Charges salariales)	10 300
30 000	29 842	33 000	c) Gratifications annuelles (Catégories B & C uniquement)	33 600
275 000	286 469	275 000	d) Cotisations patronales aux régimes de retraite	300 300
17 000	13 190	15 000	e) Assurances cotisées sur les salaires	15 300
82 000	34 368	76 000	f) Médical (primes du GAN)	65 500
31 700	31 427	30 000	g) Allocations familiales	30 600
34 000	16 683	34 000	h) Allocations pour frais d'études	34 700
			(Charges indépendantes du niveau des salaires)	
70 000	57 662	75 000	i) Médical – remboursements de soins	70 000
-20 400	-22 899	-15 000	Médical – remboursements obtenus du GAN	-15 000
0	0	0	j) Indemnité de logement	0
12 000	4 376	12 000	k) Congés dans les foyers	12 200
0	0	0	m) Pensions versées aux retraités du FRI	0
5 000	669	5 000	n) Dépenses de personnel diverses	5 100
			(Charges de personnel non permanentes)	
6 000	5 060	6 000	o) Salaires – personnel temporaire	6 100
10 000	2 425	10 000	p) Formation du personnel du BHI	10 200
-----	-----	-----		-----
1 943 300	1 849 286	1 976 000		2 038 500

BUDGET ESTIMATES FOR 2008
TABLE II A (continued) - DETAILED
EXPENDITURE - (Euros)

Approved Budget 2006 <i>Budget approuvé</i>	Actual Expenditure 2006 <i>Dépenses effectuées</i>	Proposed Estimates 2007 <i>Proposition de budget</i>
49 000	50 465	55 000
2 000	1 684	2 000
38 500	29 837	35 000
14 000	15 345	13 000
38 000	41 213	40 000
2 800	2 993	3 500
4 500	4 998	6 000
75 000	3 325	85 000
4 000	3 900	4 000
19 000	22 404	19 000
1 000	3 160	1 000
50 000	25 888	50 000
204 000	202 397	240 000
11 000	11 079	11 000
14 000	6 721	14 000
-----	-----	-----
526 800	425 409	578 500

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2008
TABLEAU II A (suite) - DETAIL DES DEPENSES - (Euros)

CHAPTERS AND ITEMS - <i>CHAPITRES ET POSTES BUDGETAIRES</i>		Proposed Estimates 2008 <i>Budget Proposition de budget</i>
II. COUTS DE GESTION COURANTE		
a)	Entretien des locaux	56 100
	Assurance multirisques	2 000
	Maintenance de l'équipement informatique	35 700
b)	Fournitures	13 300
c)	Affranchissement, téléphone, télex, télécopie	40 800
d)	Déplacements locaux	3 600
e)	Frais bancaires	6 100
f)	Consultants (autres que le commissaire aux comptes)	40 000
g)	Commissaire aux comptes	4 100
h)	Relations publiques	19 876
i)	Dépenses de gestion diverses	1 000
	(Frais de voyage)	
j)	Renforcement des capacités (Progr. 2 uniquement)	47 000
k)	Voyage longue distance (Tous les Progr. à l'exception du 2)	220 000
	(Publications)	
l)	Revue « I.H. Review »	11 200
m)	Autres publications	14 300
	-----	-----
		515 076

BUDGET ESTIMATES FOR 2008
TABLE II A (continued) - DETAILED
EXPENDITURE - (Euros)

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2008
TABLEAU II A (suite) - DETAIL DES DEPENSES - (Euros)

Approved Budget 2006 <i>Budget approuvé</i>	Actual Expenditure 2006 <i>Dépenses effectuées</i>	Proposed Estimates 2007 <i>Proposition de budget</i>	CHAPTERS AND ITEMS - <i>CHAPITRES ET POSTES BUDGETAIRES</i>	Proposed Estimates 2008 Budget <i>Proposition de budget</i>
33 300	7 952	35 000	III. DEPENSES DE CAPITAL	
11 000	4 750	13 000	a) Achat d'équipement informatique	35 000
1 220	785	1 200	b) Achat de mobilier et autre matériel	13 000
			c) Achat de publications & reliure	1 200
17 220	17 837	25 000	d) Amortissement des immobilisations	25 000
-----	-----	-----		-----
62 720	31 325	74 200		74 200
=====	=====	=====		=====
2 532 820	2 306 020	2 628 700	COUTS DE GESTION ANNUELLE	2 627 776
=====	=====	=====		=====
			IV. DOTATION AUX FONDS	161 800
7 700	7 700	7 800	a) Fonds pour la GEBCO	7 800
11 524	11 524	6 500	b) Fonds de rénovation	3 000
46 678	46 678	0	c) Fonds pour les conférences	55 000
28 203	28 203	27 500	d) Fonds pour le déménagement des directeurs	26 000
70 000	70 000	64 000	e) Fonds pour le renforcement des capacités	70 000
6 098	6 098	6 100	f) Fonds d'impression	0
-----	-----	-----		-----
2 703 023	2 476 223	2 740 600	TOTAL DES DEPENSES	2 789 576
=====	=====	=====		=====

BUDGET ESTIMATES FOR 2008

TABLE III - BUDGET SUMMARY - (Euros)

Approved Budget 2006 <i>Budget approuvé</i>	Actual Expenditure 2006 <i>Dépenses effectuées</i>	Proposed Estimates 2007 <i>Proposition de budget</i>
2 703 023	2 476 223	2 740 600
2 662 066	2 741 040	2 740 600
-----	-----	-----
0	264 817	0
0	0	-0
0	-156 835	
-----	-----	-----
0	107 982	-0
=====	=====	=====

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2008

TABLEAU III - RECAPITULATION BUDGETAIRE - (Euros)

CHAPITRES ET POSTES BUDGETAIRES	Proposed Estimates 2008 Budget <i>Proposition de budget</i>
Dépenses totales	2 789 576
Revenus totaux	2 897 175
Excédent budgétaire	----- 107 599
Déficit budgétaire	0
Soutien au RFI	-45 000
Effet sur le capital	----- 62 599 =====

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DES
FINANCES ETABLI PAR DECISIONS ISSUES DES 6e ET 7e REUNIONS
DU SPWG TENUES EN JUILLET ET DECEMBRE 2005
EN VUE D'ETUDIER LES GRILLES DE SALAIRES POUR LE
SECRETAIRE GENERAL ET LES DIRECTEURS
DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE STRUCTURE
PROPOSEE POUR L'OHI**

CONF.17/F/04 rev.1

Le groupe de travail de la Commission des finances s'est réuni au BHI, les 24 et 25 juillet 2006 en vue d'étudier les grilles de salaires pour le Secrétaire général et les Directeurs dans le cadre de la nouvelle structure organisationnelle de l'OHI, telle qu'approuvée par la 3e Conférence hydrographique extraordinaire d'avril 2005. Ceci découlait du mandat approuvé par les Etats membres en réponse à la LC No.2/2006.

Le groupe de travail de la Commission des finances était composé de : M. Alan MAIDMENT, représentant le Service hydrographique du Royaume-Uni, en qualité de Président du Groupe, M. Frode KLEPSVIK, Directeur du Service hydrographique norvégien et Mme. Ingelore HERING, représentant le Service hydrographique allemand (BSH).

Les personnes désignées du Mozambique, de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des USA n'ont pas pu participer à la réunion.

GENERALITES

Le Président du BHI a présenté au GTFC un exposé concernant les conditions de recrutement du personnel au BHI, la convention actuelle qui stipule que tous les Directeurs ont rang égal en termes de responsabilité au regard de leurs fonctions spécifiques, la décision des Etats membres en 2002 de charger le SPWG d'entreprendre une étude de la structure actuelle et l'adoption en 2005 par les Etats membres des propositions du SPWG destinées à restructurer l'administration de l'OHI avec la nomination d'un Secrétaire général et de deux Directeurs pour l'appuyer. Tout ceci a conduit à l'établissement du groupe de travail. Le Président a également attiré l'attention sur les travaux d'un ancien groupe de travail de la Commission des Finances en 2003, chargé par la XVIe Conférence H.I. de 2002 d'entreprendre une étude des salaires de l'OHI, et qui avait recommandé l'alignement sur la structure des NU, recommandation adoptée par les Etats membres.

APPROCHE

Les directives contenues dans le mandat approuvé par les Etats membres en réponse à la LC No. 2/2006 ont présidé à l'approche du groupe de travail. Ce sont les suivantes :

- i. des échelles de salaires distinctes, pour le Secrétaire général et les Directeurs, afin de refléter les différences dans les rôles et les responsabilités;
- ii. un mécanisme d'ajustements périodiques;
- iii. des indemnités de représentation et critères associés;
- iv. envisager des avantages supplémentaires;
- v. examiner les répercussions financières sur le budget de l'OHI.

PROCESSUS D'ÉTUDE

Avant d'aborder les domaines d'étude spécifiques, le groupe de travail a examiné l'applicabilité de la structure des salaires des NU au nouveau régime. Dans son exposé initial, le Président a fait part au groupe de travail des renseignements qu'il avait pu obtenir, de façon informelle, sur la structure des salaires au sein de quatre organisations internationales similaires, à savoir : l'Organisation maritime internationale, l'Association internationale de signalisation maritime, le laboratoire de l'environnement marin de l'Agence internationale de l'énergie atomique et la Commission océanographique intergouvernementale.

A partir des renseignements que le Président avait pu obtenir, il est apparu que les dispositions respectives en matière de rémunération allaient de l'application de taux découlant de la structure des salaires des NU jusqu'à des dispositions contractuelles spéciales, incluant la fourniture de voitures et de contributions en matière de location ou d'achat de logement. Cependant, il n'y a pas eu suffisamment d'éléments pour permettre au groupe de travail de procéder à des comparaisons directes pertinentes entre les responsabilités des fonctionnaires de ces organisations et l'OHI.

Dans cette perspective, le groupe de travail a été d'avis que conserver la structure des NU existante offrait des avantages en matière de transparence et de prévisibilité et supprimait toute obligation ultérieure de re-négociation des salaires en fonction des futures nominations. Le système est largement reconnu et facilement applicable du fait qu'il représente effectivement la base à partir de laquelle les salaires des Directeurs actuels et des autres postes recrutés au niveau international sont déterminés. En conséquence, le groupe de travail recommande que la structure des salaires des NU devrait servir de base en matière de détermination des salaires du Secrétaire général et des Directeurs dans le cadre du régime de fonctionnement révisé. Ceci implique l'application intégrale de l'évaluation des salaires des NU, y compris le facteur périodique d'indemnité de poste.

Cas d'une structure salariale différentielle

Le groupe de travail a passé en revue les changements proposés en matière de responsabilité et d'autorité qui découleront de la structure révisée. Il a noté en particulier que le Secrétaire général assumerait, entre autres, les responsabilités suivantes :

- responsabilité personnelle devant l'Assemblée, le Conseil et la Commission des finances;
- donner des conseils en matière de restructuration du programme de travail au Conseil;
- en tant que Chef de l'administration, assumer l'entière responsabilité de l'administration, de la gestion et de la documentation relative au fonctionnement quotidien de l'OHI;
- autorité chargée d'inviter les observateurs à l'Assemblée, au Conseil, etc., conformément aux conditions décrites dans le Règlement général;
- déterminer l'attribution des sièges au Conseil pour chaque CHR à partir des informations fournies par les CHR.

Il a été tout à fait clair que ceci conduirait à une réduction des responsabilités directes des Directeurs restants qui, bien que gardant la responsabilité de leurs propres domaines d'activités spécifiques, l'exerceraient par l'intermédiaire du Secrétaire général.

A partir des changements fondamentaux en matière de responsabilité, le groupe de travail recommande qu'un traitement différentiel des salaires soit établi entre le Secrétaire général et les Directeurs.

En outre, afin d'éviter une possibilité de convergence des indices de salaires entre le Secrétaire général et les Directeurs en raison du chevauchement des grilles de salaires des NU respectives pour les différents grades, le groupe de travail recommande qu'un écart de deux échelons soit adopté. Le groupe de travail n'a pas considéré que l'introduction de la structure révisée puisse avoir un impact quelconque sur les autres grades.

L'établissement de grades appropriés pour les échelles de salaires dans le cadre de la nouvelle structure a été examiné par le groupe de travail. A partir des résultats de l'étude précédente réalisée en novembre 2002 par « Global Consulting Services (GCS) » des NU, on a pu noter que les Directeurs avaient été placés au grade D2 des NU bien que, principalement pour des raisons financières, l'étude des salaires du BHI réalisée par l'ancien groupe de travail avait recommandé que leurs salaires soit assimilé au grade inférieur D1 des NU.

Dans l'idéal, l'assimilation du Secrétaire général et des Directeurs dans le cadre du nouveau régime devrait être déterminée de manière similaire. Cependant, le groupe de travail a également noté que ceci était impraticable à l'époque de leur étude. Conformément aux dispositions de fonctionnement révisées, il incombe aux Etats membres d'approuver les descriptions de poste du Secrétaire général et à ce dernier de déterminer celle des Directeurs. En l'absence de descriptions de poste approuvées ; le groupe de travail a été d'avis qu'il était raisonnable de supposer qu'une étude ultérieure des postes des Directeurs confirmerait une classification au grade D1 des NU du fait de la responsabilité et de l'autorité réduite de ces postes. En conséquence nous recommandons l'assimilation du poste de Secrétaire général au niveau de Sous-Secrétaire général sur l'échelle des NU, avec les postes de Directeurs restants au grade D1 (c'est-à-dire en conservant une différence de salaires de deux échelons).

Une fois que les descriptions de postes approuvées auront été déterminées pour les postes de Secrétaire général et des Directeurs, le groupe de travail recommande qu'une étude indépendante de la classification des grades soit demandée au GCS. La classification serait ensuite corrigée en conséquence.

Mécanisme d'ajustements périodiques

L'étude précédente sur les salaires de l'OHI, réalisée en 2003 par le groupe de travail de la Commission des finances, recommandait l'adoption du système de salaires des NU avec une modification relative à la révision des salaires en ce qui concerne l'indemnité de poste. Il s'agit d'un mécanisme reflétant les changements sur l'impact de l'inflation locale et les fluctuations des taux de change sur les salaires de base respectifs. L'étude de 2003 recommandait que cet ajustement soit pris en compte seulement au moment du recrutement ou du rengagement du personnel. Au cours de la période intermédiaire, tous les salaires seraient sujets à un ajustement annuel en fonction de l'inflation, ajustement qui serait basé sur celui appliqué pour déterminer l'augmentation des salaires applicable aux fonctionnaires de Monaco. Afin d'éviter que de telles disparités ne voient le jour, le groupe de travail recommande l'adoption intégrale du système des salaires des NU, y compris l'application des changements au facteur d'indemnité de poste au moment de la promulgation des échelles de salaires existantes pour le Secrétaire général et les Directeurs. Ce changement devrait prendre effet à partir de la mise en œuvre de la nouvelle structure administrative et devrait s'appliquer à tous les salaires de l'OHI qui sont liés à la structure des NU.

Indemnité de représentation

Le groupe de travail a reconnu qu'il est prévu que le Secrétaire général dans son nouveau rôle reçoive des visites des délégations internationales, de dignitaires et autres organes associés aux travaux de l'OHI. Les Etats membres souhaiteraient que de tels organes soient reçus de façon à donner l'impression la plus favorable de l'Organisation. Ceci impliquera nécessairement des dépenses relatives aux activités mondaines appropriées selon l'occasion. Le groupe recommande l'attribution formelle d'un budget à l'usage du Secrétaire général pour faire face aux frais des obligations de représentation, et qui sera envisagé comme partie prenante des besoins budgétaires globaux de l'OHI plutôt que comme une indemnité personnelle.

Avantages additionnels

Le groupe de travail a interprété ces avantages de façon à inclure des rétributions relatives au logement, aux indemnités de déplacement, etc. Il a été d'avis que les échelles de salaire des NU avaient pris en compte les dépenses relatives au coût de la vie local. Il a pris également note du fait que le logement du Secrétaire général est déjà subventionné par le Gouvernement de Monaco et qu'il est peu probable que la structure révisée ait un impact quelconque sur cette disposition. La fourniture d'une voiture a également été envisagée mais le groupe de travail y a vu peu d'avantage pratique dans l'environnement de Monaco. Le groupe de travail recommande cependant que les coûts de fonctionnement quotidien de l'OHI devraient être financés à partir du budget approuvé, par exemple les frais de téléphone portable, comme c'est le cas actuellement.

Implications financières sur le budget de l'OHI

Le groupe de travail reconnaît que la mise en oeuvre de ces propositions ne devrait pas entraîner d'augmentation au niveau des contributions annuelles des Etats membres. A titre d'exemple, nous avons évalué l'impact éventuel sur la base des échelles de salaires des NU pour 2006 qui a révélé une augmentation d'approximativement K €45 du budget de fonctionnement annuel courant, soit une augmentation de 1.8%. Ceci peut être absorbé dans le budget de fonctionnement de l'Organisation sans qu'il soit besoin d'augmenter les contributions pour ce faire.

Résumé

La structure de fonctionnement révisée proposée entraînera des changements fondamentaux respectivement en matière de responsabilité et d'autorité entre les rôles du Secrétaire général et ceux des Directeurs restants. Les changements justifient la mise en oeuvre d'un traitement différentiel de salaires entre les postes respectifs. L'adoption du régime des salaires des NU comme base de rémunération fournit un cadre préétabli pour l'application d'une méthodologie transparente en matière d'ajustement périodique des salaires. Initialement, la classification de grade du Secrétaire général devait être assimilée à celle du Sous-secrétaire général (ASG) des NU et celle des Directeurs au grade D1 des NU. Une fois que les descriptions de poste auront été établies une étude menée par « Global Consulting Services » des NU devrait être réalisée afin de vérifier les niveaux. Toute variation identifiée en découlant devrait être corrigée en conséquence. Il est convenu qu'en sa qualité le Secrétaire général devra recevoir des visites des représentants internationaux, dignitaires ou autres personnalités influentes et qu'une provision budgétaire appropriée devra être incluse pour faire face à ces coûts. Aucune raison ne sera considérée appropriée en ce qui concerne le paiement d'avantages additionnels personnels supérieurs aux taux des NU, même s'il est convenu que toutes les dépenses relatives aux coûts de fonctionnement quotidien des réunions de l'OHI sont couvertes par le budget. Il ne devrait découler de la mise en oeuvre de ces changements aucune augmentation des contributions des Etats membres.

RECOMMANDATIONS

Le groupe de travail recommande :

- a. Qu'à partir des changements fondamentaux dans les responsabilités futures, un traitement différentiel des salaires soit établi entre le Secrétaire général et les Directeurs.
- b. L'adoption intégrale du système des salaires des NU, y compris l'application des changements relatifs au facteur d'indemnité de poste au moment de la promulgation des échelles existantes de salaires pour le Secrétaire général et les Directeurs. Ce changement devrait prendre effet à partir de la mise en oeuvre de la nouvelle structure administrative et devrait s'appliquer à tous les salaires de l'OHI liés à la structure des NU.

- c. L'assimilation du poste de Secrétaire général au niveau de Sous-secrétaire général sur l'échelle des NU avec les postes de Directeurs maintenus en D1 (c'est-à-dire en conservant une différence de deux échelons de salaire).
 - d. Une étude indépendante de la classification des grades devrait être demandée au GCS une fois que les descriptions de postes auront été approuvées en ce qui concerne le Secrétaire général et par ce dernier pour les Directeurs. *Dans l'hypothèse où les descriptions de poste convenues nécessiteraient d'effectuer un ajustement aux grades recommandés par le Groupe de travail, dans le cadre du présent rapport, un nouveau Groupe de travail se réunira afin d'examiner les ajustements de grades et de faire des recommandations afin de déterminer si les Etats membres doivent ou pas adopter les grades ajustés.* La classification des grades serait ensuite corrigée en conséquence.
 - e. L'attribution formelle d'un budget à l'usage du Secrétaire général pour ses frais de représentation, dans le cadre du budget de l'OHI plutôt qu'en tant qu'indemnité personnelle;
- iv. Que les frais incombant au fonctionnement courant de l'OHI soit financés à partir du budget approuvé, par exemple les frais de téléphone portable, comme c'est le cas actuellement.
-

LETTRE DU SHOM (FRANCE)

CONF.17/F/05

N° 78 SHOM/DIR/NP



Brest le 2 novembre 2006

L'ingénieur général de l'armement Gilles Bessero
Directeur du service hydrographique et océanographique de la marine

Au

Comité de direction du bureau hydrographique international

Objet : Grilles de salaires pour le secrétaire général et les directeurs dans la nouvelle structure de l'organisation.
Référence : Lettre circulaire N° 63/2006 du 21 septembre 2006.

Messieurs,

Le rapport du groupe de travail de la commission des finances sur les grilles des salaires pour le secrétaire général et les directeurs dans la nouvelle structure de l'organisation a été diffusé aux Etats-membres de l'OHI par lettre circulaire de référence. En prévision de l'examen de ce thème par la commission des finances qui se réunira le 5 mai 2007, juste avant la XVIIème conférence hydrographique internationale, j'ai l'honneur de vous faire part des observations de la France sur ce rapport.

Les propositions du groupe de travail n'appellent pas a priori d'objection de la part de la France. Elle approuve en particulier la recommandation implicitement reprise dans la lettre circulaire, relative à une différence de **deux** niveaux, entre le salaire du secrétaire général et ceux des directeurs.

Il paraît néanmoins souhaitable que la commission des finances puisse disposer des éléments complémentaires suivants pour se prononcer lors de sa réunion du 5 mai :

- a) tableau comparatif des grilles des salaires et indemnités diverses du régime actuel et du régime futur, pour s'assurer que le classement initial proposé par le groupe de travail reflète bien l'évolution relative des responsabilités entre l'organisation actuelle et l'organisation future ;

- b) complément d'information sur l'application du nouveau régime d'indexation des salaires proposé, pour en apprécier l'impact (par exemple sous forme d'une comparaison de l'application de la formule d'indexation actuelle et de la formule d'indexation recommandée sur une période significative qui pourrait être 2001-2005 ou 2002-2006 selon les éléments disponibles).

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

IGA Gilles BESSERO
Directeur du SHOM

Eléments de réponse à la première question posée par la France (SHOM)

Impact financier comparatif entre la présente structure avec 3 directeurs et la future structure avec un Secrétaire général

2006 - Structure actuelle		2006 - Nouvelle structure		
Salaires nets réellement payés (base OHI)		Simulation des salaires si application de la nouvelle structure (base ONU)		% d'augmentation
Président (D1)	110,745 €	Secrétaire général (ASG)	147,595 €	33,27%
Directeur 1 (D1)	110,745 €	Directeur 1 (D1)	113,718 €	2,68%
Directeur 2 (D1)	110,745 €	Directeur 2 (D1)	113,718 €	2,68%
% d'augmentation entre D1 & ASG				29,79%

Eléments de réponse à la deuxième question posée par la France (SHOM)

Impact des recommandations du groupe de travail de 2003

**Simulation d'ajustement ponctuel des salaires en 2001 sur les bases de l'ONU puis
évolution des salaires selon les modalités du BHI jusqu'en 2005
Pas d'ajustement annuel avec les tables des Nations Unies**

	2001	2005	
	Simulation des salaires nets si application des bases de l'ONU en 2001	Simulation des salaires nets si maintenance des salaires selon le règlement du BHI (avec alignement en 2001 sur les bases de l'ONU)	% d'augmentation entre 2001 et 2005
Président (D1)	95,454 €	103,757 €	8.70%
Directeur 1 (D1)	95,454 €	103,757 €	8.70%
Directeur 2 (D1)	95,454 €	103,757 €	8.70%
Adj. technique (P4)	72,205 €	78,090 €	8.15%
Traducteur (P1)	39,793 €	44,294 €	11.31%

Impact des recommandations du groupe de travail de 2006

Simulation des salaires si application complète de toutes les tables de l'ONU et des indemnités de postes entre 2001 et 2005

	2001	2005	
	Simulation des salaires nets si application des bases de l'ONU	Simulation des salaires nets si application des règles de l'ONU	% d'augmentation entre 2001 et 2005
Président (D1)	95,454 €	117,368 €	22.96%
Directeur 1 (D1)	95,454 €	117,368 €	22.96%
Directeur 2 (D1)	95,454 €	117,368 €	22.96%
Adj. technique (P4)	72,205 €	83,379 €	15.48%
Traducteur (P1)	39,793 €	47,056 €	18.25%

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

CONF.17/F/REP

La Commission des Finances s'est réunie le samedi 5 mai 2007 à partir de 9h00 et a clos ses travaux à 14h30. Seize Etats membres y étaient représentés.

L'ordre du jour relatif aux travaux de cette commission a été adopté sans modification.

Cet ordre du jour comportait l'étude des points suivants :

- Examen du rapport financier de l'OHI pour la période 2002-2006.
- Examen du budget quinquennal de l'OHI pour la période 2008-2012.
- Examen du budget de l'OHI pour 2008.
- Examen du rapport du groupe de travail sur les salaires du Secrétaire Général et des directeurs dans le cadre de la nouvelle structure de l'OHI.
- Nomination du Commissaire aux comptes.

1. EXAMEN DU RAPPORT FINANCIER POUR LA PERIODE 2002-2006 (CONF.17/F/01-Rev 1)

Dans sa présentation du rapport, le Président du Comité de direction a mis l'accent sur certains points et plus particulièrement sur le fait que :

- Tous les Etats membres ont reçu les rapports annuels en avril ou mai de l'année suivante.
- Le nombre de parts est passé de 593 (tel que prévu par le budget) à 629 à la fin 2006.
- Il a été pratiqué une seule augmentation de 2% de la valeur de la part en 2005 alors que le budget quinquennal voté par la XVIe Conférence hydrographique internationale prévoyait une augmentation globale de 8,4% sur les 3 dernières années.
- En dépit de l'augmentation modérée de la valeur de la part contributive, un excédent budgétaire a été constaté pour chacune des années.
- Le règlement des contributions qui a été suivi avec attention n'a jamais été inférieur à 85% avec une moyenne de près de 89% sur la période. Ceci est un résultat satisfaisant. On notera la réintégration en 2002 d'un Etat membre suspendu depuis plusieurs années.
- La croissance des revenus a été soutenue au cours de la période et a été supérieure aux prévisions, notamment du fait de l'accroissement du nombre de parts et de la croissance des produits financiers.
- S'agissant des dépenses, le point marquant a été l'alignement des salaires des directeurs, des adjoints techniques et des traducteurs sur le système des Nations Unies conformément aux décisions de la XVIe Conférence et aux conclusions du rapport du groupe de travail de 2003 (avec mise en application au 1^{er} juillet 2004).

- A compter de 2005, les pensions de retraite ont été imputées sur le Fonds de Retraite Interne (et non plus sur le budget) comme c'était le cas avant l'an 2000.
- Il a été procédé à une modification de la structure de placement des avoirs du Fonds de retraite eu égard au fait qu'au début de la période, une perte d'environ 150 000 € a dû être constatée, perte consécutive à une surexposition au risque des marchés boursiers. Cette situation a été rétablie de telle sorte que le fonds est désormais à l'abri de nouvelles incidences négatives.

En conclusion, la situation financière de l'Organisation apparaît comme très satisfaisante.

Les commentaires présentés par les délégations portent principalement sur :

- Les dépenses consacrées aux voyages et déplacements. Plusieurs délégations souhaitent que la nouvelle politique concernant l'utilisation de la « Business Class », soit plus clairement explicitée et annexée au Règlement du personnel. Le Président du Comité de direction explique que les détails sont contenus dans l'Instruction au Personnel appropriée dont le numéro est cité dans le Règlement du personnel afin de faciliter de possibles changements nécessaires. Le Président du Comité de Direction explique que le nombre de voyages a sensiblement augmenté du fait de la mise en œuvre du SPWG, du programme de renforcement des capacités et d'événements exceptionnels tels que le tsunami en Asie du Sud-Est.
- Le niveau des dotations au Fonds du renforcement des capacités est ensuite examiné. La délégation des USA estime que ces dotations n'auraient pas dû être prélevées sur le budget opérationnel de l'Organisation mais demeurer des contributions volontaires. En tout état de cause, le seuil de 1,5% tel que décidé lors de la Conférence de 1982, ne devrait pas être dépassé.
- En réponse à une question, le président de la Commission des Finances indique que les propositions du groupe de travail de 2003 relatives aux salaires du Comité de Direction, des adjoints techniques et des traducteurs, approuvées par les Etats membres, ont été intégralement mis en œuvre à partir du 1^{er} juillet 2004 (au lieu du 1^{er} janvier 2004) de la façon suivante :
 - o Intégration des directeurs au niveau D1 (au lieu de D2 tel que proposé par le GCS).
 - o Intégration des personnels de catégorie A au niveau P4 (au lieu de P5).
 - o Intégration des traducteurs au niveau P1 (au lieu de P2).

Par ailleurs, l'indexation des rémunérations a été faite sur l'évolution de celles de la fonction publique monégasque et conformément au Règlement du personnel du BHI.

Le rapport financier 2002-2006 est adopté à l'unanimité. Il sera soumis à l'approbation de la conférence plénière.

2. EXAMEN DU BUDGET QUINQUENNAL DE L'OHI POUR LA PERIODE 2008-2012 (CONF.17/F/02-Rev 2)

- Le budget quinquennal a été établi sur la base du nombre actuel de parts et n'intègre pas l'éventuelle adhésion de nouveaux membres ni l'évolution des tonnages des flottes nationales.
- Par ailleurs, en ce qui concerne les dépenses de personnel, les modifications qui résulteraient de l'application des conclusions du groupe de travail sur les salaires des dirigeants dans le cadre de la nouvelle structure de l'OHI n'ont pas été prises en compte.
- Pendant les trois premières années de la période, il n'y aura pas d'augmentation de la valeur de la part, et dans les deux dernières années elle sera limitée à 1,5% en 2011 et à 3% en 2012. Toutefois, lors de l'établissement des budgets annuels, ces deux majorations seront réexaminées afin d'en limiter l'impact dans toute la mesure du possible.
- En tout état de cause, le budget dégage des excédents annuels appelés à se réduire au cours de la période.

Les commentaires des délégations présentes ont porté sur les points suivants :

- Il paraît difficile à certaines délégations d'approuver un budget alors même que le programme de travail ne sera fixé qu'au cours de la conférence plénière. Le Président de la Commission indique que le projet de budget inclut un programme de travail parfaitement défini. Si celui-ci devait être modifié par la Conférence, il est bien évident que l'ajustement budgétaire serait fait en conséquence.
- Une délégation s'interroge sur le fait de savoir si les moyens humains dans le domaine de la traduction sont adaptés aux besoins tant dans l'actuelle structure que dans la future. Le Comité de Direction indique que tel est bien le cas et qu'en cas de besoin, un renforcement sera proposé.
- En réponse à des questions, le Président du Comité de Direction précise qu'il est prévu dans le projet de budget de faire face aux dépenses liées à la mise en œuvre de la nouvelle structure, tant en ce qui concerne la fréquence des réunions (qui sera similaire : une conférence tous les trois ans au lieu d'une conférence tous les deux ans et demi) qu'en ce qui concerne les besoins en matière de traduction.
- Une délégation s'interroge sur le fait que les dotations au fonds pour le renforcement des capacités dépassent le maximum qui avait été prévu, soit 1,5 %, pour atteindre environ 2,35 % du montant des contributions. En réponse, le Comité de Direction précise que le projet présenté répond à de nouveaux besoins identifiés en provenance de nombreux pays. Comme par ailleurs, l'équilibre financier global est préservé, le programme tel que présenté répond aux nécessités du moment.
- Il est proposé par le Président de la Commission des Finances qu'en cas de modification du programme de travail lors de la séance plénière, l'impact budgétaire de ces modifications sera chiffré et proposé aux Etats membres pour approbation.

Sous cette réserve, le projet de budget est soumis au vote des délégations qui l'adoptent majoritairement, un seul vote défavorable étant enregistré.

**3. EXAMEN DU BUDGET DE L'OHI POUR 2008
(CONF.17/F/03)**

Le Président de la Commission indique que ce point de l'ordre du jour est issu du point précédent qui vient d'être adopté. Il soumet donc ce projet à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte majoritairement, un seul vote défavorable étant enregistré.

**4. EXAMEN DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SALAIRES DU
SECRETARE GENERAL ET DES DIRECTEURS DANS LE CADRE DE LA
NOUVELLE STRUCTURE DE L'OHI
(CONF.17/F04 & CONF.17/F05)**

Le président du Groupe du travail présente les conclusions auquel celui-ci est parvenu :

- Un traitement différentiel des salaires qui doit être établi entre le Secrétaire général et les directeurs (ASG pour le Secrétaire général et D1 pour les directeurs).
- Une adoption intégrale du système des salaires des Nations Unies, qui devrait s'appliquer à tous les salaires de l'OHI liés à la structure des Nations Unies (dirigeants, personnel de catégorie A, traducteurs) ainsi que diverses mesures accessoires mentionnées dans les documents ci-dessus.

Plusieurs délégations font remarquer que la description des postes aurait normalement dû précéder l'adoption de la grille salariale. La commission ayant fait sienne cette remarque, le rapport du groupe de travail sera amendé en rajoutant à la fin du point d) dudit rapport, le texte suivant :

« Dans l'hypothèse où les descriptions de postes convenues nécessiteraient d'effectuer un ajustement des grades recommandés par le groupe de travail dans le cadre du présent rapport, un nouveau groupe de travail se réunira afin d'examiner les ajustements de grades et de faire des recommandations pour déterminer si les Etats membres doivent ou non adopter les grades ajustés. »

Sous réserve du paragraphe ci-dessus, les conclusions du groupe de travail sont soumises à l'approbation des délégations qui les adoptent à l'unanimité. Ces conclusions seront en conséquence soumises à l'approbation de la conférence.

5. RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président du Comité de Direction indique qu'il a reçu du Cabinet Morel commissaire aux comptes en fonction, une demande de renouvellement de son mandat. Eu égard au fait que le Bureau n'a eu qu'à se louer de la qualité des prestations du commissaire aux comptes, il propose à l'assemblée de le reconduire dans ses fonctions pour une nouvelle période de 5 ans. Ceci est adopté à l'unanimité.

Le Président de la Commission et les membres du Comité de Direction remercient les délégations de leur active participation et souhaitent une conférence fructueuse à l'ensemble des participants.

COMMISSION D'ELIGIBILITE

CONF.17/E/REP

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ELIGIBILITE ET RECOMMANDATION

CONF.17/E/REP

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Contre-amiral BR RAO (Inde), Président
Contre-amiral Andres Roque DI VINCENZO (Argentine)
Amiral Willem RAMPANGILEI (Indonésie)
M. S. Ali ESTIRA (République islamique d'Iran)
Contre-amiral Pierpaolo CAGNETTI (Italie)
M. John SPITTAL (Nouvelle-Zélande)
Capitaine de vaisseau Rachid ESSOUSSI (Tunisie)

REUNIONS

Deux réunions de la Commission d'éligibilité ont été tenues les mardi 8 mai 2007 et mercredi 9 mai 2007. Au cours de la réunion, le Président a indiqué que la Commission avait pour tâche de faire référence à l'article concerné du Règlement général et de vérifier l'éligibilité des 6 candidats à l'élection du Comité de direction du Bureau hydrographique international, après avoir examiné leurs états de service.

CANDIDATS

Les états de service des six (6) candidats ont été distribués par lettres circulaires de la Conférence et en tant que document CONF. 17/E/01. Les membres de la Commission ont examiné ces documents.

RECOMMANDATION

Les membres de la Commission, après consultation des experts juridiques et techniques, concluent, à l'unanimité que l'ensemble des six (6) candidats nommés pour l'élection au Comité de direction du BHI sont éligibles et recommande donc à la Conférence de confirmer qu'ils répondent aux conditions requises pour se présenter à l'élection du Comité de direction pour la période 2007-2012.
